MINORITÉS VISIBLES, COMMUNAUTÉS ETHNO-CULTURELLES ET POLITIQUE CANADIENNE

LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Sous la direction de
Kathy Megyery

VOLUME 7

COLLECTION D'ÉTUDES

Minorités visibles, communautés ethno-culturelles et politique canadienne

Volume 7 d'une collection d'études
réalisées pour le compte de la Commission royale
sur la réforme électorale et le financement des partis,
dans le cadre de son programme de recherche.

MINORITÉS VISIBLES, COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET POLITIQUE CANADIENNE

LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Sous la direction de
Kathy Megyery

Volume 7 de la collection d'études

COMMISSION ROYALE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE
ET LE FINANCEMENT DES PARTIS
ET
GROUPE COMMUNICATION CANADA
ÉDITION, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

DUNDURN PRESS
TORONTO ET OXFORD

WILSON & LAFLEUR
MONTRÉAL

93-01190/

© Ministre d'Approvisionnements et Services Canada, 1991
Imprimé et relié au Canada
ISBN 1-55002-126-5
ISSN 1188-2751
Catalogue Z1-1989/2-41-7F

Publié par Dundurn Press Limited et Wilson & Lafleur Limitée en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada.

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système informatique ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre — sauf de courts passages pour la critique) sans la permission écrite du ministre des Approvisionnements et Services.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Vedette principale au titre :
Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité

(Collection d'études; 7)
Publ. aussi en anglais sous le titre : Ethno-cultural groups and visible minorities in Canadian politics
ISBN 1-55002-126-5

1. Minorités — Canada — Activité politique. 2. Groupes ethniques — Canada — Activité politique. I. Megyery, Kathy, 1962– . II. Canada. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. III. Collection : Collection d'études (Canada. Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis); 7.

FC104.E8414 1991 323.1'71 C91-090544-4
F1035.A1E8414 1991

Dundurn Press Limited
2181, rue Queen est
Bureau 301
Toronto (Canada)
M4E 1E5

Dundurn Distribution
73 Lime Walk
Headington
Oxford, England
OX3 7AD

Wilson & Lafleur Limitée
40, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec)
H2Y 1B9

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS ix
INTRODUCTION xi
PRÉFACE xvii

1. PARTIS ET PARTIS PRIS — LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES EN POLITIQUE CANADIENNE
DAIVA K. STASIULIS ET YASMEEN ABU-LABAN 3

Les perspectives historiques 10
Les partis politiques et le militantisme des minorités 17
La participation des minorités : initiatives et politiques des partis 43
Conclusion et recommandations 77
Annexes 82
Notes 88
Entrevues 101
Bibliographie 103

2. ETHNIE ET POLITIQUE — LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES ET DES MINORITÉS VISIBLES À LA CHAMBRE DES COMMUNES
ALAIN PELLETIER 111

Les facteurs contribuant à l'impact électoral des groupes ethniques 112
Les stratégies électorales des groupes ethniques 133
La représentation politique des groupes ethniques au Canada 140
Conclusion 161
Notes 164
Références 170

3. LES MINORITÉS VISIBLES ET LE SYSTÈME POLITIQUE CANADIEN
CAROLLE SIMARD AVEC LE CONCOURS DE SYLVIE BÉLANGER, NATHALIE LAVOIE, ANNE-LISE POLO ET SERGE TURMEL 179

Présentation de la recherche et dimensions de l'étude 181
Les approches théoriques et les pistes d'action 187

L'enquête : analyse et résultats 208
Les constantes et les similitudes 256
Recommandations 273
Annexes 281
Notes 289
Références 290

TABLEAUX

1. PARTIS ET PARTIS PRIS — LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES EN POLITIQUE CANADIENNE

1.A1 Ventilation de la population canadienne selon l'origine ethnique, 1986 82
1.A2 Circonscription à dominante ethnique : origine ethnique autre que britannique, française ou autochtone, 1986 83
1.A3 Circonscriptions de grands centres urbains peuplées à 50 % ou plus de membres de minorités ethniques 84
1.A4 Circonscriptions comptant 50 % ou plus de résidents d'une origine ethnique autre que britannique, française ou autochtone 85

2. ETHNIE ET POLITIQUE — LA REPRÉSENTATION DES GROUPES ETHNIQUES ET DES MINORITÉS VISIBLES À LA CHAMBRE DES COMMUNES

2.1 Caractéristiques sociodémographiques de certains groupes ethniques, Canada, 1986 118
2.2 Répartition de la population immigrante selon le pays de naissance et la période d'immigration, Canada, 1986 126
2.3 Taux de concentration des groupes ethniques (origines uniques) par province, Canada, 1986 127
2.4 Répartition des minorités visibles par région métropolitaine de recensement, Canada, 1986 128
2.5 Répartition des circonscriptions électorales en fonction des groupes ethniques (origines uniques)* par province, Canada, 1987 129
2.6 Circonscriptions électorales où les groupes ethniques (origines uniques)* constituent plus de 51 % de la population totale, Canada, 1987 130
2.7 Importance des minorités visibles dans les circonscriptions électorales*, par province, Canada, 1987 131
2.8 Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles : population — députation, Canada, 1988 143
2.9 Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes, Canada, 1965–1988 144

2.10 Répartition des députés et députées d'origine ethnique par parti, Canada, 1965–1988 146
2.11 Répartition des députés et députées d'origine ethnique par parti et par élection, Canada, 1965–1988 148
2.12 Répartition des candidatures selon l'origine ethnique par parti, Canada, 1988 151
2.13 Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles : candidatures — circonscriptions — députation, Canada, 1988 152
2.14 Répartition des circonscriptions en fonction du nombre des candidatures ethniques et des élus, Canada, 1988 154
2.15 Répartition des circonscriptions où les groupes ethniques* comptent pour plus de 41 % de la population totale selon le nombre de candidatures ethniques, Canada, 1988 155
2.16 Répartition des candidatures ethniques en fonction de l'importance proportionnelle des groupes ethniques (origines uniques)* au sein de la circonscription, Canada, 1988 156
2.17 Assise partisane : répartition des candidatures ethniques de 1988 en fonction des circonscriptions acquises aux partis lors des élections de 1984, Canada 157
2.18 Assise partisane : répartition des candidatures ethniques en fonction du nombre de voix acquises aux élections de 1988, Canada 159

3. LES MINORITÉS VISIBLES ET LE SYSTÈME POLITIQUE CANADIEN

3.1 Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par ville 185
3.2 Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par sexe 185
3.3 Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par profession 186
3.B1 Composition des principales catégories ethniques selon les origines uniques ou multiples, Canada, recensement de 1986 285
3.C1 Composition des principales catégories ethniques selon le sexe, Canada, recensement de 1986 287

AVANT-PROPOS

LA COMMISSION ROYALE sur la réforme électorale et le financement des partis a été créée en novembre 1989 pour enquêter sur les principes et procédures qui devraient régir l'élection des députés et députées à la Chambre des communes et le financement des partis politiques et des campagnes électorales. Pour procéder à une telle analyse exhaustive de notre système électoral, nous avons mené un vaste programme de consultations publiques et conçu un programme de recherche étoffé, afin que nos recommandations s'appuient sur des études et analyses empiriques solides.

L'étude approfondie du régime électoral à laquelle s'est livrée la Commission constitue une première dans l'histoire de la démocratie canadienne. Elle s'imposait d'autant plus que les changements d'ordre constitutionnel, social et technologique des dernières décennies ont profondément transformé la société canadienne et modifié les attentes des citoyens et citoyennes envers le processus politique. Qu'il suffise de mentionner l'adoption, en 1982, de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui a fortement sensibilisé les Canadiens et Canadiennes à leurs droits démocratiques et politiques ainsi qu'au fonctionnement de leur système électoral.

On ne saurait surestimer l'importance d'une réforme électorale. Alors que les travaux de la Commission se poursuivaient, les Canadiens se sont montrés vivement préoccupés par des questions constitutionnelles de nature à modifier en profondeur la Confédération. Au-delà de leurs opinions ou de leurs allégeances politiques, les Canadiens et Canadiennes conviennent que toute réforme constitutionnelle doit être animée par un souci de justice et de respect des règles démocratiques; nous ne pouvons supposer que le régime électoral actuel répondra toujours à ce critère ni qu'il ne saurait être amélioré. Il est essentiel que la légitimité du Parlement et du gouvernement fédéral ne puisse être mise en doute; dans ce contexte, la réforme électorale peut à la fois affermir la légitimité des institutions politiques et renforcer leur capacité à projeter une vision de l'avenir du Canada qui suscite la confiance et l'adhésion des citoyens et citoyennes de ce pays et qui promeut l'intérêt national.

Durant son travail, la Commission a veillé à protéger nos acquis démocratiques, sans nécessairement écarter les valeurs nouvelles qui insufflent une nouvelle dynamique à notre régime électoral. Pour que

celui-ci reflète véritablement les valeurs politiques contemporaines, un simple rafistolage des lois et pratiques électorales actuelles ne suffira pas.

Étant donné la portée de notre mandat, nous nous devions d'examiner attentivement la gamme d'options possibles. Nous avons commandé plus d'une centaine d'études, réunies dans une collection comportant 23 volumes. Convaincus que le Canada doit se doter d'un régime électoral qui se compare avantageusement aux meilleurs régimes contemporains, nous avons étudié les lois et processus électoraux de nos provinces et territoires, ainsi que ceux adoptés par d'autres nations démocratiques. La somme impressionnante de données empiriques et d'avis spécialisés ainsi recueillis ont incontestablement enrichi nos délibérations. Nous nous sommes constamment efforcés de voir à ce que les recherches effectuées pour la Commission soient rigoureuses sur le plan intellectuel, mais aient aussi une portée pratique. Toutes les études ont été commentées par des pairs, et plusieurs auteurs ont pu soumettre leurs résultats provisoires à des experts politiques et universitaires à l'occasion de colloques nationaux consacrés aux principaux aspects du régime électoral.

La Commission a confié son programme de recherche à la tutelle compétente et avisée de M. Peter Aucoin, professeur de science politique et d'administration publique à l'Université Dalhousie. Nous avons la conviction que le travail du professeur Aucoin de même que celui des coordonnateurs de recherche et des chercheurs dont les résultats figurent dans ce volume et dans les autres de la collection seront pour longtemps une source précieuse d'information pour les historiens, les politicologues, les parlementaires et les fonctionnaires chargés de l'administration de notre législation électorale. Nous croyons que ces recherches intéresseront également de nombreux Canadiens et Canadiennes qui se préoccupent de nos pratiques électorales ainsi que la collectivité internationale.

Je me joins aux autres commissaires pour exprimer ma profonde reconnaissance envers le personnel de la Commission pour la détermination et le dévouement dont il a fait preuve. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont participé à nos colloques, ainsi que les membres des équipes de recherche et des groupes consultatifs dont les conseils nous ont été d'un grand secours.

Le président,

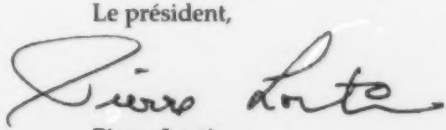

Pierre Lortie

INTRODUCTION

LE PROGRAMME DE RECHERCHE de la Commission royale a embrassé tous les aspects du régime électoral canadien. L'ampleur même du mandat confié à la Commission commandait un programme de recherche d'envergure, susceptible d'enrichir concrètement les délibérations des commissaires.

Destiné à fournir aux commissaires une analyse détaillée des facteurs qui ont façonné notre démocratie électorale, ce programme fut axé principalement sur la législation électorale fédérale, bien que nos recherches se soient également attardées à la Constitution canadienne, aux institutions parlementaires, aux pratiques des partis politiques, aux organes de presse, aux organisations politiques non partisanes et au rôle des tribunaux vis-à-vis les droits constitutionnels des citoyens. Nous nous sommes constamment efforcés d'envisager nos recherches sous un angle historique, de façon à situer les phénomènes contemporains dans le contexte de la tradition politique canadienne.

Nous savions que notre étude des facteurs influant sur la démocratie électorale canadienne, tout comme notre évaluation des propositions de réforme, serait incomplète sans un examen attentif de la situation des provinces et territoires canadiens et d'autres démocraties. Voilà pourquoi le programme de recherche a mis l'accent sur l'étude comparée des principales questions soumises à notre attention.

Outre les coordonnateurs de recherche, les agents de recherche et le personnel de soutien de la Commission, plus de 200 spécialistes provenant de 28 universités canadiennes, du secteur privé et, dans plusieurs cas, de l'étranger ont participé aux études. La plupart des chercheurs étaient des spécialistes en science politique, mais nous avons aussi eu recours à des experts d'autres domaines, notamment du droit, de l'économie, de la gestion, des sciences informatiques, de l'éthique, de la sociologie et des communications.

En plus de préparer des rapports de recherche pour la Commission, nous avons été amenés à contribuer à une série de colloques et d'ateliers auxquels ont participé, outre les commissaires, des chercheurs, des représentants des partis politiques et de la presse, et d'autres personnes possédant une expérience pertinente des partis politiques, des campagnes électorales et des affaires publiques. Ces rencontres ont permis aux participants de discuter de divers thèmes inhérents au

mandat de la Commission; elles auront aussi fourni l'occasion à des personnes ayant une connaissance intime du monde politique de jeter un regard critique sur nos travaux de recherche.

Cet examen public a été suivi de l'évaluation interne et externe de chaque étude par des spécialistes du domaine concerné. Dans chaque cas, la décision de publier l'étude dans la collection ne fut prise que si l'évaluation des pairs s'avérait favorable.

La Direction de la recherche de la Commission a été divisée en plusieurs secteurs, placés sous la tutelle de coordonnateurs de recherche responsables des études relevant de leur domaine, dont voici la liste :

F. Leslie Seidle	Le financement des partis politiques et des élections
Herman Bakvis	Les partis politiques
Kathy Megyery	Les femmes, les groupes ethnoculturels et les jeunes
David Small	Le redécoupage électoral; la délimitation des circonscriptions; l'inscription des électeurs
Janet Hiebert	L'éthique des partis
Michael Cassidy	Les droits démocratiques; l'organisation du scrutin
Robert A. Milen	La participation et la représentation électorales des Autochtones
Frederick J. Fletcher	Les médias et la couverture des élections
David Mac Donald (coordonnateur de recherche adjoint)	La démocratie directe

Ces coordonnateurs ont dans un premier temps recruté des chercheurs qualifiés, ont géré les projets de recherche et ont préparé les manuscrits pour publication. Ils ont également participé de près à l'organisation des colloques et ateliers de leur domaine de recherche, en plus de préparer des exposés et des synthèses pour appuyer les commissaires dans leurs délibérations et faciliter la prise de décisions. Ils ont, enfin, apporté leur concours à la rédaction du rapport final de la Commission.

Au nom de la Commission, je désire remercier les personnes ci-après qui ont généreusement contribué, chacune selon ses compétences particulières, à l'exécution du programme de recherche.

Qu'il me soit permis de souligner en premier lieu l'excellent ouvrage des coordonnateurs de recherche, qui ont contribué de façon notable aux travaux de la Commission. Confrontés à des délais serrés, ils ne se sont jamais départis de leur bonne humeur et de leur gentillesse, et je les remercie tous et toutes de leur appui et de leur coopération indéfectibles.

Je tiens en particulier à exprimer ma reconnaissance à Leslie Seidle, coordonnateur principal de recherche, qui a supervisé le travail de nos agents de recherche et du personnel de soutien à Ottawa. Son zèle, sa détermination et son professionnalisme ont été un modèle pour les autres membres de l'équipe. Je remercie de même Kathy Megyery, qui a assumé des fonctions semblables à Montréal avec autant de talent et de résolution. Son enthousiasme et son dévouement ont été une source d'inspiration pour nous tous.

Au nom des coordonnateurs de recherche et en mon nom personnel, je tiens à remercier nos agents et agentes de recherche, Daniel Arsenault, Eric Bertram, Cécile Boucher, Peter Constantinou, Yves Denoncourt, David Docherty, Luc Dumont, Jane Dunlop, Scott Evans, Véronique Garneau, Keith Heintzman, Paul Holmes, Hugh Mellon, Cheryl D. Mitchell, Donald Padget, Alain Pelletier, Dominique Tremblay et Lisa Young. Leur aptitude à effectuer des recherches dans une foule de domaines, leur curiosité intellectuelle et leur esprit d'équipe ont été d'un précieux secours à la Direction de la recherche.

Sans le professionnalisme et la coopération inestimables du personnel de la Direction de la recherche dont les noms suivent, la tâche des coordonnateurs et des analystes aurait été beaucoup plus ardue : Paulette LeBlanc, adjointe administrative qui a géré le cheminement des diverses études; Hélène Leroux, secrétaire des coordonnateurs de recherche, qui a produit les notes de synthèse destinées aux commissaires et qui s'est chargée, avec Lori Nazar, de surveiller l'avancement des projets vers la fin du programme; Kathleen McBride et son adjointe, Natalie Brose, qui ont créé et mis à jour la base de données des mémoires et des comptes rendus d'audiences; et Richard Herold et son adjointe, Susan Dancause, qui ont géré notre centre de documentation. Nous remercions aussi Jacinthe Séguin et Cathy Tucker, nos réceptionnistes, qui ont fait plus que leur devoir en nous aidant de nombreuses manières à respecter nos délais.

Nous avons eu la chance d'obtenir le concours de chercheurs hors pair, provenant aussi bien du milieu universitaire que du secteur privé. Leurs contributions forment la trame de ce volume et des 22 autres de

la collection. Je tiens à souligner l'excellence de leur travail, et je les remercie sincèrement d'avoir su se plier de bonne grâce à des délais toujours très serrés.

Nous avons bénéficié, pour notre programme de recherche, des conseils avisés de Jean-Marc Hamel, conseiller spécial du président de la Commission et ex-directeur général des élections du Canada, dont les connaissances et l'expérience se sont avérées un atout irremplaçable.

De nombreux autres spécialistes ont accepté d'évaluer les études, ce qui a permis non seulement d'améliorer leur teneur, mais aussi d'obtenir maints conseils précieux dans une foule de domaines. Mentionnons en particulier les professeurs Donald Blake, Janine Brodie, Alan Cairns, Kenneth Carty, John Courtney, Peter Desbarats, Jane Jenson, Richard Johnston, Vincent Lemieux, Terry Morley et M^me^ Beth Symes ainsi que Joseph Wearing.

Préparer, en vue de leur publication, un nombre aussi élevé d'études en moins d'un an exige une maîtrise absolue des métiers de l'édition, et nous avons eu la chance à ce chapitre de pouvoir compter sur le directeur des communications de la Commission, Richard Rochefort, et sur la directrice adjointe, Hélène Papineau, épaulés à leur tour d'une équipe talentueuse composée de Patricia Burden, Louise Dagenais, Caroline Field, Claudine Labelle, France Langlois, Lorraine Maheux, Ruth McVeigh, Chantal Morissette, Sylvie Patry, Jacques Poitras et Claudette Rouleau-O'Toole.

Pour mener à bien le projet, la Commission a aussi fait appel à plusieurs entreprises spécialisées. Nous sommes ainsi profondément reconnaissants à Ann McCoomb (vérification des références et des citations), à Marthe Lemery, Liette Petit, Pierre Chagnon et au personnel des Communications Com'ça (contrôle de la qualité des textes français), à Norman Bloom, Pamela Riseborough et aux associés de B&B Editorial Consulting (adaptation et contrôle de la qualité des textes anglais) et à Mado Reid de Quio (production des textes français). Al Albania et son équipe de la société Acart Graphics se sont chargés de la conception graphique des volumes et ont produit quelque 2 400 tableaux et figures.

La publication des études de la Commission constitue le plus vaste projet d'édition réalisé au Canada en 1991, projet que nous n'aurions pu mener à terme sans la coopération étroite des secteurs public et privé. Du côté du secteur public, nous tenons en particulier à souligner l'excellent service que nous ont fourni la section du Conseil privé du Bureau de la traduction du Secrétariat d'État du Canada, sous la

direction de Michel Parent, ainsi que Ruth Steele et Terry Denovan, du Groupe Communication Canada, du ministère des Approvisionnements et Services.

À titre de coéditeur des études de la Commission, la société Dundurn Press, de Toronto, s'est acquittée avec brio de sa tâche, ce dont nous lui sommes reconnaissants. La société Wilson & Lafleur, de Montréal, a de son côté collaboré avec le Centre de documentation juridique du Québec pour faire un travail tout aussi admirable en ce qui concerne la publication de la version française des études.

Des équipes de rédacteurs, de réviseurs et de correcteurs d'épreuves ont travaillé avec la Commission et avec les éditeurs, dans des délais souvent impitoyables, pour préparer quelque 20 000 pages de texte en vue de leur composition, de leur mise en page et de leur impression. Toutes ces personnes, citées ailleurs dans ce volume, ont fourni un travail qui fut grandement apprécié.

Nous adressons nos remerciements au directeur exécutif de la Commission, Guy Goulard, et aux équipes de soutien administratif et exécutif composées de Maurice Lacasse, Denis Lafrance et Steve Tremblay (finances); Thérèse Lacasse et Mary Guy-Shea (personnel); Cécile Desforges (adjointe au directeur exécutif); Marie Dionne (administration); Anna Bevilacqua (dossiers); et Michelle Bélanger, Roch Langlois, Michel Lauzon, Jean Mathieu, David McKay et Pierrette McMurtie (personnel de soutien); ainsi que Denise Miquelon et Christiane Séguin (bureau de Montréal).

Nous devons des remerciements spéciaux à Marlène Girard, adjointe au président, qui a grandement contribué au succès de notre tâche en supervisant les aspects logistiques du travail de la Commission, au milieu des horaires chargés du président et des commissaires.

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à ma secrétaire, Liette Simard, dont le sens aigu de la gestion et la patience exemplaire ont réussi à contenir le côté désordonné de mon style de travail, propre à tant d'universitaires. Elle a également assuré la coordination administrative de la révision des dernières versions des volumes 1 et 2 du Rapport final de la Commission. Je dois beaucoup à ses efforts et à son aide inlassable.

Finalement, au nom des coordonnateurs de recherche et en mon nom personnel, je tiens à remercier le président de la Commission, Pierre Lortie, les membres Pierre Fortier, Robert Gabor, William Knight et Lucie Pépin, et les ex-membres Elwood Cowley et le sénateur Donald Oliver. Ce fut un honneur de travailler auprès de personnes aussi éminentes et éclairées, dont les connaissances et l'expérience nous ont

tellement apporté. Nous tenons en particulier à souligner l'esprit créateur, la rigueur intellectuelle et l'énergie du président, qualités qu'il a su insuffler à toute l'équipe. Sa direction exceptionnelle, qui nous incitait sans cesse à l'excellence, restera longtemps une source d'inspiration pour chacun de nous.

Le directeur de la recherche,

Peter Aucoin

PRÉFACE

LE PRÉSENT VOLUME traite de la participation des groupes ethnoculturels au système électoral canadien. La préoccupation majeure sous-tendant ce volume de recherche consistait à déterminer l'état de la représentation de ces groupes au sein du système politique dans le but de tracer un portrait d'ensemble des divers obstacles et de proposer des solutions susceptibles de maximiser leur participation et leur représentation électorales.

L'étude de ces groupes s'avère particulièrement importante devant l'accroissement de leur nombre au sein de la population canadienne, plus particulièrement les membres des minorités visibles. Parallèlement, il faut associer à cela l'ouverture de la société canadienne à l'égard du pluralisme ethnique depuis les années 60, ouverture qui s'est successivement traduite par l'adoption de la *Déclaration canadienne des droits de l'homme*, la politique du multiculturalisme et, plus récemment, la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Cette analyse s'est effectuée selon trois perspectives. La première, adoptée par Daiva K. Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban, a privilégié l'angle des partis politiques. Les auteures ont étudié la stratégie adoptée par les partis politiques pour favoriser la participation des groupes ethnoculturels et des minorités visibles, à l'occasion des campagnes électorales de 1984 et 1988 et du Congrès à la direction du Parti libéral du Canada, en 1990. Elles concluent que la sous-représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au sein des partis politiques tient à des obstacles d'ordre structurel, culturel et organisationnel. Selon Stasiulis et Abu-Laban, les barrières linguistiques aident à expliquer le manque de familiarité avec la culture politique canadienne. De plus, les minorités visibles ne bénéficient pas, de façon générale, de l'appui des partis politiques. Les auteures analysent plusieurs facteurs qui viennent renforcer l'exclusion des groupes ethniques, à commencer par la tradition biculturelle qui caractérise la politique canadienne et les pratiques de recrutement des candidats et candidates, fondées pour la plupart sur des réseaux traditionnels.

La seconde perspective, adoptée par Alain Pelletier, consiste à étudier l'évolution de la représentation à la Chambre des communes à la fois de l'ensemble des groupes ethnoculturels et plus particulièrement des minorités visibles, depuis 1965. L'auteur constate pour l'un

et l'autre groupe une augmentation significative et constante de leur représentation. Cependant, les minorités visibles tirent de l'arrière en comparaison avec les premiers quant à leur objectif d'obtenir une représentation équitable. L'auteur traite également des chances de succès des candidats et candidates appartenant à ces groupes. À partir d'une analyse des élections générales de 1988, Pelletier démontre que, si les candidats des groupes ethnoculturels se présentent généralement dans des circonscriptions où l'ensemble des groupes ethniques totalisent au moins 10 % de la population, bien peu se retrouvent dans des circonscriptions où leur parti avait remporté les élections précédentes, que ce soit en 1984 ou en 1980. Là encore, les minorités visibles sont moins avantagées que l'ensemble des groupes ethnoculturels.

La troisième perspective, adoptée par Carolle Simard, considère les attitudes et les perceptions de ces groupes à l'égard du système politique canadien afin de dégager des voies possibles d'intégration à ce système. Simard fonde son analyse sur une série d'entrevues semi-dirigées réalisées auprès des leaders de six communautés appartenant aux minorités visibles. L'auteure conclut en l'existence d'une dynamique interne au sein de chaque communauté, façonnée par des facteurs relevant de la culture, de la religion, de l'histoire, des générations, des personnes et des migrations. Il ressort toutefois de ces entrevues que les membres des minorités visibles manifestent un intérêt réel envers la politique canadienne, intérêt qui se traduit entre autres par la double volonté d'y participer et d'y jouer un rôle accru. Cependant, les personnes interrogées disent ne pas toujours percevoir l'ouverture souhaitée de la part de la société d'accueil; les enjeux ethniques y demeurent marginalisés, et, même si la société canadienne apparaît à leurs yeux comme démocratique, libre et égalitaire, elles espèrent l'avènement d'une démocratie multiethnique. Simard fait ressortir également l'écart que des membres de ces communautés ont décelé entre les droits obtenus au moment de l'acquisition de la citoyenneté et la possibilité réelle d'exercer ces droits. En plus de se sentir exclus des processus de décision et des réseaux d'influence au sein des partis politiques, ils signalent l'incapacité du système à les représenter de façon équitable. La notion de représentativité est d'ailleurs vue comme un moyen de défendre leurs intérêts spécifiques.

Ces études mettent en évidence la sous-représentation des groupes ethnoculturels et, plus particulièrement, celle des minorités visibles tant à la Chambre des communes qu'au sein même des partis politiques, tout en relevant les progrès enregistrés à ce chapitre depuis un certain nombre d'années. Cette amélioration s'explique de deux façons : par la plus grande ouverture de la société canadienne au pluralisme

ethnique, d'une part, et par la volonté ou le désir des membres des communautés ethnoculturelles de s'intégrer au système politique canadien, d'autre part.

Je tiens à remercier vivement Alain Pelletier, agent de recherche à la Commission, pour sa précieuse collaboration et expertise dans ce dossier ainsi que Peter Aucoin, directeur du programme de recherche de la Commission, pour son appui constant et son enthousiasme indéfectible.

La coordonnatrice de recherche,

Kathy Megyery

MINORITÉS VISIBLES, COMMUNAUTÉS ETHNO-CULTURELLES ET POLITIQUE CANADIENNE

1

PARTIS ET PARTIS PRIS
La représentation des groupes ethniques en politique canadienne

Daiva K. Stasiulis
Yasmeen Abu-Laban

LORS DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES de 1988 et du congrès de direction de 1990 du Parti libéral du Canada (PLC), les médias ont beaucoup parlé de « politique ethnique ». Dans de nombreuses circonscriptions de la région de Toronto et d'autres grands centres, l'investiture en vue des élections fédérales a été chaudement disputée par des candidats et candidates « ethniques », membres de minorités visibles surtout, ou originaires de l'Europe méditerranéenne. D'autre part, au moment de choisir les délégués au congrès de direction du PLC, les organisateurs des divers camps ont rempli les salles de nouveaux membres fraîchement recrutés parmi les minorités ethniques.

La visibilité accrue des membres de partis d'origine ni française ni anglaise, au cours des processus de désignation des candidats et des chefs des trois principaux partis, a suscité des réactions opposées. Certains y ont vu la manipulation de réseaux d'immigrants et immigrantes mal informés et le détournement de processus démocratiques par des « intermédiaires ethniques ». D'autres y ont vu, au contraire, l'épanouissement de la démocratie et le potentiel régénérateur de l'intégration de minorités ethnoculturelles politiquement avisées au sein de partis traditionnellement voués aux intérêts exclusifs des Blancs d'origine française ou britannique. Pour d'autres encore, les processus de désignation ont surtout fait ressortir les limites des partis en tant qu'institutions démocratiques, ouvertes et responsables.

Dans la présente étude, nous examinons l'activisme ethnique dont ces processus et d'autres témoignent, ainsi que la réaction des partis à la participation accrue des minorités afin d'approfondir et d'éclairer

les rapports actuels entre les trois plus grandes formations politiques fédérales et les groupes ethnoculturels minoritaires. Dans le passé, les principaux partis se sont intéressés aux minorités ethniques principalement à titre de bassins d'électeurs potentiels. Depuis quelque temps, cependant, ils s'intéressent, quoique à des degrés divers, à la représentation des membres des minorités ethniques ou visibles dans leurs organisations, dans les rangs des candidats et candidates aux élections ou encore dans des postes de commande. Cet éveil est dû, dans une large mesure, aux pressions et aux propositions de membres des minorités œuvrant à l'intérieur des partis. Ces derniers, toutefois, n'ont manifestement pas tous les mêmes opinions politiques ni la même conception de la promotion efficace des minorités.

Les partis ont commencé à s'ouvrir à la diversité ethnique par le biais de politiques officielles et de structures de liaison informelles. Néanmoins, d'après l'ensemble de nos observations, ces mesures n'ont pas suffi à corriger la sous-représentation des minorités ethniques, et particulièrement des minorités visibles. Il faudrait étudier de plus près les nombreux obstacles liés à la culture et aux pratiques organisationnelles des partis, qui freinent traditionnellement la participation et l'intégration des Canadiens et Canadiennes des minorités ethnoculturelles et des minorités visibles.

L'existence de la politique fédérale sur le multiculturalisme, adoptée en 1972 avec l'appui des trois partis fédéraux, porte à croire que tout examen de la dimension ethnique de la politique partisane devrait en principe dépasser le clivage historique entre Français et Britanniques. Or, la science politique au Canada ne s'est guère intéressée jusqu'ici aux relations entre les partis et les minorités d'origine ni française ni anglaise ni autochtone. C'est pourquoi il est difficile d'expliquer la naissance du militantisme politique à caractère ethnique qui a marqué récemment les assemblées locales pour le choix de candidats aux élections ou pour le choix de délégués au congrès de direction. Il reste par ailleurs à faire la lumière sur les stratégies adoptées par les minorités pour améliorer leur représentation au sein des principaux partis fédéraux, notamment aux échelons supérieurs, et sur la réaction des chefs et des appareils de partis à ces stratégies.

De façon générale, les gouvernements de type démocratique sont censés se distinguer par la représentativité de leurs principales institutions politiques, tels les partis politiques (Bashevkin 1985, 80). De fait, s'interroger sur la représentativité des partis revient invariablement à s'interroger sur la nature de la démocratie au Canada, d'où l'importance de la question. Si les groupes minoritaires s'engagent davantage aujourd'hui dans l'activité des partis, c'est que plusieurs

de leurs membres sont persuadés de la nécessité de corriger la sous-représentation statistique de leurs groupes respectifs au sein des partis, à leur direction, au sein de la Chambre des communes et du cabinet. Par ailleurs, cet activisme remet en cause la façon dont les partis traitent actuellement les dossiers politiques intéressant les minorités. L'intérêt accordé aux minorités ou leur représentativité est indéniable dans des dossiers comme ceux de l'immigration, des droits de la personne, du multiculturalisme et des affaires extérieures, mais ne se limite pas aux politiques à caractère manifestement « ethnique ».

Vu le manque d'études canadiennes sur l'action et la représentation des minorités au sein des principaux partis, la présente étude est nécessairement exploratoire et fondée en bonne partie sur les opinions, les perceptions et les interprétations de militants et de responsables de parti. En nous concentrant sur les activités des minorités à l'intérieur des partis progressiste-conservateur et libéral, et du Nouveau Parti démocratique (NPD) dans le cadre du processus de désignation des candidats et candidates, nous n'examinons qu'un aspect restreint de l'action politique des minorités ethnoculturelles — un aspect, il est vrai, qui a alimenté beaucoup de discussions dans les médias et au sein des formations politiques. Pour analyser à fond les efforts des minorités en vue d'accéder au pouvoir politique, il faudrait également examiner toute la gamme des « actions de pression » qu'elles mènent par le biais d'associations ethniques, de « médias ethniques », d'organisations ou de coalitions vouées à la défense d'une cause particulière, ou d'autres formes de revendication collective de niveau local, provincial ou fédéral.

Dans le cadre d'une telle analyse, il faudrait aussi expliquer pourquoi les minorités ont réussi des percées relativement plus importantes aux niveaux municipal et provincial qu'au fédéral. C'est au niveau municipal que l'on trouve la plus importante proportion d'élus d'origine autre que française ou anglaise. À ce palier, en effet, les frais de candidature sont généralement moins élevés et les structures de parti sont moins lourdes. Au niveau provincial, certains politiciens issus de minorités ethniques se sont particulièrement signalés ces dernières années, notamment : Joseph Ghiz (canado-libanais), premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1986; Gary Filmon (d'ascendance roumaine), premier ministre du Manitoba depuis 1988; Edward Schreyer (d'ascendance allemande), premier ministre du Manitoba de 1969 à 1977 et gouverneur-général du Canada de 1979 à 1984; et William Vander Zalm (né aux Pays-Bas), premier ministre de la Colombie-Britannique de 1986 à 1991. Dans le cadre d'une analyse complète, il faudrait traiter de la visibilité relativement plus importante des

minorités au sein des partis provinciaux ainsi que dans l'arène municipale.

Lorsque l'on examine de près les relations actuelles entre les minorités ethnoculturelles et le Parti progressiste-conservateur du Canada, le PLC et le NPD, il apparaît clairement que ces relations sont complexes et échappent à toute généralisation hâtive. Les sociologues qui ont étudié le rôle des minorités ethniques dans le processus électoral ont souvent présenté le multiculturalisme comme une tactique électorale destinée à attirer le vote ethnique (Breton 1986, 53; Burnet 1978, 107). Cette généralisation repose sur deux suppositions discutables. D'abord, on présume que les groupes minoritaires sont passifs, se contentant de réagir aux promesses électorales des partis au lieu de s'engager directement dans l'action partisane et électorale. Deuxièmement, on tient pour acquis que les personnes d'origine autre qu'autochtone, française ou britannique, qui comptent pour environ le tiers de la population du pays, forment un bloc politiquement homogène, cohérent et de même mentalité, constituant ce qu'il est d'ailleurs convenu d'appeler « la troisième force ».

La participation active de membres des minorités lors d'élections ou de congrès de direction récents tend à prouver que ces communautés ne sont pas politiquement passives. D'autre part, si les minorités semblent unies dans leur contestation de l'hégémonie du biculturalisme et de l'exclusivité raciale et ethnique des partis fédéraux, elles sont par ailleurs différentes aux points de vue social et politique. Par exemple, d'un groupe ethnique à l'autre de même qu'à l'intérieur de chaque groupe, on constate des différences sur plusieurs points : antécédents de migration et d'établissement, répartition des générations, statut socio-économique, connaissance des langues officielles, différenciation « raciale » et culturelle par rapport aux populations blanches de souche française ou britannique. Il faut tenir compte, en outre, de la répartition inégale des minorités à travers le Canada. Cette réalité explique en partie la grande diversité des rapports entre les partis fédéraux et les minorités, et le caractère largement urbain de l'activité électorale « ethnique » observée ces dernières années.

Ironiquement, on ne peut comprendre les relations entre les minorités et les principaux partis qu'en gardant à l'esprit la grande diversité des minorités. Nous entendons ici par minorités ethnoculturelles les communautés formées d'immigrants, et de leurs descendants, d'origine non française et non britannique. Cela exclut les peuples autochtones mais inclut les « minorités visibles », lesquelles, selon la définition que donne le gouvernement fédéral de l'équité en matière d'emploi, comprennent « les personnes, autres qu'autochtones, qui ne

sont ni blanches ni de race caucasienne »[1]. Il apparaît clairement que les partis canadiens, confrontés à la diversité multiculturelle et multiraciale de l'électorat et de leurs propres effectifs, jugent plus important d'assurer une représentation spéciale ou améliorée à certaines minorités plutôt qu'à d'autres. Par exemple, comme nous le verrons plus loin, il existe des divergences au sein du NPD de l'Ontario quant à savoir si la politique d'action positive du parti relativement aux candidatures électorales devrait d'abord favoriser des personnes appartenant à des minorités ethniques ou à des minorités visibles.

Dans la vie courante des partis, on parle tantôt de « minorités visibles », tantôt de « minorités ethniques », ou encore d'« immigrants » tout court. Il est difficile de parvenir à un consensus, ces notions étant des créations sociales imprégnées d'idéologie et de stéréotypes fondés sur le sens commun. Par exemple, le terme « immigrant » a un sens précis selon la loi canadienne mais l'usage populaire lui donne une signification autrement plus étendue. Ainsi, on qualifie communément d'« immigrant » ou « immigrante » une personne de couleur ou originaire d'un pays du tiers monde, une personne qui parle le français ou l'anglais avec difficulté, ou encore un individu qui occupe un emploi modeste. Compte tenu des problèmes de confusion et d'amalgame entourant des termes comme « ethnique », « minorité visible » ou « immigrant », il ne faut guère s'étonner des dissensions importantes qui règnent dans les partis à propos des questions d'équité et des priorités à établir dans ce domaine. Les débats concernent le racisme basé sur la couleur de la peau, le problème de la connaissance des langues officielles et même la question des noms de famille « étrangers », c'est-à-dire ni français ni anglais. Dans ce contexte, les discussions sur la nécessité de mécanismes spéciaux de représentation pour les minorités ou sur l'établissement de priorités pour les programmes d'action positive ou toute autre mesure de redressement, tournent facilement à la controverse.

Dans la présente étude, nous examinons certains des débats qui opposent les trois principaux partis ainsi que différents membres des mêmes partis à propos de la représentation des minorités ethniques. Notre propos est de deux ordres. D'abord, nous examinons les activités des hommes et des femmes membres de minorités qui désirent exercer un pouvoir plus direct au sein des partis fédéraux à titre de candidats, de délégués aux congrès de direction ou de responsables locaux, ainsi que l'opinion que se font les militants issus des minorités des stratégies électorales visant les minorités, de l'ouverture d'esprit de leur parti, de son accessibilité et de sa légitimité[2]. Deuxièmement, nous étudions la réaction des partis à l'évolution de la représentation

ethnoculturelle et raciale dans leurs rangs et les mesures prises par les trois partis (aux niveaux fédéral et ontarien) en vue de susciter l'appui des minorités ethnoculturelles et d'encourager la participation de membres de groupes minoritaires à divers niveaux de leur appareil. L'étude porte sur la représentation des minorités et la défense de leurs intérêts au sein des partis ainsi que sur les moyens d'améliorer la situation actuelle.

L'étude est divisée en quatre parties. Dans la première, nous situons les relations entre les minorités et les trois partis fédéraux dans une perspective historique. Nous examinons les obstacles à la participation des minorités au sein des partis traditionnels et la place limitée que ces partis ont accordée, dans le passé, aux groupes autres que français et britannique. Cette partie traite également de la composition ethnique actuelle de la Chambre des communes. Loin de faire l'unanimité, la notion d'ethnicité est diversement interprétée, ce qui complique l'analyse des statistiques officielles sur les origines ethniques. Il est difficile, par conséquent, de recueillir et d'interpréter certaines données vitales comme le nombre de membres de minorités ethniques au sein des partis politiques et des Communes. Cette situation pose un défi majeur aux chercheurs intéressés à la « politique ethnique » ainsi qu'aux directions des partis, qui voient de plus en plus la nécessité d'adopter des politiques d'action positive ou des structures de liaison avec les communautés ethniques.

Dans les deuxième et troisième parties, nous analysons les rapports actuels entre les minorités et les trois partis fédéraux et leurs homologues du palier provincial en Ontario. Une bonne part des renseignements utilisés dans ces deux parties proviennent d'une série d'entrevues libres avec des hommes et des femmes députés, permanents et militants des diverses formations politiques[3].

Dans la deuxième partie, nous abordons d'abord la répartition démographique des immigrants et des minorités ethniques dans les 295 circonscriptions fédérales du Canada, en nous appuyant sur les données des recensements. L'Ontario est la province qui compte la plus forte proportion d'immigrants récents au sein de sa population et le plus grand nombre de circonscriptions urbaines où l'on trouve des concentrations de groupes minoritaires. Dans ce contexte, les circonscriptions de la région de Toronto constituent un terrain particulièrement propice au militantisme politique à caractère ethnique.

Dans cette deuxième partie, nous examinons aussi les voies empruntées par les membres des minorités en vue d'accéder au pouvoir au sein des partis, en nous attachant plus particulièrement à la désignation des candidats et des chefs de parti. Comme l'attestent les

reportages des médias, l'activisme accru des minorités ethniques a souvent été présenté de façon sensationnaliste, comme s'il s'agissait de l'œuvre d'« intermédiaires ethniques » manipulant des foules d'immigrants désordonnés et mal informés. À notre avis, il faut se garder de confondre les problèmes de procédure liés au choix des candidats et des chefs de parti avec les individus et groupes qui participent depuis peu à ces processus. Trop souvent, les représentants et représentantes de l'ordre établi au sein des partis ont fait des rapprochements entre les pratiques associées aux luttes d'investiture chaudement disputées et l'origine ethnique et raciale de ceux et celles qui jouaient des rôles principaux ou secondaires dans ces luttes. De tels amalgames dénotent des préjugés ethniques et raciaux et incitent les partis à oublier la responsabilité qui leur incombe d'éliminer les barrières ethniques au sein de leurs organisations et dans leurs méthodes de recrutement. Ce n'est qu'en s'attaquant à ces préjugés que les partis pourront assurer une meilleure représentativité et ainsi devenir des institutions plus démocratiques.

La troisième partie traite des structures mises en place pour assurer la liaison avec les minorités ethniques et examine des mesures d'action positive officielles et officieuses élaborées par les trois partis dans ce domaine. Ce sont les partis provinciaux de l'Ontario qui sont les plus évolués à cet égard, ce qui reflète la grande diversité ethnique de cette province. Dans cette partie, nous cherchons notamment à déterminer dans quelle mesure les structures organisationnelles existantes favorisent l'intégration ou, au contraire, la « ghettoïsation » de ces groupes. Nous examinons également la nature et la base de l'appui des minorités aux trois partis fédéraux, l'opinion des membres des minorités à propos des barrières politiques au sein des partis et la notion de « minorité défavorisée » (entre autres, minorité visible par opposition à minorité ethnique), dont la définition est loin de faire l'unanimité.

Enfin, dans la quatrième partie, nous passons en revue diverses propositions visant à favoriser une intégration et une représentation accrues, au sein des partis, des diverses catégories de minorités ethniques (comme les minorités visibles et les groupes d'immigrants et immigrantes ayant une faible connaissance des langues officielles). Les hommes et femmes députés, permanents et militants des trois partis soulignent la nécessité d'assurer un équilibre entre, d'une part, l'accessibilité, la représentativité et la croissance démocratique des partis et, d'autre part, leur fonctionnement impartial, efficace et responsable. Nos recommandations concernent principalement l'accessibilité et la représentativité des formations politiques. Nous faisons valoir que pour maximiser la sensibilisation des gens aux questions ethnoculturelles

(comme les problèmes liés aux droits de la personne et au racisme ainsi que les politiques relatives aux immigrants et aux réfugiés), à l'intérieur des partis politiques et à la Chambre des communes, les partis doivent ouvrir davantage leurs portes aux minorités ethniques et raciales. Des mesures s'imposent pour encourager et faciliter la participation accrue des membres des minorités non seulement au niveau de l'électorat mais aussi aux échelons supérieurs du pouvoir au sein des partis et du gouvernement.

LES PERSPECTIVES HISTORIQUES

La représentation politique de tout groupe comporte deux aspects : la représentation du groupe par certains de ses membres (appelée ici « représentation statistique ») et la représentation ou la défense des intérêts du groupe. La relation entre les deux aspects est complexe (par exemple, il n'y a pas nécessairement de lien direct entre un individu et son groupe sexuel, social ou ethnique), mais cette relation existe néanmoins, et elle est importante. Comme l'ont fait valoir plusieurs chercheurs et chercheuses qui se sont penchés sur la participation politique des femmes, la représentation statistique d'un groupe à la Chambre des communes facilite la formulation de points de vue et de politiques qui touchent ce groupe (Bashevkin 1985; Maillé 1990). Ainsi, plusieurs des députés et députées de minorités ethniques interviewés dans le cadre de la présente étude ont indiqué que leur élection avait favorisé chez leurs collègues une sensibilisation nouvelle ou accrue à l'égard de dossiers particuliers comme la politique d'immigration, l'accueil des réfugiés, la lutte contre le racisme et le respect des droits de la personne. De même, à propos de l'influence des Noirs en politique américaine, Thernstrom (1987, 239) souligne les effets de l'accession d'hommes et de femmes de race noire à des postes de pouvoir :

> L'intégration des Noirs au processus politique dont ils ont été exclus ne sert pas seulement à tenir les racistes en respect et à augmenter la confiance des gens à l'égard de la compétence politique des Noirs. Qu'ils siègent à des conseils municipaux, des commissions de comtés ou des assemblées législatives, les Noirs freinent l'expression des préjugés, défendent les intérêts des Noirs, nomment d'autres Noirs à des postes et facilitent souvent la discussion de sujets (comme la criminalité des Noirs) que les Blancs hésitent à aborder. Autrement dit, les organismes de pouvoir fonctionnent différemment lorsqu'ils sont mixtes du point de vue racial, particulièrement dans un contexte où les Noirs militent depuis peu en politique et que l'on a depuis

> longtemps l'habitude d'un certain langage à connotation raciste et de pratiques discriminatoires dans la dispensation des services.

Anwar (1986, 3) fait ressortir encore davantage le lien entre la représentation statistique et la défense des intérêts des minorités. À propos des minorités ethniques au sein du système politique britannique, il écrit notamment :

> Une des façons d'amener les partis politiques à agir [dans la lutte contre le racisme] consiste à augmenter le nombre de membres des minorités ethniques participant activement au processus de prise de décision. Une telle représentation aidera à égaliser les chances non seulement à l'intérieur des partis mais également à l'extérieur. À mesure que les membres blancs des partis prendront davantage conscience des problèmes et des besoins des minorités ethniques, ils formuleront et mettront en œuvre des politiques appropriées.

Les propos d'Anwar sur les effets de la représentation statistique pèchent peut-être par excès de simplisme. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de certains facteurs comme : les sanctions politiques et la discipline de parti, qui limitent les interventions des politiciens et politiciennes appartenant à des minorités ethniques dans des dossiers à caractère ethnique; la complexité des forces qui orientent les politiques gouvernementales; et la persistance des idéologies racistes qui résistent aux arguments rationnels (Albo et Jenson 1989; Stasiulis 1988a). Anwar a toutefois raison de faire valoir que les partis se doivent — au nom de la justice sociale et de la démocratie — de refléter dans leurs structures décisionnelles la diversité ethnique qui caractérise l'ensemble de la société.

D'un point de vue historique, les principaux partis politiques canadiens n'ont pas été représentatifs des minorités ethniques. Un grand nombre d'obstacles institutionnels et culturels ont empêché les minorités d'origine autre que française et britannique de participer équitablement à la vie des partis et aux activités électorales traditionnelles. Jusqu'à récemment, la Chambre des communes comptait peu de membres de minorités, et les minorités ethniques n'ont pas eu la possibilité de défendre leurs intérêts par la voie des partis au même titre que les groupes d'origine française et britannique. Bien entendu, les relations entre les principaux partis fédéraux canadiens et les groupes ethniques minoritaires ont varié selon les groupes et selon les périodes. Tout compte fait, cependant, il semble qu'aucun des trois partis n'ait réussi à représenter équitablement les minorités dans ses rangs ou à

défendre leurs intérêts à l'intérieur ou à l'extérieur de ses structures. Les pages qui suivent tentent d'expliquer ce phénomène d'exclusion et présentent des preuves empiriques de la sous-représentation des minorités.

Les obstacles à la participation et la domination franco-britannique

De nombreux obstacles, à la fois inhérents et extérieurs au système de partis, ont contribué à maintenir les minorités ethnoculturelles dans une situation d'abandon et d'exclusion par rapport aux principaux partis. De 1880 à 1960, le Canada appliquait une politique d'immigration ouvertement raciste et restrictive, conformément à l'intention des autorités coloniales de développer le pays en tant que « colonie blanche ». La valeur des immigrants et immigrantes était établie selon une hiérarchie raciale et ethnique au sommet de laquelle régnaient les Blancs protestants d'origine britannique, modèles d'acceptabilité aux plans culturel et physique (Palmer 1976, 85). Tous les autres candidats et candidates à l'immigration étaient jugés en fonction de ces critères. Les politiques d'immigration restrictives ont sévèrement limité la croissance des communautés asiatique et noire, en particulier, dont le statut politique s'est trouvé marginalisé.

Privés du droit de vote aux niveaux provincial et fédéral, les Asiatiques se sont trouvés encore plus marginalisés et soumis, et ont vu diminuer encore davantage leurs chances d'établir des liens avec le système politique traditionnel pour y faire valoir leurs revendications (Ward 1950, 235–237). De fait, en Colombie-Britannique, où la majorité des Asiatiques s'étaient établis, les politiciens faisaient même de la surenchère dans leurs promesses pour limiter la participation des Asiatiques dans les domaines économique et politique (Burnet et Palmer 1988, 61)[4]. D'autres groupes — tels que les immigrants et immigrantes d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qualifiés d'« ennemis étrangers » pendant la Première Guerre mondiale — ont également été privés du droit de suffrage pendant certaines périodes et coupés de la vie politique.

Les politiques d'immigration restrictives et la privation du droit de vote ont touché certains groupes plus durement que d'autres, et pendant des périodes plus longues. Un aspect du système canadien de partis a cependant affecté toutes les minorités ethniques : c'est l'importance centrale que les trois formations ont donnée à la question des relations entre Français et Britanniques. La vision hégémonique de la société canadienne qui est à la base du discours des partis s'inspirait au mieux du biculturalisme et, au pire, de l'anglocentrisme (Brodie et Jenson 1988; Peter 1981). Ainsi, les Canadiens et Canadiennes

d'origine britannique et, dans une moindre mesure, ceux et celles d'origine française ont vu leur identité et leurs aspirations collectives légitimées par le discours et l'action des partis et de l'État, alors que les groupes minoritaires ont vu les leurs supprimées.

Plus récemment, les partis ont ajouté le multiculturalisme à leur gamme de politiques ethniques de manière à répondre aux aspirations symboliques des communautés non françaises et non britanniques (Stasiulis 1988b). Toutefois, comme en témoignent la position secondaire des droits multiculturels dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ainsi que le faible statut de la bureaucratie fédérale chargée du multiculturalisme, il est clair que le multiculturalisme n'a jamais sérieusement menacé de déloger la question des relations entre Français et Britanniques comme pivot de la politique nationale (Kallen 1987; Stasiulis 1988b, 1991).

Il n'existe pas de lien simple ou automatique entre le discours officiel des partis sur la question ethnique et la représentation des minorités et de leurs intérêts au sein des partis. Nous sommes cependant d'avis que la légitimité accordée aux revendications de certains groupes et le voile de silence dont d'autres ont été recouvertes ont beaucoup contribué à limiter l'accès des minorités ethnoculturelles à une participation et à une représentation équitables. L'opposition entre les groupes français et britannique constituait le « clivage fondamental » de la vie sociale et politique au Canada, comme en témoignent les notions de biculturalisme, de deux nations et de peuples fondateurs qui ont imprégné l'histoire des partis canadiens dès leurs débuts (Peter 1981; Brodie et Jenson 1988). Inversement, les individus d'origine autre que française ou britannique étaient considérés comme des citoyens de classe inférieure, étrangers à ces concepts qui étaient à la base même de la nation et des partis (Breton 1984, 134). Dans le passé, le discours ethnique des trois partis n'a donc pas favorisé l'intégration de membres des minorités à titre de candidats ou de députés fédéraux.

Les débuts d'une ouverture

À la fin de la première décennie de ce siècle, malgré l'importance du biculturalisme en politique fédérale, les principaux partis ne pouvaient plus se permettre d'ignorer le potentiel électoral des minorités ethniques, en raison surtout de leur importance démographique croissante dans les circonscriptions rurales des Prairies et dans les villes du centre et de l'Ouest canadiens[5]. Souvent, les partis courtisaient « l'électorat ethnique » et parfois allaient même jusqu'à désigner comme candidats ou candidates des membres de groupes minoritaires. Cependant, les rares personnes d'ascendance autre que française ou

britannique qui se sont fait élire représentaient habituellement des circonscriptions à caractère fortement « ethnique », comme celle de Végréville, en Alberta (à prédominance ukrainienne), ou les circonscriptions à population très majoritairement juive situées dans des villes comme Montréal, Toronto ou Winnipeg (Burnet et Palmer 1988, 162).

Même quand des membres d'une minorité accédaient à la Chambre des communes, il leur était difficile de modifier les politiques en faveur des groupes qu'ils représentaient, surtout lorsque l'orientation de leur parti allait dans le sens contraire. En 1926, par exemple, Michael Luchkovich, du parti United Farmers of Alberta, devenait le premier député fédéral d'origine ukrainienne. Cependant, alors qu'il souhaitait une libéralisation de la politique canadienne de l'immigration, son parti préconisait au contraire une politique restrictive ou même de fermeture (Burnet et Palmer 1988, 162).

La faiblesse de l'influence des députés appartenant à des minorités a été illustrée dans les années 30 de manière bouleversante. Les députés juifs libéraux Samuel Jacobs (de Montréal) et Sam Factor (de Toronto) ont tout fait pour permettre l'immigration de réfugiés juifs fuyant la répression nazie, mais le gouvernement libéral de Mackenzie King est resté sourd à leurs demandes (Abella et Troper 1982, 14 et 15)[6]. Ainsi, même quand les intérêts des minorités étaient représentés au Parlement ou même au parti au pouvoir, ils pouvaient être écartés.

En résumé, pendant la plus grande partie de leurs années de formation, les partis politiques ont agi de deux manières vis-à-vis des minorités ethniques et de leurs intérêts. La première a consisté à ne pas tenir compte de ces intérêts et à empêcher les minorités de prendre part à la vie politique au moyen de mesures « nativistes » à caractère raciste. Parfois, ces mesures pouvaient même servir d'arguments électoralistes vis-à-vis de l'ensemble de la population, qui était réceptive aux plates-formes à caractère raciste. Deuxièmement, les partis ont sollicité le vote des minorités et ont même accepté certains de leurs membres comme candidats ou candidates. Toutefois, même lorsque les minorités étaient représentées au Parlement, leurs porte-parole étaient peu nombreux. Ces derniers, sans « masse critique » aux Communes, n'avaient pas le pouvoir d'infléchir les politiques de leur parti ou du gouvernement de façon à favoriser les intérêts de leur communauté.

Comme nous le verrons plus loin, les députés et députées de minorités ethniques exerçaient sans doute une faible influence au sein des principaux partis et des Communes du fait qu'ils y étaient peu nombreux. Mais en plus, il leur était difficile de défendre les intérêts de leurs communautés en raison de la discipline de parti qui, selon la tradition parlementaire canadienne, contraint les élus à voter suivant la ligne

de leur parti. La position des leaders politiques constitue un obstacle supplémentaire à cet égard. Les chefs peuvent faire valoir en effet qu'ils ont des comptes à rendre non seulement aux minorités mais aussi à l'ensemble des éléments de leur parti et de la société. Dans un contexte social empreint de racisme, comme celui qui caractérisait le Canada avant la Seconde Guerre mondiale, ce facteur a sans doute sérieusement limité la capacité des députés minoritaires d'infléchir les politiques au profit de leurs communautés[7].

Entre 1867 et 1964, seulement 97 individus d'origine autre que française ou britannique ont été élus à la Chambre des communes (Canada, Commission royale 1970, 272; Manzer 1974). Parmi les groupes minoritaires, les Allemands[8] et, dans une moindre mesure, les Ukrainiens et les Juifs comptaient le plus grand nombre d'élus. Les autres groupes (entre autres les Chinois, établis au Canada de longue date mais soumis à des restrictions politiques sévères) comptaient peu ou pratiquement pas de députés. En fait, il est frappant de constater qu'entre la Confédération et le milieu des années 60, la sous-représentation parlementaire des minorités s'est progressivement aggravée alors que leur proportion au sein de la population canadienne augmentait (Manzer 1974, 251). Pendant la même période, les minorités étaient pratiquement absentes du conseil des ministres et se trouvaient sous-représentées au Sénat, dans la magistrature et dans la haute fonction publique (Burnet et Palmer 1988, 173 et 174)[9].

Le pourcentage des députés issus de minorités a clairement augmenté dans les années 80, comparativement aux cent premières années de la Confédération. À la suite du scrutin fédéral de 1984, le Conseil ethnoculturel canadien rapportait que 51 des 282 députés (environ 18 %) étaient d'origine autre que française ou britannique (Conseil 1989, 7). Aux élections de 1988, leur nombre a baissé à 49 (sur 295 circonscriptions) et leur proportion à 16,6 % (*ibid.*)[10]. La grande majorité des députés provenant de minorités ethniques était d'origine européenne. Les députés d'Europe du Nord et de l'Est ont pour la plupart été élus comme candidats conservateurs dans des circonscriptions des Prairies. Ceux du sud de l'Europe (principalement d'Italie) étaient pour la plupart des libéraux et représentaient des circonscriptions du sud de l'Ontario et du Québec (Pelletier 1991).

Il importe de signaler que toute évaluation de la sous-représentation des minorités aux Communes dépend de la manière dont on définit et on mesure les origines ethniques des députés et des Canadiens en général. À l'heure actuelle, le questionnaire du recensement national permet aux répondants et répondantes d'inscrire jusqu'à trois origines ethniques (Canada, Statistique 1988, xxxvi). Environ 28 % des Canadiens

recensés en 1986 se sont dits d'origine ethnique multiple. La répartition provinciale de ces personnes était très inégale et leur proportion était particulièrement faible au Québec (voir l'annexe A, tableau 1.A1). Si la proportion des Canadiens se disant d'origine ethnique est élevée, il est cependant difficile d'évaluer les parts des différentes ethnies, comme nous le verrons plus loin à propos de la présence ethnique aux Communes.

À l'heure actuelle, selon le Conseil ethnoculturel canadien, les parlementaires d'ascendance française ou britannique forment plus de 83 % de l'effectif des Communes. Puisque 50 % de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes se sont dits d'origine uniquement française ou britannique lors du recensement de 1986, on peut en déduire que les groupes français et britannique sont encore fortement surreprésentés aux Communes. Mais si l'on ajoute aux groupes français et britannique les personnes qui se sont dites d'origine multiethnique (avec une composante française ou britannique), leur pourcentage passe à environ 75 %, et ainsi ces parlementaires seraient encore surreprésentés mais dans une proportion beaucoup moindre. Cela montre combien il est difficile de tirer des conclusions à partir d'évaluations des origines ethniques, surtout lorsque les personnes se réclament de plus d'une ethnie[11].

Il y a beaucoup moins d'ambiguïté lorsqu'il s'agit de la sous-représentation des minorités visibles. Il est évident que la Chambre des communes demeure une institution « très blanche » : seulement six personnes de minorités visibles (soit 2 % du total) ont été élues en 1988. Il s'agit d'une augmentation par rapport aux trois personnes de minorités visibles élues en 1984 (Pelletier 1991)[12]. L'écart est important par rapport à la proportion des minorités visibles au sein de la population canadienne, qui était de 6,1 % en 1986. Si la proportion était la même aux Communes, on y compterait environ 18 députés et députées de minorités visibles.

Comme les données sur l'origine ethnique des membres des Communes ne sont pas recueillies de façon systématique et que l'« origine ethnique » peut être définie et mesurée de diverses façons, il est difficile de porter des jugements sur la représentation ou la sous-représentation des minorités ethnoculturelles en général, et de certains groupes en particulier. (Voir Pelletier 1991 pour les différents critères utilisés pour établir « l'ethnicité » des députés.) Cela milite contre les solutions visant à assurer une représentation statistique équitable des minorités en se basant simplement sur les statistiques du recensement. Étant donné que le recensement ne comporte pas de question sur la « race » ou sur l'« appartenance à une minorité visible » et que le décompte des membres de minorités visibles se fait principalement

à partir des réponses sur l'« origine ethnique », il faut prendre garde de ne pas se laisser induire en erreur par les statistiques lorsqu'il s'agit de corriger la sous-représentation des minorités visibles (Stasiulis 1991). Quoi qu'il en soit, les statistiques du recensement attestent que la Chambre des communes est encore loin de refléter la diversité ethnoculturelle de l'ensemble de la population, particulièrement en ce qui concerne les minorités visibles.

En politique comme dans la vie de tous les jours, la réalité ethnique est diverse et comporte des dimensions structurelles, subjectives et situationnelles. Pour certains hommes et certaines femmes politiques culturellement assimilés ou pour ceux et celles qui conservent des liens avec leur communauté ethnique, il se peut que l'appartenance à une minorité ethnique ne soit ni un handicap ni un atout, sauf dans certains contextes (par exemple, lors de campagnes électorales dans les circonscriptions fortement « ethniques » ou à l'occasion de fêtes traditionnelles célébrées par certaines communautés). D'autre part, pour les immigrants et immigrantes de fraîche date connaissant mal les langues officielles, ou s'exprimant avec un accent marqué, l'appartenance à une minorité peut s'avérer un obstacle à l'action politique. Quant aux membres des minorités visibles, leur appartenance raciale ou leurs différences visibles peuvent susciter la méfiance et le racisme des électeurs, des militants des partis et des chefs politiques. C'est en tenant compte de ces distinctions que les deux parties suivantes traitent des relations actuelles entre les minorités ethniques et les trois principaux partis.

LES PARTIS POLITIQUES ET LE MILITANTISME DES MINORITÉS

Les élections fédérales de 1984 et de 1988 et le congrès de direction de 1990 du Parti libéral du Canada (PLC) se sont caractérisés par une hausse notable de l'activité politique des minorités ethnoculturelles. Les hommes et femmes de ces minorités ont été plus nombreux que jamais à se présenter comme candidats et délégués, à tenir des rôles publics de premier plan, à participer à l'élaboration des stratégies et à utiliser leur poids électoral en faveur de candidats et candidates. La « troisième force » de la scène politique canadienne s'avère cependant une réalité complexe.

Des sondages préélectoraux ont confirmé l'affaiblissement de plus en plus marqué des loyautés traditionnelles des minorités envers les partis, démentant toute vision simpliste du « vote ethnique ». Au lieu de s'en tenir à des considérations spécifiquement « ethniques », les membres des minorités ont appuyé les partis et les candidats en raison de leurs politiques en général, tout comme les Canadiens et

Canadiennes d'origine française et britannique. De même, leurs rangs ont été divisés lors des campagnes électorales et de la course à la direction du PLC. Ainsi, en ce qui concerne les allégeances politiques, les idéologies et les perspectives de participation politique, il apparaît évident que les rapports actuels entre les minorités et les trois principaux partis sont marqués au coin de la diversité plutôt que de l'homogénéité.

Toutefois, bien que les minorités se distinguent entre elles par leur degré et leur type de participation, on a donné d'elles, aux élections fédérales des dernières années, l'image stéréotypée de groupes particulièrement portés au « paquetage d'assemblée » (pratique qui consiste à remplir une salle d'assemblée de partisans d'un candidat) et au « recrutement de membres instantanés ». À force d'être appliquées aux minorités, ces expressions ont d'ailleurs fini par acquérir une connotation de participation politique illégitime de la part des minorités.

Le problème de ces stéréotypes est qu'ils établissent un lien de cause à effet entre le fonctionnement des partis, y compris certaines règles traditionnelles implicites mais bien établies, et l'identité des groupes dont l'engagement politique est le plus récent et le plus visible (à cause de leurs caractéristiques culturelles ou « raciales »). Pour cette raison, ils contribuent à exclure les minorités du processus politique et renforcent leur sous-représentation au sein des partis et comme candidats ou candidates dans des circonscriptions gagnables.

Il est regrettable que l'on confonde les problèmes de fonctionnement des partis avec l'activité politique des minorités, et cela pour deux raisons. Premièrement, on se trouve à axer les propositions de réforme non pas sur les structures générales des partis (telles que les associations de circonscription), comme il faudrait le faire, mais plutôt sur les pratiques politiques des groupes ethniques. Deuxièmement, on évite de se concentrer sur les obstacles qui demeurent au sein des partis quant à l'intégration générale des minorités à tous les niveaux de l'appareil et de la direction des partis. Les parlementaires et les permanents de parti que nous avons interviewés ont exprimé des vues différentes sur la réglementation des processus de désignation des candidats et des chefs. Ils s'entendaient toutefois pour dire que les abus auxquels ces processus avaient donné lieu ne tenaient pas à l'origine ethnique des participants mais plutôt aux traditions et aux structures des partis. Fait plus important encore, ils s'entendaient sur la nécessité de prévoir, parallèlement à une réglementation améliorée, des mécanismes susceptibles d'assurer l'ouverture et le renouvellement des partis.

Avant d'aborder l'engagement politique des minorités dans les deux derniers scrutins fédéraux et dans la course à la direction du PLC

et d'en discuter les implications contemporaines, il importe d'examiner certains aspects démographiques de l'activité politique des minorités. Nous verrons brièvement, par ailleurs, quels facteurs peuvent expliquer les différences entre les degrés d'engagement politique des divers groupes ethnoculturels.

La démographie et l'engagement politique des minorités

Les immigrants et immigrantes de souche autre que française ou britannique, ainsi que leurs descendants, sont répartis de manière inégale sur le territoire canadien. Leur nombre, leur proportion et leur pays d'origine varient considérablement d'une province à l'autre. L'Ontario se signale comme la province qui compte le plus grand nombre d'immigrants récents (Canada, Statistique 1988).

Selon les données démographiques générales, il semble que le nombre de circonscriptions où les groupes ethniques autres que français ou britannique forment la majorité de la population (soit plus de 50 %, en excluant les personnes qui se disent d'origine ethnique unique autre que britannique, française ou autochtone) est beaucoup plus élevé en Ontario et dans les provinces de l'Ouest qu'au Québec et dans les provinces atlantiques et les territoires (voir l'annexe A, tableau 1.A2). Selon le critère rigoureux de 50 % mentionné précédemment, environ un cinquième seulement des 295 circonscriptions fédérales peuvent être considérées comme ayant une proportion significative d'habitants appartenant à des minorités. Il est frappant de constater que la majorité des circonscriptions dites « ethniques » sont situées dans des centres urbains, la plus grande concentration se trouvant dans la région métropolitaine de Toronto (voir l'annexe A, tableau 1.A3).

Le militantisme politique à caractère ethnique n'est pas exclusif à Toronto, cependant. Dans des villes comme Montréal, Edmonton et Vancouver, la politique aurait aussi de bonnes chances de déborder le cadre traditionnel du clivage franco-britannique[13]. Toutefois, les provinces atlantiques apparaissent comme un terrain moins propice à cet égard, vu la quasi-absence de concentrations de groupes minoritaires.

Un autre phénomène a une incidence importante sur le plan régional : c'est que la majorité des immigrants et immigrantes viennent de l'extérieur de l'Europe depuis que la politique d'immigration a changé dans les années 60. La société canadienne devient donc de plus en plus diverse du point de vue non seulement ethnique mais également racial, et cette tendance risque peu de changer d'ici la fin du siècle. Il y a trente ans, plus de 80 % des immigrants venaient de l'Europe ou étaient d'ascendance européenne. Aujourd'hui, 70 % viennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine; à elle seule, l'Asie compte pour 43 %

du total (Canada, Emploi 1989, 8). La diversité raciale est plus marquée dans les centres urbains, pôles d'attraction de l'immigration récente. Alors que les minorités visibles formaient 6,1 % de la population totale du pays en 1986, leur proportion était de près de 17 % à Toronto et à Vancouver. À cette époque, près des trois quarts des Canadiens et Canadiennes appartenant à des minorités visibles étaient concentrés dans cinq villes : Toronto, Vancouver, Montréal, Calgary et Edmonton (Pendakur 1990). Comme nous le verrons dans la troisième partie, l'afflux récent d'immigrants de minorités visibles et leur concentration dans certaines régions auront une incidence importante sur la définition des groupes cibles dans le cadre des programmes d'action positive des partis.

Kinnear (1984) est l'un des rares politicologues qui fondent leur analyse des comportements électoraux sur l'écologie politique des circonscriptions fédérales. Pour comprendre les différences relevées d'une circonscription à l'autre, il examine trois facteurs qu'il considère comme déterminants : la composition ethnique de la circonscription étudiée, sa situation économique et les candidats et candidates qui s'y présentent. En ce qui concerne l'élément ethnique, il souligne l'importance des changements d'allégeance des groupes minoritaires, même dans des circonscriptions où ces groupes représentaient beaucoup moins que 50 % de la population. Il est certain qu'aux élections fédérales de 1984 et de 1988, les stratèges des principaux partis fédéraux et les candidats des groupes établis (de souche française ou britannique) et des groupes minoritaires ont été très sensibles à l'importance du facteur « ethnique » dans certaines régions du pays et dans certaines circonscriptions en particulier.

Les circonscriptions électorales fédérales constituent des unités géographiques beaucoup plus utiles que les provinces et territoires pour analyser l'activité électorale des minorités. Une variété de facteurs liés aux caractéristiques des circonscriptions peuvent avoir une incidence sur le comportement politique des membres d'un même groupe ethnique dans l'ensemble du pays (Eagles 1990, 292). C'est pourquoi les Italiens, les Sikhs, les Macédoniens, les Coréens, etc. (même lorsqu'ils sont de même âge et de même classe sociale) peuvent ne pas avoir la même attitude envers les principaux partis à Halifax, Vancouver ou dans les circonscriptions rurales de l'Ontario que celle qu'ils auraient à Toronto.

La participation des minorités à la vie politique varie d'une circonscription à l'autre mais aussi d'un groupe ethnique à l'autre. Les différences entre les groupes relèvent en partie du phénomène de

la « maturation communautaire ». En effet, beaucoup de nouveaux immigrants ont des préoccupations plus pressantes que la politique. Il peut s'écouler plusieurs années avant que les nouveaux arrivés s'installent vraiment, apprennent une nouvelle langue et se familiarisent avec une nouvelle culture, y compris ses traditions politiques. Les considérations d'ordre économique, en particulier l'achat d'une maison et l'instruction des enfants, l'emportent souvent sur la politique. Ce sont généralement les immigrants et immigrantes qui ont atteint un certain degré de sécurité sociale et économique, ou leurs enfants de la première ou de la deuxième génération, qui ont l'intérêt et les moyens de faire de la politique active.

De nombreux hommes et femmes, députés ou candidats, appartenant à une minorité ethnique, nous ont décrit les différentes étapes que doivent franchir les communautés ethniques avant d'atteindre la maturité politique : d'abord voter, puis afficher des pancartes électorales chez eux, réclamer une voix au chapitre pour le choix du candidat ou du chef de parti, se porter soi-même candidat (d'abord dans une circonscription perdue d'avance, puis dans une circonscription où la victoire est possible) et, une fois élu, réclamer enfin une part du pouvoir dans les hautes sphères du parti et du gouvernement[14]. La directrice des opérations de l'aile ontarienne du Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), Susan Warren, affirme qu'il faut compter trente ans avant qu'une communauté minoritaire s'engage en politique. « Il n'y a qu'à voir les Italiens », dit-elle[15].

Le degré et la rapidité de l'engagement politique des différents groupes minoritaires dépend cependant d'une variété de facteurs : les traditions d'engagement politique dans le pays d'origine, la connaissance des langues officielles, la fréquentation d'écoles canadiennes, la classe sociale et le type d'emploi. Bon nombre des députés et députées « ethniques » sont nés au Canada de parents immigrants ou s'y sont établis dans leur jeunesse.

Il est clair que pour expliquer l'engagement politique des minorités, il faut prendre en compte une multitude de facteurs. Des notions comme celles de « vote ethnique » ou de « troisième force » sont sujettes à caution dans la mesure où elles occultent des différences considérables dans les comportements politiques et la « maturation communautaire » d'une minorité à l'autre et d'un groupe à l'autre au sein d'une même minorité, ainsi que des différences démographiques entre les régions et les circonscriptions. Ces différences ressortent lorsqu'on examine le degré d'engagement des minorités dans les élections fédérales de 1984 et de 1988 et dans le congrès de direction de 1990 du PLC.

La campagne électorale fédérale de 1984

Aux élections fédérales de 1984, la diversité des candidats et candidates dans la région métropolitaine de Toronto était révélatrice de l'hétérogénéité ethnique des partis. Au moins 20 candidats des trois principaux partis provenaient d'une minorité ethnique (Serge 1984). On rapportait que les groupes d'origine italienne, ukrainienne, portugaise, antillaise et autres étaient de plus en plus actifs au sein des associations de comtés des trois principaux partis et que les nouveaux membres se recrutaient par centaines. L'intégration des minorités aux partis traditionnels a été graduelle car en 1980, les trois principaux partis n'avaient que 16 candidats d'origine autre que française ou britannique (*ibid.*).

Toujours en 1984, quatre militants libéraux, des communautés italienne, portugaise et sikhe, se sont réunis dans le but d'amener les Canadiens et Canadiennes des minorités ethniques à jouer un rôle plus actif et à « faire davantage que de lécher les enveloppes des candidats blancs protestants » (Johnson 1988; Dewar, 1988)[16]. Les quatre militants décidèrent de conjuguer toute la force des membres qu'ils avaient recrutés afin de soutenir la candidature de John Roberts à la direction du PLC[17] parce que celui-ci s'était engagé à livrer leur message au congrès. Ce message, transmis dans le cadre d'un discours aux délégués, se résume ainsi : « Le Canada est en train de se transformer. À l'avenir, un Ianno, un Singh pourraient devenir chef de parti. » (Entrevue, Tony Ianno.)

Compte tenu de l'engagement manifeste d'hommes et de femmes de différentes origines à la direction d'associations locales ou à titre d'organisateurs ou de candidats, il n'est pas étonnant que durant la campagne de 1984, la presse ait souligné l'importance du vote ethnique dans un grand nombre de circonscriptions (Kinnear 1984). Vu de près, il est cependant évident que le vote ethnique n'avait pas la même signification partout.

Par exemple, dans la circonscription torontoise d'Eglinton–Lawrence, représentée par le libéral Roland de Corneille, l'appui accordé traditionnellement au PLC par les Italiens semblait remis en cause du fait qu'un Italo-Canadien, Dan LaCapara, se soit présenté comme candidat conservateur. Pour s'attirer le soutien de la communauté italienne, R. de Corneille a fait valoir son engagement envers le multiculturalisme, notamment son rôle actif au sein du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Italie. Bien que le chef de campagne de D. LaCapara ait misé sur « l'idée nouvelle que les libéraux ne sont pas le seul parti favorable au multiculturalisme », de Corneille a été réélu (*Globe and Mail* 1984).

On ignore comment le « vote italien » (environ 19 % de la circonscription) s'est réparti aux élections de 1984 dans Eglinton–

Lawrence. D'après des sondages partisans et indépendants, il semble toutefois que les immigrants, dont les Italiens, continuent collectivement à se montrer fidèles au PLC même quand l'un des leurs se présente comme candidat d'un autre parti. Ainsi, indépendamment de leurs origines ethniques, les candidats conservateurs issus de ces groupes, dans des circonscriptions « fortement méditerranéennes », n'ont aucune chance de remporter la victoire parce qu'ils se présentent dans la « zone morte », selon l'expression des organisateurs conservateurs[18]. Malgré tout, de nombreux candidats des trois principaux partis, provenant d'une minorité ethnique, entrent en lice même s'ils sont presque sûrs de perdre. Parmi les raisons invoquées par ces candidats inscrits dans une circonscription perdue d'avance, il y a l'expérience électorale acquise durant la campagne et le fait que la communauté du candidat trouve un modèle de comportement et une forme d'éducation politique[19].

En analysant les résultats des élections de 1984 dans d'autres circonscriptions, on s'aperçoit que les candidats et candidates n'obtiennent pas toujours l'appui de leur communauté ethnique. Dans la circonscription torontoise de Parkdale–High Park, Jesse Flis, député libéral de longue date, a été battu par un conservateur, Andrew Witer. Ce dernier doit sa victoire au fait d'avoir gagné l'appui des communautés d'Europe orientale, importantes dans cette circonscription, notamment celui de la communauté polonaise dont son adversaire libéral faisait partie (Harrington 1984b)[20]. De plus, Andrew Witer avait axé sa campagne sur la création d'emplois (reprenant la promesse faite par le chef de son parti en 1984) et sur le problème du logement, questions qui n'entrent pas nécessairement dans la catégorie des préoccupations « ethniques » (Harrington 1984a) mais qui peuvent avoir autant d'importance pour les électeurs et électrices des minorités ethniques que pour l'électorat des groupes majoritaires.

Autre exemple qui met en doute la notion de bloc ethnique : les campagnes d'investiture ou les campagnes électorales opposant deux ou plusieurs candidats de même origine ethnique. Les situations où plusieurs membres d'une même collectivité se sont disputés l'investiture de leur parti ont été nombreuses avant les élections fédérales de 1988[21]. En 1984, dans la circonscription de York-Ouest, Sergio Marchi a remporté l'investiture libérale après une lutte farouche à laquelle trois autres membres de la communauté italienne avaient pris part, si bien que 4 des 5 candidats étaient d'origine italienne (Serge 1984)[22]. Dans York-Ouest, lors de ces élections, le Nouveau Parti démocratique (NPD) a présenté Bruno Pasquantonio; Frank Di Giorgio était le candidat conservateur. Les trois partis avaient donc un candidat d'origine italienne dans cette circonscription que Sergio Marchi a finalement

remportée. De toute évidence, la victoire de Sergio Marchi n'est pas attribuable uniquement à son origine ethnique[23].

Bien que les médias aient surtout parlé de la mobilisation de l'électorat ethnique dans les circonscriptions torontoises en 1984, il y a d'autres régions où le « vote ethnique » aurait été déterminant. Dans Calgary-Est, par exemple, le candidat conservateur élu, Alex Kindy, et son adversaire libéral, Rod Sykes, ont travaillé d'arrache-pied pour gagner l'appui des minorités ethniques, fortement présentes dans cette circonscription. Alex Kindy avait été choisi candidat grâce au soutien de plusieurs centaines d'Indiens de l'Inde, alors que Rod Sykes était populaire auprès des Italo-Canadiens. Dans ce contexte, le candidat néo-démocrate, Barry Pashak, prétendait qu'il lui était difficile, à titre de représentant d'un parti social-démocrate, d'obtenir un grand nombre de votes chez les minorités ethniques à cause du lien entre social-démocratie et régimes répressifs dans les pays d'origine des immigrants (Sarjeant 1984).

Divers indices portent à croire qu'en 1984, la direction du PLC a entravé et, dans certains cas, bloqué la désignation de candidats ou candidates provenant d'une minorité ethnique, notamment d'une minorité visible. Jean Gammage, Antillaise et militante libérale de longue date dans la région de Toronto, affirme que les responsables du parti l'ont « encouragée » à ne pas briguer l'investiture libérale dans Don Valley-Ouest. Alvin Curling, Jamaïcain d'origine et citoyen de longue date de York–Scarborough, déclare que le chef du parti, John Turner, n'était pas en faveur de sa candidature. John Turner lui préférait June Rowlands, conseillère municipale très en vue de Toronto, qui a été « parachutée » dans la circonscription (Serge 1984).

Les efforts en vue de promouvoir la candidature de membres des minorités visibles au sein du PLC se sont déployés sous l'égide du programme de sensibilisation politique des minorités visibles (baptisé Political Awareness of Visible Minorities, ou PAVE), mis en place en 1983 par Murad Velshi (qui est devenu par la suite le premier Sud-Asiatique à être élu député provincial en Ontario, à l'époque du gouvernement Peterson). Velshi (entrevue) raconte :

> Turner nous a rejetés et a refusé de nous rencontrer. Nous avons présenté quatre candidats d'une minorité visible [en vue des élections fédérales de 1984] : Alvin Curling dans York–Scarborough, Jean Gammage dans Eglinton, Len Brathwaite dans Etobicoke et Jean Frederic Cameron dans Woodbine. Dans les quatre circonscriptions, le parti leur a trouvé un adversaire.

Les porte-parole de la communauté noire ont eux aussi fait ressortir la contradiction entre l'engagement que John Turner avait pris pendant la course à la direction du PLC de faire intervenir les minorités visibles à tous les niveaux du parti, et l'absence de ces dernières aux échelons supérieurs au cours de la campagne de 1984 (Serge 1984).

À l'analyse, il est possible de dégager de la participation des minorités ethniques aux activités des partis et à la campagne de 1984, des tendances qui ont pris un tour plus précis et attiré davantage l'attention des médias lors des élections fédérales de 1988. Premièrement, tous les partis ont tenu compte du vote ethnique puisqu'ils se sont tous efforcés de présenter des candidats et candidates dont l'origine ethnique correspondait à celle de la communauté présente en nombre statistiquement significatif dans une circonscription donnée. De plus, alors qu'à l'échelle nationale les trois principaux partis ne se sont pas préoccupés de questions propres aux minorités ethniques (sauf pour une vague prise de position en faveur du multiculturalisme)[24], au niveau local les candidats se sont intéressés à des problèmes comme le racisme et les droits de la personne dans le pays d'origine des communautés concernées[25].

Deuxièmement, les problèmes ethniques n'avaient d'importance pour les partis nationaux et les stratégies électorales qu'en fonction des caractéristiques propres à chaque circonscription. Ces problèmes ont pris plus de relief dans les circonscriptions torontoises que dans celles des autres régions à moins forte concentration de minorités ethniques. Néanmoins, l'établissement de nouveaux immigrants dans des villes comme Calgary, Vancouver, Winnipeg et Montréal a sensibilisé les candidats et candidates des circonscriptions urbaines à l'importance du vote ethnique.

Troisièmement, les élections de 1984 ont ébranlé l'hypothèse selon laquelle les minorités ethniques votaient en bloc. En effet, les résultats de ces élections ont permis de constater que si la fidélité traditionnelle à un parti persistait (par exemple, l'appui des Italiens et des Antillais aux libéraux)[26], aucun parti ne jouissait du soutien monolithique d'une minorité[27]. Le fait que tous les principaux partis aient présenté des candidats et candidates de la même minorité ethnique dans certaines circonscriptions torontoises constitue en soi la preuve que les organisateurs des trois principaux partis reconnaissaient (ou espéraient peut-être) qu'il était possible de partager le vote des minorités.

Quatrièmement, lorsque des personnes de même origine ethnique se disputaient l'investiture au sein d'un parti ou s'opposaient lors d'élections, il arrivait que les membres de leur communauté fondent leur choix sur les attributs de l'individu ou sur des positions politiques

transcendant les allégeances ethniques[28]. D'où un second problème posé par la notion de vote « ethnique », soit l'erreur de croire que les minorités ethniques s'intéressent exclusivement à des questions qui les concernent, sans se soucier des autres problèmes qui préoccupent les groupes majoritaires, comme l'état de l'économie nationale.

Cinquièmement, le nouveau militantisme politique des minorités ethniques a été accueilli avec intérêt en 1984, du moins dans les médias, et a été salué comme une marque de sensibilisation politique accrue, au lieu de soulever la désapprobation comme ce fut le cas quatre ans plus tard. En 1984, il était rare d'entendre dire ouvertement que les assemblées d'investiture étaient « paquetées » par des membres « instantanés » et que les associations de circonscription avaient été « prises d'assaut ». En 1988, ces allégations étaient courantes chez les journalistes politiques, et donnaient l'impression que les minorités ethniques ignoraient ou méprisaient les traditions démocratiques canadiennes[29].

Enfin, les difficultés que les membres des minorités visibles ont dû affronter pour être choisis candidats ou candidates de leur parti aux élections fédérales de 1984 révèlent l'existence d'un fossé entre l'ouverture d'esprit affichée par les dirigeants des partis et la véritable volonté de ces derniers d'accepter des candidats d'une minorité ethnique, notamment d'une minorité visible, surtout dans les circonscriptions gagnables. Le débat sur l'accessibilité a surtout visé le PLC : ce dernier, bénéficiaire depuis longtemps du soutien des minorités ethniques, était tenu pour le plus ouvert des trois principaux partis fédéraux à la participation active des membres des minorités ethniques[30]. Ces thèmes ont été traités plus à fond au sein des partis et par les journalistes politiques au cours de la campagne fédérale de 1988 et durant les mois qui ont précédé le congrès de direction du PLC en 1990.

Les élections fédérales de 1988 et le militantisme accru des minorités

Si l'on s'est demandé en 1984 quel parti obtiendrait la faveur des minorités ethniques, la question se posait avec encore plus d'acuité en 1988. Selon un sondage Environics effectué avant les élections, les conservateurs avaient l'appui de 40 % des électeurs d'origine autre que française ou britannique, alors que les néo-démocrates obtenaient 28 % et les libéraux, 26 % (Trickey 1988). Selon un sondage Gallup réalisé au cours des premières semaines de campagne dans la région métropolitaine de Toronto, les communautés ethniques n'appuyaient pas toutes le même parti. Les conservateurs l'emportaient de loin auprès des Européens du Nord, les libéraux avaient la faveur des Européens

du Sud, des Africains et des Asiatiques, et le vote des Européens de l'Est était partagé entre les trois principaux partis (Smith 1988).

Le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) a attribué le fléchissement général de la loyauté de l'électorat des minorités ethniques envers le PLC aux égards manifestés par Brian Mulroney envers les communautés minoritaires et à son soutien du multiculturalisme (Trickey 1988). Pour expliquer la popularité croissante des conservateurs, on a aussi souligné que les questions qui intéressent le plus les électeurs et électrices des minorités ethniques ne diffèrent pas nécessairement de celles qui intéressent les autres contribuables. En fait, les messages des trois partis fédéraux traduits en plusieurs langues portaient tous apparemment sur le libre-échange (Smith 1988).

Alors que les élections fédérales de novembre 1988 passeront à l'histoire comme celles du libre-échange surtout, les mois qui les ont précédées ont aussi été marqués, en particulier dans les circonscriptions urbaines de l'Ontario, par la présence de plus en plus affirmée des groupes ethniques minoritaires. Les militants et militantes provenant surtout du sud de l'Europe et des minorités visibles se mirent en frais de recruter pour leur parti respectif, au sein des minorités ethniques, un nombre record de membres en vue de la course à l'investiture et de candidats issus de leurs rangs. Dans l'ensemble du Canada, on retrouvait 161 candidatures faisant partie des minorités ethniques parmi les trois principaux partis : 59 au sein du PLC (36,6 %), 55 au sein du NPD (34,2 %) et 47 au sein du PC (29,2 %). Le PLC et le NPD ont chacun présenté 13 candidats provenant de minorités visibles tandis qu'on n'en comptait que trois chez les conservateurs (Pelletier 1991).

Sur les 33 circonscriptions fédérales de la région métropolitaine de Toronto, la moitié des candidats et candidates du PLC étaient d'une origine autre que française ou britannique. Le NPD avait 10 candidats appartenant à des minorités ethniques, soit le tiers. Les candidats conservateurs issus d'une minorité ethnique n'étaient que huit[31]. Des luttes farouches pour le choix du candidat, mettant souvent aux prises deux ou plusieurs membres des minorités ethniques, se sont déroulées principalement au sein du PLC dans les circonscriptions torontoises suivantes : Eglinton–Lawrence, Trinity–Spadina, Mississauga-Est, Etobicoke-Nord, Scarborough–Rouge River, York-Ouest, York–Simcoe et Davenport. À ce sujet, on a cité de nombreux cas de « paquetage d'assemblées » par des membres « instantanés » (Stasiulis et Abu-Laban 1990, 585–588).

À Toronto, les candidats et candidates provenant d'une minorité ethnique se retrouvaient surtout au PLC et à Montréal, c'est le NPD

qui en a présenté le plus grand nombre. Cela laisse entendre que les associations de circonscriptions qui sont le moins susceptibles de remporter la victoire à l'échelle locale sont les plus disposées à présenter des membres de minorités ethniques. Les candidats néo-démocrates de la région montréalaise comprenaient cinq Italiens, un Canadien d'origine russe (Duvernay), un Hongrois (Lachine–Lac-Saint-Louis), un Pakistanais (Mont-Royal), un Marocain (Pierrefonds–Dollard), un Chilien (Saint-Denis) et un Palestinien (Saint-Jean) (Parkes 1988; Bauch 1988).

Parmi les candidats libéraux de la région montréalaise, il y en avait d'origine italienne, juive, grecque, libanaise et arménienne[32]. À Montréal, comme à Toronto, les candidats conservateurs étaient les moins représentatifs des communautés ethniques (Cauchon 1988).

À la suite d'un sondage national auprès des candidats et candidates provenant des minorités ethniques, le CEC a établi que les Italiens étaient les plus nombreux (29), suivis des Juifs (17), des Polonais (14) et des Ukrainiens (5) (*Toronto Star*, 20 novembre 1988). Le CEC prévoyait que 20 % des 295 sièges de la Chambre des communes seraient remportés par des personnes d'une origine autre que française, britannique ou autochtone. En fait, les candidats d'une minorité ethnique ayant remporté les élections de novembre 1988 ne représentaient que 16,6 % des 295 députés, soit une légère baisse par rapport à 1984, où ils étaient 51 sur un effectif total de 282 (*Gazette* (Montréal), 24 novembre 1988, A6). Malgré le nombre relativement faible d'élus issus des minorités ethniques, les médias et certains militants avaient parlé de « paquetage d'assemblées ».

Le congrès de direction du Parti libéral du Canada de 1990 : « paquetage » et troisième force

Le congrès de direction du PLC, tenu le 23 juin 1990, avait été précédé pendant des mois par le recrutement d'un nombre sans précédent de membres provenant des minorités ethniques. La lutte que se sont livrés les deux principaux adversaires, Jean Chrétien et Paul Martin, a été décrite comme une « bataille du nombre » menée par des organisateurs soucieux d'obtenir le plus grand nombre de délégués et déléguées (Speirs 1990). Souvent, les divers camps recrutaient encore des membres des minorités ethniques quelques heures à peine avant la tenue des assemblées pour le choix des délégués (*ibid.*).

Bien que cette façon de procéder se soit répétée à Montréal, Calgary et Vancouver, c'est à Toronto que l'« ethnopolitique » préparatoire au congrès a été la plus intense[33]. Dans 20 des 33 circonscriptions de la région métropolitaine de Toronto, des groupes comme les Sikhs,

les Italiens, les Macédoniens, les Croatiens et les Portugais ont été décrits comme les pions d'une « partie d'échecs ethnique » jouée par divers aspirants à la direction (Winsor 1990).

Les hommes et les femmes d'origine sikhe ont été parmi les groupes les plus actifs; ils ont assisté en grand nombre aux assemblées pour le choix des délégués et déléguées tenues à Toronto, dans le sud-ouest de l'Ontario, à Calgary et à Vancouver. Sergio Marchi, organisateur pour Jean Chrétien, affirme que les Sikhs sont faciles à organiser parce qu'ils forment « des communautés très unies dont les réseaux très étendus s'articulent autour des temples et des groupes politico-religieux », et parce qu'ils sont mécontents des conservateurs en raison du peu de sympathie que le ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, a manifesté à l'égard du projet de création d'un État sikh dans le Punjab (Winsor 1990).

La distorsion inhérente à la notion de vote ethnique se reflète dans la division de communautés comme celle des Sikhs, où les organisateurs et organisatrices de la campagne de Paul Martin aussi bien que de celle de Jean Chrétien ont obtenu des appuis. Dans la circonscription même de Sergio Marchi, l'organisation de Paul Martin a réussi à recruter 1 200 personnes (près de la moitié de la communauté sikhe). Sergio Marchi a répliqué en recrutant quelque 2 000 nouveaux membres parmi les Italo-Canadiens (Howard 1990). Les divisions internes qui opposaient les membres nouvellement recrutés de la « troisième force » existaient aussi parmi l'« élite ethnique » du parti (où prédominent les Italo-Canadiens). Ainsi, tandis que Sergio Marchi travaillait pour Jean Chrétien, ses collègues députés d'origine italo-canadienne, Joseph Volpe et Albina Guarnieri, collaboraient avec Paul Martin à cause, dit-on, d'un différend avec Sergio Marchi (Speirs 1990).

En 1988, les assemblées d'investiture dans un grand nombre de circonscriptions urbaines et la course à la direction du PLC ont donc mis en relief la question du « paquetage ». De nombreux militants libéraux se sont demandé si le fait de remplir les salles avec des libéraux « instantanés » était la meilleure manière de choisir le chef du parti et, éventuellement, du pays. On s'est aussi demandé si le programme politique des candidats ainsi que leur performance aux Communes et dans les débats publics étaient devenus moins importants pour la course à la direction d'un parti que l'aptitude des organisateurs et organisatrices à attirer de nouveaux membres (Winsor 1990).

Toutefois, ce dont la critique n'a pas souvent tenu compte, c'est que la nature même du processus de sélection des candidats et des délégués qui prévaut dans le régime de partis canadien favorise le recrutement massif de nouveaux membres. Puisque ce sont les

membres d'une circonscription qui choisissent les hommes et les femmes qui seront leurs candidats ou leurs délégués, le processus est fondé sur une « bataille du nombre ». La vigueur du recrutement, le nombre de membres recrutés par chaque camp en présence et le degré de remplissage artificiel des salles dépendent de l'intensité de la lutte pour le poste de député ou de chef du parti (Wearing 1988, 194; Guarnieri 1990, 9). Par conséquent, les critiques émanant des médias et des militants à l'égard des candidats et des organisateurs en 1988 et 1990 mettaient plutôt en cause le processus de sélection des candidats et du chef de parti, c'est-à-dire les règles du jeu ayant besoin d'être rectifiées et qui n'ont rien à voir avec l'origine ethnique des personnes et des groupes concernés. Cependant, les comptes rendus des médias faisant état de cas d'intimidation physique, le recrutement de libéraux « instantanés » et le « paquetage de listes » montraient tous ou laissaient entendre que l'ampleur et la nature de la participation des minorités ethniques constituaient un élément essentiel du problème (Speirs 1990). Nous reviendrons plus loin sur les liens entre le processus de désignation des candidatures et la mobilisation politique des minorités ethniques.

Le « paquetage » et les membres instantanés

Les fonctions traditionnelles les plus importantes d'une association de circonscription consistent à élire un candidat ou une candidate en vue des élections et à choisir les délégués ou déléguées au congrès du parti (c'est-à-dire le congrès de direction). Dans une circonscription, l'élection du candidat, le choix des délégués et l'élection du bureau de la circonscription se déroulent en assemblée générale. Le choix des candidats se fait donc différemment dans le régime canadien que dans les régimes britannique ou américain. Au Royaume-uni, les candidats sont désignés par un comité de circonscription; aux États-Unis, ils sont choisis lors d'une élection qui peut se dérouler au suffrage universel, selon la loi en vigueur dans chaque État (Wearing 1988, 192).

Un nouveau phénomène est apparu lors des congrès de direction du PC et du PLC, tenus respectivement en 1983 et 1984 : la course aux délégués au moyen de listes de membres qui s'étaient engagés à soutenir l'un des candidats (Wearing 1988, 206). Au congrès libéral de 1990, très peu de délégués étaient « agents libres » car la vaste majorité était inscrite sur les listes de délégués choisis au cours des assemblées de circonscription, où les salles étaient souvent remplies de partisans des divers aspirants à la direction[34].

Les trois principaux partis prévoient que pour avoir droit de vote (aux assemblées d'investiture, de choix des délégués et d'élection du

bureau de l'association de la circonscription), un membre doit être âgé d'au moins 14 ans, être immigrant reçu ou citoyen canadien et (à l'échéance fixée) avoir été membre pendant la période déterminée par les statuts des associations de circonscription. Au niveau fédéral, le NPD et le PLC exigent également (contrairement au PC) que la personne ne soit pas membre d'une autre formation politique[35].

La période précédant l'échéance est souvent marquée par des efforts intenses en vue de recruter le plus grand nombre possible de membres avant l'assemblée d'investiture ou l'assemblée de désignation des délégués et déléguées. C'est ainsi que le remplissage des salles avec de tout nouveaux membres était monnaie courante à l'occasion des luttes que se sont livrées les associations de circonscription du PLC pour l'élection d'un candidat et le choix des délégués. Wearing (1988, 194) écrit, au sujet du recrutement de membres avant un vote important : « Ceux qui le font se justifient en disant qu'ils "recrutent" des membres; leurs adversaires les accusent de "paqueter" l'assemblée. C'est une question de point de vue. »

Bien que les accusations de « paquetage d'assemblées » et le recrutement de membres instantanés aient surtout visé des membres de minorités ethniques œuvrant au sein des associations de circonscription du PLC, les médias avaient employé ces expressions dans leurs descriptions des assemblées pour la désignation des délégués et déléguées au congrès de direction du PC en 1983. Parmi les nouveaux partisans conservateurs qui devaient participer au choix de délégués favorables à Joe Clark, à Brian Mulroney et à divers autres candidats, il y aurait eu des vagabonds recrutés à la Old Brewery Mission de Montréal ainsi que des enfants de moins de 14 ans (Harris 1984; Wearing 1988, 194). À Kamloops, en Colombie-Britannique, un autre aspirant à la direction, John Crosbie, se serait porté à la défense d'une assemblée pour le choix de délégués remplie de personnes recrutées par des distributeurs de produits Amway (*Toronto Star* 1983)[36].

Effectivement, au moment de la course à la direction du PLC en 1984, Marcel Lessard, organisateur libéral, se félicitait de ce que le parti se soit abstenu de créer des libéraux instantanés au Québec; il signalait que de leur côté, les conservateurs avaient rempli leurs assemblées avec des recrues instantanées en vue de leur congrès de direction de 1983 (Harris 1984). Or, à peine un mois plus tard, on apprenait qu'à Kingston et à Kitchener, les organisateurs libéraux noyautaient les assemblées pour le choix des délégués et déléguées avec des membres fraîchement recrutés dans la communauté d'origine portugaise (*Gazette* (Montréal) 1984).

Le « paquetage » et le recrutement de membres instantanés n'avaient donc rien de neuf en 1988, au moment des assemblées d'investiture du PLC, et ces pratiques n'avaient rien de proprement libéral ou ethnique dans leurs origines. Toutefois, la fréquence avec laquelle les journalistes politiques ont, en 1988 et 1990, relié ces termes aux adjectifs ethnique et libéral a eu pour effet d'imprimer dans l'esprit du public l'image de libéraux instantanés issus de masses ignorantes ou manipulables parlant de « drôles de langues »[37] ou portant le turban.

Les hommes et femmes députés, permanents et militants issus de minorités ethniques ont, en ce qui concerne les assemblées « paquetées » et les membres instantanés, manifesté de vives réactions qui témoignent des problèmes d'ouverture et de démocratie dont souffre le régime de partis, et des préjugés ethniques et raciaux répandus dans les médias, les directions des trois principaux partis et le grand public. Plusieurs députés ont affirmé que « les assemblées d'investiture et les assemblées pour le choix des délégués sont fondées sur la règle du nombre. C'était pareil dans le passé. » (Entrevue, John Nunziata.) Pour illustrer les préjugés ethniques ou raciaux qui accompagnent les expressions de libéral ou de conservateur instantané, Susan Warren (entrevue), directrice des opérations de l'aile ontarienne du PC, s'inspire de l'assemblée d'investiture conservatrice dans Broadview–Greenwood, en 1984 :

> Après sa défaite aux mains d'un candidat grec à l'assemblée d'investiture de 1984, Peter Worthington [ancien rédacteur en chef du *Toronto Sun*] a dit : « Comment obtenir l'appui de gens qui, de toute évidence, ne sont pas conservateurs ? » Mais Worthington avait lui aussi recruté 5 000 membres qui, je le sais, n'étaient pas conservateurs. La différence, c'est qu'il s'agissait de Blancs.

Bon nombre de militants et militantes provenant d'une minorité ethnique refusent fermement qu'on applique la notion de membres instantanés uniquement aux représentants des minorités ethniques et visibles, à cause de ce que cela sous-entend au sujet des minorités ethniques. Jasbir Singh Mangat (entrevue), aspirant à l'investiture du PLC dans Etobicoke-Nord en 1988, critique l'emploi de l'expression libéraux instantanés dans les médias parce qu'un grand nombre de Sikhs ainsi désignés étaient des collaborateurs du parti depuis plusieurs années. « Quand cesse-t-on d'être "instantané" ? » se demande-t-il. Albina Guarnieri (entrevue), députée libérale de Mississauga-Est, exprime un avis semblable : « Le terme "instantané" est réservé exclusivement aux membres des minorités ethniques. Quand cesse-t-on

d'être un libéral instantané ? Cela laisse faussement entendre que ces gens ne savent pas ce qu'ils font. »

D'autres députés et militants appartenant à une minorité ethnique rejettent également cette expression parce qu'elle donne à penser que les communautés ethnoculturelles manquent de raffinement politique et se laissent facilement manipuler par des trafiquants de pouvoir. À leur avis, le fait même que les groupes ethniques utilisent leur pouvoir électoral pour prendre le contrôle du bureau d'une association de circonscription ou pour appuyer un candidat ou une liste de délégués montre leur haut degré de politisation[38]. Tony Ianno (entrevue) affirme à ce sujet : « Ce qui m'agace, c'est qu'on présente les personnes d'origine autre que française ou anglaise comme si elles ignoraient tout de la politique. Souvent, elles en savent *davantage* que les autres. »

Les militants issus d'une minorité ethnique sont plus portés à défendre qu'à rejeter l'utilisation des réseaux des communautés ethniques dans le but de recruter des membres en vue de la désignation de candidats ou de délégués. Comme le dit simplement Tony Ianno (entrevue) :

> Nous ne sommes pas Rosedale [quartier riche de Toronto] ni une circonscription homogène et anglophone; le recrutement se fait donc parmi les groupes ethniques. Dans d'autres circonscriptions, il y a des cliques d'autres origines. Dans Rosedale, il y a tous les étudiants de St. Martin's College.

D'origine italienne, Joe Pantalone (entrevue), conseiller municipal néo-démocrate de la région métropolitaine de Toronto, est du même avis :

> Ceux qui critiquent cette façon de procéder font preuve d'intolérance envers les autres peuples ou les autres cultures. Personne ne proteste si le recrutement se fait dans une paroisse anglicane et que les paroissiens se rendent aux assemblées. Il devrait en être ainsi pour les Sikhs, les Italiens.

D'autre part, plusieurs militants et militantes estiment que le recrutement auprès des groupes ethniques ne devient problématique que s'il a pour but d'appuyer des candidats ou candidates provenant d'une minorité ethnique. Armindo Silva (entrevue) note à ce propos : « Les partisans portugais sont les bienvenus pourvu qu'ils appuient

un anglophone. Le problème, c'est quand ils appuient l'un des leurs. Ce préjugé existe aussi au sein du Parti [libéral]. » C'est aussi ce que pense Jasbir Singh Mangat (entrevue) : « Ils ont deux poids, deux mesures pour le recrutement des nouveaux membres. Tant que ces derniers appuient des candidats établis, il n'y a aucun problème. »

Raymond Cho (entrevue), candidat néo-démocrate dans Scarborough–Rouge River en 1988, exprime le même point de vue :

> Il n'y a rien de mal à cela [le recrutement au sein des communautés ethniques en vue des assemblées d'investiture]. Les Blancs recrutent auprès des Blancs, des Noirs et des Orientaux. *Mais il y a problème lorsqu'un candidat oriental recrute parmi la communauté orientale. Il s'agit vraiment de préjugés et de racisme* [italiques ajoutés][39].

Comme nous l'avons déjà dit, le choix des candidats (et des délégués au congrès de direction) repose sur une bataille du nombre qui se livre *légitimement*, d'après de nombreux responsables de parti et députés, « en utilisant les contacts personnels et en faisant valoir la fidélité et les liens d'amitié » ou « en faisant du recrutement à la base » (entrevues, Susan Warren et Albina Guarnieri). La directrice des opérations du PC en Ontario rappelle : « Remplir une assemblée de ses partisans est une vieille tradition. C'est la loi du nombre. C'est ce qui détermine finalement la désignation des candidats et du chef du parti. »[40]

Derek Lee (entrevue), député libéral de Scarborough–Rouge River, avait pris soin de recruter des partisans au sein de plusieurs groupes ethniques ou linguistiques pour remporter, en 1988, dans sa circonscription composée de nombreux groupes ethniques, l'investiture que convoitaient également quatre autres candidats provenant tous d'une minorité visible. Derek Lee, un Blanc d'origine britannique, insiste sur la nécessité de connaître la politique des pays d'où proviennent les nombreux groupes ethniques de sa circonscription, afin de gagner leur appui électoral en utilisant systématiquement le « levier ethnique ». « Le levier ethnique existe », affirme-t-il, « tout comme le levier des sexes et celui des affaires. »

En même temps qu'ils rejettent la connotation péjorative associée à l'idée de membre instantané, députés, militants et permanents expriment souvent deux préoccupations concernant le recrutement massif et la nature des relations ethniques qui en découlent dans les circonscriptions. Le recrutement de membres instantanés leur semble problématique parce qu'il incite à manipuler et à duper les nouveaux membres et entraîne divers autres abus au moment de

l'investiture. Cette pratique met en doute la légitimité et la loyauté des membres des minorités ethniques chez les dirigeants établis du parti, et la légitimité du régime de partis ou d'un parti précis chez les communautés ethnoculturelles. D'autre part, le recrutement massif de nouveaux membres crée de la division, est antidémocratique et a des conséquences néfastes sur l'organisation du parti au niveau local, en plus de provoquer un clivage entre les groupes ethniques dominants et non dominants au sein du parti[41].

La manipulation des communautés ethniques et autres abus

Certains partisans des candidats et candidates en lutte ont recours à la manipulation ou à la tromperie dans leur recrutement, surtout auprès des nouveaux Canadiens qui ne maîtrisent aucune des deux langues officielles et qui sont peu au courant du régime politique du pays. Levitt (1988), militant libéral, explique comment certains candidats « utilisent » les minorités ethniques :

> Les leaders communautaires qui leur font signer leur carte de membre et les emmènent à l'assemblée s'attirent les bonnes grâces du candidat. Incapables de lire ou d'écrire l'anglais, bon nombre de ces électeurs ignorent tout du candidat en question. Comme ils ne savent même pas son nom, on leur remet, avant le scrutin, un bulletin avec diagramme qui leur indique pour qui voter.

Cette manipulation provoque le cynisme des électeurs et électrices et a des effets néfastes tant sur l'intégrité de l'appareil du parti que sur l'engagement politique ultérieur des groupes ethnoculturels en cause[42]. À la limite, cette manipulation entraîne la violation manifeste des règles concernant l'adhésion aux partis et le choix des candidats, par exemple lorsque des noms figurent sur la liste de membres de deux partis. Ainsi, lors des assemblées d'investiture dans la région de Toronto, en 1988, il a été prouvé que dans deux cas, les noms de personnes d'origine portugaise et indienne se sont retrouvés sur les listes de membres du PLC et du PC[43].

L'adhésion de recrues des minorités ethniques à deux partis n'enfreint que la constitution du PLC. Fred Clark, ancien directeur des opérations de l'aile ontarienne du PC, affirme que « la double adhésion ne nous pose aucun problème. Nous sommes un parti ouvert parce que nous pratiquons la politique de l'intégration. » (Webb-Proctor 1988b.) Toutefois, nos entrevues auprès de militants aussi bien libéraux que conservateurs révèlent que, des deux côtés, on désapprouve la double adhésion (entrevues, Avi Flaherty, Albina Guarnieri et

Rocco Sebastiano). Le politicologue William Christian (1990, 28), dans un mémoire présenté à la Commission, explique pourquoi, dans les circonscriptions, les assemblées pour le choix de candidats ou de délégués font communément l'objet d'anomalies et d'irrégularités :

> La plupart des associations de circonscription tiennent leurs assemblées d'investiture sans en connaître parfaitement les règles et dans un climat d'incertitude, ne sachant normalement qu'à la dernière minute avant la tenue de l'assemblée combien elles auront de membres présents. Il y aura désordre si les responsables de l'association et les organisateurs sont malhabiles. Ce n'est pas toujours très joli à voir, lorsqu'il y a concurrence, et j'ai l'impression qu'*il n'y a pas beaucoup d'assemblées qui résisteraient à un examen approfondi des pratiques et des méthodes employées* [italiques ajoutés].

De même, selon Brodie et Vickers (1981, 36), la plupart des observateurs politiques seraient d'avis que lorsqu'une investiture est briguée par plus d'une personne, il faut s'attendre à ce qu'il y ait de la « manipulation ».

Il convient de se rappeler que les irrégularités commises lors des courses à l'investiture n'avaient rien d'exceptionnel comme l'a révélé l'analyse des divers comportements « douteux » adoptés par les partisans des candidats et candidates en lice en 1988 et 1990. Ces comportements, en fait, semblent avoir retenu l'attention pour les deux raisons que voici : l'accroissement énorme du nombre des adhésions au PLC et le fait que les intéressés provenaient de groupes ethniques minoritaires.

Cependant, les militants et politiciens des minorités ethniques croient que certaines réformes s'imposent. Ainsi, Albina Guarnieri, députée libérale qui a obtenu l'investiture de son parti en 1988 après un premier essai infructueux, a dressé l'une des listes les plus complètes d'abus courants commis lors des assemblées d'investiture. Les députés et les aspirants défaits que nous avons interrogés ont aussi mentionné plusieurs de ces pratiques en décrivant l'arsenal des coups bas utilisés par leurs adversaires, et les médias ont fait état de certaines luttes farouches livrées avant les élections de 1988 et le congrès de direction de 1990 du PLC (Stasiulis et Abu-Laban 1990, 585–590). En voici des exemples : adhésions frauduleuses et perte (voulue) d'inscriptions; désignation d'un lieu inaccessible pour les adhésions de dernière heure (sabotage de l'inscription dans les heures critiques précédant l'heure limite); changement du lieu d'inscription sans préavis suffisant; modification des exigences d'adhésion (comme les frais

d'adhésion) sans préavis suffisant; contestation de l'admissibilité de certains membres. D'autres tactiques visent plus directement le processus de votation et de révision. Par exemple : changement de l'heure ou du lieu de l'assemblée d'investiture; désignation d'individus partiaux pour surveiller le déroulement de l'assemblée; modification arbitraire du temps accordé pour le scrutin; établissement de règles arbitraires concernant l'emplacement des boîtes de scrutin et leur accès et concernant les pièces d'identité; suppression arbitraire du droit de contestation; émission de bulletins de vote multiples ou frauduleux; nomination d'individus partiaux aux comités de révision; établissement d'une procédure de révision arbitraire (Guarnieri 1990, 10–12; Levitt 1988).

De l'avis de A. Guarnieri et d'autres députés libéraux dont Rey Pagtakhan et Sergio Marchi, le meilleur moyen de supprimer certains des abus commis couramment lors du choix de candidats ou de délégués serait de s'assurer que le processus se déroule, pour tous les partis, sous l'égide d'Élections Canada. Pour réclamer cette réglementation de l'État, Guarnieri fait valoir que les infractions sont le plus souvent attribuables au fait que le processus est entre les mains de petits groupes de responsables qui ont un parti pris. Toute réforme doit donc dépasser le cadre des formations politiques pour éviter que des dirigeants et des dirigeantes de partis ne détournent à leurs fins le processus d'arbitrage et de révision.

À l'heure actuelle, Élections Canada a très peu de pouvoir en ce qui concerne le choix des candidats et des chefs parce que les partis politiques sont considérés juridiquement comme des clubs privés. Mais, pour justifier une plus grande et une meilleure réglementation gouvernementale du processus d'investiture, on invoque le fait que les partis sont financés à même les fonds publics au moyen d'avantages fiscaux et que le choix des individus est important, surtout lorsqu'il s'agit du chef d'un parti ou du gouvernement. Ainsi, Guarnieri (1990, 16) recommande que « les assemblées d'investiture elles-mêmes se déroulent sous la direction ou la surveillance de représentants d'Élections Canada »[44].

D'autres députés et militants libéraux que nous avons interrogés avaient des propositions à faire en vue de réformer le processus d'investiture. L'un recommande l'émission d'une carte de membre avec photographie du titulaire pour mettre fin aux adhésions frauduleuses et aux contestations injustes qui transforment actuellement les assemblées d'investiture « paquetées » en séances d'engueulade (entrevues, Tony Ianno, Armindo Silva et Derek Lee). Pour le député Derek Lee, cependant, l'idée des photos d'identité est exagérée. La

recommandation la plus fréquente est à l'effet de prolonger le délai entre l'adhésion et l'accession au droit de vote, les périodes proposées allant de 45 jours à 18 mois[45].

En général, les néo-démocrates et les conservateurs[46] se disent satisfaits des règles actuelles concernant les membres, estimant que les critères ne doivent pas être indûment restrictifs afin d'attirer de nouveaux membres. Les néo-démocrates nous ont signalé que leur délai d'admissibilité au vote était plus long que celui des autres partis, ce qui refrénait les abus et l'entrée de membres instantanés (entrevues, Abby Polonetski, Howard McCurdy et Margaret Mitchell).

Certains députés penchent plutôt pour une réforme en profondeur du processus de sélection du chef de parti, choix qui leur paraît beaucoup plus important que celui des candidats individuels. De nombreux députés libéraux préconisent le suffrage universel de tous les membres du parti et un contrôle plus rigoureux (prolongation du délai) de la qualité de membre uniquement pour la course à la direction. Derek Lee (entrevue), par exemple, est favorable au suffrage universel de tous les membres, étant donné que le processus actuel « permet à quiconque, libéral ou non, de prendre part au choix du chef, ce qui est injuste à l'égard des membres actuels car tout est ramené, finalement, à une question de nombre ».

Le militant libéral Tony Ianno (entrevue) considère le « vote direct pour l'élection du chef de parti comme une solution plus démocratique ». Mais les libéraux ne sont pas tous de cet avis. Les députés Rey Pagtakhan et Sergio Marchi de même que le militant Jasbir Singh Mangat affirment que le suffrage universel remplacerait une forme d'abus par une autre, c'est-à-dire que la course au leadership serait faussée en faveur des candidats et candidates les plus riches ou les plus en vue[47]. Certains stratèges s'opposent aussi au suffrage universel en faisant valoir qu'un parti « aurait bien tort de se priver de la publicité intensive qui entoure un congrès de direction » (Wearing 1988, 216 et 217). Dans le même ordre d'idées, les députés Charles Caccia, Rey Pagtakhan et Sergio Marchi (entrevues) invoquent les avantages que les partis retirent de ces congrès, comme l'enthousiasme suscité par la campagne et les débats, et l'ardeur des membres pendant les congrès.

De façon générale, il faut bien peser le pour et le contre d'un accroissement de la réglementation externe et de l'intervention de l'État dans les affaires internes des partis politiques. Selon Wearing (1988, 216), il faut se demander « jusqu'à quel point il est souhaitable de suivre le modèle américain et d'inviter le gouvernement à régir les affaires internes des partis ». Quant au député et organisateur libéral Sergio

Marchi (entrevue), il craint les retombées d'une réglementation excessive :

> Quand le Parti libéral sera tout à fait ouvert, il sera un bien meilleur reflet de la collectivité. S'il est trop réglementé, certains en seront exclus et d'autres s'y sentiront à l'étroit. Le système actuel est relativement ouvert. Il permet de contester les députés sortants et les membres de la direction.

Il faut aussi examiner de près les raisons profondes qui poussent à exiger la réglementation du choix des candidats et des chefs de parti. Elvio DelZotto, ancien président de l'aile ontarienne du PLC, signale que son parti a vu le nombre de ses membres croître de façon tellement phénoménale par suite du recrutement en vue de la désignation des candidats — d'environ 50 000 au 1er mai 1988 à 124 724 à la fin de juillet 1988 — qu'il fallait s'attendre à ce que le parti éprouve des difficultés administratives compte tenu de la faiblesse financière de son organisation (DelZotto 1988).

Les piliers du parti et les organisateurs de longue date craignent aussi la contestation de leur pouvoir par une « démocratie libre » organisée à la base par des militants issus des minorités ethniques et soutenue par les réseaux ethniques (Howard 1988)[48]. On ne doit pas négliger le fait qu'au moment où les politicologues s'interrogeaient sur le « déclin des partis politiques », les minorités ethniques se soient engagées avec énergie et enthousiasme dans la politique partisane, peu importe le désordre et l'incurie qui y ont présidé. Sergio Marchi (entrevue) situe la perturbation dans le fonctionnement des partis dans le contexte de l'essor du militantisme chez les minorités ethniques :

> Certains se plaignent de luttes de pouvoir, de l'achat de nouveaux membres, de la mise en minorité des membres de longue date. Je suis heureux que ces problèmes se posent puisque nous n'avons plus besoin de nous demander comment faire participer ces groupes. Il s'agit d'apprendre à gérer ce genre de problèmes.

Membres instantanés ou membres temporaires ?

Tandis que les membres des minorités ethniques adhéraient comme jamais aux partis lors des campagnes de recrutement, on s'est interrogé sur les effets que cette éclosion soudaine aurait sur l'organisation du parti à l'échelle locale. Certains déplorent que les nouvelles recrues exercent le pouvoir en vertu de leur nombre mais « sans comprendre encore le processus ». Recrutés en vue d'un scrutin particulier, ces

membres « n'adhèrent pas idéologiquement au parti ». De plus, ils ne demeurent pas actifs au sein de l'association de circonscription et, de façon générale, ne renouvellent pas leur adhésion (entrevues, Elaine Collins, Jill Marzetti et Rocco Sebastiano). Comme l'explique l'Organisation mondiale des Sikhs (1990, 11) dans son mémoire à la Commission : « Le problème ne tient pas au caractère "instantané" mais plutôt "temporaire" de ces nouveaux membres. Les partis politiques devraient mobiliser leurs membres non seulement en période électorale mais en tout temps. »

Les militants et militantes des trois partis nous ont raconté que des associations de circonscription avaient vu fondre ou disparaître leur effectif recruté au sein des groupes ethniques. Mais ce déclin est-il attribuable aux caractéristiques des nouveaux membres ou à la nature des associations et à l'étroitesse de leurs buts ? À l'heure actuelle, les associations de circonscription restent inactives entre les élections, ce qui éteint le dynamisme des nouveaux membres, quelle que soit leur origine ethnique[49]. Par contre, la difficulté à retenir les membres peut s'avérer particulièrement aiguë dans le cas des néo-Canadiens, qui sont peu familiers avec le régime politique du Canada et dont la participation se heurte parfois à des obstacles linguistiques et culturels.

Présentement, les trois principaux partis fédéraux permettent l'adhésion de résidents et résidentes qui n'ont pas encore la citoyenneté canadienne. Parce qu'il est plus facile d'adhérer à un parti que de devenir électeur (dans ce dernier cas il faut être citoyen canadien), les partis peuvent servir de lieu de formation à la citoyenneté.

Lors de nos discussions sur la réforme des critères d'adhésion, seuls quelques députés et militants ont exprimé l'avis qu'on s'exposait à de graves distorsions en permettant à des individus qui n'ont pas le droit de vote aux élections générales de choisir les candidats et candidates. Ces personnes recommandent d'appliquer les mêmes critères d'admissibilité aux membres votants des partis et à l'électorat en général[50].

La majorité des députés, des permanents et des militants ne proposent pas de restrictions aux critères d'adhésion (si ce n'est la prolongation du délai entre l'adhésion et l'accession au droit de vote) ou, encore, ils soutiennent que l'ouverture actuelle aux non-citoyens assure la santé et le renouvellement des partis et incite les nouveaux Canadiens à prendre part à la vie politique et à devenir des citoyens à part entière. L'opinion du député libéral Charles Caccia (entrevue), qui préconise la prolongation du délai, est très représentative à cet égard : « Mais il ne faut pas exclure les personnes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne. Il faut leur donner la chance de connaître notre régime démocratique. Nous avons aussi besoin de sang neuf. »

Si les partis veulent accorder la priorité à la pleine participation des minorités ethniques et visibles, les réformes qu'ils adopteront pour freiner les abus commis lors du choix des candidats ou des chefs ne devront pas miner leurs efforts pour rendre leur organisation plus accueillante à tous les niveaux. Autrement dit, il ne faudrait pas fermer l'une des rares voies d'accès à l'engagement et à l'exercice du pouvoir que possèdent les groupes d'immigrants récemment établis — notamment les Sud-Asiatiques et les Portugais, qui sont nombreux à ne pas avoir la citoyenneté canadienne[51].

Les « fidèles » des partis mis en minorité ?

Le « paquetage » d'associations de circonscription suscite des inquiétudes à propos des effets qui en découlent sur les membres de longue date, ceux qui sont restés fidèles à leur parti et à leur association pendant de longues années. Le député libéral de Saint-Léonard, Alfonso Gagliano (entrevue), soutient qu'il est « injuste de mettre au rencart des membres dévoués depuis longtemps au parti ». Charles Caccia (entrevue), député libéral de Davenport et dont la première élection remonte à 1968, s'inquiète de l'intégrité de l'organisation locale menacée par les méthodes actuelles de recrutement :

> Il faut étudier les règles d'adhésion, en particulier la manière de traiter les nouveaux venus. À l'occasion du choix des délégués et des candidats, il peut y avoir des distorsions et des irrégularités néfastes pour le parti si des membres de longue date se trouvent balayés. Par exemple, quand quelqu'un qui est membre depuis neuf ans se voit subitement écarté par des milliers de nouveaux membres, cela laisse des cicatrices.

Prenant soin de préciser que ses propos concernent davantage les libéraux que les conservateurs, Susan Warren (entrevue), cadre du PC, affirme : « Les minorités ethniques ont délogé les membres établis des bureaux locaux. Il n'en reste plus aucun. Ce n'est pas toujours bon. Les associations de circonscription sont dépositaires de l'expérience politique. »

S'il est vrai que les membres de longue date d'une association locale sont dépositaires de l'expérience politique, ils peuvent être aussi les dépositaires de préjugés qui empêchent le recrutement et l'acceptation des minorités ethniques et visibles. En outre, la notion de « prise de contrôle » des associations de circonscription peut laisser entendre que seuls les membres des groupes ethniques et raciaux dominants sont capables d'exercer légitimement des fonctions au sein d'une telle

association, notion que Jim Coutts (1988), ancien secrétaire personnel de Pierre Trudeau, juge discriminatoire :

> Lorsque des partisans italiens, chinois et portugais des divers candidats sont venus en grand nombre à l'assemblée d'investiture dans Trinity–Spadina, en plein centre-ville de Toronto, leur présence ne témoignait pas de quelque plan subversif en vue de prendre le contrôle de la circonscription. Cette circonscription leur appartient déjà. Ils sont l'âme même de Trinity–Spadina.

En résumé, les personnes interrogées estiment que les problèmes liés au recrutement à grande échelle ont des retombées sur le comportement moral des partisans et partisanes lors des courses à l'investiture, sur la loyauté et la permanence des membres des associations de circonscription de même que sur les rapports entre nouveaux et anciens membres. Dans la plupart des cas, on associe les problèmes du recrutement massif à l'intégration des minorités ethniques au sein des partis d'une manière qui laisse entendre que la participation elle-même des minorités constitue une partie du problème, ce qui met en doute la légitimité des hommes et femmes des minorités en tant que candidats, membres de bureaux de circonscription ou simples partisans.

Cependant, quelques critiques du processus d'investiture et des pratiques actuelles de recrutement s'emploient à réfuter l'idée (inscrite dans la notion de libéral instantané) selon laquelle l'engagement des minorités ethniques dans la politique partisane constituerait un problème en soi. Ainsi, Jim Coutts (1988) croit nécessaire d'établir la distinction entre le processus et les intervenants et de chercher plutôt à réformer le processus : « Il faut reconnaître que ce qu'il importe de transformer, ce sont les règles d'investiture et non les individus à qui ces règles sont censées profiter. »

Albina Guarnieri (entrevue), ferme partisane d'une réforme du processus d'investiture, fait pour sa part la mise en garde suivante :

> Les abus ne sont pas de nature différente que par le passé. Ils sont seulement plus nombreux. Et les minorités ethniques ne sont pas seules en cause. Un grand nombre des personnes chargées de surveiller le processus d'investiture n'appartenaient pas à une minorité ethnique.

La plupart des militants interrogés ont évoqué la nécessité de raffermir les règles concernant le choix des candidats et des délégués (notamment en prolongeant le délai d'admissibilité au vote,

recommandation la plus commune). Certains permanents et députés ont cependant signalé la nécessité de maintenir le caractère ouvert des critères d'adhésion et du processus de recrutement, afin de favoriser la revitalisation des partis. À titre d'exemple, Susan Warren (entrevue), du PC, préconise un régime d'adhésion ouvert :

> Le régime [actuel] se prête aux abus, mais les abus découlant d'un régime fermé seraient encore pires. Le parti ne peut survivre à moins d'attirer de nouveaux membres. Le bureau d'une association locale a beau jeu s'il se contente de recruter toujours les mêmes personnes. À certains moments cruciaux, le parti a besoin de nouveaux membres.

Doug Fisher (1988), candidat libéral aux élections fédérales de 1988, émettait une opinion semblable dans le *Mississauga News* du 22 mars 1988 : « Les règles rigoureuses destinées à protéger les intérêts établis et à exclure de nouvelles personnes sont un signe évident de dégénérescence. »

Certains font un rapprochement entre le maintien d'un système de recrutement ouvert et la pertinence ainsi que la représentativité des partis à une époque où la société canadienne est en pleine mutation sociale et démographique. Pour Joseph Volpe (entrevue), député libéral d'Eglinton–Lawrence, « les nouveaux membres doivent être recrutés dans un climat démocratique. Le parti doit être le reflet de la collectivité, tant en nombre qu'en "qualité". » Margaret Mitchell (entrevue), députée néo-démocrate et porte-parole du NPD en matière de multiculturalisme, estime également que son parti doit demeurer ouvert : « Nous ne devons pas poser de restrictions. C'est bon signe quand les minorités ethniques entrent sur la scène politique. En réalité, un grand nombre de ces personnes sont victimes de discrimination, et leur action a quelque chose de sain. »

Dans la prochaine partie, nous nous penchons sur les initiatives prises par les trois partis traditionnels afin de susciter l'appui et le militantisme des minorités ethniques au sein de leurs structures.

LA PARTICIPATION DES MINORITÉS : INITIATIVES ET POLITIQUES DES PARTIS

Comme nous l'avons expliqué dans la partie précédente, les membres des minorités ethniques ne se contentent plus d'appuyer les partis politiques, soit en tant qu'électeurs soit en tant que travailleurs de campagne, mais commencent à exiger pour eux-mêmes l'accès au pouvoir et au processus décisionnel à tous les niveaux de l'appareil

des partis, ce qui reflète bien la nature changeante des communautés ethniques du pays. Un grand nombre de minorités sont très diversifiées sur le plan socio-économique, comptant d'importants groupes de membres des professions libérales et d'entrepreneurs. Un mémoire déposé en 1986 auprès du Conseil du président du Parti libéral de l'Ontario (PLO) par un groupe représentant des libéraux membres de minorités visibles décrit ce changement survenu dans le profil politique des communautés ethniques :

> Dans le monde de plus en plus turbulent de la politique ethnique, les intermédiaires de la vieille école, les hommes et les femmes avec lesquels l'ancien gouvernement libéral pouvait traiter à Ottawa, en troquant des subventions et des faveurs contre des voix, sont aujourd'hui complètement dépassés. Ils ont été remplacés par une nouvelle génération de minorités qui s'affirment avec confiance et qui sont maintenant, collectivement, la majorité. Loin des partis pris, il importe de cerner et de prendre en compte cette nouvelle réalité politique dans les nouveaux processus décisionnels tant aux niveaux politique que gouvernemental. (Federation 1986, 5.)

Devant cette « nouvelle réalité politique », notait le même document, les partis réagissent « au hasard » et « sans discernement ». Avec comme résultat que surgit : « la confrontation lorsque vient le moment de partager le pouvoir et la prise de décisions, deux outils de la démocratie » (Federation 1986, 6).

Plusieurs députés et militants appartenant à des minorités ethniques jugent l'approche des stratèges des partis à l'endroit des minorités mal fondée ou même cynique. Par exemple, Bhausaheb Ubale (entrevue), aspirant candidat défait du Parti libéral du Canada (PLC) en 1988, estime que « les stratèges des partis ne savent rien des communautés ethniques et les considèrent comme des banques de votes ». La députée libérale Albina Guarnieri (entrevue) pense, elle aussi, que les dirigeants et dirigeantes des partis sous-estiment la maturité politique des communautés ethniques :

> Je pense qu'ils sont complètement déroutés par les groupes ethniques. Ils ne comprennent pas qu'ils doivent nous inclure et sont insensibles à cette réalité. Ce qu'est en train de découvrir le Parti libéral, c'est que les vieilles recettes ne fonctionnent plus. Les communautés ethniques ne vont plus se faire avoir. Je trouve qu'il y a une certaine arrogance chez les membres traditionnels.

Howard McCurdy (entrevue), député néo-démocrate, critique quant à lui la tendance de son parti à exclure les minorités visibles :

> Le NPD a tenu les minorités pour acquises et n'est pas allé vers elles. Les néo-démocrates ont pensé que, parce que le NPD avait la philosophie la plus ouverte, la participation des minorités viendrait toute seule. Or, ils n'ont pas compris qu'il fallait accueillir les minorités visibles, travailler avec elles, fraterniser, etc.

Quelles que soient les critiques exprimées par plusieurs militants minoritaires relativement à l'exclusivisme des partis envers les minorités ethniques et visibles, les trois grandes formations politiques ont pris des initiatives pour ouvrir davantage leurs rangs aux minorités et pour mieux refléter la diversité ethnoculturelle et raciale du pays. Les trois partis sont plus ou moins ouverts, selon le cas, aux mesures de redressement et à l'action positive, et se distinguent par la nature et la portée des structures et des réformes qu'ils ont mises en place. D'autre part, les minorités ethnoculturelles et visibles étant présentes en plus grand nombre dans les circonscriptions urbaines de l'Ontario, les responsables provinciaux (ontariens) des partis sont plus ouverts à l'idée de structures de liaison avec les minorités ou de mesures d'action positive que les responsables de niveau national.

Les minorités raciales, les minorités ethnoculturelles (blanches) et les néo-Canadiens connaissant peu ou pas les langues officielles se heurtent à divers obstacles en matière de participation et de représentation. Par conséquent, des politiques différentes s'imposent dans chaque cas. Si, dans leurs réformes, les partis accordent plus d'attention aux minorités visibles, c'est que ces dernières sont les plus manifestement sous-représentées à la Chambre des communes et se heurtent aux formes les plus dures de discrimination systémique.

Certaines des mesures adoptées par les partis sont assez récentes, de sorte qu'il est difficile d'en évaluer l'efficacité. C'est le cas, par exemple, des nouvelles mesures d'action positive adoptées au niveau fédéral par le Nouveau Parti démocratique (NPD) à l'égard des minorités visibles (et dont nous traitons plus loin). Ces mesures sont le résultat des protestations des minorités et de l'autocritique du parti relativement à la très faible participation des minorités visibles lors du congrès de direction des néo-démocrates en 1989 (entrevues, Howard McCurdy et Dan Heap).

Comment les trois partis ont-ils tenté d'obtenir le soutien électoral des minorités ethnoculturelles ? Quelles initiatives a-t-on pris pour faciliter leur intégration aux différents niveaux de l'appareil des

partis et en particulier à titre de candidats ou candidates aux élections ? Enfin, comment les responsables des partis et les militants membres de groupes minoritaires perçoivent-ils les obstacles à une participation et à une représentation pleines et équitables des minorités au sein des principaux partis ? Ce sont là les principales questions qui serviront de cadre à l'examen que nous allons maintenant entreprendre.

La sollicitation du vote ethnique

Depuis le début des années 70, les élections nationales offrent au parti au pouvoir et aux partis d'opposition l'occasion de chercher à obtenir le soutien des groupes ethniques en mettant de l'avant des politiques de multiculturalisme (Burnet et Palmer 1988, 176). Le parti au pouvoir a un avantage : il peut dépenser de l'argent et mettre en œuvre des politiques officielles dans le but d'obtenir la faveur des communautés ethniques. Les libéraux, sous le premier ministre Trudeau, ont été les premiers à adopter une politique en matière de multiculturalisme, et le gouvernement conservateur de Brian Mulroney l'a sensiblement enrichie grâce à un certain nombre d'initiatives[52].

Rocco Sebastiano (entrevue), directeur de l'aile ontarienne du Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), pense que l'engagement manifeste des conservateurs en matière de multiculturalisme aura une incidence sur le degré de soutien des minorités ethnoculturelles. Selon lui, « un geste comme les excuses présentées par le premier ministre aux Italo-Canadiens [pour le traitement que le gouvernement canadien leur a fait subir au cours de la Seconde Guerre mondiale] peut inciter des gens à changer de parti ou à y songer ». D'autre part, le fait que le gouvernement Mulroney ait augmenté les niveaux d'immigration établis par l'administration libérale qui l'avait précédé lui a également attiré la faveur de nombreux groupes minoritaires, surtout de ceux qui comptent une forte proportion d'immigrants récents[53].

Un autre mécanisme auquel le parti au pouvoir peut recourir pour obtenir la faveur des groupes minoritaires est celui des nominations partisanes. En octobre 1986, un rapport préparé pour le PC par le « Tory Metro Caucus Subcommittee on Special Concerns » a souligné que l'objectif énoncé par le parti en matière de nominations politiques (c'est-à-dire les nominations par décret au sein d'organismes fédéraux), soit une proportion de 30 % de femmes et de 20 % de personnes d'origine ethnoculturelle, n'était pas atteint. Jusqu'en mars 1986, 92 % des Ontariens nommés à pareils postes par les conservateurs étaient des Blancs protestants et cette situation mécontentait les partisans conservateurs membres des deux groupes visés (Malarek 1986).

Steven Coupland (entrevue téléphonique), l'actuel directeur du Secrétariat des nominations au cabinet du premier ministre, déclare que bien que le Secrétariat ne tienne pas de statistiques sur le pourcentage de nominations ethnoculturelles à des postes importants, « un bon nombre » de ces derniers ont été attribués à des membres de minorités ethnoculturelles[54]. Les nominations de ce genre sont encouragées par le Conseil ethnoculturel du Canada, qui rencontre les responsables du Secrétariat et entretient avec lui des rapports constants. Nombre des récentes nominations aux commissions de l'immigration et du statut de réfugié ont été accordées à des membres de groupes ethnoculturels minoritaires. La représentation des minorités ethniques est un facteur parmi d'autres, notamment la représentation des minorités visibles et des femmes[55], celle des régions et celle des groupes linguistiques, qui interviennent dans les nominations politiques. Le pourcentage de nominations à caractère ethnoculturel est cependant difficile à établir. Citant la récente nomination au Sénat de Don Oliver, un Noir de Nouvelle-Écosse, Coupland signale la difficulté que pose l'utilisation du nom de famille pour déterminer si une nomination doit ou non être qualifiée d'ethnoculturelle : « M. Mazankowski est-il membre d'un groupe ethnique ? Qui fait partie d'une minorité ? Certaines personnes sont insultées lorsqu'on dit que leur nomination revêt un caractère ethnoculturel. »

Bien que le parti au pouvoir soit avantagé par rapport aux autres en ce qui concerne l'établissement de politiques et les nominations privilégiant les minorités ethniques, tout parti peut établir d'autres genres de contacts avec les groupes minoritaires. Un moyen courant d'établir des liens directs avec les minorités ethniques est de faire en sorte que le chef du parti et des députés assistent à des événements organisés par les communautés ethniques. La présence de politiciens et de chefs de parti aux événements communautaires est perçue comme une reconnaissance symbolique des différentes communautés ethniques et de leurs préoccupations[56].

Nombre d'élus de tous les partis assistent à des manifestations communautaires à caractère ethnique dans le cadre de leur travail de député. Derek Lee (entrevue), député libéral d'une circonscription d'une grande diversité ethnique, déclare à ce propos :

> Je traite les membres des communautés ethniques comme tous mes autres commettants. Ce n'est pas une priorité pour moi d'établir des liens étroits avec les 15 communautés de ma circonscription. Je réponds à toute initiative de nature culturelle/nationale/linguistique. Par

exemple, j'assiste à des événements comme le *Divali* (une fête hindoue) ou la Journée du prophète Mahomet.

Le contact avec les minorités ethniques au niveau de la circonscription s'effectue souvent dans le cadre du traitement de dossiers personnels. Dans des secteurs à forte concentration de nouveaux immigrants comme Trinity–Spadina, la circonscription du député néo-démocrate Dan Heap, où 21,4 % des résidents et résidentes ne sont pas citoyens canadiens (Canada, Statistique 1988), une partie importante de ce travail concerne des questions d'immigration et est exécutée par des employés du député qui parlent les langues utilisées par certaines des plus importantes communautés minoritaires. Voici ce qu'en dit Dan Heap (entrevue) :

> Certaines pages de mon *Bulletin parlementaire* [que les députés envoient aux résidents de leur circonscription] sont rédigées en espagnol, en chinois, en italien et en portugais. Je m'assure que mon équipe puisse offrir un service en chinois (une pratique qui remonte au temps où j'étais conseiller municipal). Pour des raisons budgétaires, j'ai dû ramener l'étude de dossiers en portugais à une activité à mi-temps. Il m'arrive de diffuser des documents en chinois. Je discute avec des Chinois de certains problèmes d'immigration. J'ai tenu des ateliers sur l'immigration avec des interprètes parlant le chinois et le portugais. J'entretiens des relations avec les organismes des communautés ethniques, mais accepter toutes les invitations à leurs dîners n'est pas pour moi la priorité qu'elle est pour d'autres. Tout dépend du genre de services qu'ils ont rendus à la circonscription.

L'on constate chez les députés des pratiques différentes en ce qui concerne la capacité linguistique du personnel permanent de leur circonscription et les langues utilisées dans la documentation qu'ils distribuent à leurs commettants, notamment les bulletins parlementaires. Alfonso Gagliano, député libéral de la circonscription montréalaise de Saint-Léonard, composée majoritairement de francophones et d'italophones, diffuse ses documents en trois langues (en français, en anglais et en italien), alors que Charles Caccia, qui représente une circonscription torontoise où le pourcentage d'Italiens et d'Italiennes est en baisse, ne diffuse ses documents qu'en anglais (entrevues).

Il n'est pas surprenant qu'en période électorale, les candidats et candidates qui se présentent dans des circonscriptions ethniquement très diversifiées ont davantage tendance à faire traduire leurs

communications dans plusieurs langues non officielles, dans le but d'atteindre les principaux groupes linguistiques. Cependant, dans les circonscriptions qui comptent une grande variété de communautés, les candidats ont du mal à joindre les électeurs et électrices dans leur langue préférée, par la poste ou de porte à porte, tout en respectant les limites imposées aux dépenses de campagne (Brunt 1988)[57].

Lors de la campagne de 1988, les conservateurs ont distribué de la documentation produite par leur siège national dans des langues autres que le français ou l'anglais. Un dépliant en particulier, dont le texte avait été traduit en six langues non officielles (en italien, en portugais, en chinois, en grec, en hindi et en punjabi), était « un message élémentaire expliquant ce qu'est le Parti progressiste-conservateur au Canada » (entrevue, Elaine Collins).

Chez les néo-démocrates, plusieurs militants et militantes membres des minorités ethniques ont été consternés de voir que le parti n'avait pas, dans le cadre de la campagne de 1988, consacré d'argent à de la publicité dans les médias ethniques, omission qui a été perçue comme une manifestation de l'indifférence du parti à l'égard de ses partisans minoritaires. Le secrétaire fédéral du NPD a justifié le peu de publicité dans les journaux ethniques et l'absence de publicité dans les médias électroniques ethniques en invoquant des « contraintes budgétaires »[58].

Dans l'ensemble, le système électoral canadien et le régime de financement des partis n'ont pas tenu grand compte de la composition ethnolinguistique de l'électorat potentiel. Comme le gros de la campagne nationale se déroule en anglais et en français seulement, les immigrants et immigrantes qui n'ont pas une connaissance suffisante de l'une des langues officielles sont exclus du processus[59]. Margaret Mitchell, critique du NPD en matière de multiculturalisme, souligne la nécessité de traiter des problèmes d'accessibilité pour les immigrants qui ne connaissent ni l'anglais ni le français. Un ensemble de recommandations en matière d'élections municipales, adopté récemment par le conseil municipal de Toronto, renferme peut-être certaines idées de réforme que l'on pourrait appliquer au niveau fédéral pour élargir l'accès au processus électoral. Certaines recommandations portent sur la simplification du langage utilisé sur les bulletins de vote. D'autres proposent :

> des bulletins de vote utilisant un code de couleurs, des bulletins de vote rédigés à l'aide de différents alphabets et en différentes langues et des bulletins avec photos des candidats, l'apposition d'affiches des candidats dans les isoloirs et la désignation des candidats par numéros,

avec inscription de ces numéros inscrits sur les bulletins de vote correspondants. (Valpy 1990.)

Les partis politiques sont souvent incapables de s'occuper de l'intégration politique des immigrants et immigrantes, en leur fournissant, par exemple, des renseignements de base sur le processus électoral et la marche à suivre pour voter. Au moins trois mémoires présentés à la Commission font état de la nécessité de renseigner les gens dans plusieurs langues et de faire davantage appel aux « médias ethniques » (tant la presse que les médias électroniques que les grandes stations de radio et de télévision)[60]. Comme nous l'expliquons ci-après, les comités et les structures de liaison ethniques établis au niveau des appareils de partis locaux comptent parmi les rares lieux où les partis politiques disent dispenser une information politique de base à l'intention des néo-Canadiens.

Depuis 1987, la communication avec les communautés ethniques est devenue une priorité pour les conservateurs fédéraux pendant et entre les élections. Au siège national du PC, la directrice des communications multiculturelles, Elaine Collins (entrevue), s'est efforcée « d'éduquer les ministres et les membres du caucus, surtout les députés de l'Ouest et de la Côte Est, qui ne sont pas aussi sensibilisés aux questions ethniques ». Elle a également prôné un recours accru aux médias ethniques pour expliquer aux minorités les politiques du gouvernement conservateur :

> Je poursuivais avec acharnement les chefs de cabinet pour qu'ils fassent passer le message de leur ministre, sous forme de communiqués de presse, aux médias ethniques, même si cela n'était possible qu'en anglais ou en français. Certains médias ethniques étaient heureux de recevoir ces communiqués et les traduisaient. D'autres médias, comme ceux des Ukrainiens et des Allemands, les publiaient en anglais. Nous demandions également aux ministres de participer à des émissions multiculturelles de la télévision par câble, comme celles du canal 47.

Le Bureau ontarien du PC a créé un Comité consultatif sur le multiculturalisme, qui est chargé de tenir la directrice des opérations et le parti au courant des manifestations à caractère ethnoculturel. Ce comité est composé de 14 personnes issues de différents groupes, notamment les Italiens, les Chinois, les Musulmans, les Hindous et les Pakistanais. L'on avait jugé utile d'établir un central de renseignements sur différents événements ethnoculturels comme les festivals ou les fêtes nationales et religieuses, afin de rapprocher les députés

membres de groupes ethniques dominants et leurs commettants, dans des circonscriptions à composition ethnique très diversifiée.

Le président du Comité consultatif sur le multiculturalisme, Rocco Sebastiano (entrevue), commente ainsi la fonction de liaison que le Comité assure entre le parti et le gouvernement :

> Il est difficile d'administrer le parti lorsqu'il est au pouvoir. Sue [Warren, directrice des opérations du PC pour l'Ontario] voulait tenir le parti au courant de ce qui se passait dans les communautés. Elle a essayé de tenir les responsables du parti au courant des événements communautaires et des discussions politiques, et de ce que le personnel du parti pouvait faire pour mettre les différents ministres en rapport avec les diverses associations professionnelles. Le Comité a également pour responsabilité de renseigner les associations locales sur la composition démographique des circonscriptions et sur les mesures de communication qui pourraient être prises. Par exemple, il faut leur fournir les noms des présidents des associations culturelles communautaires. Nous faisons tout cela, mais les résultats n'ont pas été extraordinaires, les associations locales étant inactives entre les élections.

Les libéraux et les néo-démocrates ont eux aussi élaboré des structures de liaison avec les communautés ethnoculturelles. Dans les pages qui suivent, nous examinerons l'évolution, la structure et les objectifs des organismes de liaison du PC, du PLO et du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario (NPDO).

Les associations ethnoculturelles du Parti progressiste-conservateur

Le PC comporte une série d'associations affiliées qui sont régies par la même constitution que les associations paralocales (comme les associations de campus)[61]. Pour qu'une association soit reconnue, elle doit compter au moins 100 membres. Les associations affiliées peuvent envoyer des délégués et déléguées aux assemblées et ont droit à un délégué pour 50 membres, jusqu'à concurrence de trois.

Il existe plusieurs associations affiliées à caractère proprement ethnique. La toute première, créée au début des années 80 et disparue depuis, regroupait des personnes originaires d'Europe de l'Est. Une association italienne a également existé pendant un court moment. Une association chinoise, la PC Chinese Business Association, a été fondée au début des années '80 et poursuit encore aujourd'hui ses activités. Citons encore la PC Korean Business Association, la PC Portuguese Business Association, toute récente, et l'Afro-Canadian PC Association. La plupart de ces associations affiliées ont leur siège à Toronto[62].

Le but premier de ces organismes est de faire de la « formation politique » auprès des communautés ethnoculturelles, de sensibiliser leurs membres aux politiques du parti et de les aider à s'intégrer à l'appareil du parti. Ils servent également de sources de financement.

Les membres des associations ethniques, comme les noms de ces dernières en témoignent, proviennent principalement des rangs des entrepreneurs des communautés minoritaires. Ces associations constituent des « zones tampons » pour les nouveaux immigrants, qui ne connaissent pas le système politique canadien et qui peuvent, grâce à elles, rencontrer d'autres personnes de même langue et de même culture dans un cadre familier (comme un restaurant de leur communauté). Selon un organisateur conservateur, bon nombre des membres de ces associations ethniques cherchent surtout « à faire partie du PC parce que c'est lui qui est au pouvoir. C'est une question de prestige. » (Entrevue, Avi Flaherty.)

Des cadres du PC estiment cependant que les clubs ethniques n'ont pas très bien réussi à intégrer leurs membres à d'autres structures, comme les bureaux des associations de circonscription (entrevue, Rosemary Dolman). L'on peut en conclure que les organisations affiliées n'ont pas constitué des mécanismes efficaces pour l'intégration des minorités ethniques à l'appareil des partis. Chose intéressante, cette même situation préoccupe les libéraux en ce qui concerne la structure de liaison avec les minorités visibles établie par le PLO.

La Federation of Ontario Liberal Satellites

La Federation of Ontario Liberal Satellites (FOLSAT)[63] est née des efforts d'organisation déployés par des partisans membres de minorités visibles, principalement dans la région métropolitaine de Toronto, qui exigeaient un rôle plus important au sein du PLO. Cet organisme chapeaute plusieurs associations de libéraux ontariens membres de minorités visibles, notamment des Coréens, des Chinois, des Indiens, des Philippins, des Noirs et des Antillais.

La FOLSAT a été créée en 1986 dans le but de promouvoir, au sein des minorités visibles, un leadership politique libéral et ce, en adoptant une façon de faire différente de l'ancien système des « intermédiaires » qui avait caractérisé les communautés chinoise, noire et autres minorités visibles. L'objectif était d'attirer au Parti libéral des groupes minoritaires de façon à les intégrer aux associations locales. La promotion des intérêts des libéraux membres de minorités visibles devait se faire grâce à l'établissement de mécanismes institutionnalisés de communication avec le chef du PLO, les ministres, les députés libéraux à l'Assemblée législative, le comité exécutif et les autres instances du

PLO. D'autre part, les ressources des membres de la FOLSAT devaient servir à appuyer des candidats libéraux membres de minorités visibles lors d'élections provinciales, fédérales et municipales.

La composition et l'orientation de la FOLSAT reflétaient les idées de ses fondateurs qui étaient persuadés que les communautés ethniques de race blanche, comme les Italiens et les Juifs, avaient réussi à obtenir une représentation à tous les niveaux du PLO. Les fondateurs estimaient également :

> que les dossiers prioritaires étaient loin d'être les mêmes pour tous. Pour nous, c'était la discrimination fondée sur la couleur. Ce qui manquait, c'était des membres de couleur, et notamment au sein de la direction du parti. L'intégration de minorités visibles est différente de celle des autres minorités. Lors du congrès de direction de 1982, il y avait très peu de personnes de couleur, leur présence n'était que symbolique. Les membres des minorités visibles continuent de penser que l'on se sert d'eux au gré des besoins. Entre les élections, les minorités visibles ne participent pas; ce n'est que pendant les élections qu'on fait appel à elles. (Entrevue de groupe avec les dirigeants de la FOLSAT.)

Les militants et militantes de minorités visibles au sein du Parti libéral jugeaient que leurs communautés représentaient un réservoir de leaders potentiels et d'importantes ressources financières auxquels on n'avait pas recours. En retour, ils réclamaient « des objectifs d'équité en matière d'emploi, des nominations politiques et l'accès au pouvoir » (entrevue de groupe avec les dirigeants de la FOLSAT).

Les diverses organisations membres (dont certaines ont vu le jour en même temps que la FOLSAT, qui les chapeaute) ont amené au parti quelque 6 000 nouveaux membres. Cela a certainement joué dans la décision de David Peterson — dont l'adjoint spécial, Trevor Wilson, avait été l'un des principaux instigateurs de la formation de la FOLSAT — de donner son appui à la Fédération. Au congrès du PLO tenu en juin 1986, deux amendements ont été apportés à la constitution du Parti libéral reconnaissant la FOLSAT comme faisant partie intégrante du parti et lui réservant des places au congrès (sans pour autant lui donner droit à des délégués officiels). Tout porte à croire que l'adoption de la proposition relative à la FOLSAT n'a pas été chose facile au congrès, l'idée ayant été contestée et par des membres du bureau et par certains membres du parti appartenant à des minorités visibles.

Parmi ses réalisations, la FOLSAT cite l'investiture de trois candidats libéraux membres de minorités visibles aux élections ontariennes de 1987 : Bob Wong, Murad Velshi et Alvin Curling, représentant respectivement les communautés chinoise, indienne et noire. La FOLSAT a par ailleurs réussi à établir des rapports permanents aux niveaux supérieurs du parti grâce à des réunions trimestrielles avec le premier ministre et à des rencontres régulières avec le ministre de la Citoyenneté, responsable du multiculturalisme et de l'équité en matière d'emploi. Les membres de la FOLSAT disent également avoir contribué à pousser le gouvernement Peterson à demander une étude sur les critères de compétence appliqués à l'étranger et à adopter des politiques plus énergiques sur le plan de l'équité en matière d'emploi.

Les dirigeants des associations ethniques satellites affirment que ces organismes ont également joué un rôle important dans la formation politique des nouveaux immigrants. Le président de la Filipino-Canadian Liberal Association (entrevue) déclare à ce sujet :

> Depuis la naissance de la FOLSAT, les Philippins connaissent mieux les structures politiques canadiennes, les différences du système, par exemple le fait que les électeurs n'élisent pas directement le premier ministre. Il n'y a que la FOLSAT qui assure ce genre de formation politique. Mille deux cents Philippins sont venus à la première réunion. L'association philippine se réunissait une fois par mois. Nous avons organisé des ateliers sur des questions politiques, et certains membres du conseil d'administration ont également participé à des ateliers du Parti libéral de l'Ontario. Nous tâchons de trouver des Philippins qui ont les compétences requises pour se porter candidats aux paliers fédéral, provincial ou municipal.

L'un des principaux objectifs des organismes satellites était de permettre aux minorités jusque-là exclues de s'intégrer dans les organisations régulières de parti, au niveau des circonscriptions. La FOLSAT avait donc pour objectif d'assurer la transition en vue de leur intégration à l'appareil du Parti libéral. Même si la plupart des dirigeants conviennent que la présence de la FOLSAT a amené une plus grande participation des minorités visibles dans la vie politique du parti, ils reconnaissent également que l'intégration des minorités visibles dans les associations de circonscription n'a pas réussi aussi bien que prévu.

En théorie, l'intégration devait se réaliser comme suit : l'adhésion à une organisation membre de la FOLSAT accordait automatiquement à l'adhérent ou à l'adhérente une carte de membre de l'association de

circonscription pour la première année. Or, la majorité des intéressés n'ont pas fait renouveler leur carte de membre et il y a eu des conflits entre les organisations membres de la FOLSAT et les associations de circonscription quant à la répartition des fonds de cotisation. D'autre part, certaines associations de circonscription voyaient les membres de la FOLSAT d'un mauvais œil, craignant une prise de contrôle. Le président d'une organisation affiliée signale par ailleurs l'existence de certains problèmes de politique interne au sein de la FOLSAT. Selon lui, les membres des clubs minoritaires n'acceptaient pas toujours comme légitimes les dirigeants de leurs organisations.

Bon nombre d'immigrants et immigrantes de première génération trouvent dans la FOLSAT un cadre culturel rassurant où ils sont entourés par des personnes de même langue et de mêmes traditions. Comme l'a expliqué un membre, « les gens qui arrivent sont timides et les partis les intimident ». Un membre de la Korean Liberal Association (entrevue) explique que la connaissance de la langue et du système compte parmi les obstacles à la participation des Coréens et Coréennes à la vie politique et ajoute :

> L'une des caractéristiques culturelles des Coréens est l'apathie politique. On leur inculque le respect du pouvoir. Même s'ils ont les compétences requises, ils ne se lanceront pas dans l'arène politique, et cela vaut également pour les autres communautés orientales.

L'idée d'organisations satellites devant assurer la liaison entre les minorités visibles et l'appareil du parti a été rejetée par le Parti libéral au niveau national. Les députés libéraux Charles Caccia et Sergio Marchi nous ont tous deux parlé de leur lutte contre l'établissement de la FOLSAT au niveau fédéral. Selon le premier, la FOLSAT « donnerait naissance à des intermédiaires qui se verraient accorder une importance démesurée ». Quant à Sergio Marchi (entrevue), il dit s'opposer à la FOLSAT par principe, estimant que cette organisation est de nature à ralentir au lieu de faciliter l'intégration des minorités dans les grands organismes politiques :

> J'ai lutté contre ce projet au niveau fédéral, car cela créerait deux catégories de membres. Le concept même de satellite en dit assez long : il s'agit d'une chose en orbite. Nous avons des associations de circonscription et des membres. La FOLSAT ralentirait l'entrée des gens dans la vie politique et leur épanouissement politique. Peterson a créé la Fédération en tant que moyen de pénétrer les communautés

ethnoculturelles. Il faut accueillir les gens par la porte principale et non par la porte arrière. D'autre part, la FOLSAT crée des tensions au sein de la communauté, en opposant par exemple les Italo-Canadiens aux Afro-Antillais. Si le mur de Berlin peut tomber, pourquoi pas la FOLSAT !

D'autres hommes et femmes, députés et militants libéraux membres de minorités ethniques, nous ont exprimé leur opposition catégorique à la FOLSAT, affirmant que cette organisation « ghettoïse » et divise le groupe. Selon eux, loin d'intégrer les minorités dans les grandes structures politiques, la FOLSAT les isole et les décourage de participer à la vie politique commune[64].

Les membres de la FOLSAT expliquent autrement l'opposition, au niveau fédéral, du Parti libéral aux structures de liaison avec les minorités visibles. Selon certains, « les stratèges du niveau fédéral n'étaient pas conscients du pouvoir potentiel que représentent les minorités visibles » et l'ancien chef, John Turner, était mal renseigné sur les minorités visibles, ne s'intéressant qu'à leur potentiel en tant qu'électeurs et non en tant que dirigeants et décideurs.

Certains défenseurs de la FOLSAT reconnaissent par ailleurs qu' « à l'échelle fédérale, la structure libérale est plus compliquée. Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont des minorités visibles. » D'autre part, les politiques ethnoculturelles fédérales ont de fortes chances d'être dominées par le dossier anglais-français et par celui des autochtones.

L'effectif de la FOLSAT a baissé depuis la défaite du gouvernement Peterson en septembre 1990, ce qui ajoute foi à l'hypothèse selon laquelle les minorités ethniques sont attirées par le parti au pouvoir. Cette hypothèse est renforcée par le fait que certains groupes minoritaires manifestent un nouvel intérêt à l'égard du NPDO depuis sa victoire aux élections de septembre 1990.

Le Ethnic Liaison Committee du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario

Les facteurs à l'origine de la création du Ethnic Liaison Committee du NPDO en 1985 sont semblables à ceux qui ont amené l'établissement de la FOLSAT. Les partisans néo-démocrates membres de minorités ethniques avaient le sentiment que leurs intérêts étaient ignorés ou mal défendus par le parti, ce qui amenait les communautés minoritaires à se désintéresser du NPD ou à le voir d'un œil sceptique. Il a donc été jugé nécessaire d'accorder aux minorités une place plus importante, grâce à des comités de minorités ethniques officiellement reconnus. Il existe à l'heure actuelle des comités qui représentent les communautés noire, chinoise, coréenne, italienne, portugaise, grecque et

sud-asiatique, et qui assurent ainsi un lien avec les minorités visibles de même qu'avec les communautés ethnoculturelles (blanches).

Les objectifs des comités de minorités et de la structure de liaison étaient triples : premièrement, rehausser l'importance au sein du NPD des questions intéressant directement les minorités; deuxièmement, encourager des membres de minorités à occuper des charges à tous les niveaux du parti, à siéger aux congrès et aux réunions du Conseil, à occuper des postes élevés à la direction du parti et au sein de comités, à se présenter aux élections municipales, provinciales et fédérales, à œuvrer en vue d'améliorer les possibilités d'emploi pour les minorités au sein du parti, et à augmenter le nombre de membres du parti recrutés parmi les groupes minoritaires (Ontario, Nouveau Parti démocratique 1985); troisièmement, assurer une liaison entre le parti et les communautés minoritaires en utilisant la presse et les médias électroniques ethniques, en participant à des manifestations communautaires dans le but d'expliquer les politiques des néo-démocrates aux minorités et en sensibilisant les membres du NPD aux préoccupations des minorités.

Le rôle du Ethnic Liaison Committee en matière d'élaboration de politiques s'inscrivait dans une structure plus officielle que la FOLSAT, dont les membres rencontraient directement les dirigeants du Parti libéral. Dans le cas du comité du NPD, les résolutions politiques devaient être transmises au bureau du parti puis, si celui-ci les adoptait, être déposées par le bureau soit lors d'une réunion du Conseil soit lors du congrès biennal du parti. C'est ainsi que les comités de liaison du NPD ont obtenu le statut d'associations de circonscription au sein de la structure d'ensemble du parti et qu'en 1986 ils ont été autorisés à nommer deux délégués avec droit de vote au congrès provincial[65]. Comme dans le cas de la FOLSAT, l'objectif visé était d'intégrer les hommes et femmes de groupes minoritaires à l'appareil du parti. Ceux et celles qui adhéraient au NPD étaient reconnus comme membres du parti à part entière et leur nom était ajouté à la liste des membres de l'association de circonscription de leur localité.

L'une des priorités du Ethnic Liaison Committee était de promouvoir la participation et les intérêts des minorités lors d'élections. Les comités devaient œuvrer aux côtés du Elections Planning Committee; leur rôle consistait à mousser la candidature de membres des minorités ethniques, à fournir une aide financière, à recruter des bénévoles pour leurs campagnes et à propulser à l'avant-scène les dossiers inté-ressant les minorités. Le soutien assuré aux candidats et candidates membres de groupes minoritaires par les différents comités lors des élections fédérales de 1988 a, semble-t-il, donné des résultats inégaux. Paul Simon du Black Advisory Committee (BAC) se dit déçu de l'appui que le BAC

lui a fourni dans sa campagne en tant que candidat fédéral. Par contre, Raymond Cho déclare avoir été largement appuyé par le Korean Advisory Committee (KAC), qui lui a apporté un soutien financier considérable et de l'aide durant sa campagne dans la circonscription de Scarborough–Rouge River. D'autre part, il attribue sa victoire électorale au travail du Policy Review Committee, du KAC et de la communauté coréenne dans son ensemble lors de sa campagne dans une circonscription fédérale chaudement disputée (Ontario, Nouveau Parti démocratique 1989).

L'origine des structures de liaison ethniques du NPD remonte au début des années 70. C'est alors qu'une association italienne a été constituée au sein du NPDO. L'influence exercée par les minorités au sein du NPDO était à l'époque extrêmement limitée : les membres du comité avaient demandé au chef néo-démocrate d'alors, Stephen Lewis, s'ils pouvaient adresser quelques mots en italien à l'assistance réunie pour le congrès provincial (entrevue, Joe Pantalone)[66].

En 1983, Bob Rae, alors chef du NPDO, a convoqué une réunion avec des membres de la communauté noire et c'est de là qu'est né le BAC. Celui-ci devait être un mécanisme de liaison non partisan avec les néo-démocrates de l'Ontario. En 1985, ce sont des groupes ethniques de race blanche, désireux de contrecarrer l'attrait traditionnel exercé par le Parti libéral sur les minorités à cause de sa politique d'immigration, qui ont donné le coup d'envoi à la création de comités de minorités. Le fait qu'il ne fallait pas être néo-démocrate pour être membre d'un de ces comités de liaison constituait une anomalie, surtout lorsque les membres de ces comités se sont vu accorder le statut de délégués (entrevue, Jill Marzetti). Joe Pantalone (entrevue) estime, quant à lui, que la possibilité de travailler avec les membres non néo-démocrates de la communauté dans le cadre des comités des minorités profite à l'ensemble des participants. Il cite, à titre d'exemple, le travail réalisé par l'Italian Advisory Committee relativement aux pensions des Italo-Canadiens, travail auquel ont participé quelque 600 personnes.

À l'heure actuelle, le recrutement pour les comités de minorités se fait à l'inverse des traditions : au lieu de se faire directement dans les communautés sans exigence de participation préalable aux activités du parti, « le recrutement se fait maintenant par l'intermédiaire des associations de circonscription et les membres sont ensuite intégrés aux comités » (entrevue, Jill Marzetti). Fait à signaler, depuis l'accession au pouvoir des néo-démocrates, l'on constate en Ontario un nouvel intérêt de la part de certains groupes, comme les Philippins et les Lithuaniens, à l'égard de pareils comités. Selon Jill Marzetti, le NPDO est pris dans un dilemme : « Les comités ont-ils pour mission de rejoindre

les différentes communautés ou sont-ils tout simplement constitués de membres du parti appartenant à différentes communautés ? »

Contrairement à la FOLSAT, le Ethnic Liaison Committee du NPDO chapeaute tant les comités de minorités visibles que ceux des minorités ethniques blanches. Les questions de discrimination sont vraisemblablement perçues de façon différente par les personnes de couleur et par les personnes de race blanche appartenant à des minorités ethniques non dominantes et ces différences risquent de susciter des frictions dans les structures politiques réunissant les deux groupes. Jill Marzetti (entrevue) souligne notamment qu'il y a dissension au sein du Ethnic Liaison Committee sur certaines questions, comme la question de l'action positive :

> Le Black Advisory Committee revendique des mesures d'action positive pour les candidats, mais les autres communautés, comme les Italiens et les Grecs, estiment que l'action positive pour les minorités visibles les désavantage. Chose étonnante, les comités chinois et coréen se sont rangés du côté des Grecs et des Italiens dans leur opposition aux Noirs. À leur avis, une politique d'action positive qui ne viserait que les minorités visibles provoquerait des divisions et nuirait à ces dernières [...]. La question est de savoir à qui doit s'appliquer l'action positive. Ne devrait-elle viser que les minorités visibles ? Ou bien y a-t-il quelque chose de plus commun à l'expérience générale de l'immigrant ?

Les lignes directrices d'action positive en matière d'investitures et de candidatures chez les néo-démocrates de l'Ontario sont le produit d'un compromis : la priorité va aux minorités visibles, mais on déploie également des efforts pour favoriser la désignation de tous les candidats ethniques. Nous analyserons plus loin ces lignes directrices et les autres mesures d'action positive adoptées par le NPD aux niveaux provincial et fédéral.

La structure fédérale du NPD n'est pas aussi avancée que la structure ontarienne en ce qui concerne la participation des minorités visibles et ethniques. Les critiques relatives au « stéréotype blanc » transmis par la télévision lors du congrès de direction de 1989 ont amené le NPD fédéral, à se pencher sur la sous-représentation des minorités ethniques et visibles et des communautés autochtones dans ses rangs. Ayant d'abord œuvré à la promotion d'une représentation égalitaire des hommes et des femmes, dit Abby Polonetski (entrevue), directrice des programmes à l'intention des femmes au NPD fédéral, « ce n'est qu'aujourd'hui [en 1990] qu'on nous demande d'appliquer

notre programme d'action positive aux minorités visibles et aux peuples autochtones ».

Une bonne partie des programmes visant à « édifier un parti qui reflète la diversité ethnique et raciale des travailleurs du Canada d'aujourd'hui » sont élaborés par le Comité sur le multiculturalisme du parti, principalement composé de membres des minorités visibles (Nouveau Parti démocratique s.d.). Le Comité sur le multiculturalisme a proposé :

> que soit créé un comité permanent du parti sur la participation des minorités visibles, afin d'aider et d'encourager les membres des minorités raciales à participer à toutes les facettes de la vie du parti, notamment à titre de candidats, membres de la direction et du Conseil, délégués au congrès, membres des comités fédéraux, membres et dirigeants des associations de circonscription et employés du parti fédéral, proportionnellement à leur représentation dans la population générale. (Nouveau Parti démocratique 1990.)

En décembre 1989, le NPD a modifié ses statuts pour créer le Conseil des circonscriptions fédérales offrant un nouveau type de représentation organisationnelle aux minorités visibles, puisqu'un conseil des minorités visibles figurera parmi les six conseils regroupés dans une nouvelle structure fédérative[67].

La section suivante traite des mesures d'action positive prises au NPD, tant celles déjà appliquées en Ontario que celles « en voie d'application » au niveau national, et de la position des partis libéral et conservateur à l'égard de l'action positive en faveur des minorités visibles et ethniques. Elle mettra particulièrement en lumière les différences entre les partis quant aux principes et aux mesures institutionnelles destinés à promouvoir la candidature de membres des minorités aux élections.

Les mesures d'action positive

Le mémoire présenté à la Commission par le Conseil ethnoculturel du Canada (1990) contient la recommandation suivante :

> Que les partis (et leurs dirigeants) soient encouragés à mettre en œuvre des politiques d'action positive afin d'accroître le nombre de candidats (dans des circonscriptions gagnables) appartenant aux minorités ethniques et visibles, et d'intensifier la participation de ces personnes dans les diverses instances du parti.

Chaque parti devrait adopter sa propre politique à cet égard. Il ressort de l'état de fait actuel que les trois partis présentent d'importantes différences dans leurs positions relatives à l'intégration des minorités ethniques et visibles. Comme on pourra clairement le constater dans les propos qui suivent, ces différences ont influencé le développement des politiques et des structures de chaque parti concernant l'action positive et les liens avec la communauté.

Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario

En décembre 1989, le Conseil provincial du Nouveau parti démocratique de l'Ontario (NPDO) a adopté des lignes directrices d'action positive intéressant les investitures et les candidatures. Ces lignes directrices, reproduites à l'annexe B, figuraient dans le dossier d'information à l'intention des candidats potentiels distribué à toutes les associations de circonscription du NPDO aux fins du scrutin provincial de 1990.

Les lignes directrices du NPDO déterminent les groupes cibles suivants : les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et les autochtones. Elles visent à remédier à une tendance dont se plaignent les femmes et autres candidats des groupes cibles, à savoir qu'on les présente dans des circonscriptions ingagnables. Aussi les lignes directrices spécifient-elles que dans 75 % des circonscriptions « prioritaires » ou gagnables, le NPD doit présenter des candidats ou candidates appartenant aux groupes cibles. Parmi ces derniers, les femmes sont privilégiées en ce sens que 60 % des circonscriptions prioritaires doivent être réservées à des candidates[60]. En outre, une « politique d'ouverture », selon Joe Pantalone, est appliquée à 25 % des sièges prioritaires : la préférence est donnée à des membres de minorités ethniques, particulièrement dans les circonscriptions où la minorité concernée est nombreuse. Cette politique, consistant à présenter des personnes d'origine ethnique dans des circonscriptions à forte composante ethnique, constitue un prolongement de la stratégie visant à récolter le vote ethnique, une pratique de longue date dans la vie politique canadienne, ainsi qu'on l'a vu dans la première partie de la présente étude.

Les associations de circonscription soumettent des noms d'hommes et de femmes à l'Elections Planning Committee (Comité de planification des élections). Si la liste ne comprend aucun nom de personnes appartenant aux groupes cibles, l'association en cause doit motiver cette omission. Par ailleurs, le Central Search Committee aide au recrutement de candidats et candidates des groupes cibles. Ainsi, il est obligatoire de chercher des personnes de groupes cibles et de rendre compte de cette recherche, mais la politique d'action positive n'est pas

contraignante du point du vue des résultats (dans la mesure où elle ne fixe pas de quotas). Jill Marzetti (entrevue) note à ce sujet :

> Il peut y avoir des bagarres si le candidat local (n'appartenant pas à un groupe cible) est très populaire, par exemple s'il est conseiller municipal. J'entrevois des blocages dans les circonscriptions situées à l'extérieur de l'agglomération de Toronto et à des endroits comme Windsor — dans les circonscriptions rurales.

De même, Abby Polonetski (entrevue), du Bureau fédéral du NPD, voit dans l'autonomie des circonscriptions l'un des plus gros obstacles à l'action positive :

> Étant donné que les positions politiques du NPD émanent des circonscriptions, ces dernières jouent un rôle très important, même si elles ne comptent que deux ou trois militants. *L'autonomie des circonscriptions est une notion inviolable qui fait obstacle aux programmes d'action positive* [italiques ajoutés].

C'est en partie parce que le NPD attache beaucoup d'importance au caractère démocratique des associations de circonscription que la secrétaire générale du NPDO préconise une approche plus « organique » de l'action positive, où les principes s'appliqueraient sur une base volontaire. Les règles contraignantes « sont carrément contraires à la démocratie locale », selon Marzetti (entrevue), qui prône plutôt une action éducative, ainsi que plus de mesures de soutien et d'encouragement des candidats et candidates membres des groupes cibles. Les lignes directrices néo-démocrates actuelles prévoient par ailleurs une « récompense » financière pour les associations de circonscription qui appliquent l'action positive à leur processus d'investiture :

> Nous avons inscrit à notre budget un « fonds d'action positive » de 60 000 $ qui est divisé entre les candidats visés par le programme d'action positive. Les frais couverts comprennent la garde des enfants, le nettoyage à sec et l'achat de vêtements pour les femmes. Mais les candidats appartenant aux minorités visibles reçoivent le même montant que les femmes.

Aux dernières élections ontariennes (1990), le NPD a présenté cinq candidats et candidates appartenant à des minorités visibles — trois Noirs et deux Sud-Asiatiques. Une des 5, Zanana Akande, a été élue et nommée ministre des Services sociaux du gouvernement Rae, ce qui fait

d'elle la première femme noire à occuper un portefeuille ministériel en Ontario. Jill Marzetti attribue les cinq candidatures aux effets du programme d'action positive.

Les néo-démocrates partisans de l'action positive pour les minorités visibles citent en exemple le succès des mesures en faveur des femmes (Basher kin 1985, 86–89). Bien que l'on ne compte que 5 femmes parmi les 44 députés provinciaux néo-démocrates de la Chambre des communes, à d'autres niveaux du parti l'égalité des sexes est atteinte. Le choix d'Audrey McLaughlin comme chef du parti fédéral témoigne de la percée des femmes aux niveaux supérieurs de l'appareil. La critique du NPD en matière de multiculturalisme, Margaret Mitchell, pense que l'on pourrait parvenir au même degré de réussite à l'égard des minorités visibles par des initiatives telles que l'envoi de lettres aux bureaux de circonscription informant ces minorités de la politique du parti.

Il est clair que le programme d'action positive mis en place par le NPD ontarien a été retenu comme un modèle de choix — tant au niveau de la lettre que de l'esprit — lors de la mise sur pied d'un programme semblable au niveau fédéral. Ainsi, les lignes directrices suggérées lors de la Convention fédérale de 1991 ont beaucoup emprunté au NPD de l'Ontario, tout comme la compréhension qu'il y a des différences entre la discrimination vécue par les minorités visibles par rapport aux minorités ethnoculturelles.

> Les obstacles à la participation des minorités raciales (visibles) sont sensiblement différents et appellent de ce fait des approches différentes par rapport aux problèmes de la participation ethnoculturelle. Dans le premier cas, la mise en œuvre de techniques d'action positive clairement définies s'avère nécessaire. Dans le deuxième, les stratégies de sensibilisation les plus efficaces (nécessaires également dans le cas des minorités visibles) devraient suffire. (Nouveau Parti démocratique s.d.)

L'objectif de représentation des minorités visibles à tous les niveaux de l'appareil national du NPD est d'environ 7 %, soit la proportion estimative des minorités visibles dans la population totale. L'un des problèmes qui se posent à cet égard est la « répartition inégale des minorités visibles entre les différentes régions du Canada » (Nouveau Parti démocratique s.d.).

Howard McCurdy (entrevue), qui a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des lignes directrices d'action positive pour le NPD

fédéral, estime qu'un tel programme ne peut être imposé aux associations de circonscription :

> Au niveau des circonscriptions, le NPD envisage à l'heure actuelle des mesures d'action positive seulement sur le plan des adhésions. Ceux qui possèdent les compétences nécessaires seront désignés comme candidats. Dans une ville comme Toronto, cela se fera naturellement, sans qu'il y ait besoin de programme d'action positive. On ne peut fixer des objectifs précis à toutes les associations de circonscription.

Le programme d'action positive du fédéral entre en vigueur en janvier 1992 et il se passera un certain temps avant que les effets ne se fassent sentir. Quoi qu'il en soit, les lignes directrices fédérales, tout comme celles du NPD ontarien, reflètent bien le besoin de trouver un équilibre entre l'autonomie des circonscriptions et une plus grande représentation des autochtones, des personnes handicapées, des femmes et des minorités visibles. De plus, le NPD fédéral a mis sur pied un programme d'équité en matière d'emploi en faveur des minorités visibles et des autochtones à son siège national. Un comité permanent sur l'équité en matière d'emploi, composé de députés et de délégués du personnel syndiqué a été chargé de mettre en œuvre et de superviser ce programme. Wendy Jang, adjointe législative de la députée Margaret Mitchell, une Canadienne d'origine chinoise qui a travaillé à ce programme, estime que des progrès ont déjà été réalisés. Aujourd'hui, sur un personnel parlementaire total de 177 personnes, 8 appartiennent à des minorités visibles et 2 sont des autochtones. Ainsi, ils sont à mi-chemin de l'objectif visant à obtenir un personnel composé à 10 % d'autochtones et de membres des minorités visibles.

Le Parti progressiste-conservateur

Contrairement au NPD, le Parti progressiste-conservateur fédéral (PC) n'a pas de programme officiel de sensibilisation ou d'action positive en vue d'accroître la participation des minorités ethnoculturelles ou visibles. Les cadres du parti comprennent toutefois que les associations de circonscription devraient refléter davantage la composition ethnique et raciale de la population locale. Cette compréhension est liée au fait qu'ils désirent préserver la force électorale du parti dans les secteurs de grande diversité ethnique et raciale. Rosemary Dolman (entrevue), secrétaire fédérale intérimaire du PC, raconte :

> Lors de l'assemblée générale de 1986, il y a eu un débat sur la démographie des circonscriptions et du pays dans son ensemble. On a reconnu que l'on ne peut véritablement être représentatif d'une circonscription si la direction est blanche protestante et que la moitié de la population locale ne l'est pas.

Une des missions du Comité consultatif sur le multiculturalisme installé au bureau de l'aile ontarienne du parti fédéral était d'aider les associations de circonscription à trouver des candidats et candidates au sein des communautés ethniques fortement représentées dans certaines circonscriptions. Les responsables du PC ne sont pas favorables à l'action positive obligatoire. Elaine Collins (entrevue), qui était directrice des communications multiculturelles lors des élections de 1988, explique que les conservateurs ont cherché activement à recruter des candidats appartenant aux minorités, qu'il s'agissait là de démarches plutôt « personnelles » qui « n'obéissaient ni à des diktats d'Ottawa ni à une politique structurelle » :

> Nous préférons faire participer les gens par des moyens autres que des quotas. Ça nous aide à trouver de bons candidats [appartenant aux minorités ethniques]. Par exemple, Alex Franco, qui est Portugais, a su intéresser beaucoup de gens. Nous préférons que les choses se fassent naturellement.

De même, Rocco Sebastiano (entrevue), membre du Bureau fédéral, s'est fait l'écho des vues exprimées par Jill Marzetti, secrétaire générale du NPDO :

> En ce qui concerne l'action positive, je préfère que le bureau national n'impose pas de directives, mais use plutôt de persuasion. Toute l'organisation repose sur le travail des bénévoles. Il faut respecter l'autonomie des associations de circonscription. Celles-ci ne sont pas sous notre coupe. Si le parti cherchait à recruter activement des candidats appartenant à une minorité visible, les associations de circonscription s'y opposeraient.

Rocco Sebastiano, comme Jill Marzetti, prône une approche plus « organique » du recrutement de candidats et candidates appartenant aux minorités. À son avis, les personnes qui souhaitent être choisies comme candidates au niveau fédéral ont tout intérêt à commencer par se présenter aux élections municipales. Le recrutement de candidats

au niveau municipal semble avoir bénéficié au NPD qui n'hésite pas à mettre ses ressources à la disposition de candidats prometteurs aux élections locales. Certains des députés libéraux appartenant à des minorités ethniques (tels Sergio Marchi, John Nunziata et Rey Pagtakhan) ont fait leurs premières armes dans la politique municipale et affirment que la notoriété et la crédibilité qu'ils en ont retirées ne sont pas étrangères à leur succès électoral au niveau fédéral. Lors du congrès provincial du Parti progressiste-conservateur ontarien, certains délégués ont préconisé que les conservateurs s'intéressent eux aussi à la politique municipale :

> Les élus municipaux reflètent généralement mieux la collectivité locale. Le Parti conservateur pourrait d'abord repérer des membres de minorités ethniques actifs sur la scène politique municipale et les inviter ensuite à se porter candidats au niveau provincial ou fédéral. On éviterait ainsi les conflits avec les associations de circonscription et on serait en mesure de recruter de bons candidats. (Entrevue, Rocco Sebastiano.)

Selon Rocco Sebastiano, la meilleure façon pour les conservateurs de modifier leur image — « celle du parti de la grande entreprise et des intérêts anglo-saxons blancs » — est de présenter de bons candidats crédibles appartenant à une minorité ethnique dans des circonscriptions gagnables. On prouverait ainsi que les groupes ethniques sont bien représentés au sein du parti. Rocco Sebastiano souligne qu'il importe de présenter des candidats et candidates membres d'une minorité ethnique dans des circonscriptions gagnables, même au risque de contrarier certains des membres des associations de circonscription concernées.

Le Parti libéral du Canada

Comme on l'a vu précédemment, le PLC a rejeté la structure des organisations ethniques satellites mise sur pied par le PLO. La plupart des députés libéraux fédéraux issus d'une minorité ethnique se sont d'ailleurs opposés à tout programme officiel d'action positive qui viserait à promouvoir la représentation des minorités raciales ou ethniques à l'intérieur du parti[69]. On peut citer comme typiques les réponses suivantes à la question de savoir si des réformes étaient nécessaires afin d'assurer une meilleure représentation des minorités ethniques au sein du PLC :

Je ne suis pas favorable aux quotas. Au Parti libéral, nous partons du principe que tout le monde est égal. Il incombe à chaque groupe d'occuper la place qui lui revient. Je ne suis pas en faveur d'une commission multiculturelle. Il faut appliquer les mêmes règles à tout le monde. (Entrevue, Alfonso Gagliano.)

On ne peut imposer ce genre de choses. Les organisations politiques ne sont pas différentes des entreprises. Il faut répondre aux besoins des clients. Il n'existe aucun moyen systématique de faire participer les gens à la vie politique. (Entrevue, Joseph Volpe.)

Je ne suis pas en faveur de mesures spéciales. (Entrevue, John Nunziata.)

Rey Pagtakhan (entrevue), le seul député libéral issu d'une minorité visible, est d'avis que les membres de minorités visibles devraient recevoir l'appui et l'encouragement du parti pour se porter candidats. Selon lui, la présence de l'un d'eux au Comité des élections faciliterait une prise de conscience à ce sujet. Il insiste particulièrement sur la nécessité, pour la direction du parti, de chercher résolument et activement de bons candidats appartenant aux minorités visibles[70]. Les militants et militantes du NPD et du PLO que nous avons interrogés considèrent comme un facteur clé du succès de tout programme d'action positive l'engagement de la direction du parti à l'égard de la participation des minorités visibles[71].

Les obstacles à la participation des minorités

À l'heure actuelle, les principaux partis sont loin d'être représentatifs de la diversité raciale et ethnique de la population canadienne. Des membres des trois partis ont indiqué que le racisme et la discrimination ethnique existent au même degré au sein de leur parti que dans la société en général. Des dirigeants et dirigeantes du NPD et du PC ont reconnu que seuls des Blancs occupent les échelons supérieurs de la hiérarchie de leur parti. Quels sont donc les obstacles, réels et perçus, à la participation des minorités ethniques et raciales au sein de ces trois partis ?

Les vues des députés et des candidats membres de minorités ethniques sont révélatrices de la manière dont les contraintes et les perspectives sont perçues par les personnes qui participent activement à la vie du parti. Un petit nombre d'individus considèrent qu'il n'y a pas d'obstacle à la participation des groupes ethniques minoritaires au sein des partis, que dans leur parti chacun possède des chances égales, quelle que soit son origine raciale ou ethnique. C'est notamment la

position exprimée par Gus Mitges (entrevue), député conservateur d'origine grecque :

> L'appartenance raciale n'a pas beaucoup d'importance. C'est le travail qui compte. Il faut partir de zéro — que l'on soit Juif, Grec, etc. Tout dépend de l'individu. Vous rencontrerez des préjugés partout, que vous fassiez partie d'une minorité visible ou d'une autre. Lorsque l'économie ne va pas, les gens cherchent des boucs émissaires. Il n'y a rien [de discriminatoire] dans les institutions. Nous avons cessé d'être un parti blanc [...]. Autrefois, la discrimination était si forte que les gens changeaient de nom. On ne voit plus cela aujourd'hui. Si vous êtes un bon organisateur, on vous accueille à bras ouverts. Si vous travaillez beaucoup, vous avez autant de chances que n'importe qui.

Un petit nombre de députés et députées appartenant à des groupes minoritaires ont affirmé devoir fournir un effort supplémentaire pour se faire respecter au sein des partis (entrevues, Gagliano, Volpe et Guarnieri). Plusieurs députés interrogés, particulièrement chez les libéraux, estiment que les partis traditionnels ont encore du chemin à faire avant que l'appartenance ethnique et raciale cesse d'être un obstacle à la participation mais qu'ils sont beaucoup plus ouverts que par le passé.

Les militants libéraux tendent à penser que leur parti a « des années-lumière d'avance sur les autres, sur le plan de l'ouverture aux Canadiens d'autres origines » (entrevue, Tony Ianno). Le député Joe Volpe (entrevue) s'inscrit en faux contre l'idée reçue voulant que les minorités ethniques soient attirées par le Parti libéral en raison de sa politique d'immigration, signalant que les libéraux ont restreint l'immigration au cours des années 70 et 80 :

> Le Parti libéral a plutôt la faveur des minorités ethniques parce qu'il a su projeter l'image d'un parti ouvert à l'innovation et au changement en douceur. Cette image a été renforcée par quelques politiques qui la confirment, entre autres dans le domaine du bien-être social.

Un nombre frappant de militants libéraux membres de minorités ethniques citent le « facteur de confort » comme motif de leur décision de s'inscrire au PLC et d'y militer[72]. Par contraste, les responsables du PC ont souvent évoqué le « problème d'image » de leur parti. Par exemple, Susan Warren (entrevue), directrice des opérations en Ontario, affirme :

> Nous savons d'après nos « groupes de discussion » (une forme de sondage intensif fondée sur des échantillons stratifiés), que les minorités ethniques et visibles ne sont pas à l'aise chez les conservateurs. Nous sommes perçus comme le parti « de la haute finance et des grands patrons WASP [white anglo-saxons protestants] ». Pendant les années 40 et 50, nous étions encore un parti de gens d'affaires, fermé aux minorités ethniques et visibles. Nous étions également un parti rural à prédominance anglaise, écossaise et irlandaise. Aujourd'hui, les conservateurs qui ne veulent pas de mélanges rejoignent les rangs du Parti réformiste du Canada.

Bien que le PC exerce un attrait croissant sur les minorités raciales et ethniques — particulièrement chez les gens d'affaires —, ses militants et militantes resteront en majorité d'origine britannique et française, de l'avis de Susan Warren (entrevue). Elle explique la composition ethnique passée et actuelle du parti par les différences qui marquent les traditions politiques de participation :

> La majorité des militants réguliers resteront d'origine française et anglaise. Ils ont été élevés dans le système et le comprennent. Ceux qui sont arrivés plus récemment n'ont pas de tradition à cet égard. Les Britanniques possèdent de vieilles traditions de militantisme et de bénévolat au sein des partis politiques. Les Italiens font du bénévolat pour leur église. Le travail bénévole ne fait pas partie du mode de socialisation des Grecs et des immigrants originaires du Moyen-Orient, comme c'est le cas chez les blancs protestants.

Le NPD a également souffert de son image de « parti blanc », telle que la projetaient les brochures électorales de la campagne nationale de 1984, dans lesquelles ne figurait aucune photo d'une personne de couleur. La faible représentation des minorités visibles lors du congrès de direction de 1989 témoigne également du problème. Howard McCurdy (entrevue), le seul député fédéral néo-démocrate membre d'une minorité visible, explique que sa candidature au poste de chef du parti en 1989 « était intentionnellement symbolique, pour montrer à la communauté noire et aux minorités visibles qu'il y avait de la place pour eux au NPD ».

On cite d'autres obstacles encore au recrutement par le NPD de militants et militantes appartenant aux minorités visibles. Dans le cas de plusieurs minorités qui ont échappé à des régimes communistes répressifs, la phobie des partis de gauche s'est traduite dans le contexte canadien par une réticence à soutenir le parti considéré comme le plus

socialiste. Étant donné que la politique canadienne en matière de réfugiés a traditionnellement favorisé les personnes qui fuient les régimes répressifs de gauche, le bassin « naturel » d'immigrants qui seraient enclins à militer au NPD est demeuré faible[73].

En outre, selon Howard McCurdy (entrevue), le degré de « pureté idéologique » qui est exigé de la part des membres du NPD a un effet de dissuasion, bloquant l'accès aux membres des minorités visibles puisqu'ils sont extérieurs au réseau de militants néo-démocrates blancs. Ainsi, McCurdy considère le « penchant puritain » qui existe au sein du NPD comme un frein sérieux au recrutement : « Il faut pratiquement supplier qu'on vous laisse entrer, car on exige de vous une adhésion totale au credo du parti. Il y a des "néo-démocrates intégristes". »

Abby Polonetski (entrevue), directrice des programmes à l'intention des femmes au NPD, estime que le NPD a moins de membres instantanés parce qu'il exige de ses membres une plus grande adhésion à l'idéologie et à la ligne du parti que ne le font les libéraux ou les conservateurs. Faisant l'historique de son propre engagement au sein du NPD depuis sa prime jeunesse, elle lance : « Il faut être un drogué de la politique pour être admis. » Toutefois, certains néo-démocrates jugent que cet obstacle à la participation est en train de diminuer grâce au pragmatisme des nouveaux chefs du parti aux niveaux fédéral et ontarien, Audrey McLaughlin et Bob Rae, et du succès électoral récent du NPD en Ontario. Joe Pantalone (entrevue), président du Ethnic Liaison Committee du NPDO, commente :

> Il n'y a pas de test scientifique pour mesurer les convictions sociales-démocrates d'un individu. Le NPD n'avait jamais encore été au pouvoir, si bien qu'il a pu s'accrocher à sa philosophie. Maintenant qu'il est au pouvoir en Ontario, il va changer. Il va peut-être ressembler davantage au Parti libéral.

Dans les trois partis, une barrière structurelle à la participation des minorités ethniques est le « facteur de réélection ». En effet, une règle tacite largement admise dans les partis politiques veut que l'on ne conteste pas, sans motif valable, la réinvestiture des députés sortants. On considère comme d'une importance extrême le succès électoral d'un parti et, par conséquent, on est persuadé qu'il vaut mieux présenter un député sortant ayant fait ses preuves électorales, plutôt qu'un candidat inconnu qui n'a pas passé l'épreuve des urnes (Gallagher 1988, 248 et 249). La contestation réussie par Joe Volpe, qui a ravi l'investiture au député sortant Roland de Corneille dans la circonscription d'Eglinton–Lawrence, lors de la campagne fédérale

de 1988, et l'approbation implicite donnée à la contestation des sortants par le chef libéral de l'époque, John Turner, a fait beaucoup de vagues, tant dans les rangs du PLC qu'à l'extérieur.

Cette règle officieuse qui décourage la contestation des députés sortants empêche des candidats et candidates de minorités ethniques de se présenter dans des circonscriptions gagnables ou sûres. Des cadres du PC ont expliqué par ce même facteur le faible nombre de candidats appartenant à des minorités ethniques lors du récent scrutin fédéral :

> Nous ne sommes pas dans la même situation que les libéraux. Nous n'avons que 15 sièges en Ontario et, comme les sortants se représentent dans presque toutes ces circonscriptions, le vote d'investiture équivaut à un couronnement. Les circonscriptions qui restent ont une forte population méditerranéenne et sont par conséquent comprises dans la « zone morte ». (Entrevues, Susan Warren et Avi Flaherty.)

De même, la critique néo-démocrate en matière de multiculturalisme, Margaret Mitchell (entrevue), estime que « le problème au niveau fédéral est que le nombre de sièges détenus par le parti est limité. Il faut prendre des mesures d'action positive ». Pour éviter de contester les députés sortants, Abby Polonetski (entrevue), propose « une stratégie consistant à chercher les circonscriptions néo-démocrates dont le député sortant ne se représente pas ».

Si, de façon générale, on est enclin dans les partis à ne pas contester la candidature des sortants et sortantes, cette pratique fait aujourd'hui l'objet d'un débat, précisément parce qu'elle apparaît comme un obstacle majeur à la représentation des minorités dans le parti, à titre de candidats sérieux et non symboliques. Les députés Sergio Marchi et Joe Volpe considèrent la contestation des sortants comme légitime (ce qui n'est guère surprenant dans le cas du deuxième). C'est aussi l'avis de Joe Pantalone, conseiller municipal néo-démocrate de Toronto, du libéral Jasbir Singh Mangat, de certains dirigeants de la FOLSAT et de la secrétaire générale du NPDO, Jill Marzetti (entrevue). Cette dernière fait remarquer que si, traditionnellement, on ne conteste pas l'investiture des députés sortants au NPDO, dans d'autres provinces, telles que la Colombie-Britannique et le Manitoba, cela est permis; de fait, en Colombie-Britannique, le NPD a aidé des femmes à se présenter contre des sortants afin de promouvoir l'égalité des sexes.

Une des barrières qui freinent les candidatures à l'investiture et aux élections, selon plusieurs militants membres de minorités ethniques, est le problème d'argent. Des membres de la FOLSAT ont

fait valoir que « les Néo-Canadiens ont besoin d'accumuler des ressources et il faut plusieurs années pour économiser les 50 000 $ requis pour une campagne ». Lors d'une autre rencontre avec des dirigeants de la FOLSAT, un des participants (entrevue) a affirmé :

> Le problème du financement freine les candidatures de membres des minorités visibles. Il faut disposer d'un réseau de financement — tout comme les gars de Bay Street [quartier de la finance à Toronto]. La mentalité de Bay Street prévaut. Des gens d'affaires s'amènent en disant : « Nous achetons toutes les tables [lors d'un banquet du parti], alors pourquoi aller chercher de l'argent dans les communautés ethniques ? ».

Cela ne signifie pas que toutes les communautés ethniques soient économiquement défavorisées, même si elles sont composées d'immigrants de fraîche date. De fait, la majorité des candidats et candidates appartenant à une minorité ethnique qui se sont présentés aux dernières élections fédérales avaient un profil professionnel et idéologique très similaire à celui des candidats des groupes ethniques majoritaires. Cependant, certains groupes minoritaires — ceux d'immigration plus récente, ceux faisant l'objet d'une discrimination considérable et ceux qui sont concentrés dans les emplois à faible revenu —, font face à des difficultés financières majeures lorsqu'il s'agit de briguer une investiture ou un siège aux Communes. En outre, étant donné qu'il est nécessaire dans les circonscriptions à population ethniquement diverse de distribuer les brochures électorales dans des langues non officielles, les candidats d'origine ethnique minoritaire ont des frais de campagne plus importants, par comparaison aux candidats des groupes dominants qui se présentent dans des circonscriptions où les gens de minorités ethniques sont moins nombreux.

Autre barrière à la représentation des minorités ethniques dans les trois principaux partis : le mode conventionnel de recrutement de bénévoles et de militants, qui repose largement sur les réseaux de relations personnelles. Il est ironique qu'une bonne part des critiques formulées au sujet du récent activisme ethnique au sein du Parti libéral aient visé le recours prétendument abusif aux réseaux communautaires ethniques. Les réseaux des principaux partis fédéraux ont suivi jusqu'à présent le mode de recrutement traditionnel, tendant à se centrer sur la communauté blanche et, selon les régions, sur les groupes britannique et français en particulier. La discrimination structurelle, dit Howard McCurdy (entrevue), n'est pas nécessairement synonyme de racisme :

> Les gens déjà en place ne connaissent pas les minorités visibles, lesquelles se trouvent de ce fait exclues. Il faut travailler en partant de la base, et non du sommet. Vous risquez davantage de vous retrouver avec une représentation purement symbolique si vous cherchez à intégrer des gens en identifiant des « leaders ».

Margaret Mitchell (entrevue) décrit l'effet d'exclusion des réseaux en ces termes : « Dans les partis, il y a toujours des cliques. Celles-ci font obstacle à tous les gens de l'extérieur, y compris les Blancs. »

Une autre barrière que certains militants d'origine minoritaire assimilent à l'effet d'exclusion des réseaux est la réticence des personnes qui détiennent le pouvoir à le partager avec les « autres », celles qui sont d'une autre race ou d'une autre origine ethnique. Tony Ianno (entrevue) explique :

> Il n'y a qu'un seul gâteau à partager. Personne ne veut renoncer à sa part. Les plus anciennement installés sont membres de réseaux blancs protestants. Ils connaissent Untel depuis des années. Il y a une espèce de familiarité, le facteur confiance. Il faut du temps pour bâtir la confiance. Je suis aujourd'hui l'ami de ceux que je combattais.

Plusieurs cadres et militants des partis ont évoqué la crainte d'une « prise de contrôle » des associations de circonscription[74]. Des responsables de la FOLSAT (entrevue) croient que le PLC a rejeté une structure de représentation des minorités visibles parce que sa direction hésitait à partager le pouvoir et « craignait que, par le biais de l'immigration, les minorités visibles ne prennent le contrôle ».

Albina Guarnieri, l'une des rares femmes députées issues d'une minorité ethnique, signale le désavantage que représente pour les femmes des minorités ethniques le fait de ne pas faire partie des « réseaux de vieux copains ». Les membres des « comités de liaison ethnique », et particulièrement leurs dirigeants, tant au NPD qu'au PLO, sont très majoritairement des hommes. Il ressort également des entrevues que la grande majorité des membres des bureaux de circonscription appartenant à une minorité ethnique sont des hommes, bien que la représentation des sexes soit plus équitable chez les minorités non immigrantes (deuxième génération et plus).

On attribue à des facteurs structurels et culturels la sous-représentation des femmes au sein des partis politiques (Brodie 1985, 77–97; Bashevkin 1985; Maillé 1990, 2–4). Parmi les facteurs structurels figurent des contraintes telles que la répartition du travail dans la plupart des ménages, où les femmes exercent la responsabilité

première à l'égard des enfants et des travaux ménagers, et la « double journée » des femmes qui travaillent également à temps plein à l'extérieur. En outre, les frais de candidature sont prohibitifs pour la plupart des femmes, qui ne gagnent en moyenne que les deux tiers de ce que gagnent les hommes. Maillé (1990, 4) écrit à ce propos :

> L'accès à des réseaux socio-économiques est essentiel à toute candidature. À cet égard, les femmes sont désavantagées, car très peu d'entre elles évoluent dans les cercles de pouvoir qui donnent un avantage à quiconque se lance en politique.

Parmi les facteurs culturels, on peut citer l'idée tenace d'une supposée incompatibilité entre le rôle de politicienne et le rôle d'épouse et de mère, notion qui persiste dans la culture dominante malgré les affirmations contraires et les conquêtes du dynamique mouvement féministe canadien (Brodie 1985, 81). Par ailleurs, comme le note Maillé (1990, 3), les rouages de la politique ne tiennent aucunement compte des responsabilités traditionnelles que beaucoup de femmes continuent d'assumer dans leur couple et leur foyer. De plus, les féministes perçoivent la culture organisationnelle des partis et du Parlement comme un reflet de la culture masculine ou patriarcale, qui valorise « des habiletés associées aux hommes, comme la capacité à dominer un débat par la force du verbe, par la puissance de la personnalité » (*ibid.*, 4).

En outre, la participation à la vie politique des femmes immigrantes ou appartenant à des minorités ethniques est peut-être gênée par des contraintes linguistiques et ethnoculturelles. Ces femmes, de même que les femmes autochtones, sont particulièrement sous-représentées dans le domaine politique (Maillé 1990, 3). Toutefois, il ne faut pas oublier que le nombre global de femmes aux Communes est extrêmement faible (40 sièges sur 295, soit 13,6 %) lorsqu'on examine la nature de la participation politique des femmes appartenant à des minorités.

La culture des partis politiques peut également sembler étrange, ou même aliénante, aux immigrants récents ou aux personnes n'appartenant pas à la tradition britannique. Abby Polonetski (entrevue) commente :

> Nous sommes tellement habitués à certaines habiletés, comme parler au micro, manier le règlement des séances, présider des réunions. Ce sont ceux qui s'expriment le mieux au microphone qui, jusqu'à présent, militent au NPD.

Un des traits de la culture politique nationale, comme nous l'avons vu dans la première partie de la présente étude, est son caractère biculturel. C'est lui qui a jusqu'à présent défini l'approche dominante de la question ethnique au sein des partis politiques canadiens[75]. Certaines minorités considèrent que la prééminence, dans la vie politique fédérale, de la dualité linguistique, des relations entre anglophones et francophones, et même de la clause de la société distincte québécoise dans l'Accord du lac Meech (qui a échoué) relèguent à l'arrière-plan la question de la représentation des « autres ». Un militant du PLO d'origine indienne qualifie de « répréhensible » le cadre biculturel prévu par l'Accord du lac Meech (entrevue avec des membres de la FOLSAT)[76]. Le directeur de l'aile ontarienne du PC considère l'entrée dans le parti d'un plus grand nombre de minorités ethniques comme quelque chose de positif : « Cela rend le parti plus ouvert. Si nous nous étions accrochés à cette vieille histoire des deux nations fondatrices, nous serions devenus des dinosaures. »

De son côté, Howard McCurdy (entrevue) est d'avis qu'il convient d'examiner dans quelle mesure la culture informelle des partis — par exemple le genre d'activités sociales qu'ils parrainent, la musique jouée lors des réceptions — fait que les gens de culture différente se sentent bien ou mal à l'aise. C'est en partie parce que les gens des minorités (surtout s'ils maîtrisaient mal les langues officielles) exprimaient le besoin d'une atmosphère accueillante pour leur culture qu'il y a eu un foisonnement de comités de liaison, d'associations satellites ou d'associations ethniques affiliées aux partis.

Certaines des barrières associées au statut d'immigrant dans un pays neuf disparaissent ou s'atténuent à partir de la deuxième génération. Certaines entrevues (et certaines observations faites lors d'une réunion de jeunes libéraux sur le campus de l'Université de Toronto) donnent à penser que la deuxième génération d'immigrants a moins d'obstacles à surmonter pour participer à la vie des partis politiques et que les organisations de jeunes des partis tendent à refléter la diversité ethnique des établissements où elles sont situées[77].

Enfin, bien que la présente étude ne porte pas directement sur la couverture médiatique de l'ethnopolitique à l'intérieur des principaux partis, il importe de signaler ses répercussions sur la participation des minorités. Tout en citant quelques exceptions témoignant d'un journalisme de meilleure tenue, la grande majorité des membres de minorités ethniques actifs dans les partis estiment que le bruit fait par la presse écrite et les autres grands médias autour d'événements qui ont marqué les assemblées d'investiture libérales et le congrès de direction

du PLC a engendré et perpétué des stéréotypes négatifs quant à la participation politique des minorités ethniques.

Des candidats et des députés appartenant à des minorités nous ont conté maintes anecdotes illustrant la couverture partiale ou marginale de leur propre action politique, par opposition à la couverture accordée aux candidats et candidates d'origine britannique ou française. Il est particulièrement frappant de voir avec quelle fréquence des hommes et femmes qui s'étaient présentés comme aspirants ou candidats dans des contextes très concurrentiels ont mentionné que les médias avaient marginalisé ou discrédité leur candidature aux yeux de l'électorat en leur accolant l'étiquette réductrice de « candidats ethniques ». C'était en partie le fait de journalistes qui, dans les interviews, limitaient leurs questions aux sujets « ethniques » (multiculturalisme, immigration, action positive, etc.) et ignoraient le fait que ces candidats étaient très versés dans d'autres sujets, sur lesquels ils pouvaient exprimer des opinions très claires.

En outre, les médias sont très largement perçus comme ayant caricaturé le problème complexe de la représentation politique des minorités ethniques en traitant presque exclusivement des aspects sensationnels de la désignation de candidats et de délégués. À ce sujet, il vaut la peine de citer certains commentaires passionnés recueillis en entrevue :

> Le dernier groupe à percevoir les changements en cours, c'est l'équipe du *Globe and Mail*. C'est un journal ethnique pour les blancs protestants. (Entrevue, Tony Ianno.)
>
> Les médias ont insisté sur les aspects controversés. Ils nient la réalité de l'intégration. Ils ont banalisé les questions de fond et se sont concentrés sur les affrontements entre machines politiques, qu'ils ont présentés comme une lutte armée. Ils perpétuent l'image d'une classe dominante légitime, toutes les autres étant illégitimes, et caractérisées par leurs tactiques barbares. (Entrevue, Joseph Volpe.)

En somme, la sous-représentation des minorités ethniques et visibles dans les trois partis est attribuable à un ensemble d'obstacles d'ordre structurel, culturel et organisationnel. Chez les immigrants et immigrantes maîtrisant mal les langues officielles, la barrière linguistique se double d'un manque de connaissances concernant la culture politique canadienne. Les minorités raciales se heurtent de leur côté à la discrimination pratiquée aux plus hauts échelons des partis ainsi que dans les médias. Quant aux femmes appartenant à des minorités ethniques ou visibles, elles ont à surmonter des obstacles liés à leur

sexe, en plus de leur race, leur ethnie et souvent leur classe sociale. Tous les groupes exclus sont confrontés, en outre, à des traditions d'exclusion que renforcent le discours biculturel dominant des partis, leurs habitudes de recrutement par réseaux et certaines de leurs traditions électorales telles que la non-contestation des sortants. L'élimination de certaines de ces barrières exigerait des transformations sociales fondamentales. Cependant, d'autres obstacles relèvent en bonne partie de l'action des formations politiques et pourraient, par conséquent, faire l'objet de réformes à plus court terme. C'est à ce type de réformes réalistes et nécessaires que notre conclusion est consacrée.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'irruption récente d'un nombre considérable de membres de minorités ethniques dans la vie des partis politiques a suscité des interrogations, dans « l'establishment » des principaux partis ainsi que dans les médias, au sujet des répercussions de ce phénomène sur la démocratie à l'intérieur des partis. Souvent, l'image qu'on a donnée de l'ethnopolitique sur la scène politique générale rappelle de façon alarmante les préoccupations soulevées il y a quatre-vingts ans par J.S. Woodsworth, fondateur de la CCF (Co-operative Commonwealth Federation, ancêtre du NPD) — qui dénonçait les « individus louches » qui menaient comme un troupeau des membres de leur communauté « incapables d'exprimer un vote raisonné », sapant ainsi les institutions démocratiques canadiennes (Woodsworth 1909).

Les vues exprimées par les membres de minorités ethniques actifs dans les partis, de même que notre analyse de la participation réelle des Canadiens et Canadiennes d'origine autre que française, britannique ou autochtone montrent combien ce genre d'interprétation est mal fondé, superficiel et partial. Toutefois, on peut relever certains liens pertinents entre l'engagement des minorités ethniques au sein des partis, d'une part, et la démocratie, d'autre part.

Premièrement, l'afflux massif de minorités ethniques — particulièrement notable au sein du Parti libéral du Canada et dans les grandes circonscriptions urbaines ethniquement hétérogènes — a mis en évidence certains problèmes inhérents au système des partis, de même que les limites de la démocratie de base dans le cadre du système canadien de démocratie libérale. Par exemple, à quelques exceptions près, les associations de circonscription sont restées principalement des machines électorales, éloignées du débat politique, lequel reste confiné aux échelons supérieurs du parti. Étant donné que les associations de circonscription ont pour rôle premier de choisir les candidats aux élections et les délégués aux congrès, la participation

des membres aux décisions du parti reste minime, se limitant à quelques votes par an[78]. L'absence de participation effective et significative de la base est endémique dans un système de parti qui met les associations de circonscription en veilleuse entre les scrutins. Aussi, le problème des adhésions instantanées ou temporaires est-il beaucoup moins lié à l'origine ethnique des nouveaux membres qu'aux caractéristiques des organisations partisanes elles-mêmes.

Comme Fisher (1988) l'a fait remarquer, il y a toujours eu des investitures qui étaient de simples formalités et d'autres qui étaient « des guerres civiles féroces livrées sur toute une année ». C'était vrai lorsque les militants et militantes étaient en grande majorité Canadiens français et Canadiens anglais. Parce qu'une grande proportion des participants et participantes aux assemblées d'investiture les plus importantes et les plus bruyantes sont des membres des minorités ethniques, on ne peut en déduire que ces assemblées font l'objet de manœuvres louches. De telles suppositions sont sources de préjugés ou de racisme. S'il convient de réformer les mécanismes d'adhésion ou de sélection des candidats et candidates (par exemple, délais d'adhésion plus longs, enregistrement des partis auprès d'Élections Canada), ces aspects doivent être examinés séparément des individus qui se trouvent à exercer aujourd'hui leur droit à la participation démocratique à l'intérieur des partis politiques.

1. **Dans la mesure où les processus d'investiture comportent des irrégularités ou entraînent une utilisation abusive des règlements, il convient d'y remédier, mais sans lier cette question à celle de l'accroissement de la participation des minorités ethniques à la vie des partis.**

Dans le passé, les minorités ethniques ont été exclues des partis politiques — par le refus du droit de vote et par la discrimination. Aujourd'hui, un certain nombre d'éléments de la culture et du fonctionnement des partis politiques et du système électoral font qu'ils sont fermés ou peu ouverts aux minorités ethniques et raciales. Parmi ces éléments figurent la langue de travail des partis, la culture et le style bureaucratiques du discours politique, de même que certains aspects des réseaux de militants et de permanents.

2. **Le fonctionnement du système électoral et les pratiques organisationnelles des partis politiques devraient être examinés de près à la lumière des problèmes d'accès des minorités ethniques et raciales.**
3. **Élections Canada devrait faire davantage d'éducation politique dans les langues non officielles, à l'intention des néo-Canadiens, diffuser l'information relative au scrutin dans les langues non**

officielles et par l'intermédiaire des « médias ethniques », et mettre des bulletins de vote plus faciles à comprendre à la disposition des personnes ne maîtrisant aucune des langues officielles.

4. Il faudrait revoir les plafonds de dépens[illegible]torales de façon à tenir compte de la diversité linguistique de circonscriptions particulières (c'est-à-dire celles où l'on trouve un grand nombre d'allophones).
5. Les partis politiques devraient veiller à ce que tout le matériel visuel et autres documents de leurs campagnes reflètent la diversité culturelle et raciale de la société canadienne.
6. Les partis politiques devraient faire un plus grand effort d'extension vers les communautés minoritaires — entre les élections aussi bien qu'en période de campagne électorale.
7. Les partis politiques devraient continuer d'admettre des personnes n'ayant pas la citoyenneté canadienne comme membres de plein droit afin de leur ouvrir des perspectives et de les préparer à la pleine citoyenneté.

Le multipartisme est l'une des caractéristiques essentielles de la démocratie libérale. Mais la démocratie doit également régner *à l'intérieur* des partis politiques. Dans la mesure où les partis sont des pépinières de députés et députées, l'un des indicateurs de leur niveau de démocratie et de légitimité est la manière dont ils représentent leurs électeurs et électrices. Il est clair que les principaux partis fédéraux ne sont pas aujourd'hui représentatifs de la diversité ethnique et raciale des circonscriptions ou de la société canadienne dans son ensemble. C'est ainsi que la Chambre des communes est une assemblée à dominante blanche, masculine, où les groupes d'origine française et britannique sont surreprésentés. Les barrières à la participation et à l'exercice du pouvoir au sein des partis ont renforcé la résolution de plusieurs minorités ethniques de remettre en cause leur subordination politique. Il convient d'identifier et d'abattre ces barrières.

Qu'arriverait-il si les minorités ethniques et raciales étaient plus équitablement représentées dans les partis et à la Chambre des communes ? Comme nous l'avons déjà souligné, la représentation des minorités comporte deux aspects : la représentation statistique et la représentation des intérêts. En ce qui concerne le premier volet, l'amélioration de la représentativité ethnique et raciale de l'Assemblée législative canadienne revêtirait une importance symbolique aux yeux des nombreux groupes ethnoculturels et raciaux qui constituent aujourd'hui la société canadienne. Ce serait une manifestation concrète de l'ouverture des partis à tous les groupes, indépendamment de leur

race et de leur origine ethnique. La preuve serait encore plus éclatante si des hommes et des femmes de minorités ethniques étaient élus dans des circonscriptions qui ne comportent pas un important électorat ethnique.

En ce qui concerne la deuxième dimension de la représentativité, les députés et députées membres de minorités ethniques que nous avons interviewés affichent à l'évidence autant de diversité philosophique et idéologique que les autres élus. En d'autres termes, ils se partagent, eux aussi, selon les lignes de parti en matière de politique économique et sociale, sous l'effet de leurs opinions personnelles et de la discipline de parti. Par exemple, le député libéral Joseph Volpe (entrevue) évoque l'effet contraignant de la discipline de parti lorsqu'il déclare : « Ce qu'il y a de regrettable dans la condition de député, c'est que vos priorités personnelles cèdent le pas au programme du parti. »

En outre, les idées et les positions des députés et députées appartenant à une minorité ethnique reflètent les différences d'intérêts et les positions divergentes qui se font jour à l'intérieur des partis eux-mêmes. Ainsi, parmi le nombre croissant de députés membres de minorités du Parti libéral, certains sont plus axés sur le développement économique, tandis que d'autres privilégient plutôt les préoccupations d'ordre social. Les portefeuilles attribués à ces députés sont souvent en rapport avec leur formation professionnelle — en droit, en physique, en relations communautaires, etc. Ainsi, interrogé sur l'effet qu'a eu l'accroissement du nombre de députés membres des minorités ethniques, Charles Caccia (entrevue) demande : « Comment évaluer cela ? Est-ce notre appartenance à un groupe ethnique donné, ou bien notre éducation et notre formation qui comptent? Si nous étions unanimes, ça se verrait. »

En dépit de leurs divergences idéologiques et de la diversité de leurs champs d'intérêts, l'augmentation du nombre de députés et députées appartenant aux minorités ethniques à la Chambre des communes a engendré une sensibilité nouvelle aux préoccupations des groupes ethniques et raciaux minoritaires. C'est ce qui ressort des propos tenus par plusieurs députés, militants et permanents de parti appartenant aux minorités ethniques :

> Cela apporte du sang neuf au parti qui se met ainsi à l'écoute des divers groupes ethniques. Il en résulte une plus grande tolérance. La manière dont le gouvernement conservateur a traité l'écrasement de l'avion d'Air India montre à quel point il n'est pas à l'écoute des communautés ethniques[79]. Grâce aux députés venant de minorités,

le parti bénéficie de renseignements de première main sur les communautés ethniques (entrevue, Atul Sharma).

[L'impact d'un plus grand nombre de députés membres des minorités ethniques] est à la fois positif et réel. Le caucus est plus « branché » sur la base du parti car il est sensible aux préoccupations des minorités autres que françaises ou anglaises : les Italo-Canadiens, les autochtones, les Philippins. L'attitude est meilleure aujourd'hui. Nous n'avons pas à attendre qu'une communauté cogne sur le Parlement pour le réveiller. Il y a une plus grande variété de points de vue, ce qui accrédite notre philosophie, qui prône la diversité (entrevue, Sergio Marchi).

8. **La direction des principaux partis devrait prendre publiquement l'engagement ferme d'assurer une meilleure représentation des minorités visibles et ethniques à tous les niveaux de la hiérarchie.**
9. **Les partis politiques devraient faire des efforts particuliers pour recruter et appuyer des femmes candidates issues de minorités ethniques et raciales, aux élections fédérales et provinciales.**
10. **Toutes les politiques des partis devraient être évaluées à la lumière de leur incidence probable sur la représentation des minorités ethnoculturelles et raciales. Les partis politiques devraient rechercher les meilleurs moyens de représenter et de refléter la diversité ethnique et raciale de la société canadienne à tous les niveaux de leur appareil. D'après l'expérience acquise avec les mesures d'action positive dans le domaine des candidatures, les approches « organiques » (l'application de lignes directrices et de mesures d'incitation et d'appui, par opposition à des quotas) donnent de meilleurs résultats, tout en respectant la démocratie au niveau des circonscriptions.**
11. **Il faudrait prioritairement encourager et promouvoir les candidatures de membres de minorités ethniques et raciales dans des circonscriptions gagnables.**
12. **Les partis politiques *ne* devraient *pas* présenter des candidats et candidates de minorités ethniques et visibles uniquement dans des circonscriptions à forte concentration de minorités.**
13. **Les partis politiques devraient étudier des questions telles que la contestation des sortants et l'aide financière accordée aux candidats en vue d'accroître la représentativité ethnique et raciale des candidats.**

En conclusion, il apparaît clairement que l'élargissement de la base des principaux partis politiques, en ouvrant les partis eux-mêmes et les assemblées législatives à la participation véritable de tous les

Canadiens, apporte un enrichissement au système politique canadien. Une représentation législative plus équitable des minorités ethniques et raciales responsabiliserait davantage l'ensemble des élus. Elle conduirait en outre à une forme de gouvernement plus en accord avec la diversité de l'électorat canadien et, dans certains domaines importants comme la lutte contre l'injustice à caractère racial et ethnique, favoriserait davantage l'adoption de mesures politiques appropriées.

ANNEXE A

Tableau 1.A1
Ventilation de la population canadienne selon l'origine ethnique, 1986
(en pourcentage)

Population totale (pensionnaires d'institution exclus)	*N*	Origine britannique unique	Origine française unique	Origine autre unique	Origines multiples
Canada	25 022 010	25,3	24,4	22,4	27,9
Terre-Neuve	564 000	79,7	2,0	1,6	16,6
Île-du-Prince-Édouard	125 090	47,4	8,9	2,9	40,8
Nouvelle-Écosse	864 150	48,3	6,1	7,6	38,0
Nouveau-Brunswick	701 855	35,8	33,1	2,9	28,1
Québec	6 454 490	5,0	77,7	10,5	6,9
Ontario	9 001 170	32,4	5,9	27,9	33,9
Manitoba	1 049 320	21,4	5,3	38,3	35,0
Saskatchewan	996 700	22,3	3,4	35,0	39,3
Alberta	2 340 265	25,3	3,3	30,8	40,6
Colombie-Britannique	2 849 585	30,6	2,4	28,8	38,2
Yukon	23 360	23,0	3,3	28,7	45,0
Territoires du Nord-Ouest	52 020	13,5	2,9	60,5	23,1

Source : Canada, Statistique 1988.

Note : Les pourcentages ne totalisent pas toujours 100 %, les chiffres ayant été arrondis.

Tableau 1.A2
Circonscription à dominante ethnique : origine ethnique autre que britannique, française ou autochtone, 1986

Province	*N*	Nombre de circonscriptions peuplées à 50 % ou plus de membres de minorités ethniques	% du total
Terre-Neuve	7	0	0
Île-du-Prince-Édouard	4	0	0
Nouvelle-Écosse	11	0	0
Nouveau-Brunswick	10	0	0
Québec	75	2	2,7
Ontario	99	27	27,3
Manitoba	14	7	50,0
Saskatchewan	14	7	50,0
Alberta	26	9	34,6
Colombie-Britannique	32	5	15,6
Yukon	1	0	0
Territoires du Nord-Ouest	2	0	0
Total	295	57	19,3

Source : Canada, Statistique 1988.

Note : Circonscriptions à dominante ethnique : circonscriptions peuplées à 50 % ou plus de personnes d'origine ethnique unique autre que britannique, française ou autochtone.

Tableau 1.A3
Circonscriptions de grands centres urbains peuplées à 50 % ou plus de membres de minorités ethniques

	Circonscriptions urbaines peuplées à 50 % ou plus de membres de minorités ethniques *(N)*	Nombre total de circonscriptions urbaines ethniques de la province *(N)*	Circonscriptions urbaines ethniques en % de l'ensemble des circonscriptions ethniques de la province
Québec		2	100,0
Montréal	2		
Ontario		26	96,3
Toronto	19		
Mississauga	2		
Brampton	1		
Kitchener	1		
Markham	1		
Thunder Bay	1		
Waterloo	1		
Manitoba		4	57,1
Winnipeg	4		
Saskatchewan		5	71,4
Regina	2		
Saskatoon	3		
Alberta		7	77,8
Edmonton	6		
Calgary	1		
Colombie-Britannique		5	100,0
Vancouver	5		

Source : Canada, Statistique 1988.

Note : Circonscriptions de grands centres urbains : villes comptant 50 000 habitants ou plus en 1986, selon la définition du *Canadian World Almanac and Book of Facts, 1990* (1989, 76 et 77).

Tableau 1.A4
Circonscriptions comptant 50 % ou plus de résidents d'une origine ethnique autre que britannique, française ou autochtone

Québec
- Mont-Royal
- Saint-Denis

Ontario
- Brampton–Malton
- Broadview–Greenwood
- Davenport
- Don Valley-Est
- Don Valley-Nord
- Eglinton–Lawrence
- Etobicoke-Centre
- Etobicoke–Lakeshore
- Etobicoke-Nord
- Kitchener
- Lincoln
- Markham
- Mississauga-Est
- Mississauga-Ouest
- Parkdale–High Park
- St. Paul's
- Scarborough–Agincourt
- Scarborough-Centre
- Scarborough–Rouge River
- Thunder Bay–Nipigon
- Trinity–Spadina
- Waterloo
- Willowdale
- York-Centre
- York-Nord
- York-Sud–Weston
- York-Ouest

Manitoba
- Lisgar–Marquette
- Provencher
- Selkirk
- Winnipeg-Nord
- Winnipeg-Nord-Centre
- Winnipeg-Sud
- Winnipeg Transcona

Saskachewan
- Regina–Qu'Appelle
- Regina–Wascana
- Saskatoon–Clark's Crossing
- Saskatoon–Dundurn
- Saskatoon–Humboldt
- Swift Current–Maple Creek–Assiniboia
- Yorkton–Melville

Alberta
- Calgary-Nord-Est
- Edmonton-Est
- Edmonton-Nord
- Edmonton-Nord-Ouest
- Edmonton-Sud-Est
- Edmonton-Sud-Ouest
- Edmonton-Strathcona
- Medicine Hat
- Végréville

Colombie-Britannique
- Burnaby–Kingsway
- Richmond
- Vancouver-Est
- Vancouver Quadra
- Vancouver-Sud

ANNEXE B
NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DE L'ONTARIO

Lignes directrices d'action positive (adoptées par le Conseil provincial les 9 et 10 décembre 1989)

Objectifs

Un fort mouvement d'opinion, au sein de notre parti, réclame que l'on intègre l'investiture des candidats et candidates dans le processus d'édification du parti et, en particulier, que tous les efforts soient faits pour constituer, autant que possible, un caucus reflétant la diversité ethnique de l'Ontario et comportant un nombre égal d'hommes et de femmes. Le résultat des élections ne dépend pas uniquement du parti mais si nous faisons en sorte, par un programme d'action positive, que les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones, les personnes handicapées, les membres des minorités ethniques, les homosexuels, les lesbiennes, les jeunes et les francophones soient plus susceptibles de gagner l'investiture, le parti aura fait son travail.

La politique d'action positive

La politique d'action positive se fixera un objectif en ce qui concerne l'investiture et l'élection de membres de groupes cibles donnés.

- En règle générale, le parti devrait présenter des candidates dans 50 % de toutes les circonscriptions.
- En règle générale, les Comités de planification des élections (CPE) de circonscription devraient comporter des représentants de tous les groupes cibles.
- De plus, certaines circonscriptions « gagnables » ou « prioritaires » désignées par le CPE feront l'objet de mesures d'action positive plus étoffées.
- Les mesures d'action positive applicables à ces sièges cibles sont les suivantes :
  - — 75 % des circonscriptions « prioritaires » devraient avoir pour candidats *des membres des groupes cibles suivants : femmes, minorités visibles, personnes handicapées et autochtones.* (Dans les 25 % restants des circonscriptions « prioritaires », la priorité sera donnée aux candidats et candidates membres de minorités ethniques, particulièrement dans les circonscriptions où cette minorité est nombreuse.)
  - — 60 % des candidats dans les circonscriptions « prioritaires » devraient être des femmes.

Les procédures d'investiture

Le processus d'investiture constituera un important mécanisme pour la mise en œuvre de la politique d'action positive. Tout en reconnaissant que l'investiture est un processus démocratique dont on ne peut anticiper le résultat, certaines mesures peuvent être prises afin de promouvoir la mise en application de principes d'action positive. En voici quelques-unes :

- Avant le déclenchement du mécanisme d'investiture, toutes les associations de circonscription d'une région géographique désignée (telle que définie par le CPE) se rencontreront afin de discuter de la mise en œuvre, dans leur région, des mesures d'action positive énoncées plus haut.
- Un règlement d'investiture prévoyant qu'avant le déclenchement d'une élection, aucune circonscription sans député sortant ne tiendra de réunion d'investiture tant qu'au moins un membre appartenant à un groupe cible n'aura posé sa candidature.
- Les associations de circonscription qui estiment qu'elles ne peuvent pas ou ne sont pas tenues de respecter cette exigence doivent motiver leur décision auprès du Comité directeur du CPE.
- Si aucune réunion d'investiture n'est tenue avant le déclenchement de l'élection, les associations de circonscription devraient tout faire pour trouver des aspirants et aspirantes au sein des groupes cibles.
- Le Conseil provincial, au moment où il approuve les candidatures, doit veiller à ce que les objectifs de l'action positive soient atteints de manière globale. Les listes d'aspirants et aspirantes soumises à son approbation devront être accompagnées de rapports d'étape concernant l'action positive.

Les mécanismes de soutien

Le parti peut faciliter la réalisation des objectifs de l'action positive par des mesures visant à repérer et à appuyer des aspirants et aspirantes à l'investiture appartenant aux groupes cibles. Ces mesures *DOIVENT* comprendre :

- l'affectation d'un organisateur ou d'une organisatrice à la mise en œuvre et à la supervision du programme d'action positive;
- l'organisation d'une série de visites aux circonscriptions dans la période précédant l'élection, afin de renseigner les associations locales du parti sur la politique d'action positive et les stratégies de recherche de candidats et de repérer des aspirants potentiels dans les groupes cibles et leur donner les renseignements généraux dont ils ont besoin pour poser leur candidature;
- des activités de recherche de candidats menées de façon indépendante par d'autres groupes intéressés au sein du parti;
- l'examen à intervalles réguliers de la mise en œuvre de la politique d'action positive par le CPE;
- la préparation d'un dossier d'information à l'intention des aspirants potentiels appartenant aux groupes cibles, exposant la politique d'action positive du parti, les mesures prévues pour appuyer cette politique et pour venir en aide aux candidats désignés;
- la mise sur pied de stages de formation, dans toute la province, à l'intention des membres des groupes cibles qui se montrent sérieusement intéressés à briguer l'investiture ou qui se sont déjà déclarés, ainsi qu'à l'intention de leurs collaborateurs et collaboratrices durant la campagne;
- la constitution d'un groupe de bénévoles afin d'aider les aspirants et aspirantes lors de leur campagne d'investiture;
- la mise sur pied d'un programme de subventions à l'intention des femmes et des membres d'autres groupes cibles qui désirent poser leur candidature dans des circonscriptions « prioritaires ».

Les investitures contestées

- Pour la durée de la campagne d'investiture, des frais de garde d'enfants d'un montant maximal de 500 $ seront remboursés par le parti, sur présentation de pièces justificatives, aux hommes et femmes de groupes cibles qui briguent l'investiture.
- Les frais de voyage jusqu'à concurrence de 500 $ seront remboursés, sur présentation de pièces justificatives, aux membres de groupes cibles briguant l'investiture dans de grandes circonscriptions rurales.
- Le plafonnement des dépenses de campagne sera envisagé, selon des modalités déterminées par le CPE.
- Dans les cas où une personne handicapée briguant l'investiture encourt des frais liés à son invalidité, ces frais lui seront remboursés jusqu'à concurrence de 500 $.

NOTES

Cette étude a été complétée en décembre 1991.

Nous tenons à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont bien voulu collaborer à la présente étude en se prêtant à une entrevue. Leurs noms figurent à la partie « Entrevues ». Nous désirons également témoigner notre gratitude aux deux personnes qui, sous le couvert de l'anonymat, ont procédé à une lecture attentive de l'étude et nous ont fait profiter de leurs commentaires perspicaces.

1. La présente étude ne traite pas des nombreuses questions liées à la représentation des Premières Nations au sein du système politique. La majorité des mémoires présentés à la Commission royale d'enquête sur la réforme électorale et le financement des partis et portant sur la représentation collective au sein du système électoral, provenaient de particuliers et de groupes voués à la défense des intérêts des autochtones. Les critiques autochtones ont souligné les failles structurelles majeures du système électoral, mais en adoptant un point de vue fort différent de celui des minorités visibles et ethniques non autochtones, parce qu'il s'inspire notamment des revendications globales des autochtones et de leurs aspirations en faveur d'une réorganisation politique du Canada actuel. Voir en particulier, comme exemples de la critique autochtone à l'égard du système électoral et de la représentation parlementaire des peuples autochtones, le mémoire du sénateur Leonard Marchand, daté du 9 mars 1990, et celui du Conseil national des autochtones du Canada, présenté les 15 et 16 février 1990. Au sujet du caractère problématique de la définition de « minorités visibles » retenue aux fins de l'équité en emploi, voir Boxhill (1990).

2. En science politique, la « légitimité » est une notion imprécise. Irvine (1985, 138 et 139) en propose la définition suivante : « Nous ne savons pas au juste comment mesurer la légitimité, mais [il semble que] un gouvernement ou un organisme décisionnel est tenu pour légitime lorsqu'un groupe est persuadé que ses intérêts y sont entendus. » À l'heure actuelle, des sondages effectués à l'échelle nationale (comme celui du *Globe and Mail* et de la CBC, dont le *Globe and Mail* faisait état dans son édition du 29 octobre 1989) révèlent que la majorité des Canadiens et Canadiennes tiennent pour très peu légitimes le Parlement, le gouvernement, les leaders politiques et le régime politique canadien. Ainsi, 72 % des personnes interrogées se disent d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « Les gouvernements ne s'intéressent pas beaucoup à l'opinion de personnes comme moi. » Par ailleurs, la majorité des personnes interrogées croient que le choix du parti qui formera le gouvernement peut faire une différence. En effet, 62 % d'entre elles se disent en désaccord ou tout à fait en désaccord avec l'affirmation suivante : « Peu importe le parti au pouvoir, il n'y a pas grand-chose que le gouvernement puisse faire de nos jours pour régler nos principaux problèmes. »

3. Les entrevues se sont déroulées du 16 octobre au 20 novembre 1990. La liste préliminaire des personnes à interviewer a d'abord été dressée à partir des noms des militants et candidats dans des circonscriptions où l'investiture en vue des élections fédérales de 1988 avait donné lieu à une chaude lutte rapportée par les grands médias. Nous avons invité tant les candidats élus (aujourd'hui députés fédéraux) que les aspirants défaits à l'assemblée d'investiture, à nous raconter leur expérience. À cette liste se sont ajoutés des noms obtenus par l'entremise des organisateurs de parti ou suggérés au cours des entrevues préliminaires. Nous ne prétendons pas donner à notre étude la valeur d'un sondage d'opinion car le nombre de répondants et répondantes (une cinquantaine) est trop restreint. Les personnes interrogées ont plutôt été choisies parce qu'elles semblaient en mesure de nous renseigner sur les pratiques et les lignes de conduite de leur parti de même que sur le militantisme des minorités ethnoculturelles; elles ne constituent donc pas un échantillon rigoureusement représentatif. La liste de ces personnes accorde une prépondérance au Parti libéral du Canada (PLC) et aux répondants des minorités ethnoculturelles de la région métropolitaine de Toronto. Ce déséquilibre est partiellement voulu parce que le militantisme des minorités culturelles se fait davantage sentir dans le PLC et les circonscriptions de la région torontoise que dans les autres principaux partis et les autres régions du Canada. Notons que dans de nombreux cas, nous avons vainement tenté d'interviewer des députés conservateurs, ce qui a réduit le nombre de répondants au sein du Parti progressiste-conservateur du Canada. De source conservatrice bien informée, la non-disponibilité des députés et ministres conservateurs à notre égard témoigne de la « mentalité de bunker » d'un parti au pouvoir dont la cote de popularité est extrêmement basse. Au Nouveau Parti démocratique, où la proportion de députés et députées appartenant à une minorité ethnique est relativement faible, nous avons également interviewé des députés de souche britannique ayant des responsabilités dans le domaine de l'immigration et du multiculturalisme. Les entrevues ont été effectuées en personne et selon un schéma qui ne limitait pas la longueur des réponses — ce qui constitue un point fort de cette méthodologie. La plupart des entrevues étaient individuelles, mais certaines se sont faites en groupe. En général, elles ont duré entre une heure et demie et trois heures. La liste des personnes interviewées figure à la partie « Entrevues ».

4. Les Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique n'ont obtenu le droit de vote au fédéral qu'après la Seconde Guerre mondiale, soit en 1947 pour les Chinois et les Indiens et en 1948 pour les Japonais (Bolaria et Li 1988, 173; Li 1988, 2, 30 et 86).

5. En 1911, les personnes d'une origine ethnique autre que française ou britannique formaient 34 % de la population du Manitoba, 40 % de celle de la Saskatchewan et 33 % de celle de l'Alberta (Palmer 1976, 85).

6. Comme l'indiquent Abella et Troper (1982, 283), les trois députés juifs (le troisième était A.A. Heaps de Winnipeg, un député de la Co-operative Commonwealth Federation faisaient eux-mêmes figure d'étrangers à Ottawa où la vie officielle baignait dans un climat d'antisémitisme. « Les Juifs canadiens, pour la plupart immigrants et de classe ouvrière, qu'un grand nombre rejetaient comme indésirables, ne pouvaient à eux seuls vaincre la force énorme du ressentiment éprouvé à l'égard des réfugiés et des Juifs, tant à l'étranger qu'au Canada. »

7. Bashevkin (1985, 89 et 90) fait valoir cet argument au sujet du passage de la représentation statistique à la représentation des intérêts au sein des élites féminines des partis.

8. La prépondérance des Allemands parmi les députés de la catégorie « autre » laisse entendre que de tous les groupes non britanniques, les Allemands étaient tenus pour les plus semblables culturellement et les plus facilement assimilables aux Britanniques. Ce point de vue a changé temporairement durant la Seconde Guerre mondiale, période au cours de laquelle les Canadiens d'origine allemande ont été perçus comme des « ennemis venus de l'étranger » et ont subi énormément de discrimination.

9. Burnet et Palmer (1988, 173 et 174) signalent qu'« en 1957, il n'y avait pas encore eu de ministre juif ou ukrainien. Les membres des autres minorités ethniques étaient également sous-représentés parmi les juges, les sénateurs et les cadres de la fonction publique. Des sénateurs d'origine juive, ukrainienne et islandaise ont été nommés dans les années 50, mais des groupes comme les Italiens et les Polonais faisaient encore campagne à la fin des années 50 pour que soit enfin nommé un sénateur issu de leur communauté. » L'augmentation du nombre des ministres d'origine « autre » entre 1957 et 1962 découle des efforts accomplis par l'ancien premier ministre John Diefenbaker pour vaincre une hostilité vieille de plusieurs décennies de la part des minorités ethniques à l'égard des conservateurs (*ibid.*, 174).

10. Le Conseil ethnoculturel du Canada ne précise pas sa méthodologie pour calculer la répartition ethnique des députés et députées. On ignore, par exemple, si le Conseil s'est basé sur les origines uniques ou multiples pour déterminer quels élus n'étaient ni français ni britanniques d'origine.

11. Les Canadiens qui déclarent une seule origine ethnique « autre » représentent environ 22,4 % de la population globale, et ceux qui déclarent plusieurs origines ethniques en constituent environ 27,9 % (Canada, Statistique 1988, 1).

12. Les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de déterminer qui fait partie d'une minorité visible se trouvent illustrées par les divergences existant entre les résultats obtenus par Pelletier et le Conseil ethnoculturel dans le calcul du nombre de députés et députées appartenant à une minorité visible élus en 1988, soit respectivement 6 et 3 (Pelletier 1991; Conseil 1989).

13. Il en va de même, bien sûr, pour les territoires, où la population est surtout d'origine autochtone.

14. Voir les observations de Sergio Marchi dans Winsor (1990).

15. À moins de précision contraire, toutes les citations proviennent d'entrevues réalisées par D. Stasiulis. Les noms des répondants et répondantes et leur allégeance figurent à la partie « Entrevues ».

16. Il s'agissait des personnes suivantes : Joseph Volpe, devenu député libéral d'Eglinton–Lawrence, et Tony Ianno, tous deux d'origine italienne; Armindo Silva, d'origine portugaise; et Jasbir Singh Mangat, d'origine sikhe.

17. Selon Tony Ianno, coprésident de la campagne de John Roberts en Ontario, les quatre organisateurs ont donné à John Roberts « entre 40 et 45 délégués sur les 185 qui l'appuyaient » (Dewar 1988, 46).

18. Dans la région métropolitaine de Toronto, la « zone morte » comprend les circonscriptions suivantes : York, York-Ouest, York-Centre, Eglinton–Lawrence, Davenport et Trinity–Spadina (entrevues, Susan Warren et Avi Flaherty).

19. Ces sentiments ont été exprimés par de nombreux membres des minorités ethniques qui se sont portés candidats à l'investiture ou aux élections pour les trois principaux partis lors des campagnes fédérales de 1984 et 1988. Il s'agit entre autres de Rocco Sebastiano, candidat progressiste-conservateur aux élections fédérales de 1988 dans la circonscription de York-Centre, l'une des « zones mortes » conservatrices, et de Jasbir Singh Mangat, candidat à l'investiture libérale dans la circonscription de York-Ouest en 1984. À propos de sa décision de briguer l'investiture dans York-Ouest, Mangat (entrevue) déclare : « Je savais que j'allais perdre, mais je voulais sensibiliser les miens. La plupart de mes amis ont cru que je perdais la tête. J'ai recruté 400 membres. Maintenant, ils me donnent raison — c'est vrai qu'on peut être choisi candidat et même se faire élire. J'ai été le premier [Sikh] à tenter ma chance en 1984. » Pour sa part, Jaime Llambias-Wolfe, Chilien d'origine, explique sa candidature néo-démocrate dans la circonscription montréalaise Saint-Denis par son désir « d'ouvrir la porte à la participation des Néo-Canadiens et de démystifier le processus électoral » (Parkes 1988). Keder Hypolite, d'origine haïtienne, justifie de la même façon le fait qu'il se soit porté candidat néo-démocrate dans la circonscription montréalaise de Bourassa (Bauch 1988).

20. À titre de député de Parkdale–High Park, Andrew Witer a présidé un sous-comité du caucus conservateur de la région métropolitaine de Toronto qui a rédigé un rapport dans lequel il exhortait le Parti progressiste-conservateur du Canada « à exploiter ses relations avec les groupes ethniques dans le but d'accroître sa part du scrutin dans la région métropolitaine de Toronto aux prochaines élections » (Malarek 1986). Aux

élections fédérales de 1988, Jesse Flis, de nouveau candidat libéral dans Parkdale–High Park, a délogé son adversaire conservateur, Andrew Witer.

21. Jasbir Singh Mangat (entrevue), aspirant à l'investiture libérale dans Etobicoke-Nord en 1988, affirme qu'on a présenté un autre aspirant sikh dans le but exprès de diviser la communauté sikhe. Jasbir Singh Mangat a perdu en faveur de Roy McLaren, ancien ministre du gouvernement Trudeau (entrevue, Jasbir Singh Mangat).

22. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le cinquième candidat était Jasbir Singh Mangat, d'origine sikhe.

23. À propos de sa victoire de 1984 lors de la course à l'investiture dans York-Ouest, Sergio Marchi (entrevue) pense que son « expérience de bénévole et de conseiller municipal » lui a été précieuse.

24. Avant les élections de 1984, le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) a émis un communiqué dans lequel il déplorait vivement la réaction des trois principaux partis fédéraux aux questions concernant le multiculturalisme, l'immigration, la propagande haineuse, l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise internés durant la Seconde Guerre mondiale et la présence des minorités visibles au sein des partis. Selon Navin Parekh, alors président du CEC, les réponses au questionnaire adressé aux trois chefs de parti afin de connaître leur opinion sur les questions mentionnées ci-dessus consistaient « trop souvent en de vagues déclarations de principe dans un domaine que le parti s'engageait à étudier plus à fond » (*Toronto Star*, 17 août 1984). Qui plus est, les trois leaders ont refusé de prendre part à un débat des chefs sur les problèmes multiculturels, préconisé par le CEC (*ibid.*).

25. À Vancouver, 15 groupes ethnoculturels de la province ont organisé un débat public sur le racisme, auquel ont pris part des députés et un sénateur (*Globe and Mail*, 8 août 1984). Dans la circonscription de Broadview–Greenwood, le racisme a également été débattu au cours de la campagne de 1984. Le candidat conservateur, Peter Worthington, a attribué sa défaite devant la députée néo-démocrate Lynn Macdonald au fait que la publicité électorale l'avait décrit comme quelqu'un qui considère le Ku Klux Klan comme inoffensif (Contenta 1984).

26. À Toronto, un sondage téléphonique effectué deux mois avant les élections de 1984 a révélé que 45 % des répondants et répondantes de minorités ethniques (Italiens, Grecs, Portugais, Chinois et Antillais) optaient pour le Parti libéral du Canada en réponse à la question suivante : « Si des élections fédérales avaient lieu aujourd'hui, pour quel parti voteriez-vous ? » Le Parti progressiste-conservateur du Canada n'obtenait que 8 % des voix, et le Nouveau Parti démocratique, 7 %. Le degré d'appui variait selon les groupes. Ainsi, les libéraux obtenaient le plus d'appuis parmi les Antillais (56 %) et le moins parmi les Grecs (35 %). Les conservateurs recueillaient moins de 10 % d'appuis dans chaque groupe, à l'exception des

Portugais qui leur accordaient 14 % des voix. Un sondage semblable réalisé à Vancouver montrait également que les minorités ethniques soutenaient les libéraux aux dépens des autres partis. Dans cette ville, 44 % des électeurs et électrices de minorités ethniques qui avaient fait leur choix optaient pour les libéraux, et 17 % seulement soutenaient les conservateurs (Walker 1984).

27. Le modèle du soutien aux partis pourrait fort bien se transformer parmi les immigrants de fraîche date du fait que depuis le milieu des années 80, le gouvernement conservateur a accueilli un grand nombre de nouveaux Canadiens qui pourraient lui témoigner leur gratitude de la même manière que les groupes d'immigrants précédents l'ont fait envers le gouvernement libéral. Effectivement, Nam Nguyen, président de la Communauté vietnamienne au Canada, affirme que « s'ils votent, la plupart des Vietnamiens établis au Canada appuieront les conservateurs » (Parkes 1988). Les Vietnamiens voteraient en faveur du Parti progressiste-conservateur parce qu'ils lui sont reconnaissants de les avoir accueillis au Canada, mais aussi parce que pour un groupe fuyant le communisme dans son pays d'origine, ce parti apparaît comme le plus anticommuniste (*ibid.*).

28. Toutefois, comme pour tout candidat, le soutien peut être partiellement attribuable aux liens d'amitié, de parenté, d'association ou de communauté.

29. Par exemple, un rapport datant de 1988 laisse entendre que d'autres militants contestaient les stratégies adoptées pour la campagne électorale de 1984 par les organisateurs provenant de minorités ethniques. Dewar (1988) écrit : « [Tony] Ianno s'est d'abord vu accoler l'étiquette d'organisateur libéral "instantané" aux élections fédérales de 1984, lorsqu'il a brigué l'investiture du parti dans York–Scarborough. »

30. En 1984, Alvin Curling, libéral d'origine jamaïcaine qui reprochait aux responsables de son parti de n'avoir pas soutenu sa candidature dans York–Scarborough, affirme vouloir continuer à militer au sein du Parti libéral du Canada (PLC) parce que « le moment est venu de le faire. Les minorités comprennent mieux les enjeux et savent qu'il existe des façons d'effectuer des changements. » (Serge 1984.) Bon nombre de militants libéraux provenant de minorités ethniques et que nous avons interviewés dans le cadre de notre étude sont d'avis que le PLC a « une avance de plusieurs années-lumière sur les conservateurs et les néo-démocrates ».

31. Les candidats libéraux de la région métropolitaine de Toronto en 1988 comprenaient des membres des communautés suivantes : italienne, grecque, indienne (Sikhs et Hindous), polonaise, hongroise, arménienne et tanzano-ismaélienne. Les néo-démocrates avaient des candidats d'origine italienne, caraïbe, polonaise, grecque, autrichienne et coréenne. Les candidats conservateurs des minorités ethniques étaient d'origine néerlandaise, italienne, tchèque, ukrainienne et portugaise (Smith 1988).

32. Aux élections fédérales de 1979, l'aile québécoise du Parti libéral du Canada avait utilisé son système de circonscriptions réservées à des candidats parachutés pour s'assurer qu'un Italo-Canadien soit choisi dans celle de Bourassa, à forte concentration italienne (Cleroux 1988).

33. On a également accusé des membres des communautés autochtones d'être devenus des libéraux « instantanés ». D'après un article (Barnett 1990), on aurait vu, aux portes du complexe sportif de la Réserve Sarcee, à Calgary, un autobus rempli d'autochtones qui s'en allaient à une assemblée pour le choix des délégués et déléguées et à qui les partisans de Jean Chrétien avaient remis gratuitement des cartes de membre.

34. C'était une nouveauté par rapport au congrès conservateur de 1983 et au congrès libéral de 1984 où l'on a pu constater que « seulement le quart environ des délégués conservateurs et libéraux avaient été choisis à partir d'une liste de partisans d'un candidat particulier et seulement la moitié de ces délégués avaient réussi à se faire accréditer » (Wearing 1988, 206).

35. En ce qui concerne les libéraux, la personne ne doit pas être membre d'un autre parti politique *fédéral*.

36. Des membres de l'association de circonscription de Kamloops auraient menacé de quitter le parti après qu'on eut laissé des membres recrutés à la dernière minute voter à l'assemblée pour le choix des délégués et déléguées. John Crosbie aurait soutenu la présence de ces partisans d'Amway en disant qu'« on ne peut interdire à quelqu'un d'appuyer un parti politique sous prétexte qu'il ne connaît rien du parti » (*Toronto Star* 1983).

37. Entrevue, Joe Pantalone.

38. C'est ce que soutiennent John Nunziata, Albina Guarnieri, Joseph Volpe, Bhausaheb Ubale et Tony Ianno (entrevues).

39. Un éditorial du *Mississauga News* (1988) critique aussi l'emploi de deux poids, deux mesures concernant certains comportements lors du choix des candidats et candidates :

> Depuis qu'il existe des assemblées d'investiture, certains participants (d'habitude parmi les perdants) protestent contre la manipulation des règlements. Fait intéressant, pendant longtemps, lorsqu'une poignée d'hommes d'affaires puissants, blancs et anglo-saxons contrôlaient dans la plupart des partis le processus d'investiture, peu de gens se sont inquiétés du danger que cela faisait courir à nos libertés démocratiques.
>
> Mais quand un groupe de Néo-Canadiens d'une certaine origine ethnique expriment leur intérêt en présentant leur propre candidat, en transportant leurs partisans en autobus pour assister à une assemblée et en vendant suffisamment de cartes de membres pour

déloger des députés sortants ou des piliers du parti, les appels à la réforme fusent de partout dans les cercles du pouvoir.

40. John Nunziata (entrevue) affirme lui aussi : « Les assemblées pour la désignation de candidats ou de délégués sont régies par la loi du nombre. Elles ne sont pas différentes des assemblées du passé. »

41. Certains députés ont également déploré que le recrutement massif n'accorde pas le temps nécessaire à la gestion des nouvelles adhésions, de sorte que les assemblées d'investiture dégénèrent parfois en séances d'engueulade. Certains recommandent d'allonger le délai d'admissibilité au vote, de manière à réduire les difficultés administratives, surtout pour les organisations composées en grande partie de bénévoles.

42. Voir les mémoires présentés à la Commission par Peter Regenstreif (1990) et l'Organisation mondiale des Sikhs (1990, 8 et 9). Cette dernière pose la question suivante : « Les candidats ont-ils exploité de façon injuste et trompeuse l'ignorance des électeurs de la communauté [sikhe] à l'égard des problèmes ou du processus en cause ? » Et répond ainsi : « Oui ! Les minorités risquent toujours d'être exploitées. Il appartient à la minorité visée d'éventer le stratagème et de réagir. Ce n'est pas toujours facile. Les candidats aux élections font souvent preuve d'une compréhension superficielle qu'ils tentent d'utiliser à leurs propres fins [...]. Les minorités leur semblent trop ignorantes pour faire la différence. On s'en sert comme des pions, on les exploite, puis on les oublie. Pire encore, ces manœuvres électoralistes créent de la division au sein de la communauté. » (*Ibid.*)

43. Dans Mississauga-Est, 401 partisans et partisanes de l'aspirant libéral Armindo Silva avaient aussi été inscrits comme membres du Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) par Carlos de Faria, aspirant à l'investiture de son parti. Armindo Silva et Carlos de Faria ont tous deux été défaits à la course à l'investiture. Armindo Silva accuse Carlos de Faria d'avoir trompé les membres de la communauté portugaise en leur faisant signer, lors d'un banquet, des billets de loterie pour remporter un voyage au Portugal. On se serait servi, pour les billets, de photocopies du formulaire d'adhésion au PC (entrevue, Armindo Silva; Webb-Proctor 1988a; Dewar 1988). Selon la directrice des opérations de l'aile ontarienne du PC, Carlos de Faria « n'est pas un conservateur instantané, seulement un ambitieux désespéré ». Dans Brampton–Malton, on a découvert que les noms de 124 personnes d'origine indienne figuraient aussi bien sur la liste de membres du Parti libéral du Canada que sur celle du PC (Thorson 1988).

44. Guarnieri (1990, 16) propose en outre deux formes de réglementation, directe et indirecte, des assemblées d'investiture par Élections Canada, et semble pencher en faveur de la seconde : « La loi devrait prévoir une procédure uniforme pour le déroulement du scrutin d'investiture au sein de tous les partis enregistrés. Les partis pourraient aussi déposer leur constitution auprès d'Élections Canada, qui veillerait simplement à ce que leurs

règles soient observées de façon juste et rigoureuse lors des assemblées d'investiture. Il est sans doute préférable de laisser les partis mener eux-mêmes ces assemblées mais de donner à Élections Canada le pouvoir d'invalider les résultats obtenus par des moyens non réglementaires et d'imposer des sanctions sévères à ceux qui auraient sciemment empêché le bon déroulement du processus. »

Christian (1990, 29) trouve, pour sa part, « souhaitable que le Bureau du directeur général des élections intervienne dans le processus. Le règlement de la circonscription ou du parti pourrait être déposé auprès d'Élections Canada, qui mettrait également ses connaissances à profit afin d'aider à organiser le processus de sélection et à assurer son caractère impartial. » La réglementation du processus dans « un contexte juridique ou au moyen d'une compétence externe », c'est aussi ce que propose Jasbir Singh Mangat (entrevue), qui soutient que la justice ne serait pas servie par une réforme interne des partis.

45. On propose (entrevues) les délais d'attente suivants : 45 à 60 jours (Derek Lee); 3 mois (Sergio Marchi, Rey Pagtakhan); 6 mois (Alfonso Gagliano; Rey Pagtakhan — pour les congrès à la direction); 6 à 12 mois (John Nunziata) et 6 à 18 mois (Charles Caccia).

46. À l'exception de Rocco Sebastiano (entrevue), conservateur, pour qui le délai devrait aller de deux semaines à un mois. Gus Mitges (entrevue), député conservateur de Bruce–Grey, commente ainsi les critères d'adhésion : « Tout va bien, tout fonctionne. N'importe qui peut devenir membre et plus il y en aura, mieux ce sera. »

47. Sergio Marchi (entrevue) affirme : « Le suffrage universel pourrait ne rien changer au problème. Il se prête aux abus. Les candidats au leadership qui ont de l'argent et du pouvoir seront tentés de dépenser encore davantage et de recruter encore plus de membres. » Rey Pagtakhan (entrevue) y voit aussi des inconvénients du même ordre : « En principe, je suis d'accord avec le suffrage universel. Mais il peut aussi faire l'objet de pressions indues. Par exemple, seuls les candidats riches pourront se rendre dans les petites localités. » Jasbir Singh Mangat (entrevue) se montre lui aussi pessimiste : « Je ne crois pas au suffrage universel pour élire le chef de parti. C'est le candidat qui sait le mieux se mettre en valeur qui remportera l'élection. Une personne franche, intelligente, etc., même quelqu'un comme Trudeau, ne pourra pas se faire élire. »

48. Des personnalités libérales aussi bien établies que John Roberts (défait à l'assemblée d'investiture par Tony Ianno, qui était pour ainsi dire un inconnu en dehors des milieux dirigeants de son association de circonscription) et que Roland de Corneille (qui était député lorsqu'il a perdu l'investiture aux mains de Joseph Volpe, dans Eglinton–Lawrence) ne sont que deux exemples de ces « patriciens » que les nouveaux militants issus des minorités ethniques ont réussi à mettre en échec (Wood et Kaihla 1988; Dewar 1988; Winsor 1990).

49. Dans une entrevue portant sur l'accès des minorités au régime de partis, Yvette Souque, adjointe administrative du secrétaire d'État, Gerry Weiner, s'exprime ainsi : « C'est plus difficile pour ceux qui ne sont pas du tout au courant du régime politique. Mais le citoyen ordinaire ne connaît pas non plus le processus de l'investiture. Il n'est pas nécessaire d'être immigrant pour être perplexe devant le système. »

50. Dans son intervention devant la Commission, Albina Guarnieri (1990, 14), députée libérale, a recommandé qu'on encourage les non-citoyens à devenir membres d'un parti, mais qu'on ne leur accorde pas le privilège de choisir un candidat aux élections tant qu'ils n'auront pas eux-mêmes obtenu la qualité d'électeur dans leur circonscription. Howard Levitt (1988), militant libéral, recommande dans un article du *Globe and Mail* que « tous les membres ayant le droit de vote à une assemblée d'investiture aient la qualité d'électeur aux élections générales. Ils devraient donc être âgés d'au moins 18 ans, être citoyens canadiens et résider dans la circonscription en cause. »

51. En 1986, 41,6 % des Vietnamiens et 31,4 % des Portugais résidant au Canada n'avaient pas la citoyenneté canadienne (Canada, Statistique 1989).

52. Il convient d'y ranger, depuis 1984 : la création d'un comité permanent du multiculturalisme, le parrainage d'un symposium national sur les relations raciales, l'accroissement des ressources consacrées à la lutte contre la discrimination raciale et à l'encouragement de la diversité culturelle, l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique, une loi étendant les mêmes règles aux fournisseurs de l'État, la création d'un comité consultatif national sur la radiodiffusion ethnique, le parrainage d'un symposium sur le multiculturalisme et les affaires, la création du poste de sous-ministre adjoint du multiculturalisme, la création d'un institut linguistique chargé de former des enseignants dans plus de 60 langues non officielles, l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise internés par le gouvernement canadien pendant la Seconde Guerre mondiale, la présentation d'excuses aux Italo-Canadiens pour le traitement que le gouvernement canadien leur a infligé pendant la guerre. La pierre angulaire de la politique de multiculturalisme conservatrice fut peut-être la promulgation de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* (Projet de loi C-93) — qui consacrait le multiculturalisme en droit canadien — juste quelques mois avant les élections de novembre 1988 (Federation 1986, 16 et 17; Douglas 1988).

53. Les politiques d'immigration du gouvernement conservateur ont aussi, toutefois, été critiquées par certains groupes d'immigrants. En particulier, les groupements d'aide aux réfugiés ont jugé excessivement restrictifs les deux projets de loi sur les réfugiés. De même, on a reproché au gouvernement l'insuffisance de l'aide pour l'intégration des immigrants (enseignement des langues officielles, appui à l'éducation), compte tenu du relèvement des niveaux d'immigration.

54. Armindo Silva (entrevue), candidat malheureux à l'investiture libérale dans Mississauga-Est en 1988, estime que « les conservateurs ont fait preuve d'habileté à l'égard des Portugais. Ils leur ont donné des postes, des charges de juge à la Cour de la citoyenneté, et des nominations au Conseil de l'immigration. Ce ne sont pas des choses prestigieuses selon les normes canadiennes, mais elles le sont selon les normes de la communauté portugaise. Les conservateurs font la cour à la communauté. Ils sont plus présents, assistent à plus de manifestations que jamais auparavant. »

55. Selon Coupland (entrevue téléphonique), la proportion de femmes nommées par décret actuellement en poste dans les grands organismes gouvernementaux et paragouvernementaux est de 31,7 %, ce qui indique une amélioration par rapport à 1986, mais aussi une plus grande facilité à tenir des statistiques selon le sexe.

56. L'absence de contenu politique de ces contacts a été rendue manifeste par « la succession étourdissante de festivals ethniques » auxquels le premier ministre Mulroney a assisté en juillet 1987 à l'occasion d'un voyage de trois jours à Toronto. Dans ses rencontres avec des foules d'Italiens, de Portugais, d'Écossais, d'Irlandais, d'Antillais, de Grecs, de Macédoniens, de Slovaques et de Cerbes, M. Mulroney aurait évité les sujets politiques « de fond », se contentant d'abreuver de « louanges les immigrants du Canada qui ont édifié le pays et maintiennent le multiculturalisme en vie » (Cohn 1987).

57. Lors des élections fédérales de 1988, le directeur de campagne du député néo-démocrate Dan Heap a décrit la circonscription de Trinity–Spadina comme « le cauchemar d'un directeur de campagne », en raison de la difficulté à faire traduire les brochures électorales, à trouver des solliciteurs de votes multilingues et, particulièrement, à faire campagne en quatre langues sans dépasser les plafonds de dépenses électorales (Brunt 1988).

58. Correspondance échangée entre Joe Pantalone (23 mars 1989), président du Comité de liaison ethnique du NPD de l'Ontario, et Anna-Rae Fishman, secrétaire fédérale intérimaire du NPD (29 mars 1989).

59. Les immigrants et immigrantes qui ne connaissent pas l'une ou l'autre des langues officielles sont les gens récemment établis au Canada, mais il peut s'agir également de personnes arrivées au pays à l'âge adulte et qui n'ont pas eu la possibilité d'apprendre l'anglais ou le français; par exemple, celles qui ont des emplois où ce type de connaissance n'est pas requise ou les femmes qui sont restées au foyer pendant de nombreuses années.

60. Ces éléments ont été présentés par le Conseil ethnoculturel du Canada, le London Cross Cultural Learner Centre et Debra Wong.

61. Les organisations affiliées comprennent le Club des gens d'affaires PC, dont les membres sont principalement des chefs d'entreprise bien établis,

et le Cercle bleu PC, qui attire des jeunes qui se destinent aux affaires, généralement recrutés à l'université.

62. Selon Rosemary Dolman (entrevue), il existe également une organisation affiliée francophone, basée à Montréal, et une organisation nationale autochtone affiliée, dont le siège est en Saskatchewan.

63. Une bonne partie des renseignements concernant la Federation of Ontario Liberal Satellites sont tirés des trois entrevues de groupe tenues avec des personnes proches de la Fédération. Les noms des membres de ces groupes apparaissent à la partie « Entrevues ». Sauf indication contraire, toutes les citations données dans cette partie proviennent des entrevues de groupe et ne sont pas attribuées à des individus en particulier.

64. Les personnes suivantes ont exprimé une opposition presque identique aux structures de liaison avec les minorités ethniques : Charles Caccia, Sergio Marchi, John Nunziata, Joseph Volpe, Tony Ianno et Bhausaheb Ubale.

65. Toujours en 1990, une nouvelle proposition adoptée par la direction du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario donne les mêmes droits de représentation aux comités consultatifs ethniques qu'aux associations de circonscription — à savoir un délégué pour 25 membres (Ontario, Nouveau Parti démocratique 1989).

66. Il convient de noter que Stephen Lewis, qui est d'origine juive, appartient lui-même à un groupe ethnique non dominant.

67. Le Conseil des circonscriptions fédérales se compose de cinq conseils régionaux (l'un d'eux correspondrait à l'agglomération de Toronto), plus un conseil supplémentaire représentant les minorités visibles. Selon Howard McCurdy (entrevue), cette forme de représentation des minorités visibles est « inspirée de la structure mise en place par Bob Rae ».

68. En outre, les lignes directrices précisent qu'« à titre de politique générale, 50 % de toutes les circonscriptions devraient désigner des femmes candidates ».

69. Toutefois, il convient de noter que le Parti libéral a créé récemment la Commission des peuples autochtones, sous la présidence du sénateur Leonard Marchand. Le but de cette commission est d'améliorer la représentation réelle des autochtones au sein du parti et d'encourager, de façon générale, la participation électorale des autochtones (Marchand 1990; Commission des peuples autochtones 1990). Lors d'entrevues, les députés libéraux appartenant à des minorités ethniques ont exprimé des vues divergentes quant à la nécessité de la Commission des peuples autochtones et aux résultats de ses travaux, certains en étant partisans et d'autres formulant des critiques similaires à celles visant la Federation of Ontario Liberal Satellites (FOLSAT).

70. Bhausaheb Ubale (entrevue) estime important que la direction du parti soutienne la candidature de membres crédibles des minorités visibles. Les minorités visibles étant déjà défavorisées par le racisme, B. Ubale estime qu'un soutien moral donné publiquement par les responsables du parti donnerait un signal à l'électorat blanc concernant la légitimité et la qualité des candidats et candidates de minorité raciale.

71. Les militants et militantes appartenant à des minorités ont loué Bob Rae, Audrey McLaughlin et David Peterson pour leur appui à l'action positive en faveur des minorités visibles.

72. Pour plusieurs, le fait que des gens de classe moyenne appartenant à des minorités ethniques aient opté pour le Parti libéral rappelle l'attitude de Boucles d'or chez les trois ours : les conservateurs étaient jugés trop capitalistes et les néo-démocrates trop socialistes, alors que les libéraux étaient « juste bien » avec leur alliage de politiques à la fois favorables à l'entreprise et au progrès social.

73. Plusieurs députés et députées néo-démocrates nous ont parlé de la population croissante de réfugiés d'Amérique latine. Comme ils ont fui des régimes de droite et sont de plus en plus nombreux au Canada, les Latino-Américains sont considérés par le Nouveau Parti démocratique comme un important bassin électoral (entrevues, Abby Polonetski, Dan Heap et Margaret Mitchell).

74. Joe Pantalone (entrevue), président du Comité de liaison ethnique du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario, déclare : « Nous voulons incarner le "nouvel Ontario". Il nous faut surmonter la crainte d'une prise de contrôle des associations de circonscription. »

75. Toutefois, on a manifestement conscience au sein du Nouveau Parti démocratique (NPD) que le parti a mal géré les relations entre Canadiens français et anglais et la question du statut du Québec au sein de la Confédération. La sous-représentation des francophones au NPD se reflète dans les propositions de septembre 1990 relatives à l'équité en matière d'emploi, qui font des francophones l'un des groupes cibles.

76. La Federation of Ontario Liberal Satellites (FOLSAT) s'est également opposée à l'Accord du lac Meech en soutenant qu'il affaiblirait la *Charte canadienne des droits et libertés* et qu'il mènerait à la balkanisation du pays (entrevue avec le groupe représentant la FOLSAT).

77. Une déclaration du conservateur Rocco Sebastiano (entrevue) est intéressante à cet égard : « Les groupes de jeunes progressistes-conservateurs pourraient constituer une porte d'entrée supplémentaire pour les communautés ethniques, mais ce n'est pas le cas. »

78. Le niveau de militantisme des associations de circonscription varie d'un parti à l'autre, le Nouveau Parti démocratique (NPD) se démarquant nettement à cet égard. Comme le signale Wearing (1988, 195), la participation

active de la base néo-démocrate est favorisée par le fait que le NPD tient des congrès politiques dont les résolutions, en principe, engagent la direction. Les libéraux tiennent des congrès politiques mais leurs résolutions ne lient pas la direction. Quant aux conservateurs, ils ne tiennent pas de congrès politiques.

79. Quelques personnes ont cité la manière dont le gouvernement Mulroney a traité l'écrasement de l'avion d'Air India (qui a coûté la vie à 329 passagers et membres d'équipage le 23 juin 1985) comme un exemple extrême d'insensibilité gouvernementale à l'égard des réalités ethnoculturelles de la société canadienne. John Nunziata raconte (entrevue) : « La réaction initiale de Mulroney a été de téléphoner au premier ministre de l'Inde pour lui présenter ses condoléances. Ce dernier lui a répondu : "Oui, nous avons perdu certains membres d'équipage, mais il me semble que la plupart des passagers étaient Canadiens". » De fait, 90 % des 307 passagers qui ont péri étaient de citoyenneté canadienne. Pour une analyse plus poussée de l'attitude du gouvernement canadien devant la tragédie d'Air India, voir Blaise et Mukherjee (1988).

ENTREVUES

Députés du Parti libéral du Canada

Caccia, Charles, député de Davenport, 18 octobre 1990.
Gagliano, Alfonso, député de Saint-Léonard, 17 octobre 1990.
Guarnieri, Albina, députée de Mississauga-Est, 16 octobre 1990.
Lee, Derek, député de Scarborough–Rouge River, 20 octobre 1990.
Marchi, Sergio, député de York-Ouest, 2 novembre 1990.
Nunziata, John, député de York-Sud–Weston, 25 octobre 1990.
Pagtakhan, Rey, député de Winnipeg-Nord, 20 novembre 1990.
Volpe, Joseph, député d'Eglinton–Lawrence, 16 octobre 1990.

Candidats libéraux lors des élections fédérales de 1988

Ianno, Tony, candidat dans Trinity–Spadina, 22 octobre 1990.
Mangat Singh, Jasbir, candidat dans Etobicoke-Nord, 23 octobre 1990.
Silva, Armindo, candidat dans Mississauga-Est, 23 octobre 1990.
Ubale, Bhausaheb, candidat dans Scarborough–Rouge River, 22 octobre 1990.

Entrevue de groupe avec des dirigeants de la Federation of Ontario Liberal Satellites (FOLSAT), 8 novembre 1990

Organisée par Mike O'Neill, Bureau des services du caucus libéral, division régionale.
Grant, Ozzie.
Shariff, Firoza.

Telfer, Norma, ex-présidente de la Black and Caribbean Liberal Association.
Velshi, Murad, ancien député provincial, Don Mills (1987–1990).
Wilson, Trevor, ancien adjoint spécial de David Peterson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario.

Entrevue de groupe avec des dirigeants et des membres de la FOLSAT, 8 novembre 1990

Chan, Michael, membre de l'Ontario Chinese Liberal Association.
Falcon, Rick, président de la Filipino-Canadian Liberal Association.
Khan, Sultan, président de l'Ontario South Asian Liberal Association.
Kwok, Susana, membre de l'Ontario Chinese Liberal Association.
Kwok, Walker, membre de l'Ontario Chinese Liberal Association.
Lee, Richard, président de la Korean Liberal Association.
Malik, Imam, membre de l'Ontario South Asian Liberal Association.
Shaikh, Annar, membre de l'Ontario South Asian Liberal Association.
Yam, Irene, membre de l'Ontario Chinese Liberal Association.
Yuen, Francis, trésorier de l'Ontario Chinese Liberal Association.

Entrevue de groupe avec des militants du Parti libéral membres de minorités ethniques, 9 novembre 1990

Bak, Bob, trésorier de la FOLSAT.
Beri, Sudersheen, vice-président de la FOLSAT.
Khawja, Reema.
Kim, Brian, fondateur et ex-président de l'Ontario Korean Liberal Association.
Sharma, Atul, ancien adjoint spécial de Gerry Philips, ministre du Travail.

Députés du Nouveau Parti démocratique (NPD)

Heap, Dan, député de Trinity–Spadina, 16 octobre 1990.
McCurdy, Howard, député de Windsor–Sainte-Claire, 1er novembre 1990.
Mitchell, Margaret, députée de Vancouver-Est, 25 octobre 1990.

Candidat néo-démocrate lors des élections fédérales de 1988

Cho, Raymond, candidat dans Scarborough–Rouge River, 23 octobre 1990.

Membres de la direction et du personnel du Bureau fédéral du NPD

Jang, Wendy, adjointe législative au multiculturalisme de Margaret Mitchell, 25 octobre 1990.
Polonetski, Abby, directrice des programmes à l'intention des femmes, NPD fédéral, 17 octobre 1990.

Membres de la direction et du personnel du Bureau provincial du NPD

Marzetti, Jill, secrétaire générale du NPD de l'Ontario, 9 novembre 1990.
Pantalone, Joe, coprésident du Comité de liaison ethnique du NPD ontarien, conseiller municipal de Toronto, Trinity–Niagara, 8 novembre 1990.

Député du Parti progressiste-conservateur (PC)

Mitges, Gus, député de Bruce–Grey, 27 octobre 1990.

PC — Bureau fédéral

Collins, Elaine, ancienne directrice nationale du Bureau des femmes et des communications multiculturelles (octobre 1987–juin 1990), 24 octobre 1990.

Dolman, Rosemary, secrétaire fédérale intérimaire.

PC — Bureau ontarien du parti fédéral

Sebastiano, Rocco, directeur pour l'Ontario; président du Conseil consultatif sur le multiculturalisme, candidat dans York-Centre, scrutin fédéral de 1988, 9 novembre 1990.

Entrevue de groupe, 8 novembre 1990 :

Flaherty, Avi, organisateur principal, Progressistes-conservateurs du Toronto métropolitain.

Warren, Susan, directrice des opérations, PC de l'Ontario.

PC — Bureau fédéral, autres membres du personnel

Entrevue de groupe :

Souque, Yvette, adjointe administrative de Gerry Weiner, secrétaire d'État.

Vicory, Hugh, conseiller principal (communications) auprès de Gerry Weiner, secrétaire d'État.

Autres

Coupland, Steven, directeur, Secrétariat des nominations, cabinet du Premier ministre, 31 octobre 1990 (entrevue téléphonique).

BIBLIOGRAPHIE

Abele, Frances, et Daiva Stasiulis, « Canada as a "White Settler Colony" : What About Natives and Immigrants ? », dans W. Clement et G. Williams (dir.), *The New Canadian Political Economy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989.

Abella, Irving, et Harold Troper, *None Is Too Many : Canada and the Jews of Europe, 1933–1948*, Toronto, Lester and Orpen Dennys, 1982.

Albo, Gregory, et Jane Jenson, « A Contested Concept : The Relative Autonomy of the State », dans W. Clement et G. Williams (dir.), *The New Canadian Political Economy*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1989.

Anwar, Muhammad, *Race and Politics : Ethnic Minorities and the British Political System*, Londres, Tavistock Publications, 1986.

Association progressiste-conservatrice du Canada, « Constitution », Ottawa, 26 août 1989.

Avery, Donald, « Continental European Immigrant Workers in Canada 1896–1919 : From "Stalwart Peasants" to Radical Proletariat », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 12, nº 1 (1975), p. 53–64.

Baldrey, Keith, « Ethnic Vote Blocs Hold Key to Working-Class Riding », *Sun* (Vancouver), 13 août 1988.

Barnett, Vicki, « Sarcees Board the Political Bus », *Calgary Herald*, 29 avril 1990.

Bashevkin, Sylvia B., *Toeing the Lines : Women and Party Politics in English Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1985.

Bauch, Hubert, « Parties Can't Take East End for Granted », *Gazette* (Montréal), 14 novembre 1988.

Blaise, Clark, et Bharati Mukherjee, *The Sorrow and the Terror : The Haunting Legacy of the Air India Tragedy*, Markham, Penguin Books, 1988.

Bolaria, B. Singh, et Peter S. Li, *Racial Oppression in Canada*, 2e éd., Toronto, Garamond Press, 1988.

Boxhill, Wally, « Approaches to the Collection of Data on Visible Minorities in Canada : A Review and Commentary », Ottawa, Statistique Canada, 1990.

Bramham, Daphne, « Minorities Join In : Party Machine Called Means to Sharing », *Sun* (Vancouver), 23 juin 1990.

Breton, Raymond, « The Production and Allocation of Symbolic Resources : An Analysis of the Linguistic and Ethnocultural Fields in Canada », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. 21, nº 2 (1984), p. 123–144.

———, « Le multiculturalisme et le développement national au Canada », dans *Les dimensions politiques du sexe, de l'ethnie et de la langue au Canada*, vol. 34 des études de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986.

Brodie, Janine, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985.

Brodie, Janine, et Jane Jenson, *Crisis, Challenge and Change : Party and Class in Canada Revisited*, Ottawa, Carleton University Press, 1988.

Brodie, Janine, et Jill Vickers, *Canadian Women in Politics : An Overview*, Ottawa, Institut canadien de recherche sur l'avancement de la femme, 1981.

Brunt, Stephen, « Ethnic Ridings Can Leave Parties Speechless », *Globe and Mail*, 31 octobre 1988.

Burnet, Jean, « The Policy of Multiculturalism Within a Bilingual Framework : A Stocktaking », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 10, nº 2 (1978), p. 107–113.

Burnet, Jean, et Howard Palmer, *Coming Canadians » : An Introduction to a History of Canada's Peoples*, Toronto, McClelland and Stewart, 1988.

Calgary Herald, « Ethnic Vote Is Crucial in Calgary East Race », 30 juillet 1984.

Canada, Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport*, vol. 4, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

———, Emploi et Immigration Canada, « L'immigration au Canada : statistiques », Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1989.

———, Statistique Canada, *Canada 1986 : Circonscriptions électorales fédérales — Ordonnance de représentation de 1987 : deuxième partie*, catalogue nº 94-134, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988.

———, Statistique Canada, « Profil des groupes ethniques », *Dimensions*, catalogue nº 93-154, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1989.

Cashmore, E. Ellis, « Ethnicity », dans *Dictionary of Race and Ethnic Relations*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1984.

Cauchon, Paul, « Le vote ethnique n'est plus un vote libéral automatique », *Le Devoir*, 9 novembre 1988.

Christian, William, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

Cléroux, Richard, « Liberal Calls Reserved Ridings Unique to Quebec », *Globe and Mail*, 22 mars 1988.

Cohn, Martin, « PM Woos Minorities in Metro », *Toronto Star*, 5 juillet 1987.

Commission des peuples autochtones, « Aboriginal Peoples' Commission Club Organization Manual », Ottawa, Parti libéral du Canada, 1990.

Conseil ethnoculturel du Canada, *Ethno Canada*, vol. 9, nº 1 (1989), p. 7.

———, Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa, 1990.

Conseil national des autochtones du Canada, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

Contenta, Sandro, « Ethnic Voters Help McDonald Beat Challenge by Worthington », *Toronto Star*, 5 septembre 1984.

Coutts, Jim, « Rules for Nominations Need Reform », *Toronto Star*, 10 juillet 1988.

Creese, Gillian, « Working Class Politics, Racism and Sexism : The Making of a Politically Divided Working Class in Vancouver, 1900–1939 ». Thèse de doctorat, Ottawa, Carleton University, 1986.

DelZotto, Elvio, « Top Liberal Defends Party's Nomination Process », *Toronto Star*, 25 juillet 1988.

Dewar, Elaine, « March of the Third Force », *Toronto Life*, décembre 1988.

Douglas, John, « Multiculturalism Enters New Age : Ethnic Voters Courted », *Winnipeg Free Press*, 16 novembre 1988.

Eagles, D. Munroe, « Political Ecology : Local Effects on the Political Behaviour of Canadians », dans Alain G. Gagnon et James P. Bickerton (dir.), *Canadian Politics : An Introduction to the Discipline*, Peterborough, Broadview Press, 1990.

Federation of Ontario Liberal Satellites (FOLSAT), « Presentation to the President's Council », présenté par le Comité directeur de la FOLSAT, 1986.

Fisher, Doug, « Noisy Nominations Make for Good Politics », *Mississauga News*, 22 mars 1988.

Gallagher, Michael, « Conclusion », dans M. Gallagher et M. Marsh (dir.), *Candidate Selection in Comparative Perspective*, Londres, Sage Publications, 1988.

Gazette (Montréal), « Portuguese Bloc Packing Riding Votes », 3 mai 1984.

Gerus, O.W., et J.E. Rea, *The Ukrainians in Canada*, Ottawa, Société historique du Canada, 1985.

Globe and Mail, « De Corneille Hoping to Hold His Ethnic Vote Against Tory », 30 août 1984.

Guarnieri, Albina, « Notes à l'appui de la présentation d'Albina Guarnieri devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », 12 juin 1990.

Gwyn, Richard, « Ethnic Vote Seen Changing », *Winnipeg Free Press*, 20 août 1984a.

———, « The Liberation of Ethnic Voters », *Sun* (Vancouver), 14 août 1984b.

Harrington, Denise, « Ethnic Vote May Hold Balance in Parkdale–High Park Riding », *Toronto Star*, 30 août 1984a.

———, « Strong Ethnic Swing to PCs Help Witer Topple Jesse Flis », *Toronto Star*, 5 septembre 1984b.

Harris, Lewis, « Rules Don't Allow "Packing" of Quebec Delegate Meetings : Liberal », *Gazette* (Montréal), 12 avril 1984.

Howard, Ross, « Fights, Charges of Rigging Mar Liberal Nominations », *Globe and Mail*, 25 juillet 1988.

———, « Liberals Jump Into Battle to Attract Ethnic Support », *Globe and Mail*, 29 janvier 1990.

Irvine, William, « Reforming the Electoral System », dans H.G. Thorburn (dir.), *Party Politics in Canada*, 5e éd., Scarborough, Prentice-Hall, 1985.

Isajiw, Wsevolod W., « Definitions of Ethnicity », dans Jay E. Goldstein et Rita M. Bienvenue (dir.), *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada : A Book of Readings*, Toronto, Butterworths, 1980.

Johnson, W., « Ethnic Power Arrives with a Bang in Toronto », *Gazette* (Montréal), 31 mai 1988.

Kallen, Evelyn, « Ethnicity and Collective Rights in Canada », dans Leo Driedger (dir.), *Ethnic Canada : Identities and Inequalities*, Toronto, Copp Clark Pitman, 1987.

Kinnear, Michael, « Four Ethnic Groups Could Swing Election », *Winnipeg Free Press*, 3 août 1984.

Levitt, Howard A., « Wading Through Liberal Nomination Mire », *Globe and Mail*, 25 août 1988.

Li, Peter S., *The Chinese in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1988.

London Cross Cultural Learner Centre, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

Maillé, Chantal, « Vers un nouveau pouvoir : les femmes en politique au Canada ». Document de recherche préparé pour le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Ottawa, 1990.

Malarek, Victor, « Exploit Relationship with Ethnic Groups to Gain in Toronto, Tory Report Urges », *Globe and Mail*, 9 octobre 1986.

Manzer, Ronald, *Canada : A Socio-Political Report*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1974.

Marchand, Leonard, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

McLaren, Angus, *Our Own Master Race : Eugenics in Canada, 1885–1945*, Toronto, McClelland and Stewart, 1990.

Mississauga News, « Reform Needed », éditorial, 22 mars 1988.

Nouveau Parti démocratique, « Document de discussion sur l'action positive du NPD », Ottawa, s.d.

———, « Résolutions sur l'action positive », Ottawa, 1989.

———, « Rapport du Comité sur le multiculturalisme à l'Exécutif et au Conseil fédéral », Ottawa, 1990.

Ontario, Nouveau Parti démocratique, Ethnic Liaison Committee, « Report of the Ethnic Liaison Committee », Toronto, 1985.

———, Nouveau Parti démocratique, Ethnic Liaison Committee, « Minutes of Meeting, 14 March », Toronto, 1989.

Organisation mondiale des Sikhs, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

Palmer, Howard, « Reluctant Hosts : Anglo-Canadian Views of Multiculturalism in the Twentieth Century », dans Conseil consultatif canadien sur le multiculturalisme, *Le multiculturalisme en tant que politique d'État : rapport de la conférence*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1976.

Parkes, Debbie, « Charting the Ethnic Vote », *Gazette* (Montréal), 29 octobre 1988.

Patrias, Carmela, *The Kanadai Magyar Ujsag and the Politics of the Hungarian Canadian Elite, 1928–1938*, Toronto, Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario, 1978.

Pelletier, Alain, « Ethnie et politique — La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes », dans Kathy Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Pendakur, Ravi, « An Exploration of Race and State Policy », Ottawa, Carleton University, Département de sociologie et d'anthropologie, 1990.

Peter, Karl, « The Myth of Multiculturalism », dans J. Dahlie et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Toronto, Methuen, 1981.

Regenstreif, Peter, « Public Participation in Nominating Candidates for Parliament and in Selecting Delegates to National Conventions ». Document de réflexion établi pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa, 1990.

Sarjeant, Patricia, « Ethnic Vote Is Crucial in Calgary East Race », *Calgary Herald*, 30 juillet 1984.

Serge, Joe, « Awakening of Metro's Ethnic Voters Puts New Bite into Election Campaign », *Toronto Star*, 7 août 1984.

Sher, J., *White Hoods : Canada's Ku Klux Klan*, Vancouver, New Star, 1983.

Smith, Dan, « Free Trade Has Changed the Rules on "Ethnic Vote" », *Toronto Star*, 20 novembre 1988.

Speirs, Rosemary, « Chrétien Camp Playing It Safe with Leaderhip Bid in the Bag », *Toronto Star*, 1er avril 1990.

Stasiulis, Daiva, « Capitalism, Democracy and the Canadian State », dans D. Forcese et S. Richer (dir.), *Social Issues : Sociological Views of Canada*, 2e éd., Scarborough, Prentice-Hall, 1988a.

———, « The Symbolic Mosaic Reaffirmed : Multiculturalism Policy », dans K. Graham (dir.), *How Ottawa Spends, 1988–89 : The Conservatives Heading into the Stretch*, Ottawa, Carleton University Press, 1988b.

———, « Symbolic Representation and the Numbers Game : Tory Policies on "Race" and Visible Minorities », dans F. Abele (dir.), *How Ottawa Spends, 1990–91 : The Politics of Fragmentation*, Ottawa, Carleton University Press, 1991.

Stasiulis, Daiva, et Yasmeen Abu-Laban, « Ethnic Activism and the Politics of Limited Inclusion », dans Alain G. Gagnon et James P. Bickerton (dir.), *Canadian Politics : An Introduction to the Discipline*, Peterborough, Broadview Press, 1990.

Sun (Vancouver), « Ethnic Minorities Seek Action in Return for Their Support », 8 août 1984.

Sunahara, Ann, *The Politics of Racism : The Uprooting of Japanese Canadians During the Second World War*, Toronto, James Lorimer, 1981.

Thernstrom, Abigail M., *Whose Votes Count ? Affirmative Action and Minority Voting Rights*, Cambridge, Harvard University Press for Twentieth Century Fund, 1987.

Thorburn, Hugh G., « The Development of Political Parties in Canada », dans H.G. Thorburn (dir.), *Party Politics in Canada*, 5e éd., Scarborough, Prentice-Hall, 1985.

Thorson, Stephanie, « Liberals Blame Conservatives for Duplications on Party Lists », *Toronto Star*, 27 août 1988.

Toronto Star, « Crosbie Defends Packing Tory Meeting with Amway Backers », 7 avril 1983.

Trickey, Mike, « Ethnic Support No Sure Thing for Liberals », *Calgary Herald*, 24 octobre 1988.

Valpy, Michael, « Making It too Easy to Remain Diverse », *Globe and Mail*, 25 octobre 1990.

Volpe, Joe, « Tough Nomination Battles Equal a Healthy Democracy », *Corriere Canadese*, 1988.

Walker, Bill, « Liberals on Top with Ethnics Poll Shows », *Toronto Star*, 31 juillet 1984.

Ward, Peter, *The Canadian House of Commons : Representation*, Toronto, University of Toronto Press, 1950.

Wearing, Joseph, *Strained Relations : Canadian Politics and Voters*, Toronto, McClelland and Stewart, 1988.

Webb-Proctor, G., « Brampton Riding Parties' Lists in Dispute », *Globe and Mail*, 22 mars 1988a.

———, « Same Names Listed for PCs, Liberals », *Globe and Mail*, 18 juin 1988b.

Winsor, Hugh, « Third Force Challenging Traditional Liberal Elite », *Globe and Mail*, 16 avril 1990.

Wong, Debra, « Mémoire présenté à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis », Ottawa, 1990.

Wood, Chris, et Paul Kaihla, « Ontario's Minorities Reach for Power », *Maclean's*, 16 mai 1988, p. 13 et 14.

Wood, John R., « East Indians and Canada's New Immigration Policy », *Analyse de politiques*, vol. 4 (1978), p. 549–567.

Woodsworth, James S., *Strangers Within our Gates or Coming Canadians*, Toronto, Stephenson, 1909.

2

ETHNIE ET POLITIQUE
La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes

Alain Pelletier

LA PRÉSENCE DES GROUPES ETHNIQUES, et plus spécifiquement des minorités visibles, devient de plus en plus significative au Canada. Eu égard à l'importance grandissante de cette présence, on peut s'interroger sur son impact au sein du système électoral canadien (mise en candidature, issue du scrutin).

La présente étude se divise en trois parties. La première traite de certains facteurs d'ordre sociologique, politique et démographique dont dépend l'impact électoral des groupes ethniques. La seconde traite plus particulièrement des diverses stratégies électorales pouvant être adoptées par ces groupes dans le but de faire valoir leurs intérêts au sein d'une société d'accueil. La troisième analyse de plus près l'une de ces stratégies, soit la représentation politique des groupes ethniques dans la société. Nous avons circonscrit notre champ d'analyse à la représentation au sein de la Chambre des communes du Canada. Deux volets sont ici mis en exergue : le profil des candidats et des candidates d'origine ethnique élus entre 1965 et 1988 et celui des candidatures ethniques lors des élections générales de 1988.

Il faut cependant garder à l'esprit que la représentation politique des groupes ethniques peut s'effectuer à d'autres niveaux : provincial, municipal, voire même scolaire. La représentativité des groupes ethniques à chacun de ces niveaux peut varier. Si l'on combine des facteurs tels que la concentration résidentielle et la taille des unités électorales, on peut supposer que cette représentativité est plus grande à l'échelon municipal qu'à l'échelon fédéral. En effet, plus les groupes ethniques

se concentrent sur le territoire et plus l'unité électorale est petite, plus grand sera le nombre d'unités électorales où les groupes ethniques représenteront une part importante de la population, pouvant ainsi davantage influencer les mises en candidature et l'issue du scrutin. Les enjeux, de par leur nature et leur importance pour l'électorat, sont également d'autres aspects qui peuvent être pris en considération pour expliquer des écarts possibles au point de vue de la représentation des groupes ethniques à ces différents échelons électoraux[1].

Le tableau dressé ici quant à la représentation politique des groupes ethniques est donc partiel. Néanmoins, cette analyse permet de mettre à jour certaines caractéristiques de cette représentation à la Chambre des communes. On peut supposer que les membres des groupes ethniques qui sont plus intégrés à la société canadienne, en raison, notamment, d'une immigration plus ancienne, sont mieux représentés à cet échelon gouvernemental. À prime abord, il n'y a pas lieu de croire que cette situation diffère entre les candidats élus et l'ensemble des candidatures. Par ailleurs, on peut supposer que la représentativité à la Chambre des communes diffère selon les partis politiques en présence. Considérant les chances des divers partis de remporter le pouvoir et leur degré d'ouverture à l'égard du pluralisme ethnique, on peut présumer que la représentativité des groupes ethniques est plus accentuée au sein du Parti libéral du Canada qu'au sein de tout autre parti.

LES FACTEURS CONTRIBUANT À L'IMPACT ÉLECTORAL DES GROUPES ETHNIQUES

Cinq facteurs sont ici retenus quant à l'impact électoral des groupes ethniques. Le premier est le maintien des caractéristiques ethniques, facteur d'ordre sociologique qui contribue à la différenciation des groupes ethniques par rapport au groupe majoritaire de la société et au développement de l'intérêt ethnique. Suivent des facteurs d'ordre politique tels que la citoyenneté, l'inscription sur les listes électorales et le degré de participation électorale. Finalement, suit un facteur d'ordre démographique, le poids numérique des groupes ethniques tant au sein de la population en général qu'au sein même des circonscriptions. Théoriquement, on peut établir une hiérarchisation entre ces divers facteurs suivant l'ordre ci-dessus. Toutefois, ils doivent également être considérés comme un tout, l'impact électoral des groupes ethniques n'étant maximisé que par leur rencontre simultanée.

Facteur sociologique : identité ethnique et intérêt ethnique[2]

Précisons qu'il ne s'agit pas ici d'établir un bilan exhaustif de la documentation concernant l'identité ethnique, mais plutôt d'exposer les divers aspects sociopolitiques qui contribuent à cette identité, facteur de base de tout impact électoral des groupes ethniques (Wolfinger 1974, 49). Il faut préciser que l'approche privilégiée ici est l'approche socio-psychologique qui analyse la relation entre l'individu et le groupe (Anderson et Frideres 1981, 7)[3].

L'identité ethnique permet aux groupes ethniques de se distinguer du groupe majoritaire de la société tant culturellement, socialement, économiquement que politiquement. Une fois établie et maintenue, cette identité permet aux membres de se doter ou non de représentants et de représentantes qui œuvreront au maintien de cette identité, que ce soit au « centre », au sein du groupe ethnique ou encore à la périphérie, c'est-à-dire au sein de la société[4]. Comme on peut le constater, cette identité joue un rôle fondamental. Dégageons-en les éléments constitutifs.

Selon Juteau-Lee (1983, 45), « on ne naît pas ethnique, on le devient ». Pour devenir et être ethnique, il faut appartenir (caractère objectif) et s'identifier (caractère subjectif) à un groupe ethnique (Kasfir 1979; Isajiw 1980; Anderson et Frideres 1981; Taboada-Leonetti 1984)[5]. Ainsi, l'individu appartient forcément, de par sa naissance, à un groupe ethnique qui se différencie des autres soit par la langue, la religion[6], l'origine, la culture, la race. De plus, cet individu contribue aux moyens de socialisation (familles, médias, etc.) propres à son groupe ethnique; ce dernier, constituant la somme des parties, réfère à un « nous » collectif. On note que le groupe acquiert « une réalité en soi et une influence sur les comportements des individus qui le constituent » (Charlot et Charlot 1985, 431). En somme, l'identité ethnique est perçue ici comme un phénomène social.

Il faut préciser que l'appartenance à un groupe ethnique est essentiellement involontaire. Par contre, l'identification est à la fois volontaire et involontaire. Elle est involontaire dans la mesure où l'individu est contraint, de par sa naissance, à contribuer aux moyens de socialisation spécifiques à son groupe ethnique (Ringer et Lawless 1989, 5). Elle est volontaire en ce sens que l'individu n'est pas contraint, une fois devenu un être socialisé et conscient, de fournir un degré maximal de participation par rapport auxdits moyens de socialisation (Breton 1983, 25). De plus, l'individu peut décider, lorsqu'il est confronté à une autre ethnie, ce qui est le cas dans un contexte d'immigration, de maintenir ou non ses liens d'origine[7]. Mais encore faut-il, pour que ce choix existe, déterminer si une telle possibilité lui est offerte, ce qui nous

oblige « à savoir quand, pourquoi et comment se mobilise l'ethnicité [l'identité ethnique] » (Juteau-Lee 1983, 53), d'où la nécessité d'aborder l'étude des relations ethniques.

À l'instar de Hechter (1986) et Stack (1986), on peut distinguer deux courants théoriques quant à la formation de l'identité ethnique : primordial et situationnel. Dans le premier cas, l'identité ethnique est perçue comme étant permanente, essentielle et statique car résultant des caractéristiques du groupe : culture, religion, langue (Stack 1986, 2; Hechter 1986, 13). Selon Hechter et Stack, ce courant théorique ne peut expliquer le changement historique au plan du comportement et de l'attitude de certains groupes ethniques. Dans le second cas, l'identité ethnique devient, selon Hechter (1986, 15), un épiphénomène et malléable parce que déterminée par la position sociale du groupe : « les structuralistes énoncent que l'identité ethnique résulte plutôt de différences objectives entre les groupes dans la distribution des ressources économiques et de l'autorité ».

La théorie fonctionnaliste relève de l'approche primordiale alors que la théorie marxiste relève de l'approche situationnelle. La distinction entre ces deux théories repose à la fois sur les causes de la relation ethnique et sur ses conséquences (Juteau-Lee 1983, 42–43; Simon 1983; Lavigne 1980). Ainsi, les fonctionnalistes considèrent que les relations ethniques peuvent être dues à la rareté des ressources, à la migration volontaire ou involontaire, etc. Pour les marxistes, les fondements matériels de cette relation sont, selon Juteau-Lee, l'expansion du capitalisme monopolistique et l'accroissement de la domination étatique[8]. Pour le fonctionnalisme, si les causes sont variées, les conséquences le sont également : problèmes d'adaptation, d'intégration, d'acculturation, etc. La théorie marxiste évacue, pour sa part, cet aspect du problème.

Le courant situationnel s'avère donc plus apte à tenir compte des relations ethniques et de la transformation de l'identité ethnique. C'est à ce courant que nous souscrivons car il est non naturaliste, c'est-à-dire que la définition des groupes ethniques ne résulte pas uniquement d'attributs propres à ceux-ci mais surtout de leurs relations avec les autres groupes (majoritaire ou minoritaires) et de leur position sociopolitique, ce qui remet constamment en question les frontières de l'identité ethnique. Par ailleurs, tout comme Juteau-Lee (1983), nous croyons qu'il faut maintenir le culturalisme de la théorie fonctionnaliste car, comme les aspects économique et politique, cet aspect définit également l'identité ethnique.

La prise en compte de la différenciation et de la hiérarchisation sociales nous amène à distinguer trois types de communautés, soit les groupes ethniques, les groupes « nationalitaires » et les nations :

> Le concept de groupe ethnique est habituellement réservé aux communautés d'histoire et de culture dominées, ces dernières possédant une histoire mais point d'historicité, étant incapables de formuler un projet politique susceptible de modifier radicalement leurs rapports au groupe dominant, en l'occurrence, la communauté qui contrôle le fonctionnement de l'État et ses appareils idéologiques [...]. Le concept de nation est davantage réservé à ces communautés qui contrôlent l'appareil d'État ou à celles qui sont en mesure de formuler un projet (nationaliste) visant à se l'approprier. Entre les deux, l'on retrouve le groupe nationalitaire qui, lui, remet en question le cadre institutionnel existant sans pour autant définir un projet politique qui passe par l'indépendance ou la souveraineté.[9] (Juteau-Lee 1983, 44.)

Ainsi, les immigrants, les immigrantes et leur descendance, tels les Italiens, les Haïtiens, les Latino-Américains, etc. sont des groupes ethniques minoritaires car, pour l'instant du moins, ils ne contrôlent pas l'appareil d'État et ne formulent aucun projet en vue d'exercer un tel contrôle et n'ont ni la possibilité de le faire[10].

Il ne faudrait cependant pas croire que les groupes ethniques sont homogènes. Une série de distinctions sont omniprésentes et politiquement latentes. Au nombre de ces distinctions on peut noter la stratification sociale, les distinctions régionales et politiques du pays d'origine, les dialectes, l'âge, la religion, la période d'immigration, les convictions idéologiques, etc. (Martiniello 1988; Breton 1983). Ces distinctions prévalent d'un groupe à l'autre, l'intensité de chacune pouvant différer. Ces divers aspects peuvent jouer un rôle majeur quant au maintien de l'identité ethnique (Anderson et Frideres 1981, 109) et quant au degré d'ouverture de ces groupes aux échanges interethniques. Ainsi, par exemple, la religion dans le cas des Juifs et Juives hassidiques contribue à un système fermé alors que les Luthériens et les Luthériennes se caractérisent par un système plus ouvert (*ibid.*).

Il faut, par ailleurs, être conscient que l'identité ethnique ne peut et ne saurait être imputée à la seule volonté des groupes ethniques. En effet, ayant posé le fait que l'identité des groupes ethniques résulte de la relation de ces derniers avec les autres groupes, majoritaire et minoritaires, intervient le principe d'altérité : « nous » et « eux ».

Aussi, des facteurs extérieurs au groupe, c'est-à-dire propres à la société d'accueil, peuvent favoriser ou non le maintien de l'identité ethnique. Tel est le cas, par exemple, de la politique du multiculturalisme du gouvernement canadien et celle du bilinguisme et du biculturalisme qui contribuent à la persistance de l'identité ethnique (Anderson et Frideres 1981, 107). Il en est de même de la politique de la convergence culturelle du gouvernement québécois[11]. Il en va ainsi des droits à l'égalité reconnus constitutionnellement au Canada en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* qui favorisent la persistance de l'identité ethnique. Les politiques d'immigration jouent également un rôle majeur, que ce soit par le biais de quota (Labelle *et al.* 1983, 82–84) ou d'un système de parrainage et de désignation. Notons que le parrainage favorise une concentration résidentielle[12], laquelle « a toujours été synonyme d'une volonté de résister à l'intégration et d'un désir de maximiser les contacts à l'intérieur de son propre groupe ethnique » (Perron 1979, 324; Anderson et Frideres 1981). Cette concentration a elle-même des répercussions. Ainsi, les membres du groupe ont plus tendance à privilégier l'endogamie[13], les amitiés intra-ethniques[14], le maintien de valeurs traditionnelles tels le mariage et la formation d'organisations sociales et culturelles distinctes. Ces différents aspects peuvent avoir une importance variable selon les groupes ethniques.

L'identité des groupes ethniques minoritaires peut également être renforcée par la discrimination qu'exerce à leur égard le groupe majoritaire, ce qui entraîne une volonté de réinstaurer les institutions et les coutumes du pays d'origine (Lane 1969; Bailey et Katz 1969; Anderson et Frideres 1981). Il faut préciser que si la discrimination peut s'exercer davantage à l'égard des minorités visibles (Anderson et Frideres 1981), elle ne leur est cependant pas exclusive. La discrimination peut s'établir dans le cadre des relations interethniques tant sur le plan individuel que collectif; la société d'accueil pouvant notamment adopter des lois restrictives envers les immigrants[15] et, les individus, une attitude discriminatoire en ayant recours entre autres à des stéréotypes tels que « les immigrants sont des voleurs de jobs ». La discrimination s'opère parce que les immigrants et immigrantes sont perçus comme une menace démographique, linguistique (Cappon 1974, 140) ou même économique. On peut néanmoins observer que les préjugés racistes au sein de la population canadienne semblent avoir tendance à diminuer et ce, principalement en contexte de contact accru (Conseil 1991).

Ces éléments externes aux groupes ethniques peuvent donc renforcer leur volonté de se distinguer du groupe majoritaire de la société. Cela a pour effet de retarder ou de ralentir le processus

d'insertion de ces minorités au sein de la société. Plusieurs concepts furent élaborés par les auteurs quant à ce processus d'insertion[16]. Wolfinger (1974) en retient trois, soit l'acculturation, l'association et l'assimilation :

> **acculturation** : intégration par les groupes ethniques des principaux types de comportement du groupe majoritaire de la société, incluant le fait de parler anglais; cette intégration s'intensifie avec l'éducation et l'élévation du niveau de vie [...].
> **association** : réunion de types de comportement avec ceux du groupe majoritaire de la société, incluant la disparition de la ségrégation économique, sociale, résidentielle, maritale, éducationnelle, et même dans les loisirs [...].
> **assimilation** : disparition de l'ethnie comme source d'identité. (Wolfinger 1974, 32.)[17]

Selon Wolfinger (1974), ces trois dimensions ne correspondent pas à des stades de développement; le processus n'est pas linéaire[18]. Ainsi, il peut y avoir acculturation sans qu'il s'ensuive une intégration structurelle (Parenti 1969, 271)[19]. De plus, l'intégration peut être partielle. Ainsi, certains aspects de l'identité ethnique peuvent subsister au-delà des générations et d'autres pas. À cet effet, on peut noter l'étude de Humphrey et Brock Louis (1973) qui fut réalisée à partir d'un sondage auprès de trois générations de la communauté grecque de la ville de Norfolk en Virginie (États-Unis). Cette étude démontre que l'identification ethnique (« Suis-je Grec ? »), l'endogamie, les amitiés intra-ethniques et la connaissance de la langue d'origine diminuent à la troisième génération, alors que la participation et le leadership au sein des associations grecques demeurent prononcés. Bredimas-Assimopoulos (1975, 130) considère, pour sa part, que la culture ethnique et ses institutions peuvent subsister jusqu'à la quatrième génération. La venue de nouveaux immigrants permet généralement de maintenir plus longtemps encore l'identité ethnique (Anderson et Frideres 1981, 107).

La mobilité sociale et la venue ou non de nouveaux immigrants peuvent donc jouer un rôle significatif, parmi d'autres facteurs, quant au degré de cette insertion. Ces divers aspects peuvent avoir une ampleur variable selon les groupes ethniques. Ainsi, le tableau 2.1 permet de constater que, en règle générale, les membres de groupes ethniques qui déclarent être d'origine multiple sont mieux intégrés à la société canadienne que ceux qui déclarent être d'origine unique; ils déclarent parler davantage l'anglais ou le français comme langue

Tableau 2.1
Caractéristiques sociodémographiques de certains groupes ethniques, Canada, 1986
(en pourcentage)

Caractéristique sociodémographique	Origine ethnique											
	ukrainienne		allemande		vietnamienne		chinoise		pakistanaise		italienne	
	O.U.	O.M.	O.U.	O.M.	O.U.	O.M.	O.U.	O.M.	O.U.	O.M.	O.U.	O.M.
Langue maternelle anglais/français*	51,2	94,8	58,8	96,8	11,3	26,0	19,2	72,6	40,3	65,0	29,2	93,9
Langue à la maison anglais/français*	68,7	99,3	89,1	99,4	11,6	26,3	27,8	79,2	58,4	77,6	55,1	97,8
Universitaire avec grade	9,0	10,8	7,4	12,2	13,4	5,1	18,3	12,8	27,3	21,2	6,6	12,0
Directeurs, gérants, administrateurs, professionnels	26,7	25,7	24,4	28,3	18,2	10,2	28,4	24,4	31,6	27,9	18,0	27,3
Citoyens canadiens	99,3	99,4	94,4	97,6	58,4	65,2	79,8	85,7	86,9	91,6	88,4	97,0
Total par naissance	85,6	97,1	72,0	93,7	11,0	20,1	25,9	55,7	27,0	46,1	47,8	91,0
Population ayant immigré après 1983	1,1	3,5	2,9	6,0	29,7	24,5	15,1	14,2	8,4	6,4	0,7	5,6
Proportion d'origines uniques ou multiples par rapport au total de la population du groupe	43,7	56,3	36,3	63,7	84,2	15,8	87,0	13,0	78,6	21,4	70,5	29,5

Source : Canada, Statistique Canada 1989b.

*Pourcentages établis à partir des réponses uniques seulement.

O.U. : origine unique; O.M. : origines multiples.

maternelle ou encore parler davantage l'anglais ou le français à la maison, et être davantage citoyens canadiens. Parmi les groupes retenus, ce sont les Ukrainiens, les Allemands et les Italiens qui démontrent, pour ces trois caractéristiques, une plus grande intégration. Toutefois, pour ce qui est de la profession et de l'éducation, on remarque que les Vietnamiens, les Chinois et les Pakistanais font presque autant bonne figure que les trois premiers groupes ethniques. Finalement, le pourcentage de la population qui a immigré après 1983 est supérieur dans le cas des Vietnamiens, des Chinois et des Pakistanais comparativement aux Ukrainiens, aux Allemands et aux Italiens.

L'identité ethnique soulève la question de la solidarité. Celle-ci origine, selon Balgopal (1984), de la non-satisfaction de deux niveaux de besoins que l'on peut qualifier de primaires (familles, associations, amis, etc.) et de secondaires (emploi, pouvoir politique, etc.). Selon Wrong (1974, 138),

> La solidarité implique le fait d'être conscient qu'il existe des frontières entre les membres d'un groupe et ceux qui n'en sont pas membres [...] l'intensité émotionnelle de l'identification à une autre personne, basée sur un sens de la reconnaissance mutuelle ou « conscience de son origine », est un rituel symbolisant l'appartenance, l'identité collective, etc.

La solidarité n'est cependant pas une condition suffisante pour qu'il y ait une mobilisation ethnique; néanmoins, elle procure potentiellement les bases sur lesquelles l'organisation politique peut être construite (Hechter 1986, 17). La mobilisation autour d'intérêts ethniques, c'est-à-dire ce qui constitue la spécificité du groupe[20], ne peut se faire que si les individus partagent les mêmes intérêts (inégalité économique, par exemple) et que si le groupe a des liens ethniques qui « déterminent le discours requis (langue, croyances et coutumes) pour toute forme d'action concertée » (Leifer 1981, 28 et 29).

L'identité ethnique est conditionnelle au niveau d'institutionnalisation, lequel s'évalue en fonction de critères tels que la longévité, le caractère dépersonnalisé et la différenciation organisationnelle (Charlot et Charlot 1985, 435). Corollairement, il en est de même de l'action politique : « Pour qu'une communauté puisse se gouverner et que ses affaires publiques soient orientées, il faut que l'identité soit fixée dans une certaine organisation sociopolitique. » (Breton 1983, 28), d'où l'obligation d'avoir des structures et des mécanismes de régulation, de contrôle. Ces structures se retrouvent à deux niveaux, soit

à celui du réseau de relations interpersonnelles, soit à celui des organisations qui peuvent être de nature associative, structure latérale[21], ou fédérative, structure verticale[22] (Vincent 1974; Higham 1978; Breton 1983). Selon Higham (1978, 8), c'est au second niveau que le groupe entre en relation avec l'extérieur. L'analyse de ces deux niveaux est nécessaire, mais d'abord, il faut préciser que le degré de participation des membres peut varier à chacun d'eux (Breton 1983, 25).

Le réseau de relations interpersonnelles est composé, à la base, de la famille qui est le principal noyau de socialisation contribuant à l'identification ethnique de l'individu et, a fortiori, du groupe[23]. À cela, il faut ajouter le système scolaire ainsi que les communications. Bon nombre de communautés ethniques détiennent leurs propres écoles, généralement des écoles du samedi. Par ailleurs, ces mêmes communautés ont également leurs propres journaux et leurs émissions de radio ou de télévision qui permettent notamment de maintenir un contact avec la mère patrie ainsi qu'avec la vie communautaire au sein de la société d'accueil. Les médias permettent également aux immigrants et immigrantes de se familiariser avec les normes de la société d'accueil (Black et Leithner 1988). Il faut souligner que ces divers médias bénéficient généralement d'une attention soutenue de la part des membres. À titre d'exemple, on peut noter que 80 % des Juifs lisent régulièrement les quotidiens juifs canadiens (Weinfeld 1984, 70).

À ce réseau de relations interpersonnelles se superposent les organisations proprement dites. L'Église fut, pour bon nombre de groupes ethniques, tels les Italiens, les Grecs et les Juifs, une organisation fort importante ayant pour fonction de veiller « activement à la sauvegarde et au développement des valeurs traditionnelles apportées du pays d'origine [...] (elles constituent un) facteur décisif de cohésion sociale et culturelle et, dans certains cas graves, nationale » (Lefebvre et Oryschuk 1985, 148; Anderson et Frideres 1981). Aujourd'hui, suite à la laïcisation de la société canadienne mais surtout à celle des groupes ethniques qui s'est faite plus tardivement, les fédérations ont pris le pas sur l'Église ainsi que sur les diverses associations. Ces fédérations exercent de facto un certain monopole, devenant les seules interlocutrices auprès des différents paliers de gouvernement[24].

Ces fédérations sont prises en charge par une élite (Painchaud et Poulin 1983) qui cherche, selon Breton (1983), à contrôler d'une part les ressources de la communauté et d'autre part, à imposer une définition de l'identité collective en vue d'une action collective; cette définition peut également provenir de la base. Il faut préciser que les ressources peuvent être acquises des membres « soit en tentant de

répondre à leurs demandes ou attentes, soit en les contraignant ou soit en les persuadant de la valeur intrinsèque des objectifs prévus » (Breton 1983, 35). Le contrôle des ressources matérielles ainsi que des ressources symboliques peut entraîner des conflits, à caractère économique ou idéologique, entre les différentes composantes sociales et idéologiques de la communauté. Ceux et celles qui prennent le contrôle d'une de ces ressources « tenteront de l'organiser en fonction de leurs préférences idéologiques et/ou de leurs intérêts économiques, sociaux ou culturels » (Breton 1983, 33). Intervient ici la question du choix entre l'intégration et la non-intégration. Quelle voie sera prise par ces dirigeants et ces dirigeantes ? On doit noter que ces derniers « agissent à titre de porte-parole des groupes d'intérêts et s'engagent dans les échanges avec la structure politique » (Anderson et Frideres 1981, 239).

Il y a, selon Breton (1983), régulation ou résolution des conflits lorsqu'il s'agit de réaliser des projets collectifs. Ce phénomène, qui permet une cohésion sociale, fait en sorte que la communauté oublie ses dissensions internes pour former un bloc contre toute menace à son caractère distinct provenant de la société. L'identité ethnique, et son corollaire institutionnel, est le premier facteur pouvant déterminer l'impact électoral des groupes ethniques. Il s'agit là d'un facteur déterminant. D'autres facteurs sont par ailleurs nécessaires. Il en va ainsi des facteurs d'ordre politique.

Facteurs politiques : citoyenneté, inscription sur les listes et participation électorale

On peut dénombrer trois facteurs d'ordre politique, répertoriés par Portes et Mozo (1985), dont l'importance ne peut être isolée, soit l'acquisition de la citoyenneté, l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales et le degré de participation électorale. Ces divers facteurs témoignent du degré d'intégration des groupes ethniques[25] au processus électoral.

Dans les pays industrialisés, la règle générale veut que l'exercice du droit de vote soit réservé à ceux et celles qui ont obtenu la citoyenneté (Bouthillier 1987). Aussi,

> La vitesse avec laquelle un groupe d'immigrants acquiert la citoyenneté est importante, en premier lieu, parce qu'elle témoigne de son désir collectif d'intégration à la société d'accueil et, en second lieu, parce qu'elle est une mesure de sa force politique potentielle en vue de sa participation à une élection. (Portes et Mozo 1985, 39.)

Les pays industrialisés accordent cette reconnaissance aux immigrants reçus uniquement après avoir rencontré l'exigence d'une durée de séjour préalablement déterminée par le législateur. Au Canada, ce délai est de trois ans (Canada, *Loi sur la citoyenneté*, alinéa 5(1)*c*)). À l'étranger, certains pays accordent le droit de vote aux immigrants et immigrantes uniquement au municipal; tel est le cas des Pays-Bas qui accordent ce droit, depuis 1986, après cinq ans de résidence (Gérard-Libois 1990). Le droit de vote aux immigrants au niveau municipal est également reconnu en Norvège, en Irlande, au Danemark et en Suède. Dans ce dernier cas, la période de résidence est fixée à trois ans (Bouthillier 1987). On constate donc que la situation canadienne est libérale. Considérant qu'au Canada la citoyenneté est accordée après seulement trois ans de résidence, elle doit demeurer l'un des critères de l'exercice du droit de vote au Canada. Il est à noter que l'acquisition de la citoyenneté ne témoigne pas nécessairement du degré de compétence politique ou du degré d'intérêt des groupes ethniques au processus électoral. Ainsi, certains membres des groupes ethniques peuvent vouloir acquérir la citoyenneté davantage pour des raisons d'ordre économique, par exemple, que pour des raisons strictement d'ordre électoral. Par contre, l'inscription sur les listes électorales peut davantage refléter un intérêt pour l'exercice du droit de vote.

Règle générale, tout électeur ou électrice doit être inscrit sur une liste électorale pour pouvoir exercer son droit de vote. Cette obligation n'est pas spécifique aux groupes ethniques. Toutefois, elle peut revêtir un caractère particulier dans certains cas. En effet, considérant que certains groupes ethniques sont originaires de pays dont le processus électoral est antidémocratique, certains d'entre eux peuvent manifester une réticence à ouvrir leurs portes aux recenseurs parce que ce système ne leur est pas familier[26]. De plus, certains membres des groupes ethniques, surtout les personnes âgées, ne maîtrisent pas ou peu une des deux langues officielles du Canada, ce qui rend difficile le travail des recenseurs qui ne maîtrisent que ces deux langues. La liste électorale permanente, où l'inscription se ferait sur la base de la résidence et non sur celle de l'individu, pourrait résoudre en partie ce problème en permettant aux électeurs de s'inscrire eux-mêmes, par voie postale ou téléphonique. Cependant, les membres des groupes ethniques peuvent manifester une réticence à ce que leurs noms soient divulgués avant le jour du scrutin. Aux États-Unis, où l'électeur doit se déplacer pour être inscrit sur les listes, on note des variations significatives d'un groupe ethnique à l'autre. Ainsi, Portes et Mozo (1985) enregistrent des taux d'inscription, pour les élections présidentielles de 1980, de 71 % pour les Blancs, 62 % pour la minorité noire et de 54 %

pour les minorités d'origine espagnole. Hamilton (1978, 26) considère que « l'intérêt de la minorité noire pour la politique ne peut être favorisé que par un système qui facilite l'inscription sur les listes électorales et la procédure du scrutin ». À cette fin, l'auteur est d'avis que l'inscription le jour du scrutin peut maximiser la participation électorale. Cette mesure est déjà en vigueur au Canada dans le cas des électeurs des sections rurales (Canada, *Loi électorale*, article 147). Or, comme il sera exposé plus loin, les groupes ethniques se concentrent massivement en région urbaine. Conséquemment, l'extension de cette mesure dans les sections urbaines pourrait favoriser l'inscription des électeurs des groupes ethniques. Parallèlement, la nomination de recenseurs aptes à parler la langue de la population visée favoriserait également l'atteinte de cet objectif. La traduction des divers documents nécessaires au recensement pourrait être une solution. Cependant, cette mesure ne ferait qu'alourdir la bureaucratie électorale parce qu'il faudrait que ces documents soient traduits dans toutes les langues non officielles et que l'électorat concerné les reçoive dans sa langue d'origine. Le problème linguistique ne relève pas seulement de la législation électorale mais aussi des politiques d'immigration (critères de sélection, cours de langue tel le programme COFI au Québec) qui doivent favoriser l'apprentissage des langues officielles par les immigrants et immigrantes.

Ces deux facteurs n'auront toutefois d'importance réelle que s'il y a maximisation de la participation électorale ou de l'exercice du droit de vote. L'étude de Portes et Mozo (1985) démontre que le taux de participation des Blancs, de la minorité noire et des minorités d'origine espagnole ne diffère pas énormément, étant respectivement de 89 %, 84 % et 82 % lors des élections présidentielles de 1980 aux États-Unis. Au Canada, l'étude de Wood (1981) portant sur les groupes ethniques originaires de l'est de l'Inde dans la circonscription électorale de Vancouver-Sud arrive à des résultats similaires, les taux de participation étant de 91,3 % pour ces groupes ethniques et de 98,3 % pour le reste de la population de cette circonscription aux élections fédérales de 1979. Sous certaines conditions, la participation des groupes ethniques peut même s'avérer supérieure à celle du groupe majoritaire. Hamilton (1978) tire les mêmes conclusions de son analyse menée sur la base des élections municipales dans certaines villes américaines. Selon Hamilton, la participation des membres de la minorité noire s'avère plus forte dans certains cas que celle des Blancs. L'auteur explique cela « par l'attrait pour un candidat associé à l'émoi suscité par la possibilité d'une victoire. (Des études ont démontré que la participation électorale était plus élevée aux endroits où les électeurs

s'apercevaient que leur candidat avait de bonnes chances de sortir gagnant d'une lutte serrée.) » (Hamilton 1978, 24.)

On constate que le problème de la participation des groupes ethniques au processus électoral ne semble pas dépendre du taux de participation aux élections mais plutôt de l'inscription sur les listes électorales, les écarts entre les groupes ethniques et le groupe majoritaire étant nettement plus significatifs dans ce dernier cas. Ce facteur est déterminant parce qu'il témoigne de l'intérêt des groupes ethniques pour le processus électoral ou de leur capacité politique. En vue d'accroître cet intérêt ou cette capacité, il y a tout lieu de « démystifier » le processus électoral par des cours de formation politique qui pourraient être assurés par les diverses organisations ethniques sous la responsabilité d'Élections Canada. Ces cours devraient viser tant l'électorat ethnique que la population ethnique qui n'est pas encore en âge de voter.

Ces divers facteurs ne peuvent cependant avoir d'impact significatif que dans la mesure où les groupes ethniques ont un poids numérique important au sein de la population. Analysons la situation qui prévaut au Canada à cet égard.

Facteur démographique : le poids numérique des groupes ethniques

Pour tenir compte du poids numérique des groupes ethniques, deux facteurs doivent être considérés : le poids de la population en général et le découpage des circonscriptions électorales. Considérant le temps alloué pour cette recherche, le portrait démographique exposé ici se limite aux données du recensement de 1986. Il ne s'agit donc pas d'établir une perspective historique du poids démographique des groupes ethniques. De plus, considérant que l'analyse de la représentativité des groupes ethniques, qui fait l'objet de la troisième partie de cette étude, se confine à la Chambre des communes, le portrait dressé ici quant aux circonscriptions électorales se limite au fédéral. Finalement, une distinction entre les minorités visibles et l'ensemble des groupes ethniques a été effectuée afin de mettre à jour certaines dissimilitudes ou similitudes[27]. Précisons que le terme « groupe ethnique » est entendu dans son sens usuel, c'est-à-dire qu'il comprend tant les groupes appartenant aux minorités visibles que ceux qui font partie d'autres minorités. Telle est la signification qu'il faut donner à ce concept tout au long de la présente étude.

Le poids numérique des groupes ethniques au sein de la population canadienne[28]

En fonction du critère de la langue maternelle, on constate que les anglophones constituent le groupe linguistique majoritaire au Canada, dans une proportion de 60,6 %. Suivent les francophones (24,3 %) et les allophones (11,3 %)[29]. Cette variable présente cependant l'inconvénient d'offrir une vue partielle de la diversité ethnique du Canada. De fait, certains groupes ethniques déclarent le français comme langue maternelle, ce qui est le cas des Haïtiens et des Haïtiennes, ou l'anglais, ce qui est le cas des Jamaïquains et des Jamaïquaines pour ne mentionner que ceux-là. Qui plus est, comme il fut indiqué précédemment, la perte de la langue maternelle ne signifie pas nécessairement la perte de l'identité ethnique.

Il faut donc retenir d'autres critères pour tracer un portrait le plus fidèle possible de la réalité. Si l'on retient celui de l'origine ethnique[30], on constate ainsi que les Britanniques sont majoritaires, constituant 44,8 %[31] de la population canadienne. Les Français et Françaises suivent dans une proportion de 27,8 % et les autochtones, dans une proportion de 3,0 %[32]. Les groupes ethniques, autres que britanniques, français et autochtones, pour leur part, constituent 23,7 %[33] de la population totale du Canada. Trois catégories de groupes ethniques dominent : ceux d'Europe occidentale (5,3 %), d'Europe du Sud (5,0 %) et ceux d'Asie et d'Afrique (3,9 %)[34]. Parmi les différents groupes ethniques, ceux qui proviennent d'Europe sont donc majoritaires.

Le critère du pays d'origine est un autre indicateur qui permet de constater le poids numérique des groupes ethniques provenant d'Europe. La proportion de ces derniers par rapport à l'ensemble de la population immigrante s'élevait au recensement de 1986 à 62,3 %. Il est à noter que cette immigration s'est faite majoritairement avant 1967, soit dans une proportion de 65 %, alors que celle des groupes se rattachant aux minorités visibles s'est effectuée en majeure partie après cette date (tableau 2.2). On peut présumer à même ces données qu'il y a eu une plus grande intégration à la société canadienne chez les Européens et Européennes qu'au sein des autres groupes.

Au Canada, cette diversité ethnique ne se fait pas sentir uniformément sur tout le territoire. Certaines provinces reçoivent moins d'immigrants et d'immigrantes que d'autres, les divers groupes ethniques ayant tendance à se concentrer dans des provinces bien précises, notamment en Ontario. Tel est le cas, par exemple, des Portugais, des Italiens, des Noirs, des Caraïbéens qui s'y concentrent dans une proportion de plus de 60 %. On retrouve néanmoins certaines concentrations importantes au Québec, en Alberta et en

Tableau 2.2
Répartition de la population immigrante selon le pays de naissance et la période d'immigration, Canada, 1986
(en pourcentage)

Population immigrante	3 908 150	Période d'immigration
Europe	62,3	65 % avant 1967
Asie	17,7	44 % après 1978
États-Unis	7,2	—
Caraïbes et Bermudes	5,0	59 % entre 1967–1977
Amérique du Sud et centrale	3,8	62 % après 1978
Afrique	2,9	56 % entre 1967–1977
Océanie	0,9	58 % entre 1967–1977
Autres	0,2	—

Source : Canada, Statistique Canada 1989b.

Colombie-Britannique (tableau 2.3). Cette tendance à l'échelle provinciale se répète à l'échelle urbaine. Ainsi, c'est dans les grandes régions métropolitaines de recensement que la vaste majorité des groupes ethniques se concentre, soit les régions de Toronto, Montréal et Vancouver.

Les minorités visibles représentent 6,3 % de la population canadienne. Les Asiatiques et les Noirs forment les plus forts contingents de ces minorités, soit 55 % et 23 % respectivement. Même si près de la moitié des minorités visibles, soit 49,1 %, se concentre en Ontario, dont 37,7 % dans la région métropolitaine de Toronto, on retrouve néanmoins une concentration significative dans deux autres régions métropolitaines se situant à l'extérieur de cette province, soit Vancouver (14,8 %) et Montréal (13,1 %) (tableau 2.4). On peut noter également que les Noirs arrivent premiers à Montréal et à Halifax, que les Philippins en font autant à Winnipeg et les Asiatiques à Vancouver, Toronto, Calgary et Edmonton.

À l'exception des Chinois et des Noirs américains au 19e siècle, l'immigration provenant d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine remonte principalement au début des années 70, on peut observer que près du tiers des représentants et représentantes des minorités visibles sont nés au Canada et qu'en conséquence, il y a une deuxième et même une troisième génération nées sur le territoire canadien. On peut supposer que cela a un impact positif chez ces générations en ce qui a trait à leur participation électorale et à leur connaissance du processus politique puisqu'elles évoluent dans le système canadien depuis leur naissance.

Tableau 2.3
Taux de concentration des groupes ethniques (origines uniques) par province, Canada, 1986
(en pourcentage)

Origine ethnique	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yuk.	T. N.-O.
Europe occidentale	0,1	0,1	2,4	0,5	3,4	36,8	9,9	11,0	18,6	16,9	0,1	0,1
allemande	0,1	0,1	2,4	0,4	3,0	31,8	10,7	14,4	20,4	16,5	0,1	0,1
hollandaise	0,1	0,4	2,7	0,8	1,8	48,6	8,0	3,7	16,0	17,9	0,1	0,1
Europe septentrionale	0,1	0,1	0,6	0,6	1,6	25,1	7,3	12,2	23,2	28,8	0,2	0,2
scandinave	0,2	0,1	0,7	0,7	1,5	15,6	8,6	14,5	27,1	30,6	0,2	0,2
Europe orientale	0,1	0,1	0,5	0,1	6,0	39,5	12,5	10,3	18,6	12,3	0,1	0,1
ukrainienne	0,0	0,0	0,3	0,1	2,9	26,1	19,0	14,4	25,4	11,5	0,0	0,0
polonaise	0,1	0,0	0,8	0,2	8,5	53,0	9,9	6,0	12,8	8,7	0,0	0,0
hongroise	0,0	0,4	0,5	0,2	8,7	52,4	3,3	8,3	13,1	3,3	0,1	0,0
Europe du Sud	0,1	0,0	0,4	0,1	21,2	65,1	1,7	0,4	3,8	7,2	0,0	0,0
italienne	0,0	0,0	0,3	0,1	23,1	65,0	1,2	0,3	3,3	6,6	0,0	0,0
juive	0,1	0,0	0,7	0,2	33,0	51,7	5,6	0,4	3,2	5,0	0,0	0,0
portugaise	0,1	0,0	0,3	0,1	14,4	70,0	3,7	0,2	3,1	7,8	0,0	0,0
Asie, Afrique, Îles du Pacifique	0,0	0,0	0,0	0,0	11,5	45,3	3,8	1,6	12,3	24,1	0,0	0,1
chinoise	0,0	0,0	0,4	0,2	6,4	43,3	2,4	2,0	13,7	31,3	0,0	0,1
indienne	0,1	0,1	0,7	0,2	5,5	50,7	2,7	1,3	11,1	27,2	0,0	0,0
arabe	0,1	0,4	3,4	1,1	3,5	42,1	1,8	1,0	12,5	3,2	0,0	0,0
Amérique latine	0,0	0,0	0,4	0,2	37,5	37,0	3,7	2,4	11,7	6,9	0,0	0,0
Noire	0,0	0,0	4,5	0,5	21,4	63,3	2,2	0,7	4,6	2,7	0,0	0,0
Caraïbes	0,1	0,0	0,3	0,1	26,8	62,0	2,8	0,6	5,1	2,5	0,0	0,0

Source : Canada, Statistique Canada 1989a.

Cette connaissance et cette participation se trouvent renforcées, potentiellement du moins, par le fait que les trois quarts des membres appartenant aux minorités visibles sont citoyens canadiens. Ce fait tend à favoriser le maintien de l'obtention de la citoyenneté comme exigence de base requise pour l'exercice du droit de vote. Il faut aussi garder à l'esprit que certains immigrants peuvent ne pas vouloir acquérir la citoyenneté canadienne.

Tableau 2.4
Répartition des minorités visibles par région métropolitaine de recensement, Canada, 1986

Région métropolitaine de recensement	Nombre	% Population totale	Concentration/ Canada %
Montréal	204 740	7,0	13,1
Winnipeg	49 530	7,9	3,1
Vancouver	230 840	16,7	14,8
Toronto	586 495	17,1	37,7
Halifax	15 025	5,1	1,0
Calgary	72 600	10,8	4,7
Edmonton	72 560	9,2	4,7
Total RMR	1 231 790	5,0	79,1
Canada	1 557 710		

Source : Canada, Statistique Canada 1990.

Le poids numérique des groupes ethniques au sein des circonscriptions fédérales

La concentration résidentielle des divers groupes ethniques dans les circonscriptions électorales leur permet, potentiellement, d'influencer les mises en candidature et l'issue du scrutin (Massicotte et Bernard 1985, 41). Plus la composition des groupes ethniques au sein d'une circonscription est importante, plus cette influence est théoriquement déterminante dans les associations locales. Parallèlement, plus le nombre de circonscriptions électorales comprenant des groupes ethniques est grand, plus le poids électoral de ceux-ci peut devenir déterminant au niveau national.

Au Canada, l'ensemble des groupes ethniques ont un poids électoral significatif dans un bon nombre de circonscriptions. Ainsi, la

population d'origine ethnique est supérieure à 51 % dans 11 circonscriptions et elle varie entre 21 et 50 % dans 125 circonscriptions. Au total, c'est 46 % des circonscriptions électorales qui comptent une population d'origine ethnique supérieure à 21 % (tableau 2.5). La plupart de ces circonscriptions, soit 40 % (54 sur 136), sont situées en Ontario, ce qui donne un pourcentage supérieur, toute proportion gardée, à celui obtenu pour l'ensemble du Canada, soit 33 % (99 sur 295).

Tableau 2.5
Répartition des circonscriptions électorales en fonction des groupes ethniques (origines uniques)* par province, Canada, 1987
(en nombre)

Province	0–10 %	11–20 %	21–40 %	41–50 %	51 % +	Total
Terre-Neuve	7	—	—	—	—	7
Île-du-Prince-Édouard	4	—	—	—	—	4
Nouvelle-Écosse	10	1	—	—	—	11
Nouveau-Brunswick	10	—	—	—	—	10
Québec	56	5	10	3	1	75
Ontario	16	29	36	11	7	99
Manitoba	—	2	9	2	1	14
Saskatchewan	—	1	11	1	1	14
Alberta	—	3	23	—		26
Colombie-Britannique	—	12	16	3	1	32
Yukon	—	1	—	—	—	1
Territoires du Nord-Ouest	1	1	—	—	—	2
Canada	104	55	105	20	11	295
%	35	19	35	7	4	100

Source : Canada, Statistique Canada 1988.

*La proportion de minorités ethniques (origine unique autre que britannique, française et autochtone) fut calculée par rapport à la population totale (origine unique et multiple) au sein d'une circonscription incluant les pensionnaires d'institutions.

Même s'il y a une forte concentration de l'ensemble des groupes ethniques au sein des circonscriptions, force est de constater qu'aucune d'entre elles n'est dominée (51 % et plus) par un groupe ethnique distinct[35]. Il y a également peu de circonscriptions où un groupe ethnique donné représente entre 20 et 50 % de la population d'une circonscription; on en compte 14 sur 295 (4,7 %). Il y en a également

très peu entre 10 et 19 %, soit 46 sur 295 (15,6 %) (tableau 2.6). C'est donc une situation de pluralisme ethnique qui caractérise la composition des circonscriptions électorales fédérales.

Tableau 2.6
Circonscriptions électorales où les groupes ethniques (origines uniques)* constituent plus de 51 % de la population totale, Canada, 1987
(en pourcentage)

Circonscription	Population ethnique totale	Premier groupe ethnique prédominant	Second groupe ethnique prédominant
Québec			
Mont-Royal	62,2	Juifs (37,7)	Noirs (2,6)
Ontario			
York-Sud	52,8	Italiens (17,7)	Noirs (6,8)
Don-Valley-Nord	53,0	Juifs (10,9)	Chinois (9,8)
Trinity–Spadina	62,7	Chinois (13,1)	Italiens (7,9)
Eglinton–Lawrence	63,3	Italiens (23,7)	Juifs (11,3)
York-Ouest	63,6	Italiens (28,3)	Noirs (7,9)
York-Centre	66,1	Italiens (31,0)	Juifs (13,6)
Davenport	73,1	Italiens (21,4)	Chinois (3,0)
Manitoba			
Winnipeg-Nord	71,9	Ukrainiens (13,3)	Juifs (7,1)
Saskatchewan			
Regina–Qu'Appelle	64,5	Allemands (16,8)	Ukrainiens (5,2)
Colombie-Britannique			
Vancouver-Est	56,1	Chinois (25,4)	Italiens (7,6)

Source : Canada, Statistique Canada 1988.

*Voir la note du tableau 2.5.

Malgré cette tendance au pluralisme, on peut noter que les minorités visibles peuvent avoir un poids potentiellement plus déterminant que les autres minorités dans un certain nombre de cas. Ainsi, si l'on retient uniquement les circonscriptions électorales où l'ensemble des groupes ethniques forment plus de 10 % de la population, les minorités visibles constituent dans 29 % de ces cas (55 sur 191) le premier ou le second groupe ethnique en importance (tableau 2.7).

On peut se demander si le découpage de la carte électorale joue un rôle négatif ou positif sur la représentativité des groupes ethniques ou de certains groupes ethniques. La *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* énonce certaines directives que les commissions doivent suivre lors du découpage électoral. Le principe général consiste à découper le territoire en fonction d'un quotient obtenu à partir de la population d'une province et du nombre de députés et

députées à y pourvoir (paragraphe 15(1)), l'écart entre la population d'une circonscription électorale et le quotient obtenu ne pouvant excéder 25 % (paragraphe 15(2) *in fine*). Il n'y a pas jusqu'ici prise en compte formelle des caractéristiques sociodémographiques de la population[36]. Toutefois, le législateur apporte une dérogation au principe général énoncé ci-haut :

> **15.** [...] (2) Les commissions peuvent déroger au principe énoncé par l'alinéa (1)*a*) chaque fois que cela leur paraît souhaitable pour l'application des sous-alinéas (1)*b*)(i) et (ii).
> **15.** (1) [...] *b*) sont à prendre en considération les éléments suivants dans la détermination de limites satisfaisantes pour les circonscriptions électorales :
> (i) la communauté d'intérêts ou l'identité culturelle d'une circonscription électorale d'une province ou son évolution historique,
> (ii) le souci de faire en sorte que la superficie des circonscriptions dans les régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province ne soit pas trop vaste.

Tableau 2.7
Importance des minorités visibles dans les circonscriptions électorales*, par province, Canada, 1987

Province	Nombre de circonscriptions
Québec	12
Ontario	23
Alberta	4
Colombie-Britannique	16
Total	55
(N)	*(191)*

Source : Canada, Statistique Canada 1988.

*Nombre de circonscriptions électorales où les minorités visibles représentent le premier et/ou le second groupe en importance en terme de population dans les circonscriptions où l'ensemble des groupes ethniques représentent plus de 10 % de la population totale, soit dans 191 cas sur 295.

En somme, la répartition ethnique peut être prise en considération lors du découpage électoral. Dans le but de connaître la façon dont cet élément peut être pris en compte, le cas des Chinois et des Chinoises de la région de Vancouver est un exemple révélateur. Ce choix est retenu

pour deux raisons. Parmi les minorités visibles, les Chinois forment le groupe dont le poids démographique au sein d'une circonscription électorale est le plus élevé; de plus, ces circonscriptions se situent dans la région de Vancouver.

La répartition de la population chinoise dans la ville de Vancouver[37], en fonction des secteurs de recensement, permet de constater que cette dernière se concentre davantage à l'est de cette ville et selon un axe nord-sud. Les frontières électorales de 1984 respectent cette localisation résidentielle, sauf dans Vancouver Quadra (11,2 % de Chinois) et Vancouver-Sud (17,8 % de Chinois) où le découpage se fait selon un axe est-ouest. Concrètement, si le découpage de ces deux circonscriptions avait respecté les bassins de population chinoise, cette population aurait pu atteindre 21,9 % dans Vancouver-Sud et 6,0 % dans Vancouver Quadra. Le découpage de 1988 maintient l'axe de délimitation de ces deux circonscriptions. Les frontières ont été cependant élargies vers l'est de la ville, empiétant ainsi sur la circonscription de Vancouver–Kingsway, telle que délimitée en 1984[38], de sorte que la population chinoise se trouve dans les deux cas augmentée : Vancouver Quadra (16,2 %), Vancouver-Sud (19,7 %).

Plus globalement, la délimitation des frontières électorales en 1988 a fait diminuer la représentativité de la population chinoise. Ainsi, en 1988, il n'y a que la circonscription de Vancouver-Est (25,4 %) qui compte une population chinoise supérieure à 20 % (Vancouver-Sud, 19,7 %) alors qu'en 1984 il y en avait deux : Vancouver–Kingsway (24,6 %) et Vancouver-Est (23,9 %). Il aurait été possible, en délimitant de nouveau les frontières de Vancouver-Sud et de Vancouver Quadra de 1984, selon le scénario exposé précédemment, d'obtenir une troisième circonscription comptant plus de 20 % de Chinois, soit Vancouver-Sud (21,9 %). Il est à souligner que dans cette région de Vancouver, il aurait été impossible d'obtenir une représentativité de la population chinoise supérieure au tiers de la population d'une circonscription électorale donnée. De fait, il n'y a aucun secteur de recensement qui dépasse ce seuil, sauf dans le cas du secteur de recensement nº 57 qui compte 62,3 % de Chinois.

Le découpage électoral peut donc s'avérer un moyen parmi d'autres pour mettre en pratique certaines politiques d'intégration. Deux choix s'offrent au législateur, soit maximiser le poids de certains groupes ou, au contraire, favoriser un pluralisme ethnique au sein des diverses circonscriptions électorales. Les résultats précédemment énoncés révèlent que la deuxième option semble avoir été retenue par le législateur. Il n'y a pas lieu, considérant les conséquences de la ségrégation résidentielle sur le maintien de l'identité ethnique, de

dévier de cette trajectoire si l'on entend faciliter l'intégration des divers groupes ethniques à la société canadienne. Un tel découpage doit cependant respecter la localisation des communautés d'intérêts ce qui, comme l'exemple de Vancouver Quadra et de Vancouver-Sud tend à le démontrer, n'est pas toujours pris en considération.

L'identité ethnique, la citoyenneté, l'inscription sur les listes électorales, le degré de participation électorale et le poids numérique des groupes ethniques conditionnent donc, entre autres facteurs, l'impact politique que peuvent avoir les divers groupes ethniques au sein d'une société d'accueil. Cet impact peut d'ailleurs se traduire de diverses façons.

LES STRATÉGIES ÉLECTORALES DES GROUPES ETHNIQUES

Les groupes ethniques peuvent théoriquement adopter diverses stratégies visant à faire valoir leurs intérêts ethniques. Crewe (1983), qui analyse la représentativité au Parlement britannique des minorités asiatiques et indiennes, pose quatre stratégies électorales que les groupes ethniques peuvent adopter. Ainsi, ils peuvent former leur propre parti, présenter des candidats indépendants, voter en bloc et faire élire des candidats d'origine ethnique au sein même des partis politiques propres au groupe majoritaire de la société. On peut ajouter également l'abstentionnisme électoral qui peut traduire le peu d'intérêt des groupes ethniques à l'égard de la politique de la société d'accueil ou encore signifier une opposition « silencieuse » aux normes et aux politiques adoptées par cette société[39]. Reprenons les quatre premières stratégies.

Formation d'un parti ethnique

Considérant que les groupes ethniques sont minoritaires, ils ne peuvent espérer former leur propre parti, basé uniquement sur des enjeux ethniques, qui puisse éventuellement prendre le pouvoir (Leslie 1969, 420 et 421). Cela ne peut pas être différent dans le cadre d'un mode de scrutin uninominal ou proportionnel, quoique ce dernier puisse favoriser davantage l'élection de candidats et de candidates provenant de tels partis (Hahn et Holland 1976). Cette quasi-impossibilité d'obtenir le pouvoir ne les empêche cependant pas de fonder leur propre parti, tout spécialement au municipal :

> À vrai dire, un parti ethnique aurait pu obtenir un appui suffisamment important pour avoir une incidence sur les perspectives électorales des principaux partis — par exemple, en canalisant le vote

travailliste en vue d'obtenir des sièges marginaux. Néanmoins, à l'intérieur du système électoral britannique, un parti ethnique ne ferait élire qu'une poignée de conseillers municipaux et probablement pas de membres du Parlement. (Crewe 1983, 261.)

Au Canada, il n'existe, du moins sur la scène fédérale, aucun parti ethnique. Cette expérience fut déjà tentée dans d'autres pays au niveau municipal mais sans succès. Ainsi, il y eut formation du *Pakistan Peoples' Party* dans la municipalité de Bradford en Angleterre en 1970. Ce parti n'aurait présenté qu'un seul candidat, M. Nawaz, qui obtint 11,2 % des votes aux élections de 1970. Ce dernier aurait quitté le parti en 1971, suite à des dissensions, pour se présenter comme candidat indépendant aux élections suivantes (Le Lohé 1979).

Les candidatures ethniques indépendantes

Selon Crewe (1983, 265), la formation d'un parti ethnique relève d'une initiative collective, alors que la présentation de candidatures ethniques indépendantes relève d'une initiative individuelle. Cette vision des choses s'avère trop tranchée, les associations ethniques pouvant appuyer collectivement, par le biais d'allocations de ressources matérielles ou symboliques, une telle mise en candidature.

Si la formation d'un parti politique ethnique ne peut conduire à la prise du pouvoir, il en va de même pour la mise en candidature ethnique indépendante. C'est probablement ce qui explique qu'en Angleterre « le nombre de ces candidats a été, à ce jour, étonnamment bas si l'on tient compte du coût peu élevé du cautionnement (£ 150) » (Crewe 1983, 265). Au Canada, la mise en candidature indépendante est également très peu prisée en général et ce, même au sein du groupe majoritaire de la société. Ainsi, seulement 54 mises en candidature indépendantes ont été présentées aux élections fédérales de 1988, soit 3,4 % de l'ensemble des candidatures. De ce nombre, suite à une recension nominative, on compte 14 candidatures appartenant aux différents groupes ethniques, formant ainsi le quart des candidats indépendants[40].

Le vote ethnique

En vue d'une reconnaissance de leurs intérêts spécifiques au sein de la société, les minorités ethniques auraient avantage à accepter les partis politiques propres à cette société en votant pour eux. Selon Crewe (1983, 268),

Pour la reconnaissance d'une force électorale ethnique, les conditions suivantes doivent toutes être rencontrées :

a) la complète mobilisation électorale de la minorité ethnique, c'est-à-dire un taux élevé d'inscriptions sur les listes électorales et de participation électorale;
b) un vote massif du groupe ethnique, ce qui implique une mobilisation sans équivoque pour un parti ou, du moins, contre un parti [...];
c) une concentration stratégique du vote ethnique dans les circonscriptions où il y a une chaude lutte afin qu'il soit possible de donner des sièges à un parti aux dépens d'un autre;
d) un effet d'une telle importance dans tout le pays qu'il procure un nombre de sièges suffisant pour contrecarrer le vote anti-ethnique.

L'appui massif à l'égard d'un parti est d'autant plus élevé que les communautés ethniques se sentent concernées par les politiques gouvernementales ou par les politiques des partis en présence (Lipset *et al.* 1954, 1129). C'est le cas notamment lorsqu'il y a des changements majeurs au point de vue social, économique ou politique. Quant à la participation électorale, elle sera plus élevée si le groupe est soumis à de fortes pressions qui vont dans le même sens (*ibid.*, 1132 et 1133). Le rôle des médias ethniques revêt ici un caractère particulier quant à l'orientation partisane que le groupe entend inculquer aux membres. Ainsi, l'étude de Donefer (1984, 343–345) démontre que le *Canadian Jewish News* accorda lors de la campagne préréférendaire au Québec 6 articles pour le oui contre 24 pour le non.

Il faut noter que le vote ethnique doit être défini :

> Comme un phénomène par lequel l'adhésion à un groupe ethnique représente un facteur déterminant du comportement lors du scrutin. Je ne prétends pas que l'identité ethnique est le seul facteur déterminant [...]. Comme corollaire à cette opinion, le vote ethnique ne peut se différencier en l'isolant du reste de l'électorat lors de l'examen du vote d'un groupe donné. (Wolfinger 1974, 41.)

La manifestation d'un tel comportement électoral de la part des groupes ethniques a des conséquences quant aux discours des partis politiques. Ainsi, le parti qui bénéficie de l'appui massif du vote des minorités ethniques doit répondre à leurs intérêts tout en formulant des politiques qui ont la faveur du reste de la population afin de ne pas être identifié à un parti ne représentant que les intérêts de ces

minorités. À l'opposé, le parti qui ne reçoit pas l'appui des minorités doit éviter toute tendance à mettre l'accent sur les aspects ethniques d'une politique dont l'issue est controversée (Leslie 1969, 427). Les partis politiques doivent donc adopter une position médiane (Crewe 1983, 262). Ces stratégies leur permettent de maximiser théoriquement l'appui électoral provenant non seulement des communautés ethniques mais aussi du reste de la population afin d'espérer prendre le pouvoir et le conserver [41]. Elles comportent néanmoins certains aléas tant pour les groupes ethniques que pour les partis politiques.

Ainsi, il ne faudrait pas croire que l'appui accordé à un parti est immuable. Des changements d'affiliation peuvent résulter « d'oppositions logiques où les intérêts et la position sociale d'un groupe semblent menacés par le programme de son parti traditionnel » (Lipset 1967, 304). Auquel cas, l'appui massif du vote peut demeurer mais s'exercer à l'égard d'un autre parti qui semble répondre davantage aux aspirations collectives des communautés ethniques ou qui est le moins susceptible de nuire à leurs aspirations. À titre d'exemple, on peut citer le cas de la minorité noire aux États-Unis qui abandonna le Parti républicain au profit du Parti démocrate parce que la politique du New-Deal lui apparaissait plus avantageuse (*ibid.*). Autre exemple, le cas des Cubains et Cubaines de Miami qui appuient le Parti républicain depuis les élections présidentielles de 1968 en raison de la politique menée par le président Kennedy et les démocrates lors de la crise de la baie des Cochons (Mohl 1986).

Il faut souligner que la période d'immigration et le désir d'une mobilité sociale peuvent jouer un rôle déterminant quant à l'option partisane des divers groupes ethniques :

> Les minorités ethniques, particulièrement celles qui ont immigré depuis peu, appuient traditionnellement les candidats plus progressifs ainsi que les partis aux programmes politiques plus égalitaristes. Ces préférences politiques résultent d'un intérêt commun à délaisser l'échelon social le plus bas et à rechercher la mobilité économique et sociale. (Portes et Mozo 1985, 53.)[42]

De plus, il faut préciser qu'un appui massif ne peut se manifester que s'il y a cohésion, homogénéité au sein du groupe. Des dissensions idéologiques quant à l'orientation que doit suivre la communauté sur certains enjeux peuvent conduire à une division du vote de cette communauté (Jedwab 1986).

D'autres études démontrent également que l'appui massif à un parti n'est pas systématique au Canada. L'analyse de Boily *et al.* (1988)

portant sur les élections fédérales de 1988 dans la région métropolitaine de Montréal, à partir d'une analyse écologique, concluait qu'il semblait que le vote ethnique se soit fractionné lors de ces élections. L'étude de Wood (1981), portant sur les groupes ethniques originaires de l'est de l'Inde dans la circonscription électorale de Vancouver-Sud, révèle, à partir d'une enquête par questionnaire, que cette population ethnique aurait appuyé le Parti libéral du Canada (PLC) en 1974 dans une proportion de 61,8 % contre 44 % chez les personnes non originaires de l'est de l'Inde. En 1979, le vote à l'égard des trois principaux partis s'est cependant réparti presque équitablement dans le premier cas (PLC, 31 %; PC, 31 %; NPD, 36 %) alors que l'appui au Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) s'avérait très fort dans le second cas (PLC, 28,6 %; PC, 64,3 %; NPD, 7,1 %).

Les candidatures ethniques au sein des principaux partis

Deux points seront ici traités. D'abord, la présentation des candidatures ethniques au sein des principaux partis sera considérée comme une stratégie à double portée, c'est-à-dire jouant autant pour les partis politiques eux-mêmes que pour les groupes ethniques. Ensuite, seront pris en considération certains facteurs favorisant ou non la mise en candidature de membres appartenant aux groupes ethniques.

Une stratégie à double portée

Contrairement à ce que nous laisse croire Crewe (1983), la présentation de candidatures ethniques au sein des principaux partis politiques peut également relever du ressort des partis eux-mêmes. Le parti qui bénéficie d'un tel appui peut vouloir ainsi le conserver. Les partis qui n'en bénéficient pas peuvent, quant à eux, susciter un transfert d'allégeance partisane au sein de l'électorat ethnique (Wolfinger 1965, 896). Un tel transfert ne peut cependant s'opérer que s'il n'y a pas de clivages profonds, antinomiques aux intérêts des communautés ethniques, au sein de ces principaux partis. De cette façon, s'il n'y a pas de clivages nets et majeurs entre ces partis qui puissent affecter dans un cas ou dans l'autre sensiblement les intérêts collectifs des communautés ethniques, la tendance à appuyer massivement un parti ne saurait se manifester. Par contre, cette situation ne saurait empêcher une certaine propension de la part de ces communautés à voter davantage pour un parti que pour un autre sans toutefois parler nécessairement d'appui massif.

La présentation de candidatures ethniques au sein des partis propres à la société d'accueil revêt donc un rôle important pour les partis politiques. Il en est de même pour les divers groupes ethniques.

Dans la perspective des groupes ethniques, cette stratégie, tout comme les précédentes, consiste à faire valoir au sein du système politique de la société d'accueil des intérêts ethniques. Or, il n'est pas certain que l'intérêt ethnique soit préservé de cette façon. Malgré le fait que ces divers candidats manifestent généralement avant leur mise en candidature une forte participation au sein des structures sociopolitiques de leur communauté respective (Pelletier 1988), leurs liens avec la communauté d'origine peuvent, une fois élus, s'amoindrir avec le temps. Il n'est donc pas certain que ceux et celles qui ont été élus s'affichent en tant que porte-parole de leur communauté :

> On affirme que la présence d'Asiatiques et d'Indiens de l'Ouest de l'Inde à la Chambre des communes et au Conseil des ministres garantirait la représentation des intérêts de ces minorités ethniques. En fait, qu'un petit nombre de membres d'origine ethnique du Parlement ou du Conseil des ministres agiraient ou voudraient agir comme porte-parole de leur communauté est loin d'être certain. Des membres élus d'autres minorités tels les Juifs et les Irlandais catholiques n'agissent généralement pas de cette façon. La plupart des Juifs qui siègent à la Chambre des communes se considèrent comme des « membres du Parlement d'origine juive » et non comme des « Juifs membres du Parlement ». (Crewe 1983, 276.)

Le mandat obtenu par les candidats et candidates d'origine ethnique ne saurait être impératif. Encore faut-il souligner, surtout dans un contexte de représentativité uninominale, que ces candidats sont appelés à représenter une fraction de l'électorat non ethnique. Cela ne peut conduire, tout comme pour les partis politiques, qu'à l'adoption d'une position médiane au sujet des enjeux ethniques, conciliant à la fois intérêts ethniques et intérêts non ethniques. De plus, la présence de candidats d'origine ethnique au sein des principaux partis peut être le fruit d'une plus grande intégration, soit de certains groupes ethniques, soit des membres eux-mêmes au sein du système politique. Conséquemment, cette élite d'origine ethnique peut ne plus avoir qu'un rôle symbolique à jouer, ce qui confirmerait les propos de Higham (1980, 646) lorsque ce dernier définit le « projective leadership », lequel

> gagne la reconnaissance du monde extérieur à leur communauté d'origine. Bien que l'identité ethnique soit quelque peu présente chez certains d'entre eux, elle les fait surtout apparaître aux yeux des autres comme les symboles vivants d'une identité ethnique, garants

de la « contribution » de leur communauté à la civilisation américaine.

Facteurs favorisant les mises en candidature ethniques

Une série de facteurs sont indispensables pour favoriser les mises en candidature ethniques. Au premier plan, on peut noter celui d'ordre économique. Selon la théorie de la mobilisation, il faut qu'il y ait une certaine mobilité sociale au sein du groupe :

> Faire partie de la classe moyenne est un préalable quasi obligatoire pour la candidature à des postes influents; un groupe ethnique doit avoir développé une influence et un savoir-faire politique suffisants pour assurer une base solide à une telle mise en candidature qui exige, en plus, l'émergence d'une classe moyenne au sein de ce groupe. (Wolfinger 1974, 49.)

D'autres facteurs jouent également un rôle clé. Premièrement, on peut identifier ceux qui créent des interférences sur les mises en candidature, soit la croyance qu'un candidat noir fera perdre des votes, et les critères de sélection des candidats et candidates au sein des partis, lesquels « sont complexes et difficiles à identifier » (Crewe 1983, 277 et 278). À titre d'exemple, on peut noter que les partis peuvent fixer les heures de votation à un moment qui ne convient pas à un groupe ethnique ou religieux (Guarnieri 1990).

Deuxièmement, certains facteurs sont reliés aux chances de faire élire des candidats et candidates des groupes ethniques. Le Lohé (1979, 196), à partir d'une analyse inductive basée sur l'observation de trois candidatures noires, conclut qu'un candidat d'origine ethnique ne peut gagner qu'en se présentant dans une circonscription sûre, c'est-à-dire assurée au parti pour lequel le candidat se présente, et/ou qu'en bénéficiant de l'appui « d'un électorat composant un groupe ethnique le plus homogène possible ». Il faut cependant nuancer ces affirmations. D'abord, la deuxième condition fixée par Le Lohé ne peut garantir à elle seule l'élection d'un candidat d'origine ethnique que si la présence des groupes ethniques s'avère importante[43] et, à moins que cette candidature suscite un transfert d'allégeance partisane, que si cet électorat ethnique est acquis au parti pour lequel se présente ce candidat. Si l'on fait abstraction de la victoire, l'étude de Fitzgerald (1983, 394) démontre même que : « Des candidats noirs, par exemple, n'ont pas particulièrement bien ou particulièrement mal réussi aux endroits où dominait la population noire; ils n'avaient pas, non plus, de difficultés particulières dans les régions où la population

blanche était majoritaire. » Ensuite, l'image du candidat peut s'avérer importante :

> L'image du candidat est importante, tout particulièrement pour les Blancs. Le candidat aura beaucoup plus de difficultés s'il est perçu par les Blancs comme le « candidat des Noirs » [...]. Maintenir une image « déracialisée » ne veut pas dire qu'un maire ou qu'un candidat noirs ne peuvent adopter de positions fermes au sujet du maintien ou non d'une justice raciale, comme l'adoption d'une politique d'embauche des employés de la ville. (Hamilton 1978, 26.)

Fitzgerald (1983), pour sa part, est d'avis que c'est l'identification partisane qui prime :

> Les électeurs, de la population blanche et noire, font d'abord leur choix en fonction du parti plutôt que d'une préférence raciale. Ce n'est que lorsqu'ils sont persuadés qu'il existe une obligation de voter pour un candidat en fonction d'une préférence raciale qu'ils voteront à contre-courant de leurs habitudes. En d'autres mots : les électeurs blancs mettront de côté leurs préjugés raciaux pour voter en fonction du parti mais ils n'iront pas jusqu'à voter pour un candidat *parce qu'*il est noir. (Fitzgerald 1983, 395.)

Des quatre stratégies explicitées ici, le vote ethnique et la présence de candidats et candidates au sein des partis de la société d'accueil semblent les moyens les plus efficaces pour les groupes ethniques, théoriquement du moins, de faire reconnaître leurs intérêts spécifiques. Ces stratégies comportent cependant certains aléas quant à cette reconnaissance et quant à l'appui électoral manifesté à l'égard des principaux partis. De ces avenues théoriques, c'est celle de la représentativité qui est retenue. Ainsi, un premier volet brossera le tableau de la représentation politique des groupes ethniques à la Chambre des communes et un second volet permettra d'expliquer, du moins en partie, la situation qui caractérise les députés et députées appartenant aux divers groupes ethniques en abordant l'angle des candidatures.

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES GROUPES ETHNIQUES AU CANADA

Les études portant sur la représentation ethnique à la Chambre des communes sont rares, voire presque inexistantes. Qui plus est, la dimension ethnique n'est même pas retenue dans la plupart des cas comme variable dépendante. L'étude de Kornberg et Mishler (1976) fait toutefois exception à cette règle puisque les auteurs y retiennent la

religion (juive) et certaines catégories de groupes ethniques pour établir le profil de la vingt-huitième législature, soit les Anglo-Britanniques et les Européens du Nord, les Canadiens français, les Européens du centre et de l'est, et les autres Canadiens. Ces catégories présentent l'inconvénient de ne pas tenir compte de la présence des Asiatiques, des Latino-Américains ou des Noirs. De plus, cette étude fut réalisée à partir d'un sondage dont le taux de participation fut de 72 %, obtenant ainsi une image partielle de la composition de la Chambre.

Les seules données qui nous indiquent le nombre de députés et de députées se rattachant aux divers groupes ethniques sont celles établies par March (Canada, Commission 1969, 282) pour la période de 1867–1964. De ces données, il appert qu'il y a eu au cours de cette période 97 députés provenant des groupes ethniques dont 40 étaient Allemands. March recense également la présence d'un Chinois et d'un Libanais. Dernière constatation : 35 députés sur 97 (36 %) furent élus dans les circonscriptions électorales de l'Ontario. Il est à remarquer que ces données ne sont pas ventilées en fonction des partis politiques.

Eu égard à l'état des travaux sur cette question, il devenait intéressant, dans un premier temps, d'actualiser les données de March (Canada, Commission 1969) et, dans un second temps, d'approfondir la question de la représentativité de ces groupes en regard non seulement des régions mais aussi des partis politiques. Par conséquent, deux niveaux de représentation sont ici sélectionnés, soit celui des députés et celui des candidats. Dans le premier cas, la période retenue est celle de 1965–1988[44]. Dans le second cas, en raison notamment du temps alloué à cette recherche, seule l'élection de 1988 est analysée. Tenant compte des caractéristiques du système électoral canadien, seuls les candidats des trois principaux partis (Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), Parti libéral du Canada (PLC), Nouveau Parti démocratique (NPD)) sont retenus puisqu'il s'agit notamment d'analyser les chances de succès des candidats appartenant aux divers groupes ethniques et ce, tout en gardant à l'esprit que les membres issus de ces groupes peuvent se retrouver en plus grand nombre au sein des petits partis.

Méthodologie

Pour établir la représentativité des groupes ethniques à la Chambre des communes et lors de l'élection de 1988, l'enquête par questionnaire fut rejetée, car elle ne permet pas de recenser tous les individus[45]. De plus, il ne s'agit pas de connaître la perception ou les attitudes des candidats ou des députés quant à certains aspects mais d'établir leur profil ethnique. Ayant rejeté l'enquête par questionnaire, il ne reste plus, comme outil de travail, que les notes biographiques, soit les guides

parlementaires et les biographies des candidats publiées par les partis politiques lors des élections[46].

Le recensement des membres des groupes ethniques s'est d'abord effectué de façon nominative. Ainsi, tous les noms qui n'avaient pas une connotation anglo-saxonne ou française étaient retenus. À partir de ce relevé, une vérification fut effectuée à même les renseignements fournis dans les sources biographiques. Plus de 3 000 biographies furent ainsi dépouillées. Cette vérification s'est faite à partir de critères tels que le pays de naissance[47], la religion, la participation à des organisations ethniques, la langue parlée, l'origine ethnique des parents. Tous ces critères sont, dans la mesure du possible, concomitants. Néanmoins, rares sont les notes biographiques dans lesquelles on retrouve simultanément ces divers renseignements. Dans certains cas, il n'y a même aucun indice de ce genre qui puisse nous permettre de déterminer avec exactitude l'origine ethnique d'une personne donnée. Dans de tels cas, seule la connotation ethnique du nom a servi d'indice[48]. La couleur de la peau, lorsque des photographies étaient disponibles, fut également un autre critère utilisé.

La distinction entre minorités visibles et l'ensemble des groupes ethniques est reprise pour la présente étude. Le classement des députés et des candidats des minorités visibles fut effectué en fonction de la définition établie par Statistique Canada (voir note 27), ce qui permet une base relativement équivalente afin d'établir une comparaison avec les minorités visibles au sein de la population canadienne[49].

Considérant la nature des sources biographiques, le tableau dressé ici ne saurait être exhaustif. Si des omissions sont possibles, des rajouts le sont également. De fait, on peut identifier un individu comme faisant partie d'une ethnie alors même qu'il ne s'identifie plus à son groupe d'origine. Cette analyse part donc du postulat que toute personne recensée appartient non seulement à un groupe ethnique donné mais s'identifie également à ce groupe. Il faut donc admettre le caractère aléatoire, non absolu, d'une telle étude et souligner que le personnel politique d'origine ethnique peut davantage correspondre au « projective leadership » (Higham 1980). Seule une enquête par questionnaire ou des entrevues semi-directives permettraient d'établir la portée de l'identification de chacun par rapport à son groupe d'origine. Il s'agit là d'une recherche qui pourrait faire l'objet de travaux ultérieurs.

Malgré certaines limites, le portrait dressé ici permet d'obtenir une image, croyons-nous, qui colle d'assez près à la réalité politique canadienne à savoir que « les Canadiens d'origine étrangère sont sous-représentés, quoique l'ampleur du problème tend à décroître » (Franks 1987, 66)[50].

La représentation des groupes ethniques à la Chambre des communes

Nous traiterons ici successivement de la représentation proportionnelle des groupes ethniques à la Chambre des communes et des caractéristiques des députés et députées ethniques en fonction de leur origine et des distinctions régionales et partisanes.

Une représentation proportionnelle à la hausse

La Chambre des communes est majoritairement représentée par les Anglo-Britanniques et les Canadiens français. On retrouve, en 1988, 48 députés sur 295, soit 16,3 %, appartenant aux divers groupes ethniques alors qu'au sein de la population, la proportion de ces groupes est de 23,6 %. Dans le cas des minorités visibles, ce rapport est respectivement de 2,0 % et 6,3 % (tableau 2.8). Il est à souligner que dans le cas des femmes, ces proportions sont de 13,5 % et de 52 %. L'objectif d'une représentation proportionnelle est donc atteint dans une proportion de 70 % dans le cas des groupes ethniques, de 32 % pour les minorités visibles en particulier et de 25 % pour les femmes. La sous-représentativité est donc plus accentuée dans le cas des minorités visibles et des femmes que pour l'ensemble des groupes ethniques.

Tableau 2.8
Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles : population — députation, Canada, 1988

Population (1986) (%)	Nombre de députés requis pour avoir une représentation équitable	Représentation à la Chambre des communes (1988)
Groupes ethniques* (uniques et multiples)		
23,6	70	48 (16,3 %)
Minorités visibles		
6,3	19	6 (2,0 %)

*Comprend les groupes appartenant aux minorités visibles.

Par ailleurs, on peut noter que la proportion des députés et députées d'origine ethnique à la Chambre des communes dépasse légèrement celle de la population immigrante, les taux étant respectivement de 16,3 % et de 15,4 % (Canada, Statistique 1988). Il faut cependant préciser que ceux retenus ici ne sont pas tous immigrants et immigrantes. Ainsi, entre 1965–1988, 24,2 % (34 sur 120) des députés d'origine ethnique sont nés à l'extérieur du Canada. En 1988, cette proportion atteint 42 % (20 sur 48).

La représentativité des groupes ethniques et des minorités visibles s'est cependant améliorée depuis 1965. Ainsi, la représentation des groupes ethniques a augmenté significativement et ce, de façon continue depuis 1965, passant de 9,4 % à 16,3 % en 1988. Cette augmentation fut cependant moins continue dans le cas des minorités visibles, passant malgré tout de 0,8 % en 1968 à 2,0 % en 1988 (tableau 2.9). Un autre indicateur de la sous-représentativité des députés issus des minorités visibles consiste à établir un rapport entre eux et l'ensemble des députés appartenant aux groupes ethniques. On constate alors, pour 1988, que ce ratio est de 12,5 % (6 sur 48) tandis qu'il est du quart au sein de la population. Cette disproportion s'atténuera sans doute dans les années à venir considérant l'importance croissante des minorités visibles par rapport à l'ensemble de l'immigration (Samuel 1988), ce qui devrait favoriser l'essor de candidats et de candidates des minorités visibles et par conséquent leur poids au sein de la Chambre des communes. Il faut associer à cela la tendance à une diminution des préjugés raciaux en situation de contact accru au sein de la population canadienne, ce qui devrait favoriser le vote accordé à ces candidats (Conseil économique 1991, 8).

Tableau 2.9
Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes, Canada, 1965–1988

	Groupes ethniques*		Minorités visibles		Minorités visibles/ethniques
Élection	*N*	%	*N*	%	%
1988	48	16,3	6	2,0	12,5
1984	44	15,6	3	1,1	6,8
1980	40	14,2	4	1,4	10,0
1979	40	14,2	3	1,1	7,5
1974	33	12,5	3	1,1	9,1
1972	30	11,4	2	0,8	6,7
1968	31	11,7	2	0,8	6,5
1965	25	9,4	0	0,0	0,0
1965–1988	120	—	10	—	8,3

*Comprend les groupes appartenant aux minorités visibles.

Finalement, il importe de souligner que la députation d'origine ethnique compte très peu de femmes. Entre 1965 et 1988, seulement

6 femmes sur 120 (5 %) députés d'origine ethnique furent élues. En 1988, il n'y en a eu que 2 sur 48. Les hommes demeurent donc très surreprésentés au sein de cette catégorie. Par ailleurs, les élus semblent répondre à l'une des conditions favorisant leur candidature, soit celle d'une mobilité sociale. L'analyse des professions des députés d'origine ethnique qui ont remporté l'élection en 1988 indique que plus de la moitié d'entre eux sont des gens d'affaires, des avocats et des administrateurs. Les autres œuvrent dans des catégories professionnelles telles que professeur, travailleur social, ingénieur, docteur, etc.

Origine ethnique, distinctions régionales et partisanes

Lorsqu'on analyse l'origine ethnique des députés et députées de la Chambre des communes pour la période 1965–1988, on constate qu'elle ne reflète pas la diversité ethnique relevée au sein de la population. De fait, la vaste majorité des députés appartenant aux groupes ethniques est originaire d'Europe, soit 88,4 %[51], ce qui est nettement supérieur à la proportion de ces groupes au sein de la population ethnique totale qui est de 67,8 % [52]. On peut distinguer parmi ceux-ci deux principaux groupes. Premièrement, ceux qui proviennent d'Europe du Nord et de l'Est et qui sont en majorité composés d'Ukrainiens (18), de Juifs (13), d'Allemands (9) et de Polonais (6). Deuxièmement, ceux qui proviennent d'Europe du Sud et qui sont principalement d'origine italienne (16). Ces deux groupes ont des assises régionales différentes. Dans le premier cas, ces députés représentent surtout les circonscriptions électorales des provinces de l'Ouest, soit là où ce type de population immigrante s'est le plus implanté. Dans le second cas, ces députés représentent presque exclusivement les circonscriptions électorales de l'Ontario et du Québec, soit, encore une fois, les provinces où ce type d'immigration s'est le plus concentré. Ces caractéristiques établies, on constate que les députés originaires d'Europe du Nord, de l'Est et du Sud se retrouvent essentiellement au sein du PC et du PLC (tableau 2.10). Ce constat s'explique en grande partie par les assises régionales et la force des principaux partis au Canada. Effectivement, le PC et le PLC sont les deux seuls partis qui ont réussi jusqu'ici à former le gouvernement, le PLC en s'appuyant surtout sur l'électorat des provinces de l'Est et le PC, sur celui des provinces de l'Ouest.

Entre 1965 et 1988, la plupart des députés et députées appartenant aux groupes ethniques furent élus en Ontario, soit 40,0 %. Suivent l'Alberta (13,3 %), le Québec et la Colombie-Britannique (respectivement 11,7 %), la Saskatchewan et le Manitoba (respectivement 10,8 %). Les provinces maritimes et les territoires arrivent au dernier rang,

lorsqu'ils ne sont tout simplement pas absents. Dans ces régions, il n'y eut d'ailleurs que deux députés d'origine ethnique qui furent élus, soit Erik Nielsen, d'origine danoise, élu au Yukon entre 1958 et 1979 ainsi que Jack Marshall, d'origine juive, élu à Terre-Neuve entre 1968 et 1974. La forte proportion des députés d'origine ethnique provenant de l'Ontario s'explique par le fait que la plupart des groupes ethniques se concentrent dans cette province. Cependant, il faut souligner que cette proportion s'avère inférieure au taux de concentration des groupes ethniques dans cette province par rapport à l'ensemble des groupes ethniques au Canada qui est de 46,8 %[53]. Le rapport entre ces proportions est presque identique au Québec et en Alberta. C'est au Manitoba et en Saskatchewan que les écarts sont les plus considérables, les taux de concentration étant respectivement de 6,6 % et 5,6 %.

Tableau 2.10
Répartition des députés et députées d'origine ethnique par parti, Canada, 1965–1988
(en nombre)

Origine ethnique	PLC	PC	NPD	Autres[a]	Total
Européenne du Sud	17	5	—	—	22
Européenne du Nord et de l'Est	14	47	8	3	72
Africaine et Arabe[b]	4	1		—	5
Asiatique, Indienne, Philippine	2	—	1	—	3
Latino-américaine[b]	1	—	1	—	2
Noire	—	1	1	—	2
Juive	7	1	5	—	13
Australienne	1	—	—	—	1
Néo-zélandaise	—	1	—	—	1
Total	48[c]	56	16	3[c]	121[c]

[a] Autres comprend Indépendant et parti Crédit social du Canada (CSC).

[b] Le nombre de députés dans chacune de ces catégories ne correspond pas au nombre de députés appartenant aux minorités visibles (voir notes 27 et 49).

[c] Horace Olson, Norvégien, est ici compté deux fois puisqu'il s'est présenté sous la bannière du CSC en 1965 et du Parti libéral du Canada en 1968.

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

L'omniprésence des députés et députées originaires d'Europe réduit la présence des minorités visibles qui représentent 8,3 % des députés issus de divers groupes ethniques. Cependant, les députés faisant

partie de ces minorités, toujours pour la période de 1965 à 1988, proviennent de régions du monde plus diversifiées, étant d'origine arabe, libanaise (3), chinoise, indonésienne, philippine, guinéenne-équatoriale et noire (2). De plus, on remarque que ces députés sont plus susceptibles d'être nés à l'extérieur du Canada que l'ensemble des députés appartenant aux groupes ethniques, le rapport étant respectivement de 40 % (4 sur 10) et de 24 % (34 sur 120).

La plupart des députés appartenant aux minorités visibles furent élus en Ontario (4 sur 10) et au Québec (3 sur 10). On retrouve néanmoins un député d'origine chinoise en Colombie-Britannique (Arthur Lee, PLC, 1974), d'origine indonésienne en Saskatchewan (Simon de Jong, NPD, 1979 à 1988) et un député originaire des Philippines au Manitoba (Rey Pagtakhan, PLC, 1988). Dernière constatation, les députés issus des minorités visibles ne se retrouvent pas en nombre équivalent au sein des trois principaux partis. Effectivement, c'est au sein du PLC que l'on en retrouve le plus (6 sur 10). Suivent le NPD (3 sur 10) et le PC, qui a fait élire Alexander MacCauley, un Noir (Hamilton-Ouest en Ontario) en 1968.

Malgré le fait que le PLC et le NPD apparaissent plus ouverts au pluralisme ethnique, il faut souligner que c'est le PC qui a réussi à faire élire le plus de députés d'origine ethnique puisque, entre 1965 et 1988, c'est 46,3 % d'entre eux qui se sont fait élire sous la bannière conservatrice. Suivent le PLC avec 38,0 % et le NPD avec 13,2 %. Cette avance du PC se maintient d'ailleurs tout au cours de la période analysée, sauf en 1968 où le PLC arrive en tête (tableau 2.11). Le fait que les députés d'origine ethnique du PC proviennent massivement d'Europe du Nord et de l'Est explique, du moins en partie, ce phénomène puisqu'il s'agit là d'une immigration plus ancienne et sans doute plus intégrée à la société canadienne. Et, comme il fut noté précédemment, cette implantation s'est faite dans l'Ouest canadien, assise régionale du PC. Fait significatif, cette répartition des groupes ethniques au sein des trois principaux partis reflète à peu près la répartition de l'ensemble des sièges à la Chambre des communes entre ces trois partis. De fait, entre 1965 et 1988, le pourcentage moyen de sièges attribué au PC fut de 44,7 %, de 42,2 % pour le PLC et de 10,0 % pour le NPD.

Il faut noter que les députés et députées appartenant aux groupes ethniques ne se retrouvent pas seulement au sein des trois principaux partis. Ainsi, durant la période retenue, le parti Crédit social du Canada a fait élire deux candidats norvégiens soit Bert Leboe (Cariboo en Colombie-Britannique, 1953 à 1965) et Horace Olson (Medicine Hat en Alberta, 1957 à 1965); ce dernier s'est fait réélire aux élections de 1968 mais sous la bannière du PLC. Il y eut également au sein de la Chambre

Tableau 2.11
Répartition des députés et députées d'origine ethnique par parti et par élection, Canada, 1965–1988
(en nombre)

Élection/minorités	PLC	PC	NPD	Autres	Total
1988					
ethniques[a]	19	22	7	—	48
visibles	3	—	3	—	6
1984					
ethniques	9	28	6	1[b]	44
visibles	—	—	3	—	3
1980					
ethniques	14	19	7	—	40
visibles	2	—	2	—	4
1979					
ethniques	12	25	3	—	40
visibles	1	—	2	—	3
1974					
ethniques	12	17	4	—	33
visibles	2	—	1	—	3
1972					
ethniques	8	15	7	—	30
visibles	1	—	1	—	2
1968					
ethniques	18	8	5	—	31
visibles	1	1	—	—	2
1965					
ethniques	8	12	3	2[c]	25
visibles	—	—	—	—	0
1965–1988[d]					
ethniques	46	56	16	3[e]	121[f]
visibles	6	1	3	—	10
Pourcentage					
ethniques	38,0	46,3	13,2	2,5	100
visibles	60,0	10,0	30,0	0	100

[a]Comprend les groupes appartenant aux minorités visibles.

[b]Indépendant.

[c]Parti Crédit social du Canada (CSC).

[d]Un député peut avoir complété un mandat ou plus.

[e]Un indépendant et 2 CSC.

[f]Horace Olson, Norvégien, s'est présenté sous la bannière du CSC en 1965 et du Parti libéral du Canada en 1968; c'est ce qui explique ce total.

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

des communes un député indépendant d'origine tchécoslovaque, Antony Roman, qui s'est présenté dans York-Nord (Ontario) en 1984.

En somme, on constate que les membres des différents groupes ethniques se retrouvent plus souvent qu'autrement au sein des trois principales formations politiques. De plus, c'est surtout au sein du PC et du PLC que l'on retrouve le plus de députés appartenant aux groupes ethniques et c'est au sein du PLC que les minorités visibles sont le mieux représentées.

Il serait intéressant de déterminer si le profil des députés et députées tel qu'établi en fonction du nombre, de l'origine et de la répartition régionale et partisane correspond à celui des candidats et des candidates. Si ces deux profils ne sont pas identiques, on pourra supposer alors qu'un processus de sélection est venu créer des interférences. Les principaux facteurs de ce processus reposeraient sur les assises partisanes et communautaires dont un candidat d'origine ethnique peut bénéficier dans sa circonscription électorale.

Les candidatures ethniques en 1988

La présente analyse se divise en deux sections. La première relève certaines caractéristiques régionales et partisanes spécifiques aux candidatures ethniques. La seconde section vise à déterminer le taux de succès d'un candidat ou d'une candidate d'origine ethnique et les causes favorisant ou non son élection.

Caractéristiques ethniques, régionales et partisanes

La représentation proportionnelle des groupes ethniques et des minorités visibles demeure presque identique à celle obtenue chez les députés et députées, quoique l'on constate une légère amélioration. En effet, les candidats et candidates d'origine ethnique représentent 18,2 % des candidatures provenant des trois principaux partis (16,3 % au niveau des députés). Dans le cas des minorités visibles, cette proportion atteint 3,3 % (2,0 % pour les députés). Malgré cette quasi-similarité, des différences s'imposent.

La diversité des origines des candidats et candidates reflète plus fidèlement la diversité ethnique de la population. Ainsi, la part des groupes ethniques originaires d'Europe passe de 88,4 % pour les députés à 78,3 % pour les candidatures. L'importance des candidats d'origine italienne, allemande, ukrainienne, juive (de l'Europe de l'Est) ou polonaise demeure toujours. C'est, une fois de plus, de l'Ontario que provient la majorité de ces candidatures, soit dans une proportion de 42 % (67 sur 161). Suivent le Québec (21,1 %), la Colombie-Britannique (13,7 %), l'Alberta (10,6 %), la Saskatchewan et le Manitoba (respectivement

5,6 %). La Nouvelle-Écosse arrive au dernier rang avec seulement 1,9 %. Contrairement à la situation relevée pour les députés, c'est au Québec que l'on enregistre une surreprésentation des groupes ethniques, alors que 11,9 % de l'ensemble des groupes ethniques du Canada se retrouvent dans cette province. Dans les autres provinces, la proportion des candidatures ethniques tend à se rapprocher significativement du taux de concentration des groupes ethniques dans chacune de ces provinces.

Le pluralisme ethnique s'accentue même pour les minorités visibles. En effet, certains groupes ethniques qui sont représentés parmi les candidatures ne le sont pas parmi les députés; c'est ainsi que l'on retrouve des candidatures d'origine égyptienne, kényane, coréenne, tanzanienne, haïtienne, chilienne, pakistanaise et indienne. C'est, une fois de plus, en Ontario que l'on retrouve la plupart des candidatures faisant partie des minorités visibles. Toutefois, les candidatures d'origine arabe se retrouvent majoritairement au Québec (6 sur 7) et il y a presque autant de candidatures d'origine asiatique et indienne en Colombie-Britannique qu'en Ontario (soit respectivement quatre et six candidatures). La plupart de ces candidats sont nés à l'extérieur du Canada, soit 62 % comparativement à 35 % pour l'ensemble des groupes ethniques. Comparé aux données obtenues au niveau de la députation, le lieu de naissance ne semble pas jouer défavorablement à l'égard des membres des minorités visibles puisqu'en 1988, 4 députés sur 6 étaient nés à l'extérieur du Canada, soit 67 %. Cela ne semble donc pas constituer un frein ni à la mise en candidature ni à l'élection de membres de ces minorités. Dans ce dernier cas, comme il sera exposé plus loin, d'autres facteurs interfèrent négativement. Notons également que les femmes demeurent peu représentées à ce niveau-ci. Seulement 21 femmes d'origine ethnique ont posé leur candidature, soit 13 %. Cela représente cependant une nette augmentation par rapport à la proportion de femmes d'origine etnique que l'on retrouve au sein de la députation d'origine ethnique. Soulignons que ces femmes se retrouvent presque essentiellement sous la bannière du NPD, lequel en a présenté 15 sur 21, dont 9 en Ontario.

La répartition des candidatures ethniques en fonction des trois principaux partis permet de constater que, cette fois-ci, c'est au sein du PLC que la présence de ces candidatures est la plus élevée, soit 36,6 % (59 sur 161). Le NPD suit cependant de près avec 34,2 % (55 sur 161), alors que le PC arrive au dernier rang avec 29,2 % (47 sur 161). Malgré tout, on a pu constater que c'est le PC qui a réussi à faire élire davantage de candidats d'origine ethnique aux dernières élections générales, soit 3 de plus que le PLC (19) et 15 de plus que le NPD (7).

Tableau 2.12
Répartition des candidatures selon l'origine ethnique par parti, Canada, 1988
(en nombre)

Origine ethnique	PLC	PC	NPD	Total
Européenne du Sud	13	11	11	40
Européenne du Nord et de l'Est	22	31	26	79
Africaine et arabe*	4	1	5	10
Asiatique, indienne et philippine	9	2	5	16
Latino-américaine, haïtienne*	2	—	4	6
Noire	—	—	2	2
Juive	4	2	1	7
Australienne	—	—	1	1
Total	59	47	55	161

*Le nombre de candidats et de candidates dans chacune de ces catégories ne correspond pas au nombre de candidats appartenant aux minorités visibles (voir notes 27 et 49).

NPD : Nouveau Parti démocratique; PC : Parti progressiste-conservateur; PLC : Parti libéral du Canada.

Quant aux candidatures faisant partie des minorités visibles, elles se retrouvent en majorité dans les partis qui formaient l'opposition à la Chambre des communes en 1988, soit depuis 1984. Le PLC et le NPD ont respectivement présenté 13 candidats alors que le PC n'en a présenté que trois. Le PLC a réussi à faire élire trois candidats : Mark Assad (Arabe, Québec), Mac Harb (Libanais, Ontario), Rey Pagtakhan (Philippin, Manitoba). Le NPD en a fait autant avec les candidatures de John Rodriguez (Guinée équatoriale, Ontario), Howard McCurdy (Noir, Ontario) et Simon de Jong (Indonésien, Saskatchewan). Le PC, pour sa part, n'a réussi à faire élire aucun candidat provenant des minorités visibles.

Taux de succès et circonscriptions gagnables

On remarque donc que ce ne sont pas toutes les candidatures issues des différents groupes ethniques qui ont réussi à se faire élire en 1988. En fait, le taux de succès est de 30 %, soit 48 candidats ethniques élus sur 161 pour l'ensemble des groupes ethniques. Les candidats et candidates faisant partie des minorités visibles sont cependant moins favorisés. Dans ce dernier cas, le taux de succès est de 21 %, soit 6 candidats des minorités visibles élus sur 29 (tableau 2.13). Ces situations ne diffèrent pas énormément de l'ensemble des candidatures

issues des trois principaux partis ou de l'ensemble des candidatures. En effet, tenant compte du mode de scrutin uninominal et du nombre de sièges à la Chambre des communes, le taux de succès pour les candidats des trois principaux partis est de 33 % (295 sur 884) et de 19 % pour l'ensemble des candidatures (295 sur 1574).

Tableau 2.13
Représentation des groupes ethniques et des minorités visibles : candidatures — circonscriptions — députation, Canada, 1988

Minorités	Candidatures ethniques et visibles par rapport à l'ensemble des candidatures	Circonscriptions où on retrouve une candidature ethnique et visible	Représentation des minorités ethniques et visibles en Chambre
Ethniques*	161/884** (18,2 %)	123/295 (41,7 %)	48/295 (16,3 %)
Visibles	29/884* (3,3 %)	27/295 (9,2 %)	6/295 (2,0 %)

*Comprend les groupes appartenant aux minorités visibles.
**Le Parti libéral du Canada n'a pas présenté de candidat dans Etobicoke–Lakeshore.

Cette donnée peut s'avérer trompeuse et sous-tend une problématique très importante : comment améliorer la représentativité des groupes ethniques et des minorités visibles alors que leur taux de succès se compare presque à celui des candidats des trois principaux partis ou de l'ensemble des candidatures ? En fait, il faut partir du principe que le taux de succès n'est pas une garantie de représentation proportionnelle. Ce taux peut varier d'ailleurs dépendamment du nombre de candidats provenant des groupes ethniques ou des minorités visibles. Il aurait été plus faible si le nombre total de candidatures ethniques avait été supérieur. Inversement, il aurait été supérieur si le nombre total de candidatures ethniques avait été inférieur. Indépendamment de ce taux, une représentation proportionnelle absolue demeure possible. En effet, pour que la représentation proportionnelle soit réalisable, il faudrait 70 candidats d'origine ethnique (voir le tableau 2.8) dans des circonscriptions différentes et que ces circonscriptions soient acquises tant au candidat qu'au parti pour lequel il se présente. Or, à partir des résultats de 1988, force est d'admettre que tel ne fut pas le cas puisque 161 candidats ethniques se sont présentés dans 123 circonscriptions électorales différentes et malgré cela, il n'y eut que 48 candidats d'origine ethnique qui furent élus (voir le tableau 2.13).

Cela suppose que les trois principaux partis n'ont pas présenté ces candidats où il le fallait pour qu'ils se fassent élire. Eu égard au nombre de candidats qui furent élus, cette assertion est appuyée par le fait que les trois principaux partis politiques semblent réticents à

présenter un candidat d'origine ethnique dans une circonscription électorale où un autre parti l'a déjà fait. De fait, on ne retrouve qu'une mise en candidature ethnique, pour les trois principaux partis confondus, dans 75 % des cas (92 sur 123)[54] et ce pourcentage est encore plus élevé dans le cas des minorités visibles, la proportion étant de 93 % (25 sur 27). Cette situation prévaut dans toutes les provinces où l'on retrouve des candidatures ethniques (tableau 2.14). Si la stratégie des différents partis politiques vise à maximiser les chances d'élection des candidats d'origine ethnique et a fortiori faisant partie de la minorité visible, on aurait été en droit de s'attendre à avoir au moins 99 députés d'origine ethnique (dont sept circonscriptions où on retrouve trois candidatures ethniques et 92 où il n'y en a qu'une seule) et 25 députés issus des minorités visibles (25 circonscriptions où il n'y en a qu'un seul) à la Chambre des communes, ce qui n'est pas le cas puisque, rappelons-le, seulement 48 candidats d'origine ethnique furent élus dont six provenant des minorités visibles.

Une série de facteurs peuvent expliquer ce phénomène. Parmi ceux-ci, on peut noter le transfert d'allégeance partisane au sein de l'électorat, favorisant ainsi un autre parti que celui qui avait remporté les élections antérieures. Il en est ainsi de la série de victoires du PC au Québec lors des élections de 1984 où il remporta 58 sièges sur 75 alors qu'aux élections antérieures de 1980, il n'avait réussi à y faire élire qu'un seul candidat, en l'occurrence Roch Lasalle. Ce facteur n'est pas attribuable en soi à la stratégie des partis politiques, du moins à l'égard des groupes ethniques ou des minorités visibles. D'autres facteurs peuvent cependant l'être davantage et ce sont ces derniers qui méritent d'être analysés plus attentivement. Parmi ces facteurs, il est possible d'en distinguer deux, soit l'assise communautaire que peut détenir un candidat d'origine ethnique au sein de sa circonscription et l'assise partisane s'il s'agit d'une circonscription acquise au parti. Suite à l'exposé de ces deux facteurs, un bilan suivra en les reprenant à partir de certaines illustrations ou exemples.

En ce qui concerne le premier facteur, on peut supposer que lorsqu'il y a affrontement entre deux ou trois candidats d'origine ethnique, les principaux partis politiques adoptent une telle stratégie en vue de susciter un transfert d'allégeance partisane au sein de l'électorat ethnique, particulièrement dans les circonscriptions où il y a une forte population ethnique et où l'enjeu ethnique s'avère déterminant. Le nombre de circonscriptions où la lutte se fait à deux ou à trois et celui où la population des groupes ethniques dépasse 41 % étant équivalent, soit 31, on pourrait croire que cette supposition se trouve d'ores et déjà confirmée. Or, on constate qu'il n'y a pas d'équivalence entre ces deux

Tableau 2.14
Répartition des circonscriptions en fonction du nombre des candidatures ethniques et des élus, Canada, 1988
(en nombre)

Province / minorités	Candidatures ethniques 1	2	3	Total des circonscriptions avec au moins une candidature ethnique	Élus
Québec					
ethniques*	18	5	2**	25/75 (33,3 %)	8
visibles	7	1	—	8/75 (9,3 %)	1
Ontario					
ethniques	37	9	4	50/99 (50,5 %)	23
visibles	8	1	—	9/99 (10,1 %)	3
Colombie-Britannique					
ethniques	11	4	1	16/32 (50,0 %)	5
visibles	4	—	—	4/32 (12,5 %)	—
Alberta					
ethniques	11	3	—	14/26 (53,8 %)	5
visibles	3	—	—	3/26 (11,5 %)	—
Saskatchewan					
ethniques	7	1	—	8/14 (57,1 %)	4
visibles	1		—	1/14 (7,1 %)	1
Manitoba					
ethniques	5	2	—	7/14 (50,0 %)	3
visibles	2	—	—	2/14 (14,3 %)	1
Nouvelle-Écosse					
ethniques	3	—	—	3/7 (42,9 %)	0
visibles	0	—	—	—	—
Canada					
ethniques	92	24	7	123/295 (41,7 %)	48/123 (39 %)
visibles	25	2	—	27/295 (8,8 %)	6/27 (23 %)

*Comprend les groupes appartenant aux minorités visibles.

**Le tableau se lit comme suit : dans la province de Québec, on compte 2 circonscriptions où l'on retrouve 3 candidats (NPD, PC, PLC); 5 où il y en a 2 et 18 où il n'y en a eu qu'un seul. Au total, on compte 25 circonscriptions où au moins un candidat ethnique provenant des principaux partis s'est présenté. Parmi celles-ci, 8 sont représentées en Chambre par un candidat ethnique.

types de circonscriptions. De fait, dans 20 cas sur 31 cette supposition est infirmée. Il y a donc d'autres facteurs qui conditionnent les partis à présenter deux ou trois candidatures ethniques dans la même circonscription. Toutefois, lorsque la population ethnique atteint 51 % de la population totale d'une circonscription, on observe que la lutte se

fait généralement (8 fois sur 11) entre deux ou trois candidats provenant des principaux partis (tableau 2.15).

Tableau 2.15
Répartition des circonscriptions où les groupes ethniques* comptent pour plus de 41 % de la population totale selon le nombre de candidatures ethniques, Canada, 1988
(en nombre)

Population totale des groupes ethniques dans la circonscription	Aucune candidature ethnique	Une seule candidature ethnique	Deux ou trois candidatures ethniques	Total
41–50 %	8	9	3	20
51 % ou plus	0	3	8	11

*Autres que britanniques, français et autochtones.

Si l'on retient le seuil de 41 % comme frontière, on constate que les principaux partis politiques présentent la plupart de leurs candidats dans des circonscriptions électorales où l'assise communautaire n'est pas optimale. Si tel était le cas, on devrait retrouver 93 candidatures ethniques dans ces 31 circonscriptions. Parallèlement, si tel était le cas, considérant les caractéristiques du scrutin uninominal, il y a 2 candidats sur 3 qui ne pourraient bénéficier alors d'une assise partisane. À première vue, il apparaît donc normal de constater que la majorité des candidats et candidates d'origine ethnique et faisant partie de la minorité visible se retrouve dans des circonscriptions où la population ethnique atteint moins de 41 %. En fait, les différents partis politiques ont tendance à présenter ces candidats dans des circonscriptions électorales où les groupes ethniques représentent plus de 10 % de la population (tableau 2.16). Ce taux est jugé par certains auteurs comme un seuil significatif à partir duquel les groupes ethniques peuvent avoir un poids électoral (Boily *et al.* 1989).

Par contre, très peu de candidats et candidates peuvent compter sur un tel appui provenant uniquement de leur propre groupe d'origine. Il faut rappeler qu'il n'y a que 60 circonscriptions sur 295 où un groupe donné constitue plus de 10 % de la population. Ce fait n'est pas sans importance car il n'est pas certain que les électeurs et électrices d'une communauté donnée appuient un candidat issu d'un autre groupe ethnique surtout si ce dernier se présente sous la bannière adverse (Pelletier 1988). L'hypothèse du transfert d'allégeance partisane soulevée par Wolfinger ne peut se réaliser de façon automatique dans la réalité. Des facteurs tels que la nature des partis en présence, la diversité

idéologique prévalant au sein des différents groupes ethniques et le processus de cohésion interne constituent des facteurs, pour ne retenir que ceux-là, qui ont leur poids ici.

On peut donc dire que les différents candidats appartenant aux groupes ethniques ou aux minorités visibles bénéficient, dans la plupart des cas, de l'appui d'un électorat ethnique puisqu'ils se présentent majoritairement là où ce dernier représente au moins 10 % de la population d'une circonscription électorale. Puisque tel est le cas, cela peut supposer, à première vue, que les trois principaux partis présentent leurs candidats et candidates d'origine ethnique dans des circonscriptions électorales qui leur sont favorables. Le nombre de circonscriptions (104) comptant plus de 11 % de groupes ethniques tend à confirmer cette hypothèse. Toutefois, en raison du nombre de candidats élus, cette assertion perd déjà de sa force. Elle en perd davantage lorsqu'on analyse les bases partisanes dont peuvent bénéficier les candidats d'origine ethnique ou provenant de minorités visibles.

Tableau 2.16
Répartition des candidatures ethniques en fonction de l'importance proportionnelle des groupes ethniques (origines uniques)* au sein de la circonscription, Canada, 1988
(en nombre)

	Total des groupes ethniques			Même ethnie que le candidat
Parti / minorités	0–10 %	11–30 %	+31 %	+10 %
Nouveau Parti démocratique				
ethniques	9	23	23	6
visibles	3	5	5	1
Parti libéral du Canada				
ethniques	6	28	25	11
visibles	2	2	9	1
Parti progressiste-conservateur				
ethniques	4	25	18	8
visibles		2	1	0
Canada				
ethniques	19	76	66	25
visibles	5	9	15	2
Pourcentage				
ethniques	12	47	41	16
visibles	17	31	52	7

*Autres que britanniques, français et autochtones.

Pour ce qui est du deuxième facteur, si l'on retient le résultat des élections de 1984, on observe que la majorité des candidats d'origine ethnique en 1988, soit 71 %, s'est présentée dans des circonscriptions où le parti d'allégeance n'avait pas remporté les élections en 1984. Cette tendance est encore plus accentuée dans le cas des candidats et candidates appartenant aux minorités visibles, la proportion étant alors de 89 % (tableau 2.17). Ce phénomène est particulièrement évident au sein du NPD qui a présenté au Québec le tiers de ses candidats d'origine ethnique (17 sur 55) et près de la moitié de ses candidats des minorités visibles (6 sur 13).

Tableau 2.17
Assise partisane : répartition des candidatures ethniques de 1988 en fonction des circonscriptions acquises aux partis lors des élections de 1984, Canada
(en nombre)

	Circonscription	
Parti / minorités	Favorable	Défavorable
Nouveau Parti démocratique		
ethniques	5	50
visibles	3	10
Parti libéral du Canada		
ethniques	10	49
visibles	0	13
Parti progressiste-conservateur		
ethniques	31	16
visibles	0	3
Canada		
ethniques	46	115
visibles	3	26
Pourcentage		
ethniques	29	71
visibles	10	90

Note : Une circonscription électorale est dite favorable lorsque le parti a remporté l'élection en 1984 dans la circonscription où se présente un candidat ou une candidate d'origine ethnique en 1988.

Considérant que la situation canadienne se caractérise, comparativement à celle qui prévaut, par exemple, aux États-Unis et au Royaume-Uni, par une plus faible proportion de sièges assurés (Lovink 1973, 358)[55], il faut nuancer ces constats. Ainsi, si l'on tient compte des circonscriptions électorales où il y a eu alternance de partis vainqueurs entre 1980 et 1984, ce qui affecte 40 % des circonscriptions où l'on

retrouve des candidats et candidates d'origine ethnique, le taux de circonscriptions défavorables à ces candidatures baisse de 71 % à 60 %. Seul le PLC s'en trouve touché de façon appréciable, gagnant alors 20 circonscriptions favorables à ces candidatures pour un total de 30.

Considérant la possibilité d'un transfert d'allégeance partisane, un autre élément peut être utilisé pour déterminer l'importance ou non de ces assises électorales. Il s'agit d'établir le nombre de voix par lequel les candidats et candidates d'origine ethnique ont perdu ou gagné leur élection en 1988. Lorsqu'ils perdent leur élection, la plupart de ces candidats perdent avec un écart considérable par rapport au gagnant ou à la gagnante. En effet, 79 % des candidats des groupes ethniques et 87 % des candidats appartenant aux minorités visibles ont perdu leur élection par plus de 5 000 voix. Ces données rejoignent celles établies précédemment quant aux circonscriptions qui leur étaient défavorables. Par ailleurs, lorsque l'ensemble de ces candidats remportent leur élection, la situation diffère. Ces derniers gagnent majoritairement (majorité absolue) par 1 000 voix et plus. Les candidats d'origine ethnique ont cependant tendance à gagner leur élection par plus de 5 000 voix de majorité alors que ceux qui appartiennent aux minorités visibles gagnent généralement par un nombre de voix se situant entre 1 000 et 5 000 (tableau 2.18).

La situation s'avère donc un peu plus défavorable pour les minorités visibles. Aussi, il ne faut pas s'étonner de constater qu'un bon nombre de candidats et de candidates soient appelés mais que peu soient élus. Afin d'encourager la représentation des groupes ethniques, les principaux partis politiques doivent donc présenter leurs candidats d'origine ethnique, a fortiori s'ils appartiennent aux minorités visibles, dans des circonscriptions sûres ou qui sont supposées l'être. La stratégie partisane adoptée à l'égard de ces groupes pourrait être néanmoins soutenue par le biais de législations positives.

Comme il fut noté précédemment, c'est davantage l'aspect des assises partisanes qui doit être amélioré que celui des assises communautaires. Ce constat, établi par les données qui précèdent, peut être vérifié par l'exemple de circonscriptions électorales où l'on ne retrouve qu'un candidat faisant partie de l'un des trois principaux partis politiques. Ainsi, on peut retenir le cas de Nazir Ahmad, Pakistanais, qui a posé sa candidature sous la bannière du PLC dans la circonscription de Churchill (Manitoba) où les groupes ethniques représentent 11,3 % de la population. Il fut défait par 9 004 voix de majorité par son adversaire du NPD. Or, en 1980 et 1984, les électeurs et électrices de cette circonscription avaient déjà manifesté leur préférence pour le NPD. Autre illustration, le PLC a présenté un candidat d'origine chinoise,

Raymond Leung, dans Vancouver-Est où les Chinois et Chinoises représentent 25,4 % de la population (56,1 % pour l'ensemble des groupes ethniques). Ce candidat n'a cependant pas réussi à se faire élire, arrivant en deuxième position avec 11 692 voix. Les électeurs de cette circonscription ont préféré voter pour le NPD tout comme ils l'avaient fait en 1984 et 1980.

Tableau 2.18
Assise partisane : répartition des candidatures ethniques en fonction du nombre de voix acquises aux élections de 1988, Canada
(en nombre)

	Élues par nombre de voix [N = 48 (6)]*			Battues par nombre de voix [N = 114 (23)]*		
Parti / minorités	0–999	1 000–4 999	5 000 +	0–999	1 000–4 999	5 000 +
Nouveau Parti démocratique						
ethniques	0	4	3	1	1	46
visibles	—	1	2	—	—	10
Parti libéral du Canada						
ethniques	6	5	8	6	7	27
visibles	1	2	—	1	2	7
Parti progressiste-conservateur						
ethniques	4	6	12	3	6	17
visibles	—	—	—	—	—	3
Canada						
ethniques	10	15	23	10	14	90
visibles	1	3	2	1	2	20
Pourcentage						
ethniques	21	32	48	9	12	79
visibles	17	50	33	4	9	87

*Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de candidats ou de députés appartenant aux minorités visibles.

Toutefois, il ne faudrait pas croire qu'il est impossible pour un candidat d'origine ethnique de se faire élire même s'il ne bénéficie pas d'assises partisanes. Même si les électeurs et électrices d'une circonscription ont manifesté leur appui à un autre parti aux deux dernières élections, un candidat peut réussir à se faire élire s'il bénéficie d'une assise communautaire confortable. C'est ce qui est survenu dans la circonscription de Winnipeg-Nord (Manitoba) aux dernières élections. Les électeurs de cette circonscription, composée à 71,9 % de groupes ethniques (dont 13,3 % d'Ukrainiens et d'Ukrainiennes), ont opté en 1988 pour le candidat du PLC, Rey Pagtakhan, un Philippin et ce, même

si le NPD avait gagné ce siège en 1980 (avec 9 044 voix de majorité) et en 1984 (avec 5 504 voix de majorité). De plus, Pagtakhan a remporté ses élections par 1 763 voix de majorité.

Un candidat peut toujours réussir à se faire élire même s'il ne bénéficie pas d'une assise partisane ainsi que d'une assise communautaire qui lui soient à prime abord favorables. Tel est le cas, par exemple, de Howard McCurdy, un Noir, qui s'est présenté sous la bannière du NPD dans la circonscription de Windsor–Lac-St-Claire (Ontario) qui ne compte que 0,4 % de Noirs (24,2 % pour l'ensemble des groupes ethniques). En 1988, McCurdy y fut réélu par 2 723 voix de majorité. En 1984[56], il avait été élu par 1 058 voix de majorité malgré le fait que le PLC y avait gagné ce siège avec 6 409 voix de majorité en 1980.

Idéalement, un candidat d'origine ethnique a tout avantage à bénéficier à la fois d'une assise communautaire et d'une assise partisane. La candidature d'Alfonso Gagliano dans Saint-Léonard (Québec) sous la bannière du PLC en est un exemple. Ce candidat pouvait bénéficier d'une assise communautaire appréciable, les Italiens et Italiennes formant 32,5 % de la population de cette circonscription (44,2 % pour l'ensemble des groupes ethniques). En 1988, ce candidat fut élu par 5 959 voix de majorité (obtenant 23 014 voix). Il avait également été élu aux élections de 1984 par 1 245 voix de majorité (obtenant 24 520 voix). Déjà, à cette élection, il bénéficiait d'une situation qui lui était favorable puisque la candidate du PLC, Monique Bégin, y avait remporté les élections de 1980 par 38 487 voix de majorité (obtenant 42 228 voix). On en déduit donc que c'est cette confortable assise qui a permis à Alfonso Gagliano de se faire élire; mais, comme ce dernier n'a pas réussi à conserver l'électorat acquis au PLC en 1980, on peut supposer que l'électorat ethnique, particulièrement l'électorat italien, a largement contribué à sa victoire.

Le profil des candidats et candidates d'origine ethnique diffère donc de celui des députés et députées d'origine ethnique. Les premiers se caractérisent par une plus grande diversité ethnique que les seconds. De plus, c'est au sein du PC que le nombre de candidatures ethniques est le plus bas alors que ce parti a réussi à en faire élire davantage que ses adversaires, le PLC et le NPD. Cette situation est due principalement au fait que les divers partis, et surtout le PLC, ont présenté leurs candidats d'origine ethnique dans des circonscriptions électorales qui n'étaient pas acquises au parti, du moins pour la période analysée, soit 1988. Malgré cela, on a pu constater qu'un candidat peut réussir à se faire élire même s'il ne bénéficie pas d'assises communautaires et partisanes. La nature des enjeux électoraux, surtout dans les associations

locales, le discours tenu par le candidat d'origine ethnique et plus généralement par les divers partis politiques, et la personnalité même du candidat, c'est-à-dire son degré d'engagement socioprofessionnel dans cette même circonscription, constituent des facteurs qui peuvent jouer un rôle déterminant.

CONCLUSION

Cinq facteurs d'ordre sociologique, politique et démographique, conditionnels à l'impact politique des groupes ethniques, furent exposés ici. Parmi ceux-ci, le maintien de l'identité ethnique s'avère déterminant. Suivent des facteurs tels que l'acquisition de la citoyenneté (condition au droit de vote), l'inscription sur les listes électorales (condition à l'exercice du droit de vote) et la participation électorale (exercice du droit de vote). Encore faut-il que ces divers groupes ethniques représentent une part importante de la population et plus encore, qu'ils se concentrent sur le territoire d'une circonscription électorale. Comme on a pu l'observer, cette dernière condition se retrouve en pratique au Canada. À cet égard, il faut souligner que le législateur semble privilégier le pluralisme ethnique lors du découpage des frontières électorales plutôt que la concentration d'un groupe ethnique donné. Si l'on entend favoriser l'intégration politique des différents groupes ethniques, cette orientation semble la plus souhaitable.

L'action politique des différents groupes ethniques peut, par ailleurs, prendre diverses formes. Rappelons que Crewe (1983) détermine quatre types de stratégie qu'ils peuvent adopter, soit former leur propre parti, présenter des candidatures indépendantes, appuyer massivement un candidat ou une candidate lors du scrutin et présenter des candidats d'origine ethnique au sein des principaux partis politiques. L'abstention fut également retenue comme une stratégie possible. Parmi ces diverses stratégies, les deux premières ne trouvent pas véritablement d'écho au Canada. En effet, il n'y a aucun parti ethnique sur la scène fédérale et l'on ne dénombrait que 14 candidatures ethniques indépendantes (sur 54) lors des dernières élections fédérales. Qui plus est, un seul candidat d'origine ethnique indépendant fut élu à la Chambre des communes entre 1965 et 1988. Par ailleurs, nous avons vu que le vote ethnique n'est pas automatique, la cohésion idéologique au sein du groupe devant prévaloir. Finalement, nous avons vu que la présence de candidats d'origine ethnique au sein des principaux partis politiques est une stratégie qui peut être formulée autant par les partis eux-mêmes, désirant ainsi s'allier cette part de l'électorat, que par les groupes ethniques, désirant quant à eux faire valoir leurs intérêts spécifiques.

Cette dernière stratégie fut l'objet d'une vérification empirique appliquée au cas canadien, soit plus particulièrement à la Chambre des communes.

Cette analyse s'est effectuée en deux temps, soit pour les candidats élus entre 1965 et 1988 et pour les candidatures ethniques lors des élections de 1988. Cette étude démontre que la représentation des groupes ethniques à la Chambre des communes n'est pas proportionnelle à la population ethnique totale, quoique se rapprochant significativement de la population immigrante. Cette situation s'avère nettement moins favorable dans le cas des minorités visibles. Toutefois, qu'il s'agisse de l'ensemble des groupes ethniques ou plus spécifiquement des minorités visibles, la représentation de ces groupes s'est nettement améliorée depuis 1965. Durant toute la période analysée, c'est généralement le Parti progressiste-conservateur du Canada (PC) qui a réussi à faire élire davantage de députés et députées d'origine ethnique. On peut expliquer cette situation par le fait que la quasi-totalité de ceux-ci provient d'Europe du Nord et de l'Est et que l'ensemble des députés d'origine ethnique à la Chambre des communes proviennent massivement de ces régions. À cela, il faut combiner le fait que ces Européens se sont implantés massivement dans l'Ouest canadien et que cette région constitue une assise électorale très importante pour le PC. Le même phénomène peut être observé pour les députés d'origine ethnique du Nouveau Parti démocratique qui proviennent également de façon massive de l'Europe du Nord et de l'Est.

Par ailleurs, c'est au sein du Parti libéral du Canada que l'on retrouve le plus de députés appartenant aux minorités visibles. Cela peut s'expliquer, en grande partie, par le fait que les groupes ethniques dont l'immigration s'avère récente, ce qui est le cas au Canada des groupes appartenant aux minorités visibles, appuient traditionnellement des partis plus progressistes (Portes et Mozo 1985). Il faut se rappeler que c'est sous le gouvernement libéral que furent adoptées, par exemple, la politique du multiculturalisme et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'analyse des candidatures permet de constater, pour sa part, que la représentation à ce niveau-ci tend davantage à respecter le pluralisme ethnique de la population canadienne; cependant, ce reflet du pluralisme ne se retrouve pas au sein du PC. Même s'il n'y a pas adéquation entre la proportion des candidatures ethniques et la proportion des groupes ethniques au sein de la population, le nombre de candidats et candidates d'origine ethnique s'avère important (161), d'autant plus qu'on les retrouve dans un nombre considérable de circonscriptions électorales (123). Il y a donc un écart entre la possibilité numérique (123) de faire élire des candidats d'origine ethnique en 1988 et le nombre de ceux

effectivement élus (48). Pour expliquer cet écart, deux facteurs furent retenus, soit l'assise communautaire et l'assise partisane.

On a pu constater que les candidats et candidates d'origine ethnique se présentent généralement dans des circonscriptions électorales où l'ensemble des communautés ethniques constitue plus de 10 % de la population. Cette situation semble jouer plus favorablement dans le cas des candidats appartenant aux minorités visibles que pour l'ensemble des candidats d'origine ethnique. Cependant, très peu d'entre eux peuvent compter sur un tel appui provenant de leur groupe ethnique d'origine, ce qui résulte en grande partie du faible nombre de circonscriptions comptant une telle population (60 sur 295). Ici, la situation se révèle moins favorable pour ceux faisant partie des minorités visibles. La faiblesse de l'appui pour le groupe d'origine est due, en grande partie, au découpage électoral qui favorise le pluralisme ethnique.

Par contre, la plupart des candidats et candidates ne bénéficient pas d'une assise partisane qui leur soit favorable. La majorité (absolue) se présente dans des circonscriptions où le parti d'allégeance avait perdu lors des élections précédentes. De plus, les candidats défaits aux élections perdent généralement par un écart de plus de 5 000 voix. Dans ces deux cas, les candidats appartenant aux minorités visibles semblent moins favorisés que l'ensemble des candidats d'origine ethnique.

Les résultats obtenus ici portent à conclure que le facteur le plus discriminant est celui de l'assise partisane. Ce critère n'est cependant pas indispensable. En fait, des candidats et candidates peuvent réussir à se faire élire s'ils bénéficient d'une confortable assise communautaire. Ce dernier critère neutralise l'absence du premier. Toutefois, un candidat d'origine ethnique peut réussir à se faire élire même si ces deux critères s'avèrent à prime abord défavorables. D'autres facteurs peuvent jouer dans ce cas un rôle déterminant, par exemple, les qualités du candidat (discours véhiculé, degré d'engagement socioprofessionnel au sein de la circonscription) et la façon dont l'électorat perçoit ce dernier. Le degré d'identification ethnique du candidat joue probablement un rôle significatif ici. Ces divers facteurs méritent cependant une analyse plus détaillée pour en vérifier la portée exacte. Malgré tout, on peut affirmer que les candidats d'origine ethnique ont avantage à se présenter dans une circonscription électorale où ils peuvent bénéficier à la fois d'une assise communautaire et d'une assise partisane.

Considérant l'importance croissante des groupes ethniques au sein de la population, la représentativité de ces derniers est appelée à s'accroître dans les années à venir. Néanmoins, elle pourrait être accélérée par le biais de mesures législatives positives visant à inciter les divers partis politiques à présenter davantage de candidats et

candidates des communautés ethniques et plus spécifiquement des minorités visibles et ce, dans des circonscriptions électorales qui leur soient favorables. Il importe que les divers partis politiques, surtout ceux qui sont les plus susceptibles de former un gouvernement, puissent adéquatement refléter le pluralisme ethnique de la société canadienne, évitant ainsi des situations qui pourraient conduire à des tensions ethniques ou même raciales.

Recommandations

En conséquence, nous recommandons :

1. **que la citoyenneté soit maintenue en tant que condition du droit de vote.**
2. **qu'une liste électorale permanente soit établie, ainsi que l'extension de l'inscription le jour du scrutin à l'électorat des sections urbaines.**
3. **que des recenseurs aptes à parler la langue de l'électorat ethnique visé soient nommés.**
4. **que des programmes de formation politique soient pris en charge par les organisations ethniques de concert avec Élections Canada.**
5. **que le respect du pluralisme ethnique et de la localisation des communautés d'intérêts devrait constituer un principe de base lors du découpage des circonscriptions électorales.**
6. **que des mesures positives soient établies afin d'inciter les divers partis politiques à respecter le caractère pluraliste de la société canadienne et que l'on favorise les mises en candidature et l'élection de candidats et de candidates provenant des groupes ethniques.**

NOTES

Je tiens à remercier Kathy Megyery et Robert Boily pour leurs précieux commentaires sur certains éléments de cette recherche ainsi qu'un évaluateur anonyme pour ses commentaires sur une première version de la présente étude. Mes remerciements vont également à Cécile Boucher qui m'a assisté dans la compilation de certaines données et à Élise Juneau qui a aimablement fait la saisie des données des tableaux.

1. Aucune étude à notre connaissance compare la représentativité des groupes ethniques aux différents échelons gouvernementaux ou administratifs du Canada. Ce type d'analyse fut cependant effectué aux États-Unis dans le cas des Noirs pour la période de 1970–1977 (Hamilton 1978). Toutefois, cette étude a l'inconvénient de présenter le nombre absolu de Noirs aux

divers échelons gouvernementaux sans en établir la proportion par rapport à l'ensemble des élus.

2. Cette section constitue une version modifiée et augmentée de Pelletier (1988, 2–46).

3. Anderson et Frideres (1981) recensent quatre autres approches soit marxiste, évolutionniste, structuro-fonctionnaliste et sociodémographique.

4. La distinction centre-périphérie fut établie par Lewin (1965). Ces divisions sont quelque peu remises en question par Higham (1978) qui se demande notamment si le centre se situe dans les couches traditionnelles ou innovatrices. De plus, contrairement à Lewin, Higham (1978, 2) considère que la périphérie peut être « une frontière en expansion ou une zone d'influence réciproque et d'accommodements mutuels ». Malgré cette remise en question, Higham identifie trois types de leadership ethnique dont les deux premiers renvoient au centre et le troisième à la périphérie : « received leadership », structure d'autorité dérivant du pays d'origine; « internal leadership », enracinement au sein du groupe; et « projective leadership », enracinement au sein de la société d'accueil. Martiniello (1988, 20) distingue pour sa part les dirigeants et dirigeantes qui limitent presque essentiellement leur action au centre ou à la périphérie et ceux et celles dont l'action se situe à cheval entre les deux C'est à cette catégorisation que nous souscrivons.

5. Il faut souligner ici que certains auteurs renvoient uniquement aux critères objectifs; voir, par exemple, Banton (1971).

6. Sur la religion en tant que facteur contribuant à l'identification ethnique, voir notamment McLellan (1987) qui analyse le cas des Tibétains en Ontario.

7. Selon Bredimas-Assimopoulos (1975, 139), « désocialisation et resocialisation se font souvent simultanément ». Dans le même sens voir Newman (1978, 45).

8. Sur le rôle et la gestion de la force de travail immigrante dans les sociétés capitalistes avancées, voir Labelle *et al.* (1983, 81 et 82).

9. Lieberson (1985, 31–43) ne distingue fondamentalement, pour sa part, que deux groupes sociaux, soit les « migrants-natifs » en fonction de la distinction « dominant-subordonné ».

10. Spécifions que la présente étude entend se limiter aux immigrants et à leur descendance. Ainsi, les autochtones qui sont reconnus en tant que peuple (Canada, *Charte*, paragraphe 35(2)) ne sont pas inclus ici. Les Britanniques et les Français, en raison de facteurs historiques et sociologiques, ne sont également pas inclus ici.

11. Pour une analyse de ces politiques, voir notamment Guay (1986). Il ne faudrait pas croire que toutes les politiques gouvernementales à cet effet

sont accueillies favorablement. Tel est le cas, par exemple, du programme PELO qui constituait une menace au pouvoir de l'élite grecque (Bredimas-Assimopoulos 1983, 114).

12. Selon Ringer et Lawless (1989, 9 et 10), « la disparition du ghetto de la première génération d'immigrants ne signifiait généralement pas la dissolution de l'enclave ethnique; il en est résulté plutôt ce que Kramer et Leventman ont appelé "le ghetto doré" des deuxième et troisième générations ».

13. À titre d'exemple, l'étude de Abu-Laban (1981, 173) révèle que 54 % des Arabes favorisent l'endogamie. Soulignons que, selon Alpalhão et Da Rosa (1980, 141), « l'endogamie devrait augmenter en proportion de la densité de la concentration ethnique ».

14. À ce propos voir notamment Bredimas-Assimopoulos (1983, 109) dont l'étude révèle que 44 % des Grecs limitent leurs amitiés exclusivement aux membres du groupe; et Anctil (1984, 444) qui démontre que les Juifs et les Juives recrutent jusqu'à 90 % de leurs amis et amies au sein de la communauté juive.

15. À cet égard, on peut noter l'adoption en 1923 au Canada de la *Loi concernant l'immigration chinoise* « qui frappait toute personne d'origine ou de descendance chinoise, à l'exception des diplomates, des commerçants, des étudiants et des enfants nés au Canada » (Bouthillier 1982, 113). Pour les États-Unis, voir la *Chinese Exclusion Act* de 1882.

16. Pour une revue de la documentation, quoique incomplète, sur les concepts d'insertion (accommodation, acculturation, pluralisme culturel, intégration sociale et assimilation), voir Gavaki (1977, 4–10).

17. Selon Bredimas-Assimopoulos (1983, 115 et 116), le terme assimilation revêt un caractère ethnocentrique dans la mesure où l'« objectif à atteindre consiste (donc) à obtenir l'uniformisation idéologique et culturelle des composantes ethniques » alors que le terme intégration « n'implique pas forcément pour l'individu la perte de son identité mais signifie plutôt une "insertion sans heurts" à la société d'accueil ».

18. Milton Gordon (cité par Newman 1978, 43) concevait l'assimilation comme étant cumulative et linéaire, l'assimilation culturelle devant entraîner l'assimilation structurelle. Ce concept de linéarité, relié à la théorie de l'assimilation et à celle de l'intégration, s'est avéré un échec (Bredimas-Assimopoulos 1975, 130, 1983, 115).

Driedger (1985) considère néanmoins l'axe assimilation-pluralisme selon un continuum. Driedger (*ibid.*, 172) établit à partir de ce continuum et de l'axe volontaire-involontaire un modèle conceptuel comportant trois issues, soit l'assimilation, l'amalgation et le pluralisme : « Dans le cas d'assimilation, les minorités perdent leur identité distinctive et sont assimilées au groupe majoritaire. Dans le cas d'amalgation, il y a mélange des

groupes qui ne se distinguent plus les uns des autres. Dans le cas de pluralisme, chaque groupe peut maintenir sa propre identité s'il le désire et peut également maintenir une structure différente. »

19. Soulignons que Parenti (1969) n'emploie pas le terme intégration mais celui d'assimilation (culturelle).

20. Précisons que le courant situationnel traite la formation des groupes ethniques au même titre que celle de tout autre groupe : « c'est une conséquence nécessaire de l'action individuelle tournée vers soi » (Hechter 1986, 19).

21. C'est-à-dire, « problem-specific, temporary, voluntary, and lateral (rather than vertical)... no one of which is sufficiently powerful to determine the actions of the rest », Turk (1973) cité par Breton (1983, 31).

22. Ici, « les organisations membres conservent une partie de leur autonomie, mais consentent à déléguer certains pouvoirs ou fonctions à l'organisme central. Celui-ci a son propre domaine d'initiative. Il a également un rôle de coordination et la responsabilité de gérer les services communs à toutes les organisations du domaine » (Breton 1983, 31).

23. Pour une analyse des rapports entre la famille et l'humanisation des nouveau-nés ainsi qu'entre la famille et le processus par lequel les nouveau-nés acquièrent une identité ethnique, voir Juteau-Lee (1983, 44–53).

24. Tel fut le cas, par exemple, de la Communauté hellénique de Montréal, fondée en 1980, qui restructure et contrôle quatre églises grecques ainsi que plusieurs associations. Pour une rétrospective de l'évolution et des dissensions au sein de cette communauté, voir Gavaki (1983, 133–136).

25. Notons que Bredimas-Assimopoulos (1975) développe le concept d'intégration civique. Les indices de cette intégration sont : la durée du séjour, l'acquisition de la nationalité, la décision de rester et le degré de compétence linguistique.

26. À notre connaissance, il n'existe aucune étude au Canada qui se soit intéressée à cette question. Ces commentaires résultent d'une réflexion élaborée à partir de l'écoute de reportages télévisés lors de la campagne électorale au Québec en 1989 et de témoignages d'organisations ethniques devant la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

27. Statistique Canada établit 10 catégories dans sa définition de minorités visibles : Noirs (Haïtiens, Antillais, etc.), Indo-Pakistanais, Chinois, Coréens, Japonais, Asiatiques du Sud-Est, Philippins, Asiatiques de l'Ouest et Arabes, Insulaires du Pacifique et Latino-Américains (sauf Argentins et Chiliens). Ces groupes ne doivent pas être confondus avec l'origine ethnique. Pour les constituer, Statistique Canada combine une série de critères tels que l'origine ethnique, le lieu de naissance et la langue maternelle (voir Canada, Statistique 1990).

28. Le profil démographique fut établi à partir des données de Statistique Canada (recensement de 1986). Il faut souligner que ces données comprennent une certaine marge d'erreur reliée, notamment, à l'hypothèse du sous-dénombrement évaluée, règle générale, à 3 % (Serré 1989).

29. Ces pourcentages sont établis à partir des réponses uniques seulement. Au recensement de 1986, il y avait 3,8 % de réponses multiples.

30. Si ce critère présente certains avantages, il présente également des limites : « Contrairement au pays de naissance, l'origine ethnique permet de mieux déterminer un groupe ethnique en particulier; on n'a pas ici le problème de la coexistence ethnique sur le plan territorial ni celui des frontières nationales. Cependant, ce critère présente également ses limites car il peut ne pas correspondre à l'appartenance culturelle d'une personne mais plutôt à celle de ses ancêtres au moment de leur arrivée sur le continent, à moins qu'elle n'ait effectué elle-même l'immigration. » (Baillargeon et Ste-Marie 1984, 116.)

31. Comprend 19,5 % de réponses multiples britanniques.

32. Le premier groupe comprend 3,4 % de réponses multiples françaises et le second, 1,5 % de réponses multiples autochtones.

33. Comprend 4,7 % de réponses multiples autres que britanniques, françaises ou autochtones.

34. En fonction de l'origine ethnique unique.

35. Constat établi à partir des catégories disponibles : Noirs, Allemands, Italiens, Ukrainiens, Chinois, Néerlandais, Sud-Asiatiques, Juifs et Polonais (Canada, Statistique 1988).

36. Et ce, même si les commissions établissent cette opération à partir de la carte démographique de la province, laquelle carte est ventilée notamment par secteur de recensement, ce qui représente une unité socio-démographique relativement homogène.

37. Sont considérées ici les circonscriptions électorales de Vancouver–Kingsway (Burnaby–Kingsway en 1988), Vancouver-Sud, Vancouver Quadra, Vancouver-Est et Vancouver-Centre.

38. De sorte qu'en 1988, les frontières de Vancouver–Kingsway (Burnaby–Kingsway) se retrouvent presque essentiellement dans Burnaby.

39. Sur l'importance de l'abstention électorale, voir Goguel (1954) et Dupeux (1954).

40. Notons que l'on retrouve dans certaines circonscriptions électorales plus d'une candidature ethnique indépendante. Tel est le cas, par exemple, de la circonscription de Lincoln (Ontario) où l'on retrouve A. Papazian, D. Olchowecki et A. Stasiuk.

41. Concernant l'analyse de cas pratiques de la stratégie des partis politiques adoptée à l'endroit des groupes ethniques, voir Layton-Henry (1978), Le Lohé (1979) et Stasiulis et Abu-Laban (1991).

42. Voir aussi Parenti (1969). À titre d'exemple, on peut noter que l'étude de Abu-Laban (1981, 79) révèle que 45 % des Arabes ont immigré afin d'obtenir de l'avancement social et professionnel.

43. Cette importance est difficile à évaluer. En supposant un vote massif en faveur d'un parti de la part de l'électorat ethnique, il devient possible pour un groupe ethnique de détenir la balance du pouvoir même s'il ne constitue pas la majorité absolue (51 %) de l'électorat dépendamment du clivage partisan qui s'opère au sein du groupe ethnique majoritaire.

44. Le portrait dressé ici est celui de la composition de la Chambre des communes suite aux élections générales. Ce portrait ne comprend donc pas les députés et les députées ayant pu se faire élire lors d'élections partielles.

45. À cet égard, notons que l'étude de Kornberg et Mishler (1976, 52) portant sur la vingt-huitième législature canadienne a obtenu un taux de participation de 72 % et ce, même après que « les bons offices d'aimables membres du Parlement, ministres du cabinet, collègues d'universités canadiennes et même membres des médias, aient été utilisés afin de tenter de persuader les membres du Parlement récalcitrants de changer d'idée et de participer à notre étude ».

46. Voir Nouveau Parti démocratique (1988); Parti libéral du Canada (1988); Parti progressiste-conservateur du Canada (1988); Bejermi (1982, 1985, 1989); *Canada's 28th Parliament* (1971); Canada, Chambre (1989); Canada, Bibliothèque (1987); *Canadian Parliamentary Guide* (diverses années). Il existe déjà des études qui se sont appuyées sur de tels documents. À titre d'exemples, on peut noter les études de Kornberg *et al.* (1982) qui tracent un portrait des députés et députées des législatures provinciales en 1977, et de Barrie et Gibbins (1989) qui traitent de la carrière des parlementaires canadiens pour la période de 1867–1984. Pour le Québec, on peut noter les études de Boily (1969) et de Pelletier (1984).

47. Malgré le fait que l'identité ethnique soit un concept généralement réservé aux immigrants et à leur descendance, certains furent exclus en raison de leur appartenance ou de leur affinité sociologique aux groupes d'origine britannique et française. Tel est le cas de ceux et celles qui sont nés en Grande-Bretagne et en France. Tel est le cas également des Américains anglo-saxons. Il n'est pas inutile de préciser que le pays de naissance ne constitue pas, à lui seul, un critère de sélection. En effet, certaines personnes sont nées à l'étranger mais sont exclues de ce recensement en raison de leur origine britannique ou française. Tel est le cas de Pat Carney (née en Chine) et de John Fraser (né au Japon).

48. Mentionnons quelques exemples où il n'y a aucun renseignement biographique nous permettant d'établir avec exactitude l'origine ethnique. Parmi les députés : Mark Assad (Parti libéral du Canada (PLC), Québec, 1988), Stan Hovdebo (Nouveau Parti démocratique (NPD), Sask., 1980–84–88), Pat Sobeski (Parti progressiste-conservateur du Canada (PC), Ontario, 1988). Parmi les candidatures : Tariq Anwar Alvi (NPD, Québec), Tony Csinos (PLC, Ontario), Ken Boschcoff (PC, Ontario).

49. Sergio Marchi (Argentin, député, Parti libéral du Canada (PLC), Ontario, 1984–1988) et Jaime Llambias-Wolff (Chilien, candidat, Nouveau Parti démocratique (NPD), Québec, 1988) ne furent donc pas inclus dans les minorités visibles (voir note 27). Il en est de même des Latino-Américains dont l'origine ethnique ne pouvait être déterminée avec exactitude, ce qui est le cas de Tony Csinos (candidat, PLC, Ontario, 1988) et d'Alice Lambrinos (candidate, NPD, Ontario, 1988). Le député George Chatterton (né en Afrique du Sud, Parti progressiste-conservateur du Canada, Colombie-Britannique, 1962–1965) et la candidate Anne Adelson (née en Afrique du Sud, NPD, Ontario, 1988) ne sont également pas inclus parmi les minorités visibles.

50. Franks (1987) ne réfère cependant à aucune source pour appuyer cette assertion.

51. Ce pourcentage comprend les députés et députées d'origine juive dont un bon nombre ont immigré eux-mêmes d'Europe lorsque ce n'étaient pas leurs ancêtres qui ont effectué cette immigration.

52. Origine ethnique unique seulement.

53. Basé en fonction de l'origine ethnique seulement.

54. Cette situation n'est pas spécifique aux partis nationaux, il en va de même des principaux partis provinciaux au Québec (Pelletier 1988, 156).

55. Notons que Lovink (1973) a retenu la période de 1952 à 1960 (cinq élections) dans le cas des États-Unis, de 1950 à 1960 (six élections) dans le cas du Royaume-Uni et celle de 1953 à 1965 (six élections) dans le cas du Canada. La proportion de sièges qui est demeurée au même parti lors de ces élections est respectivement de 78,2 %, 77,0 % et 23,6 %.

56. Il s'agit de la circonscription de Windsor–Walkerville, actuellement Windsor–Lac-St-Claire.

RÉFÉRENCES

Abréviations :

L.R.C. Lois révisées du Canada
S.C. Statuts du Canada

Abu-Laban, B., *La présence arabe au Canada*, Ottawa, Cercle du Livre de France, 1981.

Alpalhão, A., et V. Da Rosa, *A Minority in a Changing Society. The Portuguese Communities of Quebec*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1980.

Anctil, P., « Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal », *Recherches sociographiques*, vol. 25, nº 3 (1984), p. 441–456.

Anderson, A.B., et J.S. Frideres, *Ethnicity in Canada. Theoretical Perspectives*, Toronto, Butterworths, 1981.

Bailey, H., et E. Katz, (dir.), « Ethnic Groups and Political Behavior », dans *Ethnic Group Politics*, Columbus, Merrill, 1969.

Baillargeon, M., et G. Ste-Marie, *Quelques caractéristiques ethnoculturelles de la population du Québec*, Cahier nº 2, Montréal, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1984.

Balgopal, P.R., « Ethnic Minority Leadership : A Theoretical Perspective », *Journal of Sociology and Social Welfare*, vol. 11, nº 2 (1984), p. 381–408.

Banton, M., *Sociologie des relations raciales*, Paris, Payot, 1971.

Barrie, D., et R. Gibbins, « Parliamentary Careers in the Canadian Federal State », *Revue canadienne de science politique*, vol. 22, nº 1 (1989), p. 137–146.

Bejerni, J., *Canadian Parliamentary Handbook*, Ottawa, Borealis Press, 1982, 1985, 1989.

Black, J.H., et C. Leithner, « Immigrants and Political Involvement in Canada : The Role of the Ethnic Media », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 20, nº 1 (1988), p. 1–20.

Boily, R., « Les candidats élus et les candidats battus », dans Vincent Lemieux (dir.), *Quatre élections provinciales au Québec 1956–1966*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969.

Boily, R., A. Pelletier et P. Serré, « Le pluralisme ethnique et les élections fédérales », *Le Devoir*, série de deux articles, 8 et 9 décembre 1988.

———, « Pluralisme et élections », *Le Devoir*, série de deux articles, 15 et 16 septembre 1989.

———, « Bilan des connaissances : le comportement électoral des groupes ethniques dans la région de Montréal », *25 ans de science politique*, Colloque organisé par la Société québécoise de science politique, Congrès de l'ACFAS, Université Laval, mai 1990 (à paraître dans Réjean Landry, *25 ans de science politique*).

Bouthillier, G., *Immigration et politique dans les pays industriels depuis 1945*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Études et documents nº 10, 1982.

———, *Les politiques menées par certains États de démocratie libérale à l'endroit des communautés issues de l'immigration internationale*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Études et documents nº 11, 1987.

Bredimas-Assimopoulos, N., « Intégration civique sans acculturation. Les Grecs à Montréal », *Sociologie et Sociétés*, vol. 7, nº 2 (1975), p. 129–142.

———, « Dynamique et évolution socio-politique du Québec : le cas de la population grecque de Montréal », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 105–116.

Breton, R., « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 23–38.

Canada, Bibliothèque du Parlement, Direction de l'information et des services techniques, *Parlementaires d'origine ukrainienne*, Ottawa, 1987.

———, Chambre des communes, *Album de photos des députés*, Ottawa, 1989.

———, *Charte canadienne des droits et libertés*, dans *Loi de 1982 sur le Canada*, L.R.C. (1985), appendice II, nº 44, annexe B, partie I.

———, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport*, Livre 4, *L'apport culturel des autres groupes ethniques*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.

———, *Loi concernant l'immigration chinoise*, S.C. 1923, chapitre 38.

———, *Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985), chapitre E-2.

———, *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. (1985), chapitre C-29.

———, *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*, L.R.C. (1985), chapitre E-3.

———, Statistique Canada, *Circonscriptions électorales fédérales — Ordonnance de représentation de 1987 : Partie 2*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, catalogue nº 94-134, 1988.

———, Statistique Canada, *Origine ethnique, immigration et citoyenneté*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, catalogue nº 93-109, 1989a.

———, Statistique Canada, *Profil des groupes ethniques*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, catalogue nº 93-154, 1989b.

———, Statistique Canada, *Profils des minorités visibles et des autochtones. Programme d'équité en matière d'emploi*, Recensement 1986, Ottawa, Statistique Canada, 1990.

Canada's 28th Parliament. A Guide to the Members, Their Constituencies, and Their Government, Toronto, Methuen, 1971.

Canadian Parliamentary Guide, 1966, 1969, 1973, 1975, 1979, 1980, 1985, printemps 1989.

Cappon, P., *Conflits entre les Néo-canadiens et les francophones de Montréal*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974.

Charlot, J., et M. Charlot, « Les groupes politiques dans leur environnement », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1985.

Conseil économique du Canada, *Au Courant*, vol. 11, nº 3 (1991).

Crewe, I., « Representation and the Ethnic Minorities in Britain », dans Nathan Glazer et Young Ken (dir.), *Ethnic Pluralism and Public Policy*, Londres, Heinemann Educational Books, 1983.

Donefer, R., « Les Juifs québécois et le changement politique au Québec : une analyse du Canadian Jewish News; 1976–1981 », dans Pierre Anctil et Gary Caldwell (dir.), *Juifs et réalités juives au Québec*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984.

Driedger, L., « Conformity vs. Pluralism : Minority Identities and Inequalities », dans Neil Nevitte et Allan Kornberg (dir.), *Minorities and the Canadian State*, Oakville, Mosaic Press, 1985.

Dupeux, G., « La sociologie électorale 2. Pays anglosaxons », dans F. Goguel et G. Dupeux (dir.), *Sociologie politique, esquisse d'un bilan, guide de recherche*, Paris, Colin, 1954.

États-Unis, *Chinese Exclusion Act*, Sess. I, ch. 126, 1882.

Fitzgerald, M., « Are Blacks an Electoral Liability ? », *New Society*, 8 décembre 1983, p. 394 et 395.

Franks, C.E.S., *The Parliament of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1987.

Gavaki, E., *The Integration of Greeks in Canada*, San Francisco, R & E Research Associates, 1977.

———, « Urban Villagers : The Greek Community in Montreal », dans Jean Leonard Elliot (dir.), *Two Nations. Many Cultures. Ethnic Groups in Canada*, 2e éd., Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1983.

Gérard-Libois, J., *Élections et électeurs en Belgique*, Bruxelles, CRIFT, 1990.

Goguel, F., « La sociologie électorale 1. France », dans F. Goguel et G. Dupeux (dir.), *Sociologie politique, esquisse d'un bilan, guide de recherche*, Paris, Colin, 1954.

Guarnieri, A., Témoignage devant la Commission sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa, 12 juin 1990.

Guay, D., *Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec*, Montréal, Centre international de documentation et d'information haïtienne-caraïbéenne et afro-canadienne, 1986.

Hahn, H., et R.W. Holland, *American Government : Minority Rights Versus Majority Rule*, New York, John Wiley & Sons, 1976.

Hamilton, C. V., « Blacks and Electoral Politics », *Social Policy*, vol. 9, nº 1 (1978), p. 21–27.

Hechter, M., « Theories of Ethnic Relations », dans J.F. Stack (dir.), *The Primordial Challenge. Ethnicity in the Contemporary World*, New York, Greenwood Press, 1986.

Higham, J., « Introduction : The Forms of Ethnic Leadership », dans John Higham (dir.), *Ethnic Leadership in America*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1978.

———, « Leadership », dans Stephen Thernstrom (dir.), *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 1980.

Humphrey, C.R., et H. Brock Louis, « Assimilation and Voting Behavior : A Study of Greek-Americans », *International Migration Review*, vol. 7, nº 1 (1973), p. 34 – 45.

Isajiw, W., « Definitions of Ethnicity », dans Rita M. Bienvenue et Jay E. Goldstein (dir.), *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Butterworths, 1980.

Jedwab, J., « Uniting Uptowners and Downtowners : The Jewish Electorate and Quebec Provincial Politics 1927–1939 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, nº 2 (1986), p. 7–19.

Juteau-Lee, D., « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 39–54.

Kasfir, N., « Explaining Ethnic Political Participation », *World Politics*, vol. 31, nº 3 (1979), p. 365–388.

Kornberg, A., et W.T.E. Mishler, *Influence in Parliament : Canada*, Durham, Duke University Press, 1976.

Kornberg, A., W.T.E. Mishler et H.D. Clarke, *Representative Democracy in the Canadian Provinces*, Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1982.

Labelle, M., S. Larose et V. Piché, « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et Sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 73–88.

Lane, R., « The Way of Ethnics in Politics », dans H. Bailey et E. Katz (dir.), *Ethnic Group Politics*, Columbus, Merrill, 1969.

Lavigne, G., « Le pouvoir ethnique : ses assises et ses objets », dans *La transformation du pouvoir au Québec*, Montréal, Albert St-Martin, 1980.

Layton-Henry, Z., « Race, Electoral Strategy and the Major Parties », *Parliamentary Affairs*, vol. 31, nº 3 (1978), p. 268–281.

Lefebvre, M., et Y. Oryschuk, *Les communautés culturelles du Québec*, Montréal, Fides, 1985.

Leifer, E.M., « Competing Models of Political Mobilization : The Role of Ethnic Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 87, nº 1 (1981), p. 23–47.

Le Lohé, M., « The Effects of the Presence of Immigrants upon the Local Political System in Bradford, 1945–77 », dans Robert Miles et Annie Phizacklea (dir.), *Racism and Political Action in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1979.

Leslie, P., « The Role of Political Parties in Promoting the Interest of Ethnic Minorities », *Revue canadienne de science politique*, vol. 2, nº 4 (1969), p. 419–433.

Lewin, K., « The Problem of Minority Leadership », dans Alvin Gouldner (dir.), *Studies in Leadership*, New York, Russell & Russell, 1965.

Lieberson, S., « A Societal Theory of Race and Ethnic Relations », dans Rita M. Bienvenue et Jay E. Goldstein (dir.), *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, 2e éd., Toronto, Butterworths, 1985.

Lipset, S.M., *L'homme et la politique*, Paris, Seuil, 1967.

Lipset, S.M., P. Lazarsfeld, A. Barton et J. Linz, « The Psychology of Voting : An Analysis of Political Behavior », dans Gardner Lindzey (dir.), *Handbook of Social Psychology*, vol. 2, Cambridge (Mass.), Addison-Wesley, 1954.

Lovink, J.A.A., « Is Canadian Politics too Competitive ? », *Revue canadienne de science politique*, vol. 6, nº 3 (1973), p. 341–379.

Martiniello, M., *Élites, leadership et pouvoir dans les communautés ethniques d'origine immigrée. Vers une approche théorique*, Bruxelles, Sybidi-Academia, 1988.

Massicotte, L., et A. Bernard, *Le scrutin au Québec : un miroir déformant*, Montréal, Hurtubise HMH, Cahiers du Québec, 1985, p. 41.

McLellan, J., « Religion and Ethnicity : The Role of Buddhism in Maintaining Ethnic Identity Among Tibetans in Lindsay, Ontario », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 19, nº 1 (1987), p. 63–75.

Mohl, R.A., « The Politics of Ethnics in Contemporary Miami », *Migration World*, vol. 15, nº 3 (1986), p. 7–11.

Newman, W., « Theoretical Perspective for Analysis of Social Pluralism », dans Leo Driedger (dir.), *The Canadian Ethnic Mosaic. A Quest for Identity*, Toronto, McClelland & Stewart, 1978.

Nouveau Parti démocratique, *Notes biographiques des candidats*, Ottawa, 1988.

Olsen, D., « The Political Elite », dans Hugh G. Thorburn (dir.), *Party Politics in Canada*, 5e éd., Scarborough, Prentice-Hall Canada, 1985.

Painchaud, C., et R. Poulin, « Italianité, conflit linguistique et structure de pouvoir dans la communauté italo-québécoise », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 89–104.

Parenti, M., « Ethnic Politics and the Persistence of Ethnic Identification », dans H. Bailey et E. Katz (dir.), *Ethnic Group Politics*, Columbus, Merrill, 1969.

Parti libéral du Canada, *Notes biographiques des candidats*, Ottawa, 1988.

Parti progressiste-conservateur du Canada, *Notes biographiques des candidats*, Ottawa, 1988.

Pelletier, A., *Minorisation politique des francophones au Québec : les élections provinciales dans la région métropolitaine de Montréal (1966–1985)*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département de science politique, 1988.

Pelletier, R., « Le personnel politique », *Recherches sociographiques*, vol. 25, nº 1 (1984), p. 83–102.

Perron, J., « Les minorités au Québec », dans Jean Sarrazin et Claude Glayman (dir.), *Dossier Québec*, Montréal, Stock, 1979.

Portes, A., et R. Mozo, « The Political Adaptation Process of Cubans and Other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, vol. 19, nº 1 (1985), p. 35–63.

Ringer, B.B., et E.R. Lawless, *Race-Ethnicity and Society*, New York, Routledge, 1989.

Samuel, T.J., « Immigration and Visible Minorities in the Year 2001 : A Projection », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 20, nº 2 (1988), p. 92–100.

Serré, P., *De quelques paramètres d'une victoire anti-dépendantiste au Québec : impact électoral du pluralisme ethnique dans la région métropolitaine; tendances actuelles et prospectives (1970–1996)*, mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département de science politique, 1989.

Simard, C., « Les minorités visibles et le système politique canadien », dans K. Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Simon, P.-J., « Le sociologue et les minorités : connaissance et idéologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 9–21.

Stack, J.F., « Ethnic Mobilization in World Politics : The Primordial Perspective », dans J.F. Stack (dir.), *The Primordial Challenge. Ethnicity in the Contemporary World*, New York, Greenwood Press, 1986.

Stasiulis, D.K., et Y. Abu-Laban, « Partis et partis : La représentation des groupes ethniques en politique canadienne », dans K. Megyery (dir.), *Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité*, vol. 7 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRRFFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Taboada-Leonetti, I., « Les élites d'origine étrangère », *Les temps modernes*, vol. 452–453–454 (1984), p. 2067–2090.

Turk, H., *Interorganizational Activation in Urban Communities*, Washington (D.C.), American Sociological Association, 1973.

Vincent, J., « Brief Communications », *Human Organization*, vol. 33, nº 4 (1974), p. 375–379.

Weinfeld, M., « Le milieu juif contemporain du Québec », dans Pierre Anctil et Gary Caldwell (dir.), *Juifs et réalités juives au Québec*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984.

Wolfinger, R.E., « The Development and Persistence of Ethnic Voting », *American Political Science Review*, vol. 59 (1965), p. 896–908.

———, *The Politics of Progress*, chapitre 3 « Ethnic Politics », Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1974.

Wood, J.R., « A Visible Minority Votes : East Indian Electoral Behaviour in the Vancouver South Provincial and Federal Elections of 1979 », dans Jorgen Dahlie et Tissa Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Toronto, Methuen, 1981.

Wrong, D., *Power. Its Forms, Bases, and Uses*, London, Blackwell, 1974.

3

LES MINORITÉS VISIBLES ET LE SYSTÈME POLITIQUE CANADIEN

Carolle Simard
avec le concours de
Sylvie Bélanger, Nathalie Lavoie,
Anne-Lise Polo et Serge Turmel

NOTRE RECHERCHE sur les minorités visibles et le système politique canadien est le résultat d'une enquête pancanadienne faite auprès des dirigeants et dirigeantes de six communautés différentes : la communauté arabophone, la communauté chinoise, la communauté haïtienne, la communauté jamaïquaine, la communauté indienne et la communauté vietnamienne. Notre enquête a été menée à l'aide d'entrevues directives. Cinquante-sept personnes de Montréal, Toronto et Vancouver ont accepté de répondre à un questionnaire composé de 40 questions. Les entrevues se sont déroulées en français et en anglais et leur durée a varié entre quarante-cinq minutes et trois heures. Toutes les personnes rencontrées ont accepté que leurs propos soient enregistrés, permettant ainsi leur transcription pour fins d'analyse.

Le but de notre étude est d'analyser les rapports entre les membres issus des minorités visibles et le système politique canadien. Plus précisément, nos interrogations sont les suivantes : les minorités visibles participent-elles au système politique et désirent-elles le faire ? Si elles ne participent pas comme elles le devraient, comment l'expliquer ? Quels types de contraintes rencontrent-elles ? Qu'en est-il des contraintes de temps et d'argent ? Qu'en est-il des contraintes liées au processus électoral lui-même et au rôle des partis politiques ? Que pensent-elles de la manière dont les élections sont financées ? Comment voient-elles le travail accompli par les médias ?

Sur cette série de questions, notre enquête regroupe des faits (données objectives), des opinions (données subjectives), des attitudes et des comportements (leur évolution prévisible), des pistes afin de trouver des solutions éventuelles.

Pour réaliser notre enquête, nous avons procédé en deux étapes successives. Une première phase exploratoire a permis, à l'aide d'entretiens informels (entre quatre et six pour chaque communauté), de dégager une image générale des communautés de notre recherche. De cette phase exploratoire se sont dégagées, pour chaque communauté étudiée, sa structuration interne, son intégration à la société canadienne, ses attitudes à l'endroit du système politique canadien. Cette phase exploratoire nous a été utile pour construire le guide d'entretien à l'aide de questions ouvertes et autour de ces quatre dimensions : partis politiques et participation, candidatures et représentation, financement électoral, image et médias. Dans une seconde phase, nous avons procédé à l'administration de ce guide. Notre analyse des résultats de l'enquête est faite selon cette division pour chaque communauté; elle démontre l'existence d'une dynamique interne au sein de chaque communauté de l'enquête. Elle démontre également les particularités de ces communautés, qu'il s'agisse de leur intériorisation de la culture politique canadienne ou encore de leur participation aux institutions représentatives. Notre analyse dégage enfin plusieurs constantes et similitudes relatives à la participation des minorités visibles au système politique canadien ainsi qu'à leurs perceptions des politiciens et politiciennes du Canada et des mécanismes électoraux.

Trois parties composent ce rapport. La première fait le point sur les recherches qui ont étudié la participation politique des minorités (ethniques — culturelles — raciales) de même que les actions destinées à favoriser leur engagement et leur intégration. La seconde analyse de manière détaillée les entrevues qui ont eu lieu dans le cadre de notre enquête et insiste sur les particularités de chaque communauté. La troisième partie dégage les constantes et similitudes relatives à la participation des minorités visibles au système politique. La liste de nos recommandations termine ce rapport.

Outre Carolle Simard, responsable de cette recherche, les personnes suivantes ont participé à une ou plusieurs étapes du travail : Sylvie Bélanger étudiante au doctorat, Université du Québec à Montréal, Nathalie Lavoie, étudiante au doctorat, Université de Montréal, Anne-Lise Polo, étudiante au doctorat, Université du Québec à Montréal, Normand Rossignol, étudiant à la maîtrise, Université du Québec à Montréal, Serge Turmel, étudiant à la maîtrise, Université du Québec à Montréal, Zhang Hang Wei, étudiant au doctorat, Université du

Québec à Montréal. Les différentes étapes de cette recherche ont eu lieu du 10 septembre 1990 au 15 février 1991.

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE ET DIMENSIONS DE L'ÉTUDE

La recherche

Au Canada, la question très générale des groupes ethniques et celle plus spécifique des minorités visibles est suffisamment importante pour être traitée comme un problème de société qui se pose aussi en termes politiques. Le Canada étant un pays démocratique garantissant à tout citoyen canadien (quelle que soit son origine) le droit de vote et l'éligibilité aux divers postes électifs, il est d'une grande importance que les règles du jeu démocratique donnent à toute personne ou tout groupe la possibilité d'agir et de s'organiser pour promouvoir ses intérêts, ceci dans le respect des règles institutionnelles qui fixent les modalités de la participation politique.

Cela étant, il importe néanmoins de reconnaître que la démocratie n'est jamais acquise une fois pour toutes, qu'elle n'est jamais achevée. S'appuyant sur une philosophie égalitariste, s'incarnant dans des institutions politico-administratives, la démocratie est sans cesse mise à l'épreuve dans le combat que se livrent les différents groupes pour le contrôle de ses organes. Dans une société comme le Canada, il existe des options divergentes, voire conflictuelles. C'est pourquoi, la mainmise de certains sur les appareils censés incarner une société démocratique pose plusieurs problèmes dans la mesure où de nombreux groupes en sont exclus. À ce propos, on a mis l'accent, dans un passé encore récent, sur les difficultés rencontrées par les femmes et les autochtones. On sait maintenant qu'il existe une combinaison d'obstacles (sociaux — culturels — économiques — institutionnels) qui limitent l'accès de ces personnes aux institutions représentatives ou qui réduisent purement et simplement leur participation. Dans le cas des femmes plus précisément, diverses mesures qui devraient favoriser leur intégration à tous les niveaux et dans tous les lieux ont été mises en place. Pour l'heure, les résultats demeurent timides et des groupes de femmes réclament un engagement beaucoup plus ferme de la part des gouvernants. Quant aux autochtones, la crise d'Oka a révélé au grand jour toutes les exclusions qu'ils ont vécues et vivent toujours. Pour ces derniers d'ailleurs, le problème demeure entier et les solutions restent à trouver. Il n'en va pas autrement pour ce qu'on appelle au Canada les minorités visibles, c'est-à-dire cette population non blanche qui est arrivée massivement au Canada à la fin des années 70 et qui s'est installée dans les grands centres urbains. Cette nouvelle immigration

a provoqué des changements sur le plan des caractéristiques raciales et culturelles des immigrants et immigrantes qui vivent maintenant au Canada. Il en résulte une grande diversité culturelle puisque le Canada se compose désormais de plus en plus de groupes dont l'origine est autre que britannique et française (en 1989, la proportion est d'environ 33 %). Il en résulte également une diversité raciale puisque la population canadienne non blanche est estimée à plus de 10 %. Il en résulte enfin une diversité sociale puisque la majorité de ceux qui sont arrivés depuis la fin des années 70 vit dans les villes de Montréal, Toronto et Vancouver.

Une telle diversité a des conséquences sur le plan politique puisque ces différents groupes, appartenant à des cultures politiques fort variées, ne partagent pas nécessairement les mêmes modes de représentation et de participation politiques. Trop souvent, ces modes nous sont inconnus, leur représentation du politique se faisant à travers des catégories étrangères pour nous. Afin d'en savoir un peu plus sur les rapports entre le système politique canadien et les minorités visibles, nous avons cherché à répondre à un certain nombre de questions. Les principales sont : les minorités visibles participent-elles et désirent-elles participer à la vie politique ? Si elles ne participent pas comme elles le devraient, comment expliquer cela ? Quels types de contraintes rencontrent-elles ? Qu'en est-il des contraintes de temps et d'argent ? Qu'en est-il des contraintes liées au processus électoral lui-même et au rôle des partis politiques ? Que pensent-elles de la manière dont les élections sont financées ? Comment voient-elles le travail accompli par les médias ?

Ces importantes questions constituent le fil conducteur de notre démarche de recherche et rejoignent les préoccupations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Pour les traiter, nous avons opté pour une démarche inductive plutôt que déductive. D'abord parce que, pour répondre à nos questions générales à propos des différents modes d'expression politique des minorités visibles et des facteurs qui l'expliquent, ainsi qu'à nos questions plus particulières relatives à leur participation électorale, il nous fallait travailler par le « bas » en allant chercher les opinions et les points de vue des minorités visibles elles-mêmes. Ensuite, parce que nous devions être en mesure de reconstituer l'univers politique des minorités visibles tant à travers leurs pratiques que leurs représentations, puisque celles-ci sont aussi structurantes que celles-là. Évidemment, ce choix implique qu'il est vain d'espérer, des résultats de notre recherche, de nouvelles percées théoriques sur la question de la participation des minorités visibles au système politique. Également, notre choix

témoigne d'un parti pris pour une démarche plus empiriste et devant déboucher sur des recommandations.

Plusieurs auteurs et auteures de différents pays ont déjà traité, d'une manière ou d'une autre, de plusieurs interrogations de notre recherche; leurs apports sont de plusieurs ordres : théoriques, méthodologiques ou politiques. Pour notre part et étant donné les besoins de la Commission royale, nous avons concentré nos efforts sur les travaux qui touchaient tant les aspects théoriques de la participation politique que sur ceux qui s'intéressaient davantage à l'évaluation d'expériences de participation.

Cette revue théorique nous aura permis de compléter le portrait général des communautés de notre enquête tout en nous aidant dans l'élaboration de notre questionnaire et en nous permettant d'avoir un aperçu assez général des différentes perspectives selon lesquelles ont été abordées les modalités de participation et de représentation des groupes ethniques dans le système politique ainsi que les solutions mises de l'avant dans le but d'accroître leur intégration politique dans les pays à forte immigration.

L'enquête : démarches et stratégies

Nous avons dit, déjà, que nous avons voulu reconstituer l'univers politique des minorités visibles, tant à travers leurs pratiques que leurs représentations. Notre objectif était de faire apparaître un certain nombre de liens entre cultures politiques et attitudes et pratiques politiques, entre cultures politiques et représentations politiques, entre cultures politiques et visions de l'avenir. Comme nous voulions procéder à une analyse approfondie, nous avons retenu l'observation directe intensive auprès des dirigeants et dirigeantes de six communautés faisant partie des minorités visibles. Un tel choix s'explique par le fait que nous désirions connaître les opinions, les comportements et les représentations des élites de ces communautés plutôt que ceux de la masse. Un tel choix repose sur la conviction que les dirigeants (dans les domaines économiques, politiques et communautaires) et eux seuls ont une connaissance de certains faits politiques et qu'ils ont des comportements politiques qui ne sont pas nécessairement partagés par l'ensemble de la population. Afin d'évaluer la teneur des changements à proposer, les représentations qu'ont ces dirigeants des relations politiques et du système politique ne peuvent être mises de côté. Ces représentations en disent long sur la manière de voir et de saisir la vie politique dans une société comme le Canada. La connaissance de ces représentations s'avère en outre essentielle pour qui veut identifier les problèmes et proposer des solutions.

Toutes les communautés de l'enquête proviennent de ce qu'il est convenu d'appeler au Canada les minorités visibles, c'est-à-dire des communautés non blanches de ces origines : arabes, asiatiques du Sud, d'Est et du Sud-Est et des Caraïbes. À l'aide des données du recensement de 1986, nous avons identifié six communautés importantes tant sur le plan du nombre que sur celui de l'organisation communautaire. Nous voulions également que ces communautés soient suffisamment représentées à Montréal puisque nous projetions d'y réaliser une partie importante des entrevues. Nous voulions enfin que ces communautés soient suffisamment intégrées à la société canadienne de manière à y retrouver des personnes possédant divers types d'expériences, tant sur les plans économique et communautaire que politique. Toutes ces contraintes ont fait que ce sont les communautés suivantes qui ont été retenues aux fins de l'enquête : la communauté arabe, la communauté indienne, la communauté chinoise, la communauté vietnamienne, la communauté haïtienne, la communauté jamaïquaine (voir les annexes B et C sur la composition des principales catégories ethniques au Canada à partir des données du recensement de 1986).

Quant au choix des personnes interviewées, il a été fait à l'aide de la liste des associations ethniques et communautaires que nous avons obtenue de la Direction du multiculturalisme au Secrétariat d'État. Cette liste nous a permis d'entrer en relation avec diverses associations disposant d'une infrastructure dans les villes de notre enquête : Montréal, Toronto et Vancouver. C'est dans ces villes, en effet, que le taux de concentration des communautés choisies est le plus élevé (voir les annexes B et C). La sélection a été rendue possible grâce aux entretiens informels que nous ont accordés les responsables des diverses associations communautaires (entre quatre et six pour chaque communauté). En plus de nous permettre d'identifier des personnes susceptibles de participer à l'enquête, ces entretiens informels, réalisés à partir d'un canevas plutôt que d'un questionnaire rigide, nous ont permis de compléter la recherche documentaire des communautés, et notamment sur ces aspects : organisation communautaire et adhésion à la communauté, types d'activités et budget disponible, rapports avec la société canadienne, attitudes à l'endroit du système politique canadien. Cette phase exploratoire a eu lieu dans les trois villes de l'enquête et nous a également aidé dans l'élaboration du guide d'entretien que nous avons prétesté au cours de cette première phase.

Les personnes interviewées sont, pour la plupart, des dirigeants au sein de leur communauté : dirigeants politiques, dirigeants économiques, dirigeants communautaires. Ce sont des hommes et des femmes très scolarisés et qui ont souvent un revenu annuel supérieur

à la moyenne canadienne. Les tableaux 3.1, 3.2 et 3.3 qui suivent précisent certaines de leurs caractéristiques.

Tableau 3.1
Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par ville

	Ville de résidence			
Communauté	Montréal	Toronto	Vancouver	Total
Arabophone	6	3	—	9
Chinoise	4	—	4	8
Haïtienne	10	—	—	10
Indienne	3	3	4	10
Jamaïquaine	3	7	—	10
Vietnamienne	6	4	—	10
Total	32	17	8	57

Tableau 3.2
Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par sexe

	Sexe		
Communauté	Masculin	Féminin	Total
Arabophone	5	4	9
Chinoise	6	2	8
Haïtienne	6	4	10
Indienne	8	2	10
Jamaïquaine	6	4	10
Vietnamienne	7	3	10
Total	38	19	57

Sauf exception, toutes les personnes interviewées ont déjà milité ou militent au sein d'associations communautaires ou politiques. Bien qu'elles ne soient pas représentatives de leur communauté sur le plan socioprofessionnel, étant donné leur revenu et leur niveau d'étude (voir les analyses détaillées de l'enquête), ces personnes sont toutes, à des degrés divers, des répondantes pouvant témoigner pour elles-mêmes certes, mais également pour leur communauté respective. C'est à ce titre que nous les avons retenues, car étant donné leur expérience

communautaire et politique, ces personnes sont bien informées des problèmes particuliers vécus par leur communauté et, à cet égard, leurs propos présentent un degré de fiabilité certain.

Tableau 3.3
Répartition des interviewés et interviewées par communauté et par profession

	Profession			
Communauté	Fonctionnaires et assimilés	Professions libérales	Ouvriers	Gens d'affaires
Arabophone	6	—	—	3
Chinoise	4	—	1	3
Haïtienne	6	—	1	31
Indienne	6	—	—	4
Jamaïquaine	5	—	4	1
Vietnamienne	7	3	—	—
Total	34	3	6	42

Le guide d'entretien a été construit à l'aide de questions ouvertes pour la plupart. La Commission royale ayant identifié quatre domaines prioritaires, le questionnaire a donc été élaboré en ce sens. Ces domaines sont : partis politiques et participation, candidatures et représentation, financement électoral, image et médias. Le questionnaire comprend 40 questions et a été administré à 57 répondants et répondantes (nous avions prévu 60 répondants mais deux personnes de Vancouver et une autre de Toronto se sont excusées au dernier moment). Les entretiens, tous individuels, ont eu lieu à Montréal (32), à Toronto (17) et à Vancouver (8). Cinq intervieweurs et intervieweuses se sont partagé la tâche, tantôt en français tantôt en anglais, selon la préférence de la personne interrogée, et sont restés, dans la plupart des cas, en milieu de travail (quelquefois dans un restaurant, une chambre d'hôtel ou encore un local d'association). L'entretien durait entre quarante-cinq minutes et trois heures. Dans l'ensemble, l'enquête a été bien accueillie et quelques personnes seulement ont, soit témoigné de leur réticence, soit refusé de répondre à certaines questions.

Chaque entrevue a été enregistrée à l'aide d'un magnétophone puis transcrite en français, de manière à permettre l'unification et la comparaison du matériel recueilli. Cette transcription a donné plus de 550 pages à double interligne.

L'analyse des résultats de notre enquête posait divers problèmes reliés à la diversité des données recueillies, à leur quantité et aussi à leur inégalité. Nous avons d'abord procédé au regroupement des questions de l'enquête et ce pour chaque communauté (voir le questionnaire à l'annexe A), selon cinq grands thèmes. (En fait, les quatre thèmes de la Commission ont été regroupés sous cinq rubriques, rendant ainsi l'analyse plus facile.) Par la suite, et toujours par communauté, nous avons comparé les réponses à chaque groupe de questions à l'aide de fiches synthèses.

Les analyses qui suivent reprennent ces grands thèmes. On y retrouve des faits, des opinions et des comportements. Il en résulte six analyses, une par communauté, achevées selon un même plan ainsi construit : 1) comportement électoral, pressions et actions politiques (questions 1 à 10, 20 à 23, 32 à 36); 2) représentativité du système politique et représentativité des politiciens et politiciennes (questions 11, 12, 15); 3) intérêts pour la politique canadienne (questions 13, 14, 28, 29); 4) la politique canadienne et les minorités visibles (questions 16 à 19, 24 à 27, 30 et 31) et 5) la communauté et les médias (questions 37 à 40).

Comme les entretiens ont duré entre quarante-cinq minutes et trois heures, les analyses diffèrent en profondeur et en précision. Ce fait explique aussi pourquoi des analyses sont plus courtes que d'autres ou encore que certains thèmes soient moins développés que d'autres.

LES APPROCHES THÉORIQUES ET LES PISTES D'ACTION

Réputé terre d'accueil par excellence, le Canada connaît des changements majeurs dans l'afflux d'immigration depuis une vingtaine d'années : l'immigration en provenance des pays du tiers monde, en particulier de l'Asie du Sud et des Caraïbes, ne cesse en effet d'augmenter depuis la fin des années 70, de sorte que l'immigration et l'« intégration » des immigrants et immigrantes sont devenues des thèmes brûlants d'actualité chez nous, en particulier dans les grands centres urbains comme Montréal, Toronto, Vancouver et Halifax.

Mais, il n'y a pas qu'au Canada que ces questions sont névralgiques; dans plusieurs régions du monde, l'immigration, les minorités ethniques et leur « intégration » à la société d'accueil ont fait et font toujours l'objet d'interrogations et réflexions, tant de la part des gouvernements des pays concernés que des chercheurs et chercheuses préoccupés par la question. Ainsi en est-il de l'Australie qui, à l'instar du Canada, s'est dotée d'une politique de multiculturalisme, ou de plusieurs pays européens qui expérimentent diverses formules en vue de mieux « intégrer » les immigrants dans le processus décisionnel, ou encore de nos voisins du Sud dont certains États sont réputés être plus mexicains qu'américains...

Une revue des travaux rendant compte de cette diversité et de cette richesse d'expériences à travers le monde s'imposait donc d'elle-même, dans le cadre de la présente recherche sur les minorités visibles et leur participation au système politique canadien. Pour cette recherche, quatre dimensions, rappelons-le, ont été retenues : partis politiques et participation; candidatures et représentation; financement électoral; enfin, images et médias. Aux fins de la recension de monographies et d'articles, ces mêmes thèmes ont été explorés, à l'exception du financement électoral qui semble avoir été boudé par les chercheurs canadiens aussi bien qu'étrangers.

Quoique cette recherche documentaire ne soit pas des plus exhaustives étant donné certaines contraintes de temps liées au déroulement même de la recherche, nous croyons qu'elle a le mérite de brosser un tableau assez complet des problématiques liées aux minorités ethniques et à la participation politique à travers le monde, et qu'elle permettra de corroborer, ou d'infirmer, certains constats de la démarche empirique (entrevues) réalisée dans les villes de Montréal, Toronto et Vancouver. Bien sûr, il faut se garder des généralisations faciles, mais les ouvrages et articles étudiés ne manquent pas de jeter un éclairage sur des problématiques communes.

Notre revue des articles et monographies comprend trois sections principales. La première a trait à la méthodologie et aux critères de sélection des ouvrages et des articles retenus. Dans la seconde section, beaucoup plus élaborée, on trouvera d'abord le sommaire des constantes et des différences répertoriées chez les auteurs, auteures et dans les différents pays concernés de même qu'un aperçu des principales variables utilisées. Dans un deuxième temps, nous dégagerons les points saillants des problématiques retenues par les auteurs et nous soulignerons certaines des actions qu'ils envisageraient d'entreprendre relativement à l'intégration, aux relations entre l'État et les minorités ainsi qu'à propos des médias. Enfin, en troisième lieu, nous reviendrons sur les problèmes soulevés dans la recherche documentaire en insistant sur les différentes solutions mises de l'avant par les auteurs étudiés.

La méthodologie de la recension

Comme nous l'avons mentionné auparavant, nous avons voulu avoir un aperçu des problématiques qui nous préoccupent à une échelle internationale pour tirer leçon d'expériences faites ailleurs. Toutefois, même si nous ne nous sommes imposé aucune limite géographique au départ, nous avons cru bon de nous pencher sur des sociétés comparables d'une façon ou d'une autre à la nôtre, soit : l'Australie,

l'Inde, l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis) et l'Europe (principalement les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne).

Nous avons également jugé opportun de n'exclure aucun champ disciplinaire. Néanmoins, il ressort une certaine prédominance des travaux sociologiques bien que plusieurs ouvrages et articles soient l'œuvre de chercheurs spécialisés en anthropologie sociale, en science politique, en sociopsychologie et en statistiques.

Étant donné l'abondance de la littérature sur les minorités ethniques, deux critères se sont spontanément imposés. D'une part, monographies et articles devaient traiter prioritairement des quatre grands thèmes de la recherche. D'autre part, nous avons privilégié la période chronologique 1980–1990 étant donné que, comme en Australie (Hawkins 1982), l'afflux des réfugiés et réfugiées d'Asie du Sud s'est confirmé dans les grands centres urbains du Canada à la fin de la décennie 70. Notons cependant que des monographies ou des articles publiés avant cette période ont pu être recensés à cause de l'importance que leur accordent plusieurs auteurs et auteures, ou parce qu'ils sont particulièrement pertinents à l'un ou l'autre aspect de la recherche. Signalons, en outre, que quelques travaux qui ne traitent pas précisément de l'un des quatre thèmes retenus ont néanmoins été étudiés parce qu'ils s'intéressaient à un sujet connexe ou étroitement rattaché à la réalité canadienne[1]. Par manque de temps, nous avons finalement décidé de ne pas répertorier les thèses de doctorat et les mémoires de maîtrise.

Il convient de signaler que la recherche documentaire s'est déroulée à Montréal. Certes, les résultats auraient été autres si elle avait pu être complétée, par exemple, à Vancouver. Mais nous estimons néanmoins que le tour d'horizon, quoique incomplet, peut s'avérer utile parce qu'il permet de dégager des lignes de force, d'autant plus que nous avons interrogé plusieurs banques de données internationales (Francis, Sociological Abstract, PAIS et Bibliographie nationale française) des différentes universités montréalaises, en plus des répertoires et fichiers habituels. Plusieurs descripteurs, reliés aux quatre dimensions de la recherche, ont été utilisés, dont : minorités/groupes ethniques, candidatures et représentation, partis et participation politique, financement, assimilation/discrimination.

De ce panorama national et international, nous retenons une faiblesse en ce qui a trait aux travaux sur les minorités ethniques au Canada : si les articles abondent sur la question en général, ils se font beaucoup plus rares quand on se penche sur les thèmes choisis et reliés à la participation politique. On peut sans doute s'en étonner, vu

l'importance de l'immigration dans notre pays. Mais peut-être cet état de choses s'explique-t-il par le fait que le phénomène de l'immigration en provenance des pays en développement est somme toute relativement récent.

Il va sans dire que les monographies et les articles recensés sont d'inégale valeur, les articles surtout. Certains d'entre eux ont été consultés non pas à titre de rigoureuses publications à caractère scientifique mais comme des opinions ou des discussions visant à faire progresser le débat sur une question aussi complexe (Isajiw 1983; Jazouli 1986, 24).

Les approches théoriques : ressemblances et différences

Dans cette section, nous présentons les diverses approches théoriques utilisées pour analyser et étudier les modalités de participation et de représentation des groupes ethniques minoritaires dans le système politique. (Pour obtenir un plus large éventail de travaux, nous avons considéré tous les groupes ethniques plutôt que ceux appartenant uniquement aux minorités visibles.)

Nous examinons également ce que disent les auteurs et auteures à propos de l'intégration, puis de la représentation et de la participation, ces deux derniers éléments découlant du premier puisqu'ils en sont les outils. L'examen porte sur les groupes ethniques minoritaires et fera appel aux diverses typologies mises de l'avant par les auteurs. Les lacunes ou limites propres à ces modèles sont également relevées, le cas échéant.

Une autre section traite des points saillants des problématiques soulevées par les auteurs. Dans un premier temps, l'intégration et les diverses formes qu'elle peut prendre sont examinées. La perception et la représentation que s'en font les groupes ethniques et le groupe majoritaire responsable de sa mise en œuvre sont aussi abordées.

Nous passons ensuite à l'État et à la façon dont il gère les relations avec les minorités, selon les auteurs recensés. Cela peut prendre la forme d'une politique officielle de multiculturalisme axée sur l'épanouissement de groupes ethniques minoritaires au sein de la société nationale ou encore d'un train de mesures misant davantage sur l'intégration individuelle. Le multiculturalisme selon les modèles canadien et australien est notamment abordé.

Nous traitons enfin des médias et de l'image qu'ils véhiculent des groupes ethniques, ainsi que de la possibilité pour eux de servir, aux dires de certains auteurs, de courroie de transmission entre le système politique et ses acteurs.

L'expression groupe ethnique minoritaire a été définie par plus d'un auteur. Pour sa part, Lemieux (1986), soutient que l'identité ethnique se définit d'abord par la perception qu'ont d'eux-mêmes les groupes dits ethniques : « elle serait *moindre* sur le plan numérique, *minoritaire* sur le plan sociétal et *moins* sur le plan culturel ». De Marchi et Boileau (1982), quant à eux, définissent une minorité « comme un groupe social qui se trouve en position d'infériorité, en rapport avec les frontières non seulement géographiques mais aussi politiques, nationales, ethniques et "sociales" ».

Selon Isajiw (1983), il existe deux types de groupes ethniques : les groupes minoritaires et les groupes majoritaires, soit une classification fondée non pas sur le nombre mais sur la « domination » dans les principales institutions de la société en cause.

Enfin, Enloe (1986) établit une distinction entre les groupes ethniques en fonction de leur capacité à influer sur le système politique. Aux fins du présent rapport et tout en reconnaissant l'importante contribution de Anderson et Frideres (1981), nous entendons par groupe ethnique minoritaire tout groupe dont l'importance démographique, les caractéristiques ethniques et la langue parlée sont en situation de minorité par rapport à un autre groupe dominant sur ces trois aspects, dans une société donnée. Bien sûr, une telle définition ne fait pas nécessairement l'unanimité chez tous les auteurs et auteures qui se sont intéressés aux mécanismes de participation politique des groupes ethniques minoritaires ou encore à leurs façons d'être représentés sur le plan politique. Néanmoins, cette définition est certainement assez générale pour nous permettre de décrire les modèles de participation et de représentation politique des groupes ethniques ayant une ou plusieurs de ces caractéristiques.

Avant de commencer la recension des principaux travaux, il faut préciser qu'étant donné la pluralité des courants théoriques existants, il n'est guère facile d'en faire une présentation systématique. Il faut préciser également que tant en Amérique du Nord qu'en Europe et ce, pour la période étudiée, divers types d'analyse se sont développés simultanément sans qu'il soit toujours possible d'en dégager un courant dominant.

Ces limites posées et compte tenu des besoins exprimés par la Commission royale, nous avons décidé de retenir essentiellement deux groupes de travaux. Le premier regroupe des recherches qui ont essayé de déterminer la façon dont les membres de divers groupes ethniques participent à la vie politique, pourquoi certains témoignent d'un type donné de comportement, d'attitude, de perception et d'autres pas. Le second groupe concerne plus particulièrement les

études qui se sont préoccupées de vérifier l'efficacité de certaines politiques d'intégration ou du moins propres à favoriser une participation plus grande sur le plan électoral.

Participation à la vie politique, attitudes et comportements

Les chercheurs Verba, Ahmed et Bhatt (1971), Verba, Nie et Kim (1978) et Olsen (1982) ont mené une série de travaux à propos de ces questions. Verba a été l'un des premiers chercheurs américains en sciences sociales, avec Robert Dahl, en 1961, à avoir proposé une modélisation de l'interaction du statut socio-économique (SSE) sur le comportement électoral et la mobilisation à la participation politique. Ainsi, chez Verba, Ahmed et Bhatt, une étude comparative de la situation des Noirs aux États-Unis et des Harijans (Intouchables) en Inde a permis aux auteurs et auteures de se pencher sur les modalités de la participation politique de deux groupes en situation minoritaire dans leur société respective.

Pour expliquer la motivation des groupes en cause, les auteurs formulent quatre hypothèses de cheminement vers la participation politique, à savoir : celle s'appuyant sur les ressources socio-économiques proprement dites; celle du sentiment que le groupe possède une identité (« group consciousness »); celle de l'emploi utilitaire (ponctuel) des institutions politiques — Miles et Phizacklea (1979), Ehrlich et Wootton (1980) se rapprocheront également de ce point de vue — et celle, enfin, où se produit une mobilisation partisane. Ce dernier genre de mobilisation sera repris ultérieurement par Olsen (1982) dans sa typologie des modes de participation (*cf.* démocratie participative et pluralisme participatif).

Dans leur étude sur la participation politique échelonnée sur plusieurs années et portant sur sept pays (États-Unis, Japon, Yougoslavie, Nigeria, Inde, Pays-Bas et Autriche) et qui se voulait le prolongement des premiers travaux de Verba, Ahmed et Bhatt (1971), Verba, Nie et Kim (1978) ont voulu expliquer la sous-représentation ou la surreprésentation de certains groupes ou « segments sociaux ». En principe, disent-ils, les systèmes politiques sont égalitaristes, mais il faut toutefois constater des écarts considérables quant à l'influence exercée par des groupes de citoyens et citoyennes donnés. Verba, Nie et Kim posent comme postulat que le mécanisme de stratification politique tend à reproduire le mécanisme de stratification socio-économique. Pour étayer leur hypothèse, les auteurs font appel à la variable multiple du SSE.

Les auteurs relèvent d'abord, dans tous les pays examinés, l'avantage conféré aux citoyens qui jouissent d'un statut socio-économique élevé quant à leur participation et à leur représentation dans le

système politique. Par contre, Verba, Nie et Kim (1978) observent une grande variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne la mesure dans laquelle les gens au SSE élevé découragent directement ou indirectement la participation des citoyens moins bien nantis. Ils avancent en outre que les individus auraient tendance à convertir les ressources socio-économiques mises à leur disposition en motivation à la participation au même rythme d'un pays à l'autre, si ce n'était de l'« interférence » (médiation) de forces issues de groupes-institutions.

Olsen (1982), pour sa part, examine les modèles de participation politique en vigueur aux États-Unis et en Suède et énonce sa théorie du « pluralisme participatif » qu'il oppose à la « démocratie participative ». La démocratie participative mise sur la participation directe du citoyen, tandis que le pluralisme sociopolitique met plutôt l'accent sur l'action collective par l'entremise d'associations volontaristes. Olsen recense six indicateurs de participation politique : cognitive, expressive, électorale (exercice du droit de vote), organisationnelle, partisane et gouvernementale. À l'instar de Verba, Nie et Kim (1978), Fugita et O'Brien (1985), l'auteur établit qu'au chapitre du SSE (comptant comme variables indépendantes le revenu, l'instruction et la profession), l'instruction est la variable individuelle la plus susceptible de favoriser la mobilisation des citoyens à l'activité politique.

Du reste, la variable multiple du SSE est critiquée en raison de son caractère trop monolithique et à la trop grande généralisation à laquelle elle confine. Cette tendance à la généralisation est, semble-t-il, propre aux modèles théoriques américains qui s'inspirent largement des courants de la sociologie comportementale (béhaviorisme).

Ces modèles ne permettent pas toujours de faire ressortir toutes les nuances et les contradictions inhérentes au phénomène de la participation politique. Ainsi, Wolfinger et Rosenstone (1980) et Olsen (1982) font état de la faiblesse méthodologique d'études antérieures, notamment dans Verba, Ahmed et Bhatt (1971) et Verba, Nie et Kim (1978), pour ce qui est de l'effet du SSE sur l'exercice du droit de vote qui ne représente qu'une forme de participation politique. Ces auteurs accordent le même poids aux trois principales variables composant le SSE. Or, soutiennent Wolfinger et Rosenstone, l'effet de chacune des trois variables n'est pas le même; leurs effets conjugués ne sont pas nécessairement cumulatifs et leur corrélation va rarement dans le même sens. Il importe donc, selon les deux auteurs, d'isoler chacune de ces variables et d'étudier leurs effets particuliers. À la lumière des données recueillies, Wolfinger et Rosenstone concluent que l'instruction est la variable la plus déterminante dans l'exercice du droit de

vote. Ils infirment par ailleurs l'hypothèse voulant qu'un revenu élevé entraîne nécessairement une plus forte propension à voter.

Plusieurs auteurs abordent le concept de la « masse critique », c'est-à-dire l'ensemble des éléments convergents susceptibles de favoriser directement la mobilisation à l'activité politique, comme étant une autre facette de la participation et de la représentation des groupes ethniques minoritaires dans le système politique. Dans Guillaume *et al.* (1986), c'est sans doute ce qu'il faut entendre de ce qu'énonce Lemieux, lorsqu'il dit qu'au « nombre des facteurs qui contribuent à la médiation par les partis politiques des rapports entre les minorités ethniques et l'État, il y a la concentration, la densité dans l'espace ».

De même, Moodley (1981) d'abord, puis Wood (1981) énumèrent un certain nombre de facteurs qu'ils rassemblent sous le vocable de « masse critique » et qui peuvent influer sur la participation d'un groupe ethnique lors d'élections générales : densité démographique, poids économique, homogénéité sur le plan religieux, degré de représentativité des élites perçu par les membres du groupe (légitimité) et niveau d'instruction.

C'est ce que Wood a constaté à l'occasion d'une étude réalisée sur le comportement électoral des immigrés et immigrées du sous-continent indien dans la circonscription de Vancouver-Sud. Pendant les élections fédérales de 1979, la classe politique des grands partis a sollicité massivement le vote des Indiens et Indiennes de cette circonscription pour la première fois. L'interaction socio-économique croissante d'un groupe ethnique dont le nombre augmente (comme c'est le cas des immigrés indiens de Vancouver-Sud) exige une certaine dose de compromis politiques réciproques. Dès que la masse critique est atteinte, elle attire l'attention de politiciens et d'institutions du groupe dominant.

Le constat que fait Anwar (1986) quant à la participation des minorités ethniques au système politique britannique n'est pas non plus étranger au concept de masse critique. La seule « masse critique » d'un groupe ethnique donné ne saurait bien sûr expliquer entièrement un tel résultat. Il faut y voir aussi la distorsion causée par le système de suffrage à majorité simple uninominal en vigueur en Angleterre, sensiblement le même que celui en place au Canada.

Les politiques d'intégration

Différentes études ont tenté de vérifier la pertinence de certaines politiques d'intégration. Par exemple, dans D'Arcy (1985), Souchon-Zahn nous fait part d'expériences intéressantes qui ont été tentées en France pour établir la jonction entre les élus et les associations culturelles représentant des groupes minoritaires. Il s'agit en

l'occurrence de la création, par la loi du 31 décembre 1982, de comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA). (À ce propos, nous donnerons d'autres précisions dans la troisième section se rapportant aux structures complémentaires de participation.)

Toujours dans D'Arcy (1985), Gilbert et Guillaume précisent qu'ils n'ont pas l'intention de procéder à un examen « comportemental » des acteurs à l'aide de variables rigides et étanches pour expliquer le phénomène de la représentation. Dans leur article sur l'acharnement politique ou les efforts en vue de la représentation, ces auteurs expliquent que les tentatives visant à améliorer la représentation politique des groupes ethniques n'ont pour but, trop souvent, que de perpétuer le pouvoir détenu par les représentants et représentantes.

Les auteurs poursuivent en disant que l'entreprise politique de la représentation « est une lutte constante pour échapper à l'indifférencié, à l'instable, à l'informel ». Il s'agirait, en l'occurrence, d'une codification intelligible des attentes de ceux et celles dont les représentants détiennent leur mandat.

Dans un même ordre d'idée, Murswieck (D'Arcy 1985), en parlant de l'Allemagne fédérale, soutient que l'on assiste à une remise en question du Parlement et des partis comme institutions représentatives centrales. Ce point de vue n'est pas sans parallèle avec le jugement que portent actuellement plusieurs analystes canadiens sur le système politique canadien. Le néo-corporatisme ou la modalité extra-parlementaire du processus de représentation pourrait offrir des ébauches de solution à la crise de la représentation, car la « légalité de la légitimité », selon les prémisses de Weber, ne suffit plus comme condition d'existence d'un système démocratique et représentatif.

Thernstrom (1983) énonce sensiblement les mêmes thèses lorsqu'il établit dans son article sur le droit des minorités ethniques à la représentation politique aux États-Unis que celui-ci va bien au-delà du simple droit de vote. Le droit de vote en est un formel, auquel il importe d'adjoindre des mesures d'action positive afin de remédier à la perversion du système électoral qui empêche les Noirs, les Hispaniques et les Asiatiques d'être représentés dans le système politique selon leur poids démographique.

Les points saillants des problématiques

Notre synthèse des travaux nous permet de constater que plusieurs auteurs et auteures ont particulièrement insisté sur certaines dimensions de la relation entre politique et groupe ethnique minoritaire. Trois de ces dimensions rejoignent les préoccupations de la Commission royale : la question de l'intégration, celle des relations État/minorité,

celle enfin du rôle joué par les médias. La section qui suit résume les éléments théoriques les plus pertinents concernant ces trois dimensions.

Intégration

Selon les auteurs recensés, il y a diverses stratégies d'intégration utilisées par les groupes ethniques minoritaires. La participation et la représentation dans le système politique ont été abordées dans la section précédente, mais elles s'inscrivent à l'évidence dans les différentes mesures élaborées pour accroître l'intégration politique. Nous nous attarderons en particulier sur les problèmes soulevés par deux genres précis d'intégration, à savoir l'assimilation structurelle et l'acculturation. Il va de soi que ces deux stratégies d'intégration sont le fait des minorités ethniques elles-mêmes et ne découlent pas toujours d'initiatives ou de mesures élaborées par l'État.

Comme le souligne Moodley dans Dahlie et Fernando (1981), l'acculturation consisterait, pour le groupe minoritaire, à adopter les valeurs et le style de vie de la majorité, tandis que l'assimilation structurelle se rapporte à l'intégration par les institutions de la majorité. De même, Kim (1986) relève comme indicateur de participation politique l'acculturation et l'assimilation sociale sans toutefois définir avec précision ce qu'il entend par assimilation « sociale ». Dans un autre ordre d'idée, les pressions exercées par la société en vue d'un certain conformisme peuvent pousser les membres d'un groupe ethnique minoritaire à adopter les conventions du groupe majoritaire. Des différences existent toutefois dans l'accueil réservé aux revendications de participation et de représentation des groupes ethniques.

Par exemple, comme le font remarquer Magnusson et Sancton (1983), Miles et Phizacklea (1979), le conformisme social, de mise en Angleterre, fait en sorte que les grandes villes anglaises n'ont pu faire face à la montée des revendications sociales, surtout des Afro-caraïbéens et des immigrants de l'Asie du Sud (Pakistan, Inde, Bangladesh). Il appert que le système politique anglais est structuré de façon à ne tenir compte que de l'intérêt des diverses classes sociales et non pas d'un intérêt racial ou ethnique. Aux États-Unis, par contre, les Américains et Américaines ont éprouvé la plus grande difficulté à répondre aux demandes des Noirs en matière d'égalité juridique et de reconnaissance collective, leurs traditions politiques étant davantage axées sur les droits individuels que collectifs, comme l'illustrent du reste les textes fondamentaux de la Constitution américaine et l'interprétation qu'en a donnée historiquement la Cour suprême des États-Unis.

État et minorité

Le multiculturalisme constitue la manifestation la plus probante de la volonté de l'État d'aménager ses relations avec les groupes minoritaires. La politique canadienne en la matière est un bon exemple de cette volonté. Juteau (1986) argue que la politique officielle du multiculturalisme du gouvernement canadien n'est pas exempte de critiques. Elle fait valoir que la prise en charge de la question ethnique par l'État sert à reproduire l'ordre social existant, nettement à l'avantage du ou des groupes dominants. Zylberberg (1986) dit pour sa part que la régulation étatique des minorités religieuses en France perpétue la distinction « nous/autres » qui caractérise souvent les rapports entre groupe majoritaire et minorité ethnique.

Toujours au sujet de la France et de la crise de l'immigration que le pays connaît, Courtois et Kepel (1988) soutiennent, quant à eux, que « l'État-Nation doit négocier le degré de communauté culturelle et de cohésion sociopolitique avec ses minorités ethniques ». À l'instar de Juteau, Courtois et Kepel posent que l'efficacité des institutions nationales se mesure en terme de capacité de diffusion des valeurs dominantes.

En France, le problème de l'immigration revêt une acuité particulière du fait du « difficile passage de l'individuel au collectif » (Tramier 1990) dans le traitement des immigrés et immigrées. En effet, avant la Seconde Guerre mondiale, l'État traitait avec les immigrés sur une base individuelle, tandis qu'aujourd'hui il lui faut s'adapter aux revendications de membres qui font partie de groupes ayant un fort sentiment d'identité. Comme en témoigne Verbunt (1984), la nouveauté du phénomène est illustrée par le fait que la France n'a reconnu le droit d'association aux étrangers et étrangères résidant sur le territoire national qu'à l'automne 1981.

Pour revenir au multiculturalisme, une des critiques qui revient assez régulièrement chez les auteurs et auteures concerne le caractère « folklorique » que l'on confère aux activités des groupes ethniques qui tirent profit des programmes mis en place par la politique du multiculturalisme. Ainsi, Peter (1981) perçoit le multiculturalisme comme un moyen de circonscrire au domaine culturel l'émancipation des minorités ethniques et d'éviter de leur concéder une participation accrue au système politique. Pour appuyer son argumentation, Peter soutient qu'historiquement, les groupes ethniques n'ont jamais pu mettre leurs intérêts en commun et les articuler dans le cadre du système des partis politiques canadiens, exception faite de factions communistes s'adressant à des groupes ethniques très restreints (surtout dans l'Ouest canadien).

Hawkins (1982) établit un parallèle entre le Canada et l'Australie quant aux politiques officielles de multiculturalisme mises sur pied dans les deux pays. L'Australie comme le Canada ont dû faire face depuis les années 60 à un fort afflux d'immigrés de pays en développement. Pour répondre aux besoins d'intégration que ce nouvel apport de population soulevait, les deux gouvernements ont élaboré une politique officielle de multiculturalisme. Dans les deux cas, ces politiques n'ont pas entraîné et n'entraîneront vraisemblablement pas de bouleversements du système politique en place. L'auteure soutient que le multiculturalisme se veut un projet essentiellement politique sans assise véritablement populaire. Il ne répond pas à des demandes particulières de la part des groupes ethniques. Il semblerait plutôt qu'il corresponde à une stratégie du parti au pouvoir pour canaliser les voix en sa faveur dans les communautés immigrantes, ce qui placerait alors ces groupes ethniques en situation de dépendance à l'endroit du gouvernement.

Forrest (1988) émet sensiblement la même argumentation lorsqu'il aborde le clivage culturel et économique associé à l'urbanisation et au développement en Australie. Il souligne, entre autres, que le SSE, l'identité ethnique, le sexe sont des variables déterminantes. Son étude lui permet de conclure que les politiques d'immigration ont une certaine influence sur le vote électoral et que les efforts du Parti travailliste australien au cours des dernières années pour obtenir le vote ethnique ont, semble-t-il, porté fruit (le Parti travailliste a favorisé la venue d'immigrants et d'immigrantes en Australie par un assouplissement de la législation en vigueur).

Médias

Au chapitre des médias, de leur efficacité dans la mobilisation à l'activité politique, quelques (rares) auteurs et auteures se sont penchés sur la question. Les principaux sont Leithner (1988), Raub (1988) et Lecompte et Thomas (1983). Selon Leithner, il y aurait deux perceptions des médias ethniques quant à leur capacité à mobiliser l'immigrant ou l'immigrante à l'action politique. La première est dite « intégrale »; elle envisage le média ethnique comme un moyen de familiariser le nouveau venu avec les normes de la société d'accueil et de lui transmettre de l'information sur les règles de la politique canadienne. La deuxième appelée « non intégrale » postule au contraire que les institutions ethniques enveloppent l'immigrant dans un réseau d'informations centrées sur le groupe en cause et limitent la circulation des renseignements sur la société d'accueil. La conclusion de l'auteur est en

accord avec la première perception, dans la foulée d'une étude sur le terrain à Toronto en 1983.

Raub (1988), quant à elle, fait intervenir le rôle normatif et d'uniformisation de publications comme le *National Geographic*. Selon l'auteure, les stéréotypes et les clichés qui sont véhiculés sur les minorités ethniques par cette célèbre revue contribuent à une perception édulcorée des groupes ethniques. Les messages sociaux de la revue reflètent sensiblement les valeurs des autres mass media. Elle donne en exemple la phrase suivante, qui résume bien l'esprit de son article : « Le Polonais américain docteur ou homme d'affaires est un Américain, le Polonais américain ouvrier reste un Polonais. » *National Geographic* sert de relais à l'affirmation idéologique selon laquelle « la détermination et le dur labeur conduisent à la mobilité sociale ».

Enfin, Toinet (1983) examine de près l'accès des groupes ethniques aux médias. Elle cerne d'abord le problème de la définition du média ethnique : qu'est-ce qui confère à un média son caractère « ethnique » ? Sa propriété, sa direction, son auditoire, son lectorat, la langue utilisée ou le contenu ? Sans répondre précisément à ces questions, l'auteure poursuit en disant que pour l'essentiel, les grands médias américains sont encore nettement dominés par le groupe majoritaire blanc, anglo-saxon et protestant. Cette situation serait attribuable à l'indifférence du milieu journalistique majoritaire et à la stratégie (« d'intégration-promotion ») qui consiste à attirer les meilleurs représentants des groupes ethniques. Ainsi, le groupe majoritaire peut alors démontrer que le système est démocratique, priver les minorités de leurs dirigeants naturels et renforcer sa situation par l'apport de sang neuf. Il y aurait peut-être lieu d'établir un parallèle avec les tentatives d'intégration des membres de minorités visibles dans les médias québécois et canadiens.

Les problématiques et les éléments de solution

Au-delà de certaines controverses voire des divergences de vue de certains auteurs quant aux facteurs de participation politique et d'intégration, nous sommes en mesure de dégager quelques problématiques communes auxquelles les chercheurs et chercheuses associent généralement des éléments de solutions concrètes. Dans une perspective pragmatique, nous regrouperons, quant à nous, ces problématiques en deux volets : le premier a trait à la représentation des minorités ethniques; le second concerne les obstacles à la participation, qu'ils soient linguistiques ou liés à la « compétence » politique. Pour chacun des volets, souvent étroitement imbriqués comme on le constatera aisément, nous

exposerons d'abord la problématique puis la ou les solutions proposées par les auteurs et auteures.

Représentation et minorités ethniques

Représentation et partis politiques La plupart des auteurs et auteures, qui se sont penchés sur les divers aspects de la participation des minorités ethniques au système politique, déplorent le manque de candidatures ethniques et la sous-représentation des minorités ethniques au sein des instances décisionnelles gouvernementales et dans la hiérarchie des partis politiques (Mohl 1986; Rath 1983, 1988). Pourtant, l'appartenance d'un candidat ou d'une candidate à un groupe ethnique ne constituerait pas une condition suffisante pour être élu. Anwar (1986), par exemple, estime qu'un électeur ou une électrice, sauf de rares exceptions, vote davantage en fonction de l'affiliation d'un candidat à un parti politique. Par contre, Rath (1988) souligne qu'aux Pays-Bas, les électeurs immigrés ont voté, aux dernières élections, pour le parti des sociaux-démocrates parce que ce parti présentait un nombre important de candidats d'origine ethnique. Plus le parti serait progressiste, plus il aurait tendance à accueillir dans ses rangs des candidats d'origine ethnique. Quant à l'assertion selon laquelle les membres des minorités ethniques voteraient « en bloc » et que ce vote a un poids déterminant dans les résultats électoraux d'une circonscription ayant une forte concentration ethnique, plusieurs auteurs la réfutent, notamment Anwar (1986) et Lacroix et Kirschbaum (1986); ces derniers estiment qu'au Canada, le vote minoritaire reflète le prolongement de l'environnement politique canadien.

Mais il n'en demeure pas moins, constate pertinemment Anwar (1986), que la concentration de groupes ethniques dans certaines régions d'un pays ou dans certaines circonscriptions données peut marquer la différence d'un siège au profit de l'un des partis, particulièrement lorsque le système électoral à majorité simple est en vigueur, comme en Angleterre et au Canada. D'ailleurs, c'est souvent dans de telles circonstances que les partis politiques vont ouvrir leurs rangs à un ou des candidats d'origine ethnique. Comme le mentionne le Canadien Wood (1981), dès que la masse critique est atteinte, elle attire l'attention des politiciens et d'institutions (comme les partis et les médias) du groupe dominant. Pour Le Lohé (1979), deux conditions doivent cependant être respectées pour qu'un candidat d'origine ethnique soit élu, surtout s'il est « de couleur » : avoir un siège « sûr » (c'est-à-dire que la circonscription soit déjà acquise au parti) afin de compenser la perte de voix de la majorité blanche, et pouvoir compter sur le vote majoritaire des gens de couleur.

À la lumière de ce qui précède, la série de propositions mises de l'avant par Anwar (1986) nous apparaît particulièrement pertinente et utile pour répondre à l'objectif de favoriser une plus grande représentation et une participation accrue des minorités ethniques au système politique canadien; nous en présentons ici quelques-unes.

- Les minorités ethniques devraient adhérer aux partis politiques et on devrait les y encourager.
- Après avoir joint les rangs d'un parti politique, les membres d'un groupe ethnique devraient chercher à occuper un poste dans les instances décisionnelles du parti.
- Il faut que les membres de minorités ethniques se portent candidats à des élections et soient élus.
- Les candidats issus de minorités ethniques devraient avoir des circonscriptions « sûres et ayant de bonnes chances d'être remportées », ainsi que des circonscriptions « ordinaires ».
- Il ne faudrait pas proposer des candidatures ethniques dans les seules circonscriptions à forte densité ethnique.
- Les candidats d'origine ethnique ne devraient pas être perçus comme des représentants de leurs seules collectivités, mais de l'ensemble des citoyens et citoyennes de la circonscription où ils habitent, font campagne et remportent les élections.
- Les partis politiques ne devraient pas présenter uniquement leurs candidats issus de minorités ethniques comme « candidats ethniques », mais plutôt et surtout comme candidats du parti, pourvus de certaines qualités et compétences, au même titre que d'autres candidats.
- Les partis politiques doivent faire le suivi des progrès réalisés au chapitre de la participation accrue des membres de minorités ethniques dans les instances des partis.

À l'instar du système britannique, le mode de suffrage canadien ne favorise pas les petits partis. Cela tend à soutenir la suggestion d'Anwar (1986) que les membres des minorités ethniques doivent axer davantage leurs efforts dans la pénétration, la représentation et la participation accrues au sein des instances décisionnelles des grands partis politiques en présence.

Mais l'accès au système politique ne se concrétise pas forcément aux paliers provincial et fédéral. Même que, d'affirmer Peter (1981), l'accès à ces paliers s'exprime graduellement, se manifestant d'abord au plan municipal. Chose certaine, il semble important de multiplier les voies d'accès au système politique afin que les groupes ethniques

s'approprient d'autres leviers stratégiques ou tout simplement pour qu'ils aient leur mot à dire dans le processus décisionnel. À cet égard, deux expériences européennes méritent qu'on s'y attarde : les Comités consultatifs d'orientation et le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA).

Des exemples de structures complémentaires de participation Les Comités consultatifs d'orientation pour la défense des étrangers et étrangères sont une structure de participation existant à l'échelle municipale en Allemagne, en Belgique et, depuis moins longtemps, aux Pays-Bas. Ces comités ont pour double mandat de conseiller le maire et le conseil municipal sur toutes les questions concernant les « étrangers » et de mener des consultations en coopération avec des personnes ou institutions préoccupées par les immigrés et immigrées. Ces comités sont formés de personnes nommées à titre personnel et provenant de divers groupes ethniques, de syndicats, d'organisations d'employeurs, etc.

Rath (1983), qui a examiné soigneusement cette formule avant son implantation aux Pays-Bas en 1985, note toutefois certaines lacunes à ces initiatives, la principale étant que le rôle de ces comités demeure mineur parce que simplement consultatifs, ce qui les empêche de répondre aux attentes, souvent élevées, des immigrants et immigrantes. Une autre faiblesse relevée par l'auteur concerne la situation encore minoritaire des étrangers siégeant au comité par rapport au groupe majoritaire des Néerlandais et Néerlandaises. Nous reviendrons sur cette question dans la section suivante.

Une autre structure innovatrice a été mise sur pied dans les arrondissements parisiens en 1982 : le CICA. Cette nouvelle structure a aussi pour but de faire le pont entre les élus et les citoyens par le truchement des associations qui délèguent des représentants et représentantes au sein du CICA. À la représentation traditionnelle s'ajoute donc celle, à la fois complémentaire et concurrentielle, de la représentation associative. Certes, comme le précise Souchon-Zahn (D'Arcy 1985), le CICA n'est pas à l'abri de contradictions propres au système politique, car il est le lieu où s'affrontent constamment l'intérêt général (symbolisé par les élus) et les intérêts particuliers (les associations). Mais l'un des avantages du CICA réside dans l'articulation du quotidien, et non pas des positions de principes, des thèmes électoraux ou des déclarations idéologiques.

On note ici une différence fondamentale entre les deux formules : les immigrés qui siègent au sein du CICA proviennent déjà de structures de représentation et de médiation (associations bénévoles ou communautaires), alors que ceux qui siègent aux Comités

consultatifs le font à titre strictement personnel. Au-delà de cet élément de représentativité, la structure du CICA nous semble présenter un net intérêt pour le Canada où l'on compte un grand nombre d'organisations ethniques communautaires d'ailleurs appuyées dans le cadre de la politique du multiculturalisme. Elle établirait des liens plus étroits avec les élus, favorisant du même coup chez ceux-ci une meilleure compréhension des enjeux tels que perçus par les minorités ethniques. Par contre les deux structures, de par leur vocation purement consultative, s'apparentent à des structures de participation « rituelle » étudiées par Parry (1980) : les individus immigrés manquent d'influence sur les décisions.

Le droit de vote pour tous les immigrants reçus On ne peut passer sous silence le droit de vote aux immigrés et immigrées qui peut se révéler pour eux, au dire de Rath (1988), une occasion privilégiée de mener des activités politiques supplémentaires, de manifester de l'intérêt pour les représentants et représentantes des partis politiques. L'auteur fait référence à la décision des législateurs néerlandais d'accorder le droit de vote et l'éligibilité à tous les ressortissants étrangers aux élections municipales, à partir de mars 1986. Il fait remarquer que, même si les minorités ethniques sont demeurées sous-représentées, les élections municipales de 1986 furent l'occasion pour plusieurs personnalités membres des communautés ethniques de se porter candidates. Entzinger (1984), qui s'est penché sur les initiatives du gouvernement néerlandais en cette matière à partir de 1981, salue pour sa part la volonté des autorités d'intégrer ces minorités dans le système politique national.

Comme l'indique Rath (1988), le droit de vote est une condition nécessaire mais insuffisante pour avoir une influence politique directe. Néanmoins, le droit de vote est un préalable à la participation. Et à la lumière de l'expérience des Pays-Bas, l'extension du droit de vote à tous les résidents permanents, peu importe leur statut, semble effectivement contribuer à la mobilisation politique. D'ailleurs, le président des élections de la Saskatchewan, K. Lampard, le soutenait récemment dans un mémoire présenté à la présente Commission.

Obstacles à la participation

Ces propositions ont le mérite de contribuer à élargir et à améliorer la participation aux institutions politiques, que ce soit les partis ou d'autres structures de représentation. Mais, comme le signale Anwar (1986), elles ne sauraient être efficaces sans la participation effective et directe des citoyens immigrés. Or, plusieurs obstacles viennent entraver ou

empêcher cette participation : la barrière linguistique et le manque de « compétence » politique (ou « analphabétisme ») semblent, dans les articles et les monographies, les plus importants et les plus fréquemment rencontrés.

Barrière linguistique La question des bulletins de vote, bilingues ou multilingues, est une question fort controversée, notamment en Californie où comme on le sait, près de la moitié de la population est une minorité ethnique. Évidemment, cette question n'a pas atteint une telle gravité chez nous, mais elle revêt néanmoins une importance primordiale.

Aux États-Unis, les partisans et partisanes du bilinguisme ou « multilinguisme » dans les campagnes électorales estiment que l'unilinguisme et le monoculturalisme sont contraires aux idéaux démocratiques. Ils font valoir notamment que des bulletins de vote rédigés uniquement en anglais empêchent des milliers d'Américains et d'Américaines qui éprouvent des difficultés avec cette langue d'exercer leur droit de vote. Ils y voient, pour les Américains d'origine hispanique ou asiatique, un obstacle à la compréhension des enjeux électoraux.

Pour leurs détracteurs, le bilinguisme vient supprimer toute motivation d'apprendre l'anglais chez les immigrants et immigrantes et va à l'encontre de leur intégration. En outre, ajoutent-ils, la loi exige déjà de ceux et celles qui demandent la citoyenneté qu'ils passent des tests en anglais; de plus, ils prétendent que le bilinguisme des bulletins de vote s'avère trop coûteux.

Pour sa part, Loo (1985) réfute plusieurs arguments de ces derniers en fondant son analyse sur ses observations menées durant plusieurs années auprès, entre autres, des Chinois et Chinoises. Il rappelle que les gens développent leurs habiletés en matière de langue de façon inégale, et que de nombreuses personnes qui parlent l'anglais éprouvent malgré tout des difficultés à comprendre l'anglais écrit. Ses études démontrent que les Coréens, les Chinois, les Vietnamiens et autres Asiatiques semblent particulièrement éprouver plus de problèmes à maîtriser la langue nouvelle à cause des structures linguistiques qui sont foncièrement différentes.

Ainsi, pour Loo (1985), la langue constitue un obstacle indéniable à la participation politique, notamment à la compréhension des enjeux électoraux et à l'exercice du droit de vote. Rath (1983) observe le même phénomène aux Pays-Bas où l'on trouve beaucoup de Turcs, de Surinamiens et d'Antillais. Il constate même que la barrière linguistique empêche les immigrants de jouer pleinement leur rôle au sein des Comités consultatifs, ce qui maintient ou même renforce leur statut

de minoritaires par rapport aux Néerlandais et Néerlandaises. Tous deux préconisent donc la traduction des bulletins de vote et Loo suggère, de surcroît, une aide aux immigrants tout au long du processus électoral.

Le manque de « compétence » politique du citoyen immigré Comme nous l'avons mentionné à propos des variables, plusieurs auteurs et auteures en sont arrivés à la conclusion que l'instruction est la variable la plus déterminante dans l'exercice du droit de vote (Wolfinger et Rosenstone 1980; Verba *et al.* 1978; Olsen 1982). En effet, l'instruction peut s'avérer un facteur de « compétence » politique du citoyen et de la citoyenne, cette compétence étant, selon Parry (1980), une condition préalable à la participation.

En effet, explique-t-on, pour participer, il importe de connaître avec précision toutes les étapes décisionnelles. En d'autres mots, soutiennent également Ehrlich et Wootton (1980), une personne doit avoir les connaissances voulues en fonction du genre de décisions prises et du genre de modalités décisionnelles pour participer au système politique. Ainsi, les citoyens d'origine étrangère n'auraient pas toujours la « compétence », c'est-à-dire les connaissances suffisantes, pour bien comprendre le fonctionnement du processus électoral ainsi que les enjeux électoraux. Wolfinger et Rosenstone (1980) croient que les gens d'âge mûr possèdent plus de connaissances et de compétences que les jeunes qui atteignent l'âge de voter, du fait de leurs nombreuses participations aux élections et leur connaissance des aléas bureaucratiques.

Au Canada, où un débat constitutionnel fort complexe bat son plein depuis plusieurs années, cette argumentation revêt une connotation singulière d'autant plus que, comme l'indiquent Chan et Lam (1983) qui ont interviewé des Indochinois et Indochinoises de Montréal, les immigrants et immigrantes ne possèdent souvent qu'une connaissance rudimentaire et fortement stéréotypée du système politique canadien. Ils seraient en quelque sorte « analphabètes ». De même, Rath (1983 et 1988) observe que les immigrés et immigrées aux Pays-Bas connaissent mal le système électoral, tandis que la méconnaissance de la « machine municipale » apparaît comme une barrière pour les étrangers et étrangères siégeant aux Comités consultatifs décrits plus haut, ce qui, encore une fois, ajoute à l'inégalité entre eux et les Néerlandais et Néerlandaises.

Par ailleurs, cet « analphabétisme » politique, qui peut s'expliquer ou être accentué par la barrière linguistique et/ou par le faible degré d'instruction, peut être attribuable à d'autres facteurs, comme le manque d'informations ressenti par l'électeur immigré, le degré de motivation

individuelle ou la perception de l'efficacité présumée de sa contribution au système politique. Toutefois, il peut aussi être accentué, chez certains groupes ethniques, par d'autres facteurs, certains internes au groupe ethnique comme les divisions de nature religieuse, économique, le réflexe d'identification, etc. Il arrive que les antécédents politiques des immigrants conditionnent leur comportement politique. Ainsi, l'expérience de la Révolution des Cubains immigrés aux États-Unis, qui a fait d'eux des anticommunistes, expliquerait, selon Portes et Mozo (1985), leur vote en faveur du Parti républicain. Le cas des réfugiés vietnamiens de Montréal, rapporté par Chan et Lam (1983), en est un autre exemple; ces derniers encore obsédés par leur passé, ne peuvent qu'être viscéralement réfractaires à toute forme de nationalisme.

Laferrière (1984), qui s'est penché sur le système politique au Canada, pose un autre problème, celui de la perception qu'ont les deux groupes dominants de la société canadienne : cette vision des attitudes d'un groupe ethnique donné est homogène, et ne remonte pas aux conditions du pays d'origine. Enloe (1986) reprend autrement cette question de perception chez les membres des groupes majoritaires, qui continuent de percevoir comme « ethniques d'abord » les membres des communautés ethniques même lorsque ceux-ci sont élus et prêts à délaisser leur identité ethnique. Pour l'auteur, ces derniers sont floués par le système.

Parmi les éléments de réponses qui s'offrent à nous pour contrer ces différents obstacles, ou tout au moins pour en minimiser l'impact, une information accrue et améliorée semble ressortir comme élément déterminant. Au Canada et dans certains autres pays, le multiculturalisme pose déjà certaines bases pour combler partiellement cette méconnaissance du système politique, mais certaines bases restent à consolider. Hawkins (1982) rapporte qu'en Australie, pays qui a adopté une politique du multiculturalisme s'apparentant grandement à la nôtre et qui subventionne largement les médias ethniques, la commission Galbaly recommandait en 1979 l'utilisation des organisations ethniques comme relais entre les élus et les minorités ethniques, de même que le renforcement du volet « information » du Département d'immigration et des Affaires ethniques.

Ces deux éléments mis en relief par la commission australienne, à savoir l'utilisation des organisations ethniques et le renforcement du volet « information », semblent être des points particulièrement névralgiques. En ce qui concerne les organisations ethniques elles-mêmes, en dépit des critiques formulées par plusieurs dans le cadre du multiculturalisme, on peut reconnaître comme Fugita et O'Brien (1985) qu'elles permettent d'établir des ponts avec les groupes majoritaires de la société

et que, dépendant de leur niveau d'organisation, elles peuvent avoir des incidences déterminantes sur le système politique local (Le Lohé 1979).

Les médias ethniques remplissent-ils la même fonction ? Sur ce dernier point, les opinions divergent. Mais si aucun des auteurs recensés n'a démontré que les médias ethniques jouent un rôle important dans l'implication politique des immigrants et immigrantes, aucun d'entre eux n'a formellement prouvé le contraire. Dans une étude récente, Leithner (1988) affirme pour sa part qu'il n'y a pas de preuve que les médias ethniques isolent les immigrants de l'arène politique.

Par contre, le rôle de plus en plus important joué par les médias de communication dans l'établissement des normes, dans la détermination des valeurs et dans la création d'une identité et d'une conscience collectives, est moins contesté par certains auteurs dont Richmond (1984). L'intensification de ce rôle peut jouer dans les deux sens, positivement ou négativement. Les grands médias peuvent en effet, de soutenir Raub (1988) à propos des médias américains, présenter une image déformée des problèmes sociaux et ethniques. Chan et Lam (1983), on l'a dit, signalent que les médias canadiens transmettent une image rudimentaire du système politique canadien. Quant à l'Américain Kim (1986), on a vu qu'il allait plus loin encore en établissant carrément une corrélation entre l'utilisation des médias à contenu informatif, qu'ils soient ethniques ou du groupe majoritaire de la société, et la participation politique. À son avis, plus un individu puise de l'information à caractère politique dans ces médias informatifs, plus il est susceptible de participer au système politique.

On le voit, il semble se dessiner un consensus facile sur le besoin d'une information accrue et améliorée par le truchement (simultané) des organisations ethniques, des médias ethniques et des grands médias. Les modalités n'ont cependant pas été abordées mais on est en mesure de supposer que cette information devrait être renforcée par une aide aux immigrants non seulement tout au long du processus électoral mais dès leur arrivée au Canada et en dehors des événements ponctuels que sont les campagnes électorales.

Conclusion

La méconnaissance du système politique, préalable à la participation, semble au cœur des problématiques soulevées dans la revue des articles et des monographies sur notre sujet. Cette méconnaissance est principalement attribuable, selon les auteurs et auteures, au manque d'instruction, à la barrière linguistique, au manque de « compétence politique » (analphabétisme), ou encore à des obstacles d'ordre institutionnel comme les partis et les médias.

Cette lacune dans la connaissance du système politique, que ce soit au Canada ou ailleurs, renvoie à une solution globale : une information non seulement accrue mais améliorée. Tous les éléments de solutions concrets proposés par les auteurs suggèrent en effet des interventions du côté de l'information. Si on prend pour acquis que l'instruction se dégage comme la variable du statut socio-économique la plus déterminante comme le soutiennent plusieurs auteurs, on peut en conclure que l'éducation représente en quelque sorte le point de départ de toute stratégie visant à élargir et à favoriser la participation politique. Par éducation, il faut entendre aussi bien éducation formelle (scolaire) qu'« informelle », c'est-à-dire une éducation ou sensibilisation au système politique qui passerait par des structures de médiation que sont, par exemple, les associations bénévoles et communautaires. Les médias ethniques peuvent aussi représenter une autre structure d'appoint utile dans l'éducation au système politique, de même que les grands médias de communication de masse, en dépit des faiblesses constatées dans leur fonctionnement et dans leur impact.

D'autres mesures seraient de nature à améliorer la représentation des minorités ethniques. Cependant, on ne peut que s'étonner que les chercheurs et chercheuses se soient si peu penchés sur des éléments comme la liste électorale permanente ou la représentation proportionnelle. Quelques pistes ont été lancées, comme celles des traductions des bulletins de vote et de l'information électorale, mais les modalités restent à approfondir. Des expériences en cours au Canada, comme la traduction en plusieurs langues des bulletins de vote aux élections municipales de Vancouver de novembre 1990 ou aux dernières élections dans les Territoires du Nord-Ouest peuvent cependant nous inspirer. Nous y reviendrons ultérieurement, notamment lors de la formulation de nos recommandations.

L'ENQUÊTE : ANALYSE ET RÉSULTATS

Dans cette deuxième partie, nous approfondissons les relations entre les minorités visibles et le système politique canadien à partir des résultats d'une enquête faite par entretiens directifs auprès d'un échantillon de Canadiens et Canadiennes issus des minorités visibles. Mais nos interviewés et interviewées ne sont nullement représentatifs des minorités visibles au Canada puisqu'ils sont en général très scolarisés et ont souvent un revenu annuel supérieur à la moyenne canadienne. En outre, plusieurs militent dans les partis politiques et les associations communautaires. En ce sens, ce sont des dirigeants et dirigeantes dans divers domaines qui présentent un spectre de réussites personnelles assez large et très diversifié. Notre enquête doit donc être interprétée

à la lumière de ces précisions : elle n'est ni représentative de toutes les minorités visibles au Canada, ni représentative de tous leurs comportements et attitudes politiques. Notre enquête permet toutefois, même si elle ne le fait pas de manière exhaustive, de cerner des comportements et de saisir des représentations. Elle permet également d'identifier des problèmes et de proposer des solutions.

Rappelons que cette analyse s'élabore à partir des « tableaux-synthèses » construits à l'aide des réponses aux questions de l'enquête. Ces « tableaux-synthèses », couplés aux transcriptions des entrevues, ont permis l'analyse qui suit et ce, pour les six communautés de l'enquête.

Rapport d'entrevues : communauté arabophone

Présentation des interviewés

La majorité des entrevues des membres de la communauté arabophone s'est déroulée à Montréal (6 sur 9), l'autre partie ayant eu lieu à Toronto. L'expression communauté arabophone désigne une population d'origine extrêmement diverse, venant du Maghreb, du Mashrek, d'Égypte ou même d'Iran. Nous retrouvons cette diversité dans la population interviewée : les pays d'origine de nos interlocuteurs et interlocutrices sont le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban (deux personnes), la Syrie et l'Iran. On constate qu'il y a parité entre chrétiens (quatre) et musulmans (cinq), entre hommes (cinq) et femmes (quatre). La moyenne d'âge est de 43 ans, six personnes ont entre 31 (la plus jeune) et 41 ans, la plus âgée des personnes rencontrées ayant 66 ans. La citoyenneté reproduit la même disparité avec une moyenne de 18 ans, un minimum de un an et un maximum de 60 ans; de plus, l'une des personnes a le statut d'immigrant reçu depuis un an. Trois des personnes rencontrées ont séjourné en France avant de venir s'établir au Canada. Une grande majorité des interlocuteurs a passé sa jeunesse dans son pays d'origine, environ jusqu'à l'âge adulte et en moyenne jusqu'à 24 ans (nous ne tenons pas compte ici de la durée de séjour de ceux qui sont passés par la France). Une personne toutefois n'a vécu que quelques mois dans son pays d'origine. En grande majorité, les personnes interrogées ont un niveau d'instruction très élevé : trois ont un diplôme de doctorat, deux détiennent une maîtrise, trois ont terminé un baccalauréat (pour l'une d'entre elles, il s'agit du diplôme selon le système d'éducation français), une personne a cessé l'école après dix années d'étude (terminées par des cours du soir). Toutes connaissent trois ou quatre langues différentes, dont l'arabe, l'anglais et le français en majorité. Presque toutes travaillent dans le secteur des services; elles sont enseignants, enseignantes, journalistes ou

fonctionnaires. Le salaire moyen est de 30 000 $, mais une majorité des personnes interrogées ne dévoile pas ses revenus, ce chiffre n'est donc qu'indicatif. Huit personnes sont actives dans des associations, dont six dans des associations de type communautaire.

Comportement électoral, pressions et actions politiques Expliquer le comportement électoral et politique des personnes interviewées dans la communauté arabophone est une tâche difficile. En effet, chacune ayant une attitude particulière, il ne se dégage pas de grandes tendances et surtout, il est quasi impossible de définir un profil type à partir de ce groupe de personnes.

Nous avons pu, cependant, identifier une pratique caractéristique du comportement électoral de la majorité des personnes interviewées : elles n'appartiennent pas à un parti politique, mais s'y engagent financièrement. En ce qui concerne le financement d'une campagne électorale, quatre personnes ont contribué au niveau fédéral, quatre au niveau provincial et trois aux deux niveaux. Nous trouvons des résultats à peu près semblables pour le financement d'un parti politique, cinq personnes ayant contribué : deux au niveau fédéral, quatre au niveau provincial. La plupart des personnes membres d'un parti sont également celles qui contribuent au financement de campagnes électorales ou d'un parti politique, à l'exception d'une personne. Par contre, sur six personnes qui ne sont pas membres d'un parti politique, quatre ont financé un parti politique ou une campagne électorale, toutes au niveau provincial et pour trois d'entre elles, au niveau fédéral également.

La grande majorité des personnes rencontrées vote à toutes les élections (nous devons exclure une personne n'ayant pas le droit de vote); cependant, notons qu'une personne ne sait pas encore si elle votera aux prochaines élections, une autre ne vote pas au niveau municipal faute d'information sur les candidats et candidates (à Toronto), et une autre refuse de voter, à quelque niveau que ce soit car, dit-elle : « On ne s'intéresse pas à nous, à quoi cela servirait-il de nous intéresser au système politique ? L'immigration maghrébine [...] ne pèse rien sur l'échiquier politique canadien, je ne me sens donc pas concerné. »

En général, les arabophones interrogés sont demeurés fidèles à leur allégeance politique; 5 personnes sur 7 se disent satisfaites de leur choix; trois ont déjà changé d'allégeance, deux au niveau provincial (au Québec), une au niveau fédéral mais pas au niveau provincial, cette personne étant donc membre de deux partis différents aux niveaux provincial et fédéral. Enfin, deux personnes n'ont aucune allégeance

politique, ce qui est conforme au résultat énoncé plus haut, ces personnes ne votant pas.

Les personnes interviewées définissent un ordre similaire dans le classement des critères qui leur servent à choisir un candidat ou une candidate lors d'une élection. Toutes les personnes interrogées donnent la priorité à la personnalité du candidat (5 personnes en font le premier critère, 3 le placent en deuxième position) et à son programme électoral (3 le placent en première position, 6 en deuxième position); le parti politique ne vient qu'en troisième place (pour 7 personnes), suivi par l'origine ethnique et le sexe qui se retrouve bon dernier. Cet ordre confirme la réponse des interviewés et interviewées sur l'importance qu'ils accordent à l'origine ethnique d'un candidat dans leur choix électoral, car tous disent voter d'abord en fonction des compétences de ce dernier. Pour la moitié de nos interlocuteurs et interlocutrices, l'origine ethnique ne joue aucun rôle; pour l'autre moitié, elle ne joue pas un rôle déterminant mais nos interviewés disent qu'ils accorderont plus d'attention à un candidat d'origine ethnique et le soutiendront s'il est aussi compétent que les autres.

Afin d'identifier les types de pressions et d'actions politiques privilégiées par nos interlocuteurs, nous nous retrouvons devant une difficulté d'interprétation analogue à celle que nous avons rencontrée à la section précédente. En effet, il apparaît très clairement que tous nos interlocuteurs n'ont pas la même conception de l'action politique, certains ayant des expériences et activités comparables nous ont donné des réponses contradictoires et il est ressorti de tout cela une assez grande confusion. Quatre des personnes interrogées disent être actives politiquement, mais une seule dit avoir participé à une campagne électorale et à des activités politiques dans une association de comté. Une autre dit avoir travaillé aux côtés de René Lévesque. Deux interviewés interviennent politiquement en tant que professionnels, comme commentateurs dans les médias; l'un se dit actif tandis que l'autre se dit non actif. De plus, quatre personnes se disent non actives politiquement et une seule personne parmi elles envisage de se présenter comme candidate dans un proche avenir.

Tous nos interlocuteurs ont exercé des pressions auprès du gouvernement, notamment en signant des pétitions, en participant ou en organisant des manifestations, ou encore en intervenant directement. La plupart du temps, ces pressions sont faites pour aider la communauté, au Canada ou à l'étranger. Nous constatons toutefois que des questions globales comme les droits de la personne, l'aide au développement, ou la situation dans le monde arabe en général[2] revêtent beaucoup d'importance pour nos interviewés. Tous discutent

régulièrement, avec leurs proches ou collègues, de la politique canadienne tandis que deux s'intéressent plus particulièrement à la politique québécoise. La plupart des interviewés (sept) connaissent des personnalités dans leur communauté qui sont actives sur le plan politique, soit dans des associations communautaires, soit dans d'autres types d'associations.

Représentativité du système politique et des politiciens Si les interviewés et interviewées présentent peu de points communs sur le plan des comportements politiques, leurs points de vue convergent, par contre, à propos de la représentativité du système politique et des politiciens. La majorité des interviewés croit que le rôle du politicien et de la politicienne est d'être au service de la population. On distingue cependant deux conceptions différentes. Pour certains, quatre individus, c'est le service à la communauté qui doit prévaloir. Le député ou la députée doit, dit-on, bien connaître sa base, s'intéresser au public, à sa circonscription, et cela, non seulement au cours des quelques mois qui précèdent les élections mais 365 jours par année. L'homme politique se doit d'être à l'écoute des citoyens et citoyennes, se doit de défendre les intérêts de son comté. Trois autres personnes se disent très préoccupées par la place du Canada sur la scène internationale. Elles souhaitent donc que les politiciens défendent les intérêts canadiens en ayant une bonne connaissance des dossiers internationaux.

Selon nos interviewés, les hommes et les femmes politiques ont l'obligation d'être au-dessus de leurs intérêts personnels. Certains précisent qu'ils doivent être honnêtes, bienveillants, intègres et modérés; ils doivent aussi dire la vérité et tenir leurs promesses. Le premier ministre doit répondre aux mêmes critères mais certains interviewés ajoutent « il est le premier serviteur du pays »; à ce titre, il lui faut représenter tous les citoyens et non pas seulement les membres de son parti.

Les jugements portés sur les politiciens canadiens sont très variés. Une personne seulement dit qu'ils sont bons et que « c'est le pays le moins corrompu » qu'elle connaisse. Par contre, trois personnes sont plus sévères et disent des politiciens qu'ils ne sont pas représentatifs de la population, étant trop éloignés des réalités concrètes du pays.

Mais la majorité des personnes interrogées (cinq) a une vision intermédiaire. Pour l'une, ils sont meilleurs qu'ailleurs, notamment lorsque comparés aux politiciens de son pays d'origine. Pour les autres, il y a de bons et de mauvais politiciens; certains sont représentatifs, d'autres sont opportunistes, courant après les votes, utilisant des « clichés » ou des « expédients » pour séduire et favorisant certains groupes plus que d'autres. Une personne qualifie les parlementaires

d'incompétents en matière de dossiers internationaux : « Je trouve très grave, nous dit-elle, qu'un député qui siège au Parlement canadien ne puisse pas faire la différence entre le Liban et la Libye. » Plus laconique, un autre précise : « Ils sont mauvais à 80 %. » Certains interviewés ont été déçus par les politiciens canadiens, sinon frustrés, compte tenu de l'espoir qu'ils avaient mis en eux lorsqu'ils étaient encore dans leur pays d'origine. Ainsi, il ne ressort pas toujours une vision très positive du système politique. On le dit « acceptable », « pas mauvais » ou « correct ». Plusieurs soulignent qu'il n'est pas accessible à tous, qu'il n'est pas représentatif non plus.

Intérêts pour la politique canadienne Tous nos interlocuteurs et interlocutrices suivent la politique canadienne. La majorité, soit six personnes, s'intéresse surtout à la politique étrangère du Canada, à l'image du pays et à son rôle sur la scène internationale. De l'avis de presque tous les interviewés et interviewées, la politique étrangère du Canada est trop dépendante de celle des États-Unis. Une personne précise que le Canada ne joue aucun rôle au Conseil de sécurité des Nations Unies et qu'il n'a pas la place qui revient à une grande nation. Par contre, ils sont un peu moins nombreux (cinq) à se soucier des questions de politique intérieure. Leurs domaines d'intérêt sont : le concept de démocratie et de jeu démocratique, la Constitution, la structure fédérale et, pour deux personnes seulement, les relations entre le gouvernement et les minorités visibles. Ils ont des attentes qui rejoignent leurs intérêts. Sur le plan de la politique extérieure, une majorité des interviewés dit que la politique canadienne devrait être cohérente et indépendante. L'unique souhait d'une interviewée est révélateur en ce sens : « Je voudrais être Canadienne, dit-elle, et non pas Américaine. »

Sur le plan intérieur, les espoirs sont plus variés. On s'attend à ce que les politiciens soient plus vigilants. Une interviewée nous parle de l'indépendance du Québec. Une autre note que la démocratie fonctionne mal puisque l'opinion des différents groupes ethniques n'est pas prise en compte. Elle croit que le gouvernement devrait se préoccuper de cela de manière urgente. Enfin, une personne a souligné l'importance, pour le gouvernement, de maintenir ses politiques sociales.

Trois personnes constatent que leur intérêt pour la politique a précédé leur arrivée au Canada, et qu'elles étaient déjà politisées dans leur pays d'origine. Quant aux autres (cinq)[3], leur intérêt a augmenté au cours des années. Tous les interviewés disent mieux saisir les grands problèmes de la société canadienne. L'un précise avoir compris que la société canadienne n'est pas une société homogène. Il croit que les problèmes sont perçus d'une manière différente par des gens dont le passé

et le présent ne sont pas identiques, ce qui suppose une remise en cause de la vision consensuelle du Canada, une telle vision étant désormais dépassée.

Politique canadienne et minorités visibles Les personnes interrogées s'entendent pour dire que le système politique canadien n'est nullement représentatif de tous les membres de la population puisque les femmes, les autochtones et les minorités visibles en sont exclus. Sous cette unanimité se cachent néanmoins des sensibilités différentes et des nuances s'imposent. Un interviewé reconnaît que le système n'est pas plus mauvais qu'un autre et qu'il représente la majorité; il note que la présence massive des groupes ethniques dans les grandes villes a obligé les politiciens et les politiciennes à se préoccuper d'eux. D'autres disent que la réalité contredit le principe selon lequel tout le monde a accès au système : « Officiellement la politique fait place aux minorités visibles, mais pas dans les faits », précise quelqu'un.

Mais la critique est parfois plus virulente : « Il y a un vice dans le système », nous dit-on, « beaucoup de discrimination, comme par exemple dans la commission Bélanger-Campeau où il n'y a pas de représentants ethniques ». Certains se sentent même manipulés par le système : « Je crois que les minorités ethniques sont utilisées comme monnaie d'échange dans le grand débat entre les anglophones et les francophones. » Plus généralement, on pense que les minorités visibles sont interpellées uniquement en période électorale. Plusieurs soulignent que le droit à la différence n'est pas respecté et une personne assure que le racisme existe sur le plan politique.

Selon la plupart de nos interlocuteurs et interlocutrices, ces problèmes sont le fait de « raisons psychologiques », de « barrières invisibles », de « portes » qui se ferment. En réalité, il y a deux explications possibles. Une partie des personnes interviewées croit qu'il faut chercher les raisons de ces difficultés au sein de la communauté elle-même; les membres des communautés ethniques dit-on, « ne se sentent pas concernés, parce qu'à la fois ils se sentent socialement les derniers des derniers, parce qu'ils ne sont pas consultés, et parce qu'ils subissent la discrimination et le racisme »; ou encore : « Ils se sentent marginalisés par rapport à la majorité blanche anglo-saxonne qui contrôle le système. » Les autres interviewés et interviewées disent que c'est la société qui est responsable de l'exclusion des membres des minorités visibles; ces dernières sont mal acceptées et la société ne leur fait pas confiance, croient-ils. Le fait qu'aux dernières élections municipales de Montréal, plusieurs candidats et candidates d'origine ethnique se soient présentés et qu'aucun n'ait été élu renforce cette

croyance. On insiste aussi sur le manque d'appui des partis politiques aux candidats d'origine ethnique.

Plusieurs personnes se plaignent du manque d'information. Elles font également des reproches aux partis politiques, « on ne connaît pas nécessairement leurs objectifs, ni leurs programmes », explique-t-on. Bien qu'elles disent être traitées différemment par le système politique, elles n'en ont pas toujours fait l'expérience personnellement. Plusieurs soulignent que certaines communautés, comme les communautés juive, italienne ou grecque, sont plus avantagées que d'autres. Celles qui sont plus visibles, nous dit-on, comme les communautés noires, font toujours face à plus de problèmes. Par ailleurs, la maîtrise de la langue française par la communauté arabophone du Québec est perçue comme un avantage et un outil d'intégration.

Finalement, du point de vue de la grande majorité des interviewés, les intérêts de la communauté arabophone ne sont pas bien défendus au Canada, et là encore, il existe plusieurs explications possibles. Deux personnes croient que les groupes de pression sont plus efficaces en la matière que les politiciens. Pour trois autres, il revient à la communauté elle-même de soutenir ses positions et de s'organiser en conséquence, ce qui n'est pas toujours le cas. En fin de compte, on explique que les divisions internes à la communauté arabophone, divisions qui sont le reflet des conflits entre les pays arabes, sont en partie responsables de cet état de fait. Il faut noter que beaucoup d'arabophones interrogés, particulièrement les Libanais et les Libanaises, attendent du Canada qu'il s'intéresse davantage aux problèmes de leur pays d'origine.

Bien sûr, les solutions envisagées dépendent des obstacles que nos interviewés et interviewées ont identifiés précédemment. Il faut, disent-ils, lever les barrières et ouvrir les portes du système. Non seulement doit-on informer les nouveaux citoyens sur le fonctionnement du système politique, mais il faut aussi encourager les minorités visibles à aller voter et favoriser les candidatures ethniques. Pour certains interviewés, l'effort doit venir des communautés elles-mêmes qui doivent témoigner de leur intérêt en présentant de bons candidats. La participation, nous dit-on, doit se faire dans tous les domaines : économique, social autant que politique. Sur ce dernier plan, suggère un interviewé, la participation doit se faire au niveau municipal d'abord, aux niveaux provincial et fédéral ensuite.

Nos interviewés veulent être traités comme des Canadiens et des Canadiennes à part entière; en ce sens, ils ne pensent pas avoir un rôle particulier à jouer sur le plan politique, bien qu'ils disent vouloir occuper la place qui leur revient en tant que citoyens de ce pays. Pour

certains toutefois, cela ne veut pas dire perdre son identité, encore moins nier la diversité. Dans le même sens, ils croient nécessaire d'encourager la participation plutôt que d'insister sur l'intégration. L'une des personnes interrogées souligne : « Je déteste qu'on me dise : tu es chez nous, alors tu dois agir comme ça. » De l'avis de quelques personnes cependant, les groupes ethniques ont un rôle particulier à jouer. Pour les unes, les groupes ethniques constituent un apport pour la société d'accueil; pour les autres, il faut absolument que la société précise le rôle qu'elle entend faire jouer aux nouveaux venus. « Sont-ils une force de travail, des citoyens à part entière ou des investisseurs ? Parce qu'il y a une confusion à ce niveau », nous dit-on.

Quant à l'avenir de leur participation, nos interviewés ne sont guère optimistes. Selon trois personnes, la participation accrue des minorités visibles permettra un renouvellement de la politique canadienne; les élus gagneront en légitimité et les communautés auront davantage de poids. Mais pour les autres, l'avenir est plutôt sombre. D'une part, parce que rien n'est vraiment fait pour changer la situation, certains craignant même que la place des communautés reste limitée au plan économique. D'autre part, parce que dans une conjoncture où le gouvernement canadien envisage d'augmenter les quotas d'immigration, il devient « très urgent de s'intéresser à la vie des communautés ethnoculturelles au niveau politique », nous précise-t-on. Certains ont même une vision apocalyptique de l'avenir. Selon un interviewé, la peur peut facilement dégénérer en haine, sinon engendrer de la discrimination et du racisme : « C'est comme une épée de Damoclès au-dessus de la société canadienne », dit-il. Un autre va encore plus loin puisque de son point de vue, « sans la participation totale et entière des communautés ethniques, le pays va éclater ». Dans les deux cas, on cite la France comme exemple à ne pas suivre (les deux personnes ont séjourné dans ce pays). Il faut agir vite, disent-ils, et avec doigté, car les minorités visibles vont occuper de plus en plus de place dans la société; on ne peut plus continuer à les ignorer.

La communauté et les médias De l'avis de la presque totalité des personnes interviewées, les médias ne parlent pas suffisamment de la communauté arabophone du Canada. S'ils le font, c'est à travers des « clichés », du genre « les Arabes sont tous des terroristes, ou bien ils ont 50 femmes ou quelque chose de dégradant comme ça », nous explique-t-on. Et comme les autres communautés, les arabophones s'objectent à ce que l'origine ethnique des criminels soit systématiquement mentionnée. Les explications fournies à propos de ce qu'ils considèrent être une couverture négative de la part des médias

varient selon les personnes. Pour les unes, cela relève d'un manque de connaissance ou de compréhension de la part des journalistes; d'autres y voient le résultat des pressions exercées par certains groupes antiarabes.

Les personnes interviewées suivent de près l'actualité politique et s'intéressent particulièrement aux émissions d'information. Elles écoutent des chaînes très différentes telles que la Canadian Broadcasting Corporation (CBC) Radio-Canada, Radio-Québec bien sûr, mais également les chaînes câblées françaises, américaines et communautaires. Elles lisent plusieurs journaux. La grande majorité des interviewés lit non seulement les journaux canadiens, le *Toronto Star*, le *Globe and Mail*, la *Gazette*, pour les anglophones, *Le Devoir* et *La Presse* pour les francophones, mais aussi plusieurs revues et quotidiens étrangers comme le *New York Times*, *Time*, *Newsweek*, *The Guardian*, *The Financial Times*, *Le Monde*, *Libération* et *Le Monde Diplomatique*. Les radios les plus écoutées sont CBC et Radio-Canada.

Rapport d'entrevues : communauté chinoise

Présentation des interviewés

Étant donné la concentration des Canadiens et Canadiennes d'origine chinoise dans quelques grandes villes, notamment à Vancouver, nous y avons fait 4 entretiens sur 8; les autres se sont déroulés à Montréal. Un seul entretien a été fait en français. En moyenne, nos interviewés et interviewées détiennent la citoyenneté canadienne depuis environ douze années et demie. Le nombre varie entre cinq et vingt et une années. Un interviewé est né au Canada et un autre n'est pas encore citoyen canadien. La durée moyenne du séjour au Canada est de dix-neuf années, variant de cinq à trente-huit années. Six de nos interviewés sont mariés et 6 personnes sur 8 sont des hommes. Quant à la religion, une personne est protestante et deux sont catholiques; les autres se disent athées. L'âge moyen est de 39 ans, variant de 34 à 45 ans. Enfin, le revenu moyen est de 37 000 $, variant annuellement entre 20 000 $ et 50 000 $.

Concernant l'itinéraire migratoire de nos interviewés, exception faite d'un interviewé né au Canada, la totalité est venue directement de Hong-Kong, cinq pour s'établir à Vancouver et deux à Montréal. Tous nos interviewés ont un niveau de scolarité élevé et détiennent un diplôme universitaire. Ils travaillent dans les services, la fonction publique et le secteur communautaire pour la plupart. Quant à la langue, un peu moins de la moitié parle trois langues et plus. Certains parlent le français, l'anglais et le cantonais; d'autres, l'anglais, le cantonais et le

mandarin. Les autres sont bilingues et parlent l'anglais et le cantonais, ou bien le français et le cantonais. Nos interviewés sont actifs au sein des associations communautaires chinoises et quelques-uns disent faire partie d'autres organisations.

Comportement électoral, pressions et actions politiques Il ressort de notre enquête que la moitié des interviewés et interviewées d'origine chinoise militent au sein de partis politiques. Leur militantisme se limite toutefois au niveau municipal car tous ceux qui se disent membres d'un parti politique le sont sur le plan municipal uniquement [4]. Par ailleurs, ils sont plus nombreux à contribuer financièrement lors d'une campagne électorale ou auprès d'un parti politique. Ainsi, six des personnes interrogées ont dit l'avoir fait, la plupart au trois paliers de gouvernement, soit le municipal, le provincial et le fédéral. Nos interviewés ont tous dit avoir voté lors des dernières élections. Là encore, on vote davantage au niveau municipal et un peu moins lors d'élections fédérales. Quant aux élections provinciales, 1 interviewé sur 2 a dit ne pas y participer.

Par rapport à la communauté vietnamienne qui fait preuve d'un certain conservatisme politique, soulignons que quatre de nos interviewés ont changé leur appartenance à un parti depuis leur arrivée au Canada. Certains l'ont fait tant au fédéral qu'au municipal puisque, nous a-t-on dit, « la politique des partis évolue avec le temps ». Plus de la moitié de nos interviewés dit avoir fait de la politique activement. Par rapport à la communauté vietnamienne où la politique se fait principalement à travers les organismes communautaires, on constate que lorsque nos interviewés d'origine chinoise font de la politique, c'est surtout dans des institutions de la communauté d'accueil. Tandis que l'un d'entre eux « s'est impliqué dans une campagne électorale municipale dans le but d'appuyer un candidat chinois », un autre nous a dit avoir été élu au Conseil municipal de Vancouver « bien qu'il soit à ses débuts en politique active ». Ils ont aussi l'intention de faire de la politique activement. En tout cas, cela se dégage de notre enquête au cours de laquelle une personne a ajouté que « s'il arrivait qu'elle fasse de la politique active, elle concentrerait l'essentiel de son énergie à la défense des intérêts de la communauté chinoise ». À l'occasion d'une campagne électorale, plusieurs interviewés ont dit être prêts à aider un candidat ou une candidate de leur communauté. Cependant, l'origine ethnique ne suffit pas car, lors d'une élection, nos interviewés accordent plus d'importance au programme du parti et à la personnalité du candidat, les deux étant placés sur un pied d'égalité, tandis que le parti politique vient ensuite.

En ce qui concerne les pressions auprès du gouvernement et « l'action politique », notre enquête révèle que la grande majorité de nos interviewés a déjà exercé de telles pressions dans des domaines aussi divers que les subventions, le zonage dans le quartier chinois de Montréal, les réfugiés chinois, la *head tax*. Pour la plupart, ces pressions sont faites par l'entremise d'organismes communautaires chinois, dans lesquels est active la moitié des interviewés.

Tous les interviewés parlent de la politique canadienne avec leur entourage, que ce soit dans la famille ou bien au travail. Toutefois, il faut préciser « que les questions relatives à la politique canadienne sont plus souvent traitées avec des confrères de travail, les proches amis et parents n'étant pas, pour une part, intéressés à la politique et, d'autre part, ayant des intérêts particuliers envers la politique de la Chine ». De plus, la majorité dit connaître des personnes de sa communauté ayant une expérience de la politique.

Représentativité du système politique et des politiciens Nos interviewés et interviewées disent que le système politique existant au Canada est équitable et démocratique. C'est d'ailleurs pour cela que bon nombre de Chinois et Chinoises choisissent le Canada comme pays d'adoption, ce dernier ayant la réputation d'être un pays démocratique. Dans l'ensemble, on dit des politiciens et des politiciennes qu'ils sont représentatifs. Toutefois, certains interviewés ajoutent « qu'il est malheureux de constater que plusieurs politiciens sont récupérés par le système, qu'ils sont parfois loin des membres, qu'ils ne tiennent pas leurs promesses ». De leur point de vue à eux, le bon politicien est celui « qui maîtrise les deux langues officielles du Canada, défend les intérêts de la population par opposition à ses intérêts personnels, a le potentiel de développer l'économie canadienne, est à l'écoute des individus issus de sa circonscription électorale et sait faire la promotion du Canada à l'étranger ».

Intérêts pour la politique canadienne Cela a déjà été mentionné, les interviewés et interviewées d'origine chinoise marquent un vif intérêt pour la politique canadienne, notamment pour le débat constitutionnel, le multiculturalisme, l'immigration, les relations internationales, l'économie canadienne, les programmes d'action positive et la taxe sur les produits et services. On espère que les gouvernements seront en mesure de créer une société multiculturelle, d'intensifier les programmes d'action positive et d'égalité d'emploi, de favoriser l'intégration sociale, linguistique et économique de tous les groupes, de préserver les cultures d'origine. Enfin, depuis leur arrivée au Canada, nos interviewés disent

s'intéresser davantage à la politique et mieux comprendre les problèmes auxquels fait face la société canadienne.

Politique canadienne et minorités visibles Notre enquête révèle que le système politique canadien n'est pas jugé représentatif de tous les membres de la société canadienne. On nous fait savoir, entre autres, que les gens issus d'une « minorité visible » doivent se battre pour monter dans l'échelle sociale. Pour la totalité des interviewés et interviewées, la politique, telle qu'elle se pratique au Canada, ne fait pas réellement place aux membres des différentes communautés ethniques. De nombreux cas sont cités en exemple au cours des entrevues : « Il y aurait seulement deux députés d'origine chinoise au fédéral », souligne-t-on; on rappelle aussi que « les partis politiques ont la fâcheuse manie de recruter des candidats ethniques uniquement lorsque l'on est en présence d'une "masse critique" ». De telles réflexions sont de plus en plus courantes à Vancouver où les membres de la communauté chinoise commencent à avoir plus de poids au sein des circonscriptions électorales. Nos interviewés de Vancouver insistent aussi pour dire que la scène municipale accorde une place plus importante aux membres des différentes communautés ethniques : ainsi, « au municipal, depuis plusieurs années, on retrouve des individus d'origine chinoise au sein des Conseils ».

Bien sûr, il s'agit là d'obstacles réels à une plus grande participation à la vie politique. Mais les problèmes liés à la langue sont vus comme étant les plus difficiles à surmonter, particulièrement à Montréal. Un autre obstacle important est celui du manque d'expériences pratiques de la vie politique en démocratie. Car « certains n'ont jamais connu de système démocratique. Je pense spécialement à ceux en provenance de Hong-Kong. Ceux qui ont été éduqués dans un tel environnement n'ont pratiquement jamais exercé un droit de vote ». La culture constitue également une barrière, l'implication politique supposant un éloignement du milieu familial. Or, « la vie familiale est une valeur très forte chez les individus d'origine chinoise ». On parlera de la peur qu'ont certains de la politique, cette dernière pouvant causer bien des ennuis. Finalement, le manque de formation, d'information et d'expériences pertinentes sont aussi des difficultés dont les interviewés nous ont fait part. Ces dernières difficultés semblent avoir un effet plus important sur les gens de la première génération : « Le problème de formation et d'instruction est compréhensible pour les gens de la première génération. Mais il faudra attendre les deuxième et troisième générations afin que les communautés ethniques s'impliquent davantage. »

Quand on leur demande quelles solutions ils proposent afin de surmonter les obstacles précédemment énoncés et accroître la participation de leur communauté à la vie politique, nos interviewés parlent d'abord de l'importance d'une bonne information qui encouragera les gens à s'inscrire sur la liste électorale, les amènera à aller voter et à s'intéresser aux partis politiques. On pense que les médias ethniques et les organismes communautaires sont en mesure de jouer un rôle important en la matière : « Des organismes comme le nôtre, jouent un rôle crucial dans le processus électoral. À SUCCESS, par exemple, nous organisons des soirées électorales, nous éduquons le public sur les élections, nous les aidons à s'inscrire sur la liste électorale et à voter. »

Sur un autre plan et contrairement à la communauté vietnamienne, nos interviewés croient que les groupes ethniques ont un rôle particulier à jouer en politique. Ils insistent pour dire que la diversité des cultures favorise un enrichissement de la société canadienne, et que les candidats issus d'une communauté ethnique sont plus sensibles aux besoins particuliers des communautés; ils soutiennent que les immigrants et immigrantes apportent d'importantes contributions (économiques, culturelles et industrielles) au Canada et qu'il est important que la société d'accueil le reconnaisse.

Les interviewés de notre enquête (6 sur 8) se sentent traités différemment en raison du fonctionnement même de notre système politique. Toutefois, ils estiment qu'avec les années, ce traitement différent ira en s'atténuant. Par contre, pour quelques-uns, « ce que l'on reçoit d'une situation dépend de ce qu'on y investit [...]. C'est tellement facile pour les gens qui sont en situation de "désavantage" de dire qu'ils n'ont pas bien été traités par la majorité ». Cependant, tous nos interviewés reconnaissent l'existence de différences selon les nationalités : « S'il y a des différences, cela est basé sur l'intégration des différentes communautés ethniques. Les communautés juives et italiennes se sont bien intégrées au Québec et elles participent activement aux affaires de la province. » Nos interviewés soupçonnent donc la société d'accueil de préférer certaines communautés au détriment des autres.

Dans leurs rapports avec les institutions et le personnel politique, trois personnes veulent être traitées comme membres de la communauté chinoise, trois autres comme Canadiens ou Canadiennes, deux personnes comme Canadiens et citoyens d'origine chinoise en même temps : « Je préfère m'identifier comme Canadien d'origine chinoise. Je suis tout d'abord Canadien, mais d'origine chinoise. » La même diversité se retrouve dans les réponses concernant la défense de leurs

intérêts. Les groupes de pression arrivent en tête, suivis par les partis politiques, les gouvernements et les députés.

La communauté et les médias Les interviewés et interviewées reprochent aux médias de ne pas parler suffisamment de la communauté chinoise et de le faire négativement lorsque par hasard ils s'intéressent à elle : « On parlera de "l'invasion de Hong-Kong", on les accusera de construire de trop gros édifices et de faire grimper les prix des logements. On parlera aussi des gangs de jeunes Chinois, de la criminalité, on nous présentera comme étant tous des restaurateurs. »

Enfin, nos interviewés du Québec, lisent *La Presse*, *Le Devoir*, *The Gazette*, en plus des journaux ethniques. À Vancouver, on lit le *Sun* et le *Globe and Mail* ainsi que les journaux ethniques. Les émissions d'information sont très écoutées autant à Vancouver qu'à Montréal.

Rapport d'entrevues : communauté haïtienne

Présentation des interviewés

La totalité des 10 entretiens semi-directifs a été faite à Montréal étant donné que la majorité des Haïtiens et Haïtiennes y est installée. Toutes les entrevues se sont déroulées en français. En moyenne, nos interviewés et interviewées détiennent la citoyenneté canadienne depuis treize années. Le nombre varie entre cinq et vingt-six années. Pour ce qui est de la durée moyenne du séjour au Canada, elle est de dix-huit années et demie, variant entre sept et vingt-deux années. Six de nos interviewés sont mariés, trois sont célibataires et un est divorcé. Ce sont des hommes dans 6 cas sur 10. Quant à la religion, nos interviewés sont tous catholiques. L'âge moyen est de 41 ans, variant entre 26 et 53 ans. Concernant le revenu annuel moyen, il est de 35 000 $, variant entre 25 000 $ et 55 000 $.

Nos interviewés sont arrivés directement à Montréal dans 6 cas sur 10. Un a vécu à Toronto avant de s'établir à Montréal. Deux autres ont habité ailleurs au Québec, à Mont-Laurier et Thetford Mines, à St-Hyacinthe, à Québec. Un dernier s'est d'abord établi à Miami puis à New York.

Neuf de nos interviewés détiennent un diplôme universitaire. Ils sont dans les affaires (deux), dans la fonction publique (cinq), dans les organismes communautaires (deux) et en journalisme (un). Quelques personnes parlent plus de trois langues (4 sur 10), soit le français, l'anglais, le créole et l'espagnol, ou encore le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Quatre autres parlent trois langues, soit le français, l'anglais et le créole. Les autres sont bilingues et parlent le français et

le créole. Tous nos interviewés sauf un militent dans un ou plusieurs organismes communautaires haïtiens et 5 sur 10 sont membres d'autres associations.

Comportement électoral, pressions et actions politiques Les Canadiens et Canadiennes d'origine haïtienne de notre enquête militent surtout au niveau provincial et financent d'abord les campagnes électorales du Québec. Plusieurs (7 sur 10) ont subventionné les partis politiques mais là encore, ils encouragent les partis provinciaux plus que les autres. Leur intérêt pour la politique ne se dément pas, 9 personnes sur 10 ayant signifié leur intention de faire un jour de la politique de manière active. Ils ont tous voté lors des dernières élections; 8 sur 10 ont voté aux niveaux municipal, provincial et fédéral, deux aux niveaux provincial et fédéral. En outre, la totalité des interviewés et interviewées a l'intention de voter aux prochaines élections municipales, provinciales et fédérales. La majorité des interviewés (6 sur 10) disent ne pas avoir changé d'allégeance politique depuis leur arrivée au Canada, car « la plupart des partis politiques ne m'ont pas donné l'impression qu'ils peuvent faire mieux que les autres, que celui pour lequel je vote ». Ceux qui disent avoir changé d'allégeance politique, au provincial notamment, expliquent ce fait par « une prise de conscience des communautés culturelles sous René Lévesque qui était alors au pouvoir au moment de mon arrivée, ce qui m'a définitivement influencée [...] ».

Plus de la moitié de nos interviewés disent avoir déjà fait de la politique de façon active. À l'occasion d'élections municipales, certains ont appuyé un candidat ou une candidate; d'autres ont exercé des pressions auprès des partis politiques; d'autres encore ont été présidents ou présidentes de comité ou candidats dans une circonscription électorale. Enfin, deux personnes nous ont dit avoir participé activement à des campagnes électorales scolaires. Si nos interviewés accordent une certaine importance à l'origine ethnique des candidats en lice, ils votent pourtant sur la base du parti et de son programme électoral.

Tous nos interviewés sauf un ont exercé des pressions auprès des différents gouvernements. Ces pressions sont aussi diversifiées que la signature de pétitions, le lobby auprès des autorités municipales pour obtenir la construction d'une coopérative d'habitation pour des personnes à faible revenu, la demande de subventions. D'autres pressions ont été faites auprès de la Commission des droits de la personne du Québec dans le dossier des chauffeurs de taxi haïtiens. Le problème des réfugiés haïtiens a également préoccupé certaines des personnes rencontrées lors de l'enquête. Soulignons que ces pressions sont généralement exercées par l'entremise des réseaux communautaires haïtiens.

Bref, on s'intéresse à la politique, on en parle, on participe, on connaît personnellement une ou plusieurs personnes actives sur le plan politique.

Représentativité du système politique et des politiciens Les interviewés et interviewées disent que le système de représentation politique au Canada est plus ou moins adéquat. S'il est jugé équitable, certains souhaitent l'établissement d'un Sénat élu. Quelques-uns soulignent que « le système de représentation devrait être remanié et aller vers une représentation proportionnelle dans la mesure où les pourcentages de voix ne correspondent pas au nombre de députés élus au Parlement ». Pour d'autres, le système de représentation politique est à revoir, car « pour entrer dans la course électorale, il faut être équipé et disposer de moyens qui ne sont pas nécessairement disponibles à toutes les couches de la population ».

Les interviewés jugent les politiciens représentatifs de la population et ils leur demandent de respecter leurs engagements électoraux, d'être sensibles aux besoins des communautés culturelles, d'être de bons gestionnaires, d'être à l'écoute des besoins et revendications de la population, tout particulièrement de ceux des électeurs et électrices de leur circonscription électorale. Presque tous déplorent le faible nombre de députés et députées d'origine ethnique.

Intérêts pour la politique canadienne Notons, à ce stade-ci de l'analyse, que quatre de nos interviewés et interviewées indiquent qu'ils s'intéressent plutôt à la politique québécoise car « la dynamique du Québec est plus intéressante. Les politiciens et les politiciennes sont plus proches des électeurs et électrices que ne le sont ceux du fédéral ». Quant aux autres, ils suivent autant la politique canadienne que québécoise, et particulièrement le débat constitutionnel, et ceux sur les relations internationales, l'immigration, la taxe sur les produits et services et le système d'éducation. Tous se préoccupent davantage de la politique qu'à leur arrivée au pays et comprennent mieux les problèmes du Canada.

Plusieurs de nos interviewés constatent que le pays va mal et souhaitent une meilleure communication entre les différentes régions du pays. Certains se déclarent franchement souverainistes et doutent de l'intérêt du Canada à garder le Québec dans la Confédération.

La politique canadienne et les minorités visibles Du point de vue des interviewés et interviewées, le principal obstacle à l'implication politique des communautés ethniques, c'est le système politique canadien

qui est difficile d'accès : « On dirait que certains partis politiques démontrent peu d'intérêt pour les communautés ethniques, sauf au moment où ces derniers sont en période électorale », précisera-t-on. Cette situation est renforcée par le fait qu'en Haïti, les gens ne votent pas et que ceux qui font de la politique appartiennent à une clique corrompue. Bref, on manque d'expériences démocratiques et de modèles, car en Haïti, la pratique politique est plutôt périlleuse.

On manque également d'information sur le système politique étant donné que « les communautés culturelles ne sont pas vraiment au courant de la politique. Les membres ne s'assurent pas d'être inscrits sur les listes électorales ». Enfin, on a de la difficulté à se reconnaître dans les « discours des partis politiques qui ne font pas de place à de nouvelles clientèles [...] de même que l'attitude des partis qui fait que la cohabitation au sein de ces derniers n'est pas aussi saine que l'on pourrait imaginer ».

Tous nos interviewés croient qu'il faut absolument augmenter le nombre de candidats et candidates d'origine ethnique. Il s'agit là d'une première étape afin de démanteler les obstacles précédemment énoncés puisqu'il convient ensuite de les présenter dans des circonscriptions électorales sûres. Sur un autre plan, on souligne que la formation et l'information vont accroître la participation : « Il faudrait faire un travail d'éducation populaire : c'est quoi une élection, pourquoi voter, expliquer que tel palier de gouvernement est responsable de telle ou telle activité de la vie collective. Au moment du recensement, qu'il y ait une meilleure publicité dans différentes langues, pas seulement dans *La Presse* et *Le Devoir*, mais dans les journaux ethniques et les radios et télévisions communautaires; que cette formation soit la responsabilité des organismes communautaires mais aussi de la société d'accueil. »

Plusieurs espèrent qu'à l'avenir, les principaux partis politiques feront preuve d'un plus grand intérêt à l'endroit de leur communauté, à l'endroit de leurs dirigeants et dirigeantes. On souhaite le maintien de rapports étroits avec les partis politiques, même après les campagnes électorales. Cette phrase résume assez bien le sentiment de plusieurs à ce propos : « Tant et aussi longtemps qu'on va cultiver des générations d'exclus, des classes économiques défavorisées qui ne se sentent pas une assise dans la société, assise voulant dire être projeté dans les médias, la fonction publique, les sphères décisionnelles, il ne faut pas s'attendre à ce que ces gens participent [...]. »

Presque tous nos interviewés sont d'avis que les membres de leur communauté ont un rôle particulier à jouer en politique, notamment « en favorisant l'intégration des immigrants lorsqu'ils arrivent au pays ». Plusieurs croient également que « la participation des différentes

communautés est essentielle parce qu'elle permet de prendre des décisions beaucoup plus éclairées », ce que conteste une minorité de personnes car on « n'élit pas un Italien pour des Italiens, des Haïtiens pour des Haïtiens ». Cela étant, ils sont assez optimistes quant à l'avenir et espèrent en l'augmentation des candidatures ethniques. Cet optimisme relève aussi du fait que 7 interviewés sur 10 déclarent être traités de la même façon que les Canadiens et Canadiennes d'origine par le système politique. À ce propos, certains parlent même d'améliorations depuis quelques années, tandis que d'autres insistent sur ces réalités : « Être Noir et pauvre, on est déjà doublement minoritaire. Si l'on est femme, cette situation de minoritaire est triplée »; « les minorités visibles n'ont pas un très bon traitement parce que les politiques qui sont mises de l'avant afin qu'elles puissent participer, ne sont pas respectées ». Quant aux différences de traitement entre les nationalités, la grande majorité reconnaît leur existence et souligne qu'elles reproduisent le statut économique des diverses communautés. Malgré cela, tous veulent être traités par les institutions et le personnel politique comme des Canadiens, voire des Québécois et Québécoises.

Finalement, nos interviewés sont d'avis que les intérêts de leur communauté sont mieux défendus par les groupes de pression, même si plusieurs ont tenu à rappeler que le « PQ a souvent pris fait et cause pour nous, ça je le reconnais, et je pense qu'en général, on a été bien supporté. Peut-être qu'en revanche, nous ne rendons pas la pareille aux autres ».

La communauté et les médias Le traitement que les médias accordent à la communauté haïtienne est jugé très négatif et certains soulignent la nécessité d'aller au-delà des généralisations et du folklore. Néanmoins, quelques personnes insistent pour noter qu'à ce chapitre, des améliorations ont été apportées depuis quelques années. Nos interviewés et interviewées lisent surtout *La Presse* et *Le Devoir* et, à un moindre degré, le *Journal de Montréal* et *The Gazette*. Quelques-uns lisent également des journaux ethniques. Les informations télévisées et radiodiffusées sont très écoutées tandis que la radio communautaire l'est moins.

Rapport d'entrevues : communauté indienne

Présentation des interviewés

La grande majorité des Canadiens et Canadiennes d'origine indienne se concentre dans les grandes villes de Vancouver, de Toronto et quoique dans une proportion plus faible, de Montréal. Nous retrouvons cette répartition dans le lieu de résidence de nos interviewés et interviewées.

En effet, nous avons rencontré quatre personnes à Vancouver, trois à Toronto et trois à Montréal. Toutes les entrevues sauf une se sont déroulées en anglais. Trois personnes à Montréal connaissent le français, mais une seule parmi elles le maîtrise parfaitement, les deux autres ayant de réelles difficultés à le parler. Tous nos interlocuteurs et interlocutrices sans exception parlent l'anglais et plusieurs langues indiennes dont en majorité le hindi (8 sur 10) et le penjabi (6 sur 10).

La moyenne d'âge des personnes rencontrées est de 48,5 ans, mais les interviewés de Vancouver sont en moyenne plus jeunes (46 ans) que ceux de Montréal (49,5 ans) et de Toronto (51 ans). La personne la plus jeune a 40 ans, la plus âgée a 56 ans; le groupe est assez homogène sur le plan de l'âge puisque sept personnes ont entre 44 et 54 ans. Sur 10 personnes rencontrées, il n'y a que 2 femmes; cela peut s'expliquer par le fait que les femmes indiennes ne se prêtent pas facilement à des interviews.

Les personnes rencontrées sont pour la plupart de religion hindoue (quatre personnes) ou sikh (quatre personnes dont trois à Vancouver), une est musulmane et l'autre chrétienne. Le niveau d'éducation de nos interlocuteurs et interlocutrices est élevé et tous sont diplômés d'université (dont trois ont un doctorat, cinq un diplôme de maîtrise, et deux sont bacheliers). Les professions exercées par les interviewés sont reliées à ce haut niveau d'étude; trois personnes travaillent dans le milieu des affaires, trois sont professeurs d'université, deux sont travailleurs sociaux (en lien avec les minorités visibles), une est journaliste, une est avocate. La moyenne du revenu des personnes interrogées est considérablement élevée, elle dépasse 183 000 $ pour le salaire annuel, mais si nous excluons le salaire le plus élevé (1 million de dollars) et le salaire le plus bas (25 000 $), nous obtenons une moyenne de 73 000 $ par an.

La durée moyenne de séjour de nos interlocuteurs au Canada est de vingt ans, la durée réelle de séjour de sept d'entre eux étant comprise entre dix-huit et vingt-deux ans, il s'agit donc en majorité de personnes arrivées lors de la grande vague d'immigration en provenance de l'Inde à la fin des années 60 et au début des années 70. La durée de séjour la plus courte parmi nos interlocuteurs est de dix ans, la durée de séjour la plus longue est de trente-cinq ans. En moyenne, les personnes rencontrées sont citoyennes canadiennes depuis quatorze ans et demi (moyenne qui exclut une personne qui a le statut d'immigrante reçue et qui venait de faire une demande de citoyenneté au moment de l'entrevue). Parmi les autres personnes, la première à obtenir la citoyenneté canadienne l'a eue il y a vingt-huit ans, la dernière n'est citoyenne que depuis huit ans. On constate qu'il s'est écoulé en moyenne

sept ans entre le moment de l'arrivée des interviewés et celle de l'obtention de la citoyenneté canadienne. En outre, tous, à l'exception d'un Pakistanais, sont d'origine indienne[5] mais tous n'ont pas le même itinéraire géographique; cinq des personnes rencontrées sont venues directement d'Asie du Sud au Canada, les autres ont séjourné en Asie (Java, Hong-Kong), en Europe (Grande-Bretagne), en Afrique orientale (Malawi) et en Amérique (Mexique, États-Unis).

Nous sommes donc face à un groupe d'interviewés assez homogène puisqu'ils sont de la même génération, détiennent un niveau d'éducation comparable, évoluent dans un milieu socioprofessionnel équivalent et résident au Canada depuis un nombre d'années similaire. C'est sur le plan religieux que la diversité se retrouve et probablement aussi sur le plan de l'origine géographique en Inde[6] et sur l'itinéraire de chacun après son départ du sous-continent indien.

Comportement électoral, pressions et actions politiques Le comportement électoral des personnes interviewées, qui sont d'ailleurs citoyennes canadiennes (rappelons qu'une personne est immigrante reçue), se caractérise par la pratique suivante : elles ont voté à toutes les élections et toutes sans exception disent avoir l'intention de voter aux prochaines élections. La majorité des interviewés et interviewées (7 sur 10) a contribué au financement d'une campagne électorale dont cinq aux trois niveaux, le municipal, le provincial et le fédéral. Une minorité parmi les interviewés n'a pas changé d'allégeance politique, tandis qu'une autre personne se dit sans allégeance et que quatre disent l'avoir changée.

Sur un autre plan, on constate que neuf des personnes interrogées disent que leur choix électoral dépend de la personnalité du candidat ou de la candidate. Elles privilégient avant tout les compétences de celui-ci, mais pour la majorité des interviewés, son origine ethnique peut influencer leur vote dans la mesure où, à compétences égales, six des interlocuteurs et interlocutrices disent choisir un candidat d'origine ethnique plutôt qu'un Canadien ou une Canadienne d'origine, ce que justifient la plupart d'entre eux par leur sentiment que les minorités visibles sont sous-représentées dans le système politique canadien. Ainsi nous dit-on : « À aptitudes égales, je choisirai le candidat du groupe ethnique car je pense que les groupes ethniques ne sont pas correctement représentés et je ferais tout pour améliorer cela. Mais je ne le ferai pas si je pense qu'il est moins bon que l'autre candidat. » Par contre, l'appartenance religieuse n'a pas d'influence sur le vote des personnes rencontrées car selon elles, la religion est une affaire privée

qui n'a rien à voir avec la politique. Cependant, la religion peut jouer un rôle si le candidat fait preuve d'une certaine intolérance religieuse.

Ainsi, en résumé, les personnes interrogées accomplissent leur devoir de citoyen et de citoyenne en votant régulièrement, la plupart d'entre elles participent au financement de campagnes électorales et n'ont pas d'allégeance politique car elles votent avant tout selon les compétences personnelles des candidats.

La moitié des personnes rencontrées sont membres d'un parti politique, quatre le sont au niveau fédéral, trois au niveau provincial, et deux au niveau municipal. Une personne est membre d'un parti aux trois niveaux. Le nombre d'individus finançant un parti politique est un peu moins élevé que dans le cas des campagnes électorales, ils ne sont que 6 à financer un parti politique contre 7 qui financent une campagne. Il en résulte toutefois que la majorité des personnes rencontrées s'implique financièrement en politique, 8 personnes sur 10 participent au financement soit d'un parti politique soit d'une campagne électorale, quatre personnes le font aux deux niveaux. D'autre part, la moitié des personnes rencontrées ne sont pas actives dans le milieu politique. Nous constatons une hiérarchie entre les personnes qui se disent actives. L'une d'elles a été secrétaire parlementaire d'un parti politique en Inde et n'est plus active actuellement, notamment du fait de sa profession de journaliste; une autre a participé aux campagnes électorales au Québec, elle a notamment organisé des rencontres entre des candidats et la communauté indienne, et participé à des journées de financement. Un troisième interviewé est très actif au sein des comités de son association de comté dont il est le vice-président exécutif, deux autres personnes sont actives depuis de nombreuses années et se sont présentées plusieurs fois à des élections sous la bannière du Nouveau Parti démocratique.

La moitié des interviewés juge peu probable un engagement politique futur; ils invoquent en général des raisons professionnelles à cela, pour l'un d'entre eux cependant ce sont ses difficultés à maîtriser le français qui limitent son engagement. Parmi les 5 autres personnes, 3 entrevoient s'engager en politique, tandis que les 2 autres seront candidates aux prochaines élections, l'une au niveau provincial et l'autre au niveau fédéral. Tous les interviewés disent connaître personnellement des personnes de leur communauté qui sont actives politiquement, et discuter politique avec leur entourage. Neuf des personnes rencontrées sont actives dans des associations, huit dans leur communauté ethnique et quatre sont actives également sur le plan professionnel, humanitaire, multiculturel ou social. En résumé, on peut donc

dire que la majorité des interviewés s'implique dans la vie politique et dans les associations de leur communauté, que la moitié d'entre eux sont actifs politiquement ou envisagent de l'être dans le futur, tandis que l'autre moitié souhaite se consacrer à sa vie professionnelle.

Représentativité du système politique et des politiciens Les attentes des interviewés et interviewées par rapport aux hommes et aux femmes politiques sont assez diverses, elles ne se situent pas toutes sur le même plan, certaines personnes insistant plus sur les qualités qu'ils devraient avoir, d'autres s'intéressant plutôt à leur rôle ou à leurs tâches. Cette diversité, loin de se poser en terme de divergence, brosse un tableau composite dans lequel apparaît le portrait de l'homme politique idéal.

Les personnes rencontrées insistent sur certains traits de caractère et qualités qui devraient être ceux de l'homme politique idéal : selon elles, il doit être flexible, intègre, ouvert, honnête, il ne doit être ni égoïste, ni menteur. Les interviewés définissent son rôle essentiellement comme celui du représentant de la nation, c'est-à-dire qu'ils le voient comme un médiateur entre les différents membres de la société, entre les divers groupes d'intérêts, et entre les provinces et les régions canadiennes. Il doit, précise-t-on, savoir écouter chacun et chacune et défendre les intérêts de tous, tout en étant un dirigeant capable de défendre les principes fondamentaux comme les droits de la personne, l'égalité des droits ou encore de s'opposer au racisme, même si cela peut parfois nuire à sa popularité. Pour cela, on pense qu'il ne doit pas être prisonnier de l'opinion publique et des groupes d'intérêts. On lui reconnaît de très hautes responsabilités nationales et internationales, mais nos interlocuteurs et interlocutrices insistent surtout sur ses tâches nationales : l'homme politique idéal, d'après eux, doit se pencher sur les problèmes sociaux et communautaires, s'occuper des questions économiques, créer des emplois et s'intéresser à la formation (notamment sur le plan des hautes technologies); il doit enfin savoir proposer un plan et ne pas dépasser son budget. Pour la grande majorité de nos interlocuteurs, les politiciens canadiens sont très éloignés de ce portrait idéal.

La plupart des personnes interviewées ont une idée plutôt négative des hommes politiques canadiens et leur jugement n'est pas uniforme, certains étant plus modérés que d'autres. Le jugement le plus pondéré provient d'une minorité de personnes qui distingue les bons et les mauvais politiciens. Dans l'ensemble, on leur reproche de faire des promesses qu'ils savent ne pas pouvoir tenir une fois élus, de penser plus aux « qu'en dira-t-on » et aux sondages qu'aux principes fondamentaux, aux intérêts du pays ou aux droits politiques. Paradoxalement, on croit

qu'ils manquent de contact avec la population et suivent trop souvent l'opinion publique. On les soupçonne de penser surtout à leurs intérêts personnels, de rechercher le pouvoir et l'argent. Les critiques les plus sévères sont plus marginales au sein du groupe des personnes rencontrées. Certaines personnes reprochent aux hommes politiques canadiens « un manque chronique d'idées », d'utiliser les divisions du pays à leur avantage, d'être « médiocres », d'être des « bureaucrates » et de mentir.

Les interviewés pensent en majorité que les politiciens canadiens ne sont pas vraiment représentatifs de tous les membres de la société, notamment ils ne représentent pas les minorités visibles, les femmes, les autochtones. Cependant, une minorité d'interviewés les juge représentatifs, mais on précise qu'ils le sont dans la médiocrité : « Les Canadiens ne s'intéressent pas aux problèmes, ils ne prennent pas d'initiatives, en ce sens les politiciens sont représentatifs, ils ne prennent pas de décisions fermes sur les questions. » Pour un autre, « ils sont de toute évidence représentatifs ».

Le système politique n'a qu'une image à peine meilleure auprès des interviewés. Pour une personne c'est « un très bon système, l'un des meilleurs ». Une autre partage ce point de vue en le nuançant : « Il arrive qu'un parti avec 35 ou 40 % des votes obtienne la majorité des sièges au Parlement; comme dans tout système, il y a des limites. » Les deux tiers des personnes interrogées sont cependant plus critiques : parmi celles-ci, certaines personnes reprochent notamment au système de ne pas être représentatif de toutes les catégories sociales puisque la nature même des élections, expliquent-elles, exclut de fait ceux qui n'ont pas de ressources financières pour en assumer le coût. D'autres s'interrogent sur le concept de démocratie : « Quel type de démocratie devons-nous avoir dans une société multiethnique ? Allons-nous construire une démocratie dans laquelle la majorité va écraser la minorité, et évidemment il n'y aura pas de contrat social, ou une démocratie qui comporte des mécanismes permettant aux minorités de participer ? » On nous dit encore qu'une véritable démocratie a le devoir de défendre et de protéger les minorités, qu'elle devrait représenter tous les groupes, ce qui n'est pas le cas au Canada, dit un interviewé, car « la caractéristique fondamentale du système c'est une hiérarchie basée sur la race et la langue [...] au sommet il y a les Anglais, puis les Français, ensuite les Européens blancs et en dessous viennent les autres immigrants ». On voit donc que la représentation du système et des hommes politiques pour la majorité des personnes interviewées est assez négative et critique.

Intérêts pour la politique canadienne Toutes les personnes rencontrées se disent vivement intéressées par la politique canadienne, à l'exception d'une seule qui s'intéresse à la démocratie mais que « la politique ennuie ». Pour une grande majorité de personnes, cet intérêt pour la politique n'est pas nouveau, pour les deux tiers d'entre elles, il date d'avant leur arrivée au Canada, à l'époque où elles étaient encore en Inde. On constate que, pour la plupart des interviewés et interviewées, il s'agit d'un devoir de citoyen et de citoyenne : « Je pense que c'est mon devoir de m'investir et d'être actif en politique, nous devons préparer le terrain à la génération suivante, il faut que nous contribuions à définir le système, je pense que c'est notre responsabilité. »

Les sphères d'intérêts sont assez variées, mais pour une très grande majorité (9 sur 10) des personnes rencontrées, ce sont les questions communautaires qui dominent, comme la place des minorités visibles dans la société, le multiculturalisme, les relations intercommunautaires, l'équité et l'égalité des conditions professionnelles, économiques et sociales, ainsi que l'immigration. La question du multiculturalisme est essentiellement posée par les interviewés et interviewées de Vancouver. Leurs visions sont diverses, mais c'est la critique de la politique actuelle qui domine les différentes interprétations. En effet, on nous dit que « la politique fédérale n'a aucun sens. Pour le fédéral, le multiculturalisme n'existe que pour les communautés ethniques. Veut-on dire que 90 % des Canadiens n'ont pas de culture et que seulement 10 %, les minorités ethniques, en ont une ? Le multiculturalisme existe quand toute une population y croit ».

Les autres sphères d'intérêts sont variables selon les interviewés. Presque la moitié d'entre eux s'intéresse aux questions sociales, notamment en termes de « bien-être social et de services médicaux » et au fonctionnement du système comme par exemple les institutions politiques, la question du fédéralisme et de la répartition du pouvoir entre le gouvernement central et les provinces, le processus démocratique. D'une manière plus marginale, on nous cite également les questions économiques en parlant de productivité et de compétitivité, les questions internationales, en particulier la politique extérieure du Canada, la construction de l'Europe de 1992, le libre-échange entre le Mexique et les États-Unis, ou encore les questions globales comme l'environnement. Toutes les personnes rencontrées disent comprendre les problèmes qui préoccupent la société canadienne. Les problèmes cités sont essentiellement la question économique et celle de la souveraineté du Québec. Une personne nous mentionne également des problèmes qui lui apparaissent comme secondaires vis-à-vis des questions déjà citées, comme les questions d'intégration, de l'emploi ou de la violence.

Les attentes des personnes rencontrées sont très variables et diffèrent selon les individus. Elles concernent quatre sujets différents : les interviewés ont des attentes par rapport à la démocratie, au fédéralisme, à l'immigration, et par rapport aux politiciens. Sur le plan de la démocratie, on souhaite qu'elle soit intégrée dans le fonctionnement du système et dans les pratiques politiques, on aimerait notamment que les groupes minoritaires soient pris en compte, que l'égalité des droits soit réelle, ce qui permettra une présence plus importante des groupes exclus de la politique et améliorera ainsi la représentation des minorités visibles dans le système.

Sur le plan du fédéralisme, les attentes sont différentes et l'unité du Canada est essentielle pour plusieurs : « Nous ne devons pas aboutir à une rupture (avec le Québec). » Pour un autre cependant, et c'est un point de vue minoritaire, « le Québec a certains droits et a besoin des mécanismes pour gérer ces droits ».

Sur la question de l'immigration, nous avons des points de vue différents. Pour une personne, la politique doit être égalitaire; ainsi, les membres des groupes ethniques (sud-asiatiques notamment) devraient avoir les mêmes droits que les Européens et les Européennes pour des questions comme la réunion des familles[7]. Selon une autre personne, la politique d'immigration est « vraiment une politique déraisonnable » car, sans les moyens financiers adéquats, il est « injuste de faire venir des gens pour les laisser à eux-mêmes » et ajoute qu'ils seront « un handicap au lieu d'être un apport pour la société ». Un autre interviewé a un point de vue radicalement opposé sur cette question et propose, au contraire, de « doubler la population canadienne d'ici dix ans »; il s'agit, dit-il, « d'un enjeu majeur » pour le développement du pays. Il soutient que les immigrants et immigrantes représentent une force de travail considérable car « ils travaillent plus fort » et ont « le taux de chômage le plus bas ».

Sur un autre plan, plusieurs attendent des hommes et des femmes politiques qu'ils se consacrent plus sincèrement et plus honnêtement aux problèmes à l'échelle des circonscriptions, des provinces et du pays, et qu'ils prennent en compte les changements survenus dans la population; enfin, on attend d'eux qu'ils se penchent sur les difficultés de chacun et pas seulement sur celles de la majorité des citoyens et citoyennes. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions dans la section suivante.

Politique canadienne et minorités visibles La majorité des personnes interviewées a le sentiment d'être traitée différemment par le système politique et souligne notamment le fait que les minorités visibles en

général, et la communauté indienne en particulier, ne sont pas correctement représentées sur le plan politique et que leurs intérêts ne sont pas défendus. La plupart des interviewés et interviewées pensent que les minorités visibles sont exclues du système politique, cela pour diverses raisons qui sont soit internes à la communauté elle-même, soit externes et inhérentes au système ou à la société.

Du côté externe, le « problème fondamental » est à chercher dans le fonctionnement démocratique lui-même, nous dit un interviewé, car le jeu démocratique au Canada défend « les intérêts de la majorité », la loi du nombre explique donc l'exclusion des groupes minoritaires. Certains avancent des raisons historiques pour expliquer « la domination de la majorité anglo-saxonne dans le processus politique » et la « hiérarchisation de la société sur des bases raciales et linguistiques », ce qui implique l'exclusion des groupes minoritaires : « Quand quelqu'un n'appartient pas au système, il a des difficultés à s'y intégrer » et par conséquent « il y a les groupes qui sont dans le système et ceux qui sont hors du système. Les minorités visibles sont des *outsiders*, des exclus de la politique. » Cette exclusion est flagrante ajoute-t-on, dans les commissions Spicer ou Bélanger-Campeau, les minorités visibles en étant largement exclues.

Pour certaines personnes, les partis politiques ont une responsabilité importante. Les organisations satellites lancées par certains partis politiques sont généralement critiquées par nos interlocuteurs et interlocutrices qui pensent que de tels procédés sont « discriminatoires ». En faisant des représentants et représentantes des minorités ethniques des demi-membres, les partis instaurent des « ghettos » politiques qui, dit-on, institutionnalisent la ségrégation. Certains ajoutent que ces pratiques ont des conséquences négatives car elles créent des intermédiaires entre les communautés et les dirigeants des partis politiques, et suppriment les contacts directs. L'un de nos interlocuteurs souligne que les partis politiques choisissent « quelques candidats ethniques à travers le pays pour montrer leurs liens avec les communautés » ainsi « ces candidats deviennent des maîtres coloniaux et les communautés deviennent des troupeaux gouvernés par des *Lords* [...]. Il n'y a plus de communication directe avec la communauté. »

On reproche également aux partis politiques de ne pas être suffisamment ouverts aux communautés ethniques et aux minorités visibles. L'égalité des races et des sexes n'est pas encore réalisée dans les faits, nous précise-t-on. Le racisme est la principale raison avancée par les interviewés pour expliquer les réticences des partis politiques à l'égard des candidats et candidates d'origine ethnique. Le racisme, nous explique un interviewé, touche « à la fois la société et les partis

politiques »; les membres des associations de comté n'échappent pas au racisme et ajoute-t-il, « s'ils y échappent, ils penseront à leur électorat et ils auront tendance à penser qu'un candidat issu de la communauté majoritaire aura plus de chance de gagner ». Un autre souligne encore que tous ne sont pas prêts à accepter un représentant ethnique car, dit-il, « il y a encore des gens qui pensent que les membres des communautés ethniques ne devraient pas se présenter [...] et que peut-être la deuxième génération en sera capable ». L'explication principale de ce rejet avancée par nos interlocuteurs est la séparation de fait entre le courant principal de la société et les minorités visibles; il s'agit, nous dit-on, d'un problème d'ignorance et de perception, et on précise que « dans les villes les gens sont plus instruits, moins bornés », et par conséquent moins réticents à voter pour des candidats d'origine ethnique.

Les personnes interrogées proposent une deuxième façon d'élaborer notre analyse, sur le plan communautaire cette fois. La raison la plus couramment invoquée pour expliquer le manque de participation des communautés ethniques au processus politique est la nécessité pour les nouveaux arrivants de construire leur stabilité et leur indépendance économique; ils doivent se battre d'abord pour le « *bread and butter* » (le pain et le beurre) nous dit-on. Selon nos interlocuteurs, il existe d'autres limites d'ordre économique à leur participation, comme le coût élevé des élections et le *standing* nécessaire à un homme politique. Les ressources financières importantes qui sont exigées ne sont pas encore acquises du fait de leur arrivée récente et on ajoute que les réseaux de financement ne sont pas encore en place pour la même raison. Selon un interviewé, il est plus facile pour un Anglo-Saxon ou une Anglo-Saxonne que pour une personne d'origine ethnique de recueillir des fonds auprès des gens d'affaires ou des syndicats, « les candidats ethniques sont sous-financés » et ils ne peuvent acheter les espaces publicitaires dans les médias. La langue est un autre problème interne à la communauté, qu'il s'agisse du français pour les Québécois et Québécoises ou de l'anglais pour les autres Canadiens et Canadiennes, l'obstacle linguistique étant, d'après les personnes interrogées, une limitation à la participation des groupes ethniques. Certains interviewés mentionnent les difficultés de leurs compatriotes à maîtriser l'anglais, notamment ceux qui ont un faible niveau de scolarité, ou le parlent avec un fort accent. On note également les difficultés rencontrées par des adultes lorsqu'ils veulent apprendre une nouvelle langue tout en assumant la charge d'un travail en parallèle, et quelqu'un ajoute à propos des adolescents : « Même s'ils fréquentent l'école puis l'université, cela ne les rend pas bilingues pour autant. »

Sur un autre plan, certains de nos interlocuteurs soulignent à quel point il est difficile pour les membres des communautés ethniques d'appréhender le système politique; c'est une question de « culture politique » nous dit-on. Une personne remarque que « les Indo-Canadiens ne savent pas ce que c'est qu'être Canadiens [...]. Il y a peut-être une procédure formelle (au moment de l'obtention de la citoyenneté) mais les gens ne se l'ont pas encore appropriée. » On souligne qu'ils méconnaissent le système, manquent d'expérience et d'information. Ils ne comprennent pas, nous dit un interviewé, « qu'ils peuvent et doivent attendre des réponses à leurs préoccupations de la part des politiciens » car « les gens en Inde n'attendent pas d'un politicien qu'il fasse quelque chose pour eux sans faveur ». On nous dit aussi que la non-représentation des communautés dans le système politique renforce leur sentiment d'exclusion et ne les incite pas à participer. Certaines personnes avancent des explications sociales au manque de participation des Indo-Canadiens et Indo-Canadiennes. Ainsi, on nous dit que « le premier souci des communautés ethniques en arrivant au Canada est de consolider leur position culturelle et religieuse, car ils sentent que c'est la première menace à laquelle ils sont confrontés en tant que communauté ». D'autres nous expliquent que les Indo-Canadiens ont une vie de famille importante, ce qui leur laisse peu de temps pour des activités sociales ou politiques. De plus, souligne une personne, les Canadiens d'origine indienne ont une responsabilité particulière sur le plan de la communication. En effet, précise-t-elle, « les membres de ma communauté sont très discrets, ils ne font pas de bruit, ils ne parlent pas avec leurs voisins et ils encouragent même leurs enfants à rester à la maison ». D'autres, enfin, ajoutent que la communauté a un rôle essentiel à jouer si elle veut défendre ses intérêts. On nous explique que les difficultés dans ce sens résident dans la « diversité de la communauté » qui en est une de langues et de religions créant des divisions internes, transposition des problèmes existant en Inde entre les différentes communautés ethniques et religieuses.

La solution à tous les problèmes précédemment énoncés implique un changement de comportement de la part des Canadiens d'origine : les personnes rencontrées disent vouloir être traitées comme des Canadiens et non comme des membres de leur communauté. Mais elles soulignent que leur sentiment d'être avant tout des Canadiens n'exclut pas l'attachement à leur culture spécifique et certaines déplorent d'avoir à défendre leurs droits en termes de minorité visible. C'est pourquoi 1 interviewé sur 2 ne souhaite pas que les Indo-Canadiens jouent un rôle particulier sur le plan politique. Ils pensent en effet que le seul rôle leur revenant est celui que joue tout citoyen canadien. Une personne

s'interroge : « Pourquoi devrions-nous parler en terme d'ethniques et de non ethniques ? Nous sommes tous des Canadiens » ajoute-t-elle. En outre, certains pensent que la reconnaissance d'un rôle spécifique pour les minorités visibles ne ferait qu'accentuer les divisions et les antagonismes déjà existants.

Pour l'autre partie des interviewés, il ne fait aucun doute que les groupes ethniques ont un rôle particulier à jouer dans la société canadienne, quoique chacun le définisse à sa manière. Pour quelques-uns, il s'agit d'enrichir le débat politique en apportant un nouveau point de vue, une autre manière de voir. Une personne fait la comparaison avec « la révolution » politique des femmes dont le combat a « obligé les partis politiques à voir autrement que blanc et mâle ». Une autre personne croit que les minorités visibles peuvent contribuer à la défense du concept « un Canada ». Selon elle, « les gens qui ont fait l'expérience dans leur pays d'origine de troubles importants ou de problèmes politiques graves [...] avaient la vision d'un Canada en paix, calme, prospère. Ils ont développé un grand attachement à ce pays. » Et du fait de cet attachement, « les communautés minoritaires ont un rôle à jouer pour combler le fossé qui existe entre les anglophones et les francophones ».

Selon la majorité des personnes rencontrées, les minorités visibles ont tout à gagner d'une plus grande implication dans le processus politique : « Le seul moyen d'être représenté c'est de s'impliquer », nous dit-on. « Les dirigeants ethniques eux-mêmes, précise un interviewé, doivent inciter les membres de leur communauté à participer activement à tous les niveaux du processus politique, notamment à s'impliquer dans les partis. » Pour que cette implication soit réelle et possible, les interviewés attendent du gouvernement et des partis politiques un véritable soutien. Plusieurs personnes pensent que le gouvernement a une responsabilité particulière envers les minorités visibles afin de faciliter leur intégration au système. Certaines proposent la mise en place, par le gouvernement, de programmes d'aide « de base », tant sur le plan financier, auprès des associations par exemple, que sur le plan éducatif. Plusieurs personnes souhaitent que le gouvernement finance « des programmes de formation linguistique dans un contexte socioculturel », et que soient mis en place des programmes télévisés de sensibilisation au système politique destinés tant aux médias ethniques qu'aux chaînes traditionnelles. Selon une personne, l'éducation est la clé de l'égalité; elle suggère donc que la formation soit gratuite à tous les niveaux, de la petite école jusqu'à l'université. L'apprentissage de la tolérance passe également par la connaissance; ainsi, un interviewé suggère que l'on mette en place des programmes culturels à la télévision et dans le système éducatif pour que chacun puisse se familiariser

aux différentes cultures, et que le multiculturalisme devienne une réalité. Le gouvernement doit favoriser l'équité : « Ce qu'on attend du gouvernement », nous dit une interviewée, « c'est qu'il nous offre les mêmes opportunités à l'école, en affaires, dans l'emploi », tandis qu'une autre propose qu'un membre des groupes ethniques participe aux comités de sélection et de promotion des employés et employées pour assurer l'application des mesures d'égalité des chances. Plusieurs personnes pensent qu'il faudrait une meilleure représentation des minorités dans les institutions, dans les services publics et dans les cours de justice, pour que chacun se sente une composante réelle de la société canadienne.

En ce qui concerne les partis politiques, la majorité des interviewés est d'avis qu'il faut encourager la participation des groupes ethniques. On croit que « si les plates-formes électorales accordaient plus de place à un contenu ethnique, les gens se sentiraient peut-être les bienvenus et rejoindraient les partis », ou que ces « derniers devraient être une institution vivante [...] ils doivent bouger en fonction des changements dans le pays et au sein des gens ». Une personne ajoute que les partis doivent prendre en considération le nouveau visage des villes où les groupes ethniques deviennent une composante importante. Ils doivent encourager leur participation : « Cela peut se faire sous la forme d'une aide financière ou d'une formation politique, et parfois ils devraient pouvoir nommer des gens dans des activités politiques parallèles, pour leur donner confiance et faire la preuve qu'ils peuvent participer au système. » De l'avis de quelqu'un d'autre, les partis politiques doivent encourager les candidatures ethniques et « l'un des moyens est de fournir le financement nécessaire ». Le gouvernement, nous dit-on, comme les hommes et les femmes politiques, « doivent réduire les conflits interculturels » et ils doivent se faire les défenseurs de l'égalité des races sur le plan politique et promouvoir cette idée auprès de la population non ethnique.

La vision d'avenir de la majorité de nos interlocuteurs est optimiste; on espère que les minorités visibles vont s'engager de plus en plus sur le plan politique, et elles y joueront, par conséquent, un rôle plus important en influençant les décisions et en intervenant en faveur du changement. Pour certains, ce changement sera « seulement une représentation de la réalité »; il permettra « des relations plus harmonieuses et plus ouvertes entre les différentes composantes de la société », et « la récompense qui en résultera sera de renforcer notre engagement en tant que nation multiethnique ».

La communauté et les médias Du point de vue de la majorité des interviewés et interviewées, les médias ne parlent pas suffisamment de la communauté indienne, ce qui, précise une personne, reflète l'attitude générale envers toutes les minorités visibles. Seules les communautés juive et noire ont une couverture importante, dit-elle, parce que la première est une communauté puissante au Canada, tandis que les Noirs ont une couverture médiatique importante du fait de la violence de leurs relations avec la police. Pour une personne seulement, la communauté indienne, tout comme les communautés chinoise ou japonaise, jouit d'un certain prestige du fait de l'ancienneté des civilisations asiatiques. Selon cette personne, l'image de la communauté telle que présentée par les médias canadiens est plutôt positive. Ce point de vue est une exception par rapport à l'ensemble des personnes rencontrées qui avouent que l'image de la communauté présentée par les médias est négative. On cite alors en exemple le fait que les médias ne s'intéressent pas à la culture indienne sauf lorsqu'il s'agit d'un problème qui suscite un débat national comme la question du port du turban par les Sikhs dans la Gendarmerie royale du Canada. Cette tendance à donner une image négative de la communauté provient aussi de la pratique, nous dit-on, d'identifier l'origine d'un criminel lorsqu'il appartient à un groupe ethnique, ce qui ne se fait pas lorsqu'il s'agit d'un Anglo-Saxon ou d'un Canadien français. Les raisons avancées pour expliquer cette situation sont assez diverses. Pour les uns, il faut regarder du côté de la communauté elle-même et pour les autres, la faute revient aux journalistes : « Si nous ne parvenons pas à attirer leur attention c'est peut-être que nous n'arrivons pas à générer les questions qui les intéressent. » De leur point de vue, les journalistes ne relatent que les événements spectaculaires; une femme indienne qui s'immole par le feu est plus médiatique qu'un congrès sur les problèmes rencontrés par les minorités visibles, précise-t-on. Certaines personnes parlent de « colonialisme mental » qu'elles attribuent à une connaissance superficielle, de la part des journalistes, de la situation des minorités visibles et au manque de recherches appropriées. D'autres avancent que « la situation qui prévaut actuellement en Inde » a une influence négative sur les Canadiens et Canadiennes d'origine indienne. Une personne explique que la lutte d'indépendance des Sikhs en Inde et les attentats auxquels elle a donné lieu font « qu'ils [les Canadiens sikhs] seront plus critiqués ici quand ils se battront pour leurs droits ». Une autre souligne que les médias ont une influence néfaste car ils « justifient les préjugés et le racisme ». Ils devraient, au contraire, jouer un rôle positif dans la promotion du multiculturalisme. Deux autres

personnes croient que cette situation s'améliorera à mesure que les communautés participeront davantage au système politique et social et qu'elles seront représentées dans toutes les institutions du pays, y compris au sein des médias.

Les personnes rencontrées lisent régulièrement les journaux, l'éventail cité étant très large du fait de la disparité régionale et linguistique des interviewés et interviewées. Cependant, toutes lisent les journaux ethniques comme *India Abroad*. Les journaux francophones sont peu lus, une personne lit *La Presse* de temps en temps, une autre ne lit plus ce journal qu'elle a remplacé par *Le Devoir*. Les quotidiens de langue anglaise sont les plus cités, il s'agit du *Toronto Star*, du *Globe and Mail*, de la *Gazette* (Montréal) et du *Sun* (Vancouver) auxquels il faut ajouter également quelques magazines dont le plus lu parmi nos interlocuteurs et interlocutrices est le *Times*; on nous cite également *Business Magazine*, *Business Week*, *Fortune* et *Maclean's*. Les deux tiers de nos interviewés regardent la chaîne CBC, surtout pour les nouvelles télévisées, mais plusieurs personnes jouent entre les différentes chaînes canadiennes et américaines « pour avoir une couverture complète des événements ». Nos interlocuteurs n'écoutent que très peu la radio, sauf une personne qui dit l'écouter et regarder peu la télévision. La station la plus écoutée est CBC Radio.

Rapport d'entrevues : communauté jamaïquaine

Présentation des interviewés

La majorité des entrevues (7 sur 10) des membres de la communauté jamaïquaine s'est déroulée à Toronto, où se concentre 49 % de la communauté totale installée au Canada, les trois autres ayant eu lieu à Montréal. Il faut noter que tous les entretiens se sont déroulés en anglais. La moyenne d'âge des personnes interrogées est de 51 ans, avec un minimum de 32 ans et un maximum de 65 ans. En dehors de ces deux extrêmes, on constate que toutes sont de la même génération, c'est-à-dire nées au cours des années 40.

Toutes les personnes interrogées sont chrétiennes, huit précisent qu'elles sont protestantes (dont : Église anglicane : trois, presbytérienne : une).

Six d'entre elles sont diplômées d'université (quatre détiennent une maîtrise); deux ont une formation collégiale, tandis que deux personnes n'ont pas terminé leurs études secondaires. Du côté professionnel, trois personnes sont enseignantes, une est journaliste, trois sont cadres, une est fonctionnaire du gouvernement au niveau provincial et la dernière est retraitée (col bleu). Le salaire moyen est de

53 220 $ annuellement avec un maximum de 85 000 $ et un minimum de 19 200 $; les personnes interrogées sont donc majoritairement des cols blancs de la classe moyenne et ont reçu une formation de haut niveau.

La plupart des personnes (7 sur 10) sont venues directement de leur pays d'origine, la Jamaïque, les autres ayant vécu d'abord soit en Grande-Bretagne, soit aux États-Unis, soit dans les deux pays. En moyenne, les interviewés et interviewées ont séjourné vingt et un ans au Canada (maximum vingt-huit, minimum quatorze), six sont arrivés entre 1962 et 1969, et ils sont citoyens canadiens en moyenne depuis quatorze ans et demi (maximum vingt-trois, minimum quatre).

Comportement électoral, pressions et actions politiques Les Jamaïquains et Jamaïquaines rencontrés sont des gens généralement actifs sur le plan politique et sept d'entre eux sont membres d'un parti politique; une seule personne l'est au niveau municipal (mais il n'y a pas de partis municipaux en Ontario), quatre le sont au niveau provincial (mais aucune au Québec), et trois au niveau fédéral.

Le soutien financier aux campagnes électorales fait apparaître des comportements complètement différents au Québec et en Ontario; d'ailleurs, nous verrons tout au long de l'étude de la communauté jamaïquaine que les comportements politiques sont souvent très différents d'une province à l'autre. Aucune des personnes interviewées à Montréal n'a financé une campagne électorale, ni un parti politique, alors qu'à Toronto, l'engagement politique s'accompagne d'un soutien financier : toutes les personnes rencontrées à Toronto ont contribué au financement d'une campagne. Toutes l'ont fait au niveau provincial[8], sept d'entre elles au niveau fédéral, quatre au niveau municipal; quatre personnes ont financé les campagnes aux trois niveaux, trois l'ont fait aux niveaux provincial et fédéral. À Toronto, 5 interviewés sur 7 ont financé des partis politiques au niveau provincial, et quatre l'ont fait au niveau fédéral également (nous rappelons qu'il n'y a pas de partis politiques au niveau municipal en Ontario). Il faut noter que les personnes qui n'ont jamais financé un parti politique sont celles qui n'appartiennent à aucun parti politique et affichent une attitude de défiance à leur égard.

Toutes les personnes interviewées à Toronto ont voté à toutes les élections (l'une, toutefois, n'a pas pu voter aux dernières élections provinciales car elle était en voyage d'affaires), tandis que les personnes rencontrées à Montréal ne font pas preuve d'une telle assiduité, aucune n'ayant voté aux trois niveaux. Sur trois personnes rencontrées, deux ont voté au niveau municipal, une seule au niveau provincial, deux au niveau fédéral; une n'a voté qu'au niveau fédéral. Par contre,

toutes les personnes interrogées, que ce soit à Toronto ou à Montréal, disent avoir l'intention de voter aux prochaines élections.

On ne peut pas qualifier les Jamaïquains de conservateurs; en effet, seuls trois d'entre eux n'ont jamais changé d'allégeance politique; une personne n'a plus changé d'allégeance seulement après avoir intégré un parti, deux autres ont changé au moins une fois, et quatre disent n'avoir aucune allégeance politique et faire leur choix en fonction du candidat ou de la candidate.

En ce qui concerne le choix du candidat, les interviewés de Montréal affirment que l'appartenance ethnique du candidat n'influence pas leur vote mais qu'ils choisissent le candidat qui les représente le mieux. À Toronto, la réponse est complètement différente, pour ne pas dire contraire. Un seul des interviewés donne la même réponse que les interviewés de Montréal et un autre en reste encore assez proche mais avec une nuance de taille : il choisit un candidat pour sa valeur personnelle et parce que c'est la personne qu'il juge le plus apte à défendre les groupes ethniques. Un autre affirme que cela n'a pas d'influence sur son vote, mais qu'il encourage toujours un candidat jamaïquain (parfois sans voter pour lui, par le financement par exemple). Tous les autres (4 sur 7) choisiront, à qualité égale, un candidat d'origine ethnique de préférence à un candidat d'origine française ou anglaise. Deux des interviewés ajoutent que, lorsqu'ils choisissent un candidat d'origine ethnique, ils sont plus exigeants, car, explique l'un d'eux, un candidat d'origine ethnique incompétent, et c'est toute la communauté qui en pâtit, « c'est pourquoi il ne faut choisir que des gens qui vont réussir ».

Ainsi, si à Montréal comme à Toronto on met l'accent sur les compétences personnelles du candidat, à Toronto toutefois, à compétence égale entre un candidat d'origine ethnique et un candidat qui n'est pas d'origine ethnique, on choisira le premier; c'est un moyen de lutter contre la sous-représentation de la communauté dans le système, nous a-t-on dit.

L'appartenance religieuse ne joue aucun rôle. On retrouve le même comportement dans l'établissement d'un ordre d'importance choisi par les interviewés pour expliquer leur vote; en effet, on constate que ce sont le programme électoral (pour 1 personne sur 2) et le parti du candidat (pour quatre personnes) qui comptent le plus, tandis que la personnalité du candidat ne vient qu'en troisième place, suivie de l'origine ethnique. Le sexe se retrouve en dernière position.

Sept des personnes interrogées se disent actives politiquement, contre 3 qui se disent non actives. Cependant, il faut faire ici une rectification puisque l'une des personnes se disant « non active » a une idée très étroite du concept de « politique active »; en effet, elle limite

l'activisme politique à la présentation de candidatures en vue d'élections. Cette personne est très active dans des groupes ayant des activités politiques; de plus, elle a déjà aidé des candidats au cours d'élections, en faisant notamment du porte-à-porte. Ce qui nous ramène à 8 personnes actives contre 2 non actives. Il faut remarquer que les interviewés non actifs sont des Jamaïquains de Montréal. Si l'un n'a pas l'intention d'être actif, l'autre le souhaite.

Par contre, toutes les personnes actives entendent continuer de l'être. Donc, 90 % des personnes rencontrées expriment le souhait d'être actives politiquement. Parmi elles, 3 sur 9 ne désirent pas se présenter à des élections, 3 sur 9 se sont déjà présentées et souhaitent recommencer, 2 sur 9 pensent que cette éventualité est peu probable, à moins de l'émergence de nouveaux partis. Il faut noter que c'est là l'attitude des personnes qui se sont montrées hostiles aux partis politiques en général et qui expliquent cette réaction par leur attachement à la liberté d'action individuelle, le parti politique leur apparaissant comme une prison.

Nous retrouvons le même résultat global pour les pressions politiques : 2 personnes n'en ont jamais exercées (et ce sont encore des personnes de Montréal) contre 8 qui en ont exercées (une personne précise qu'elle n'a pas exercé de pressions d'une manière individuelle). D'ailleurs, à ce propos, on peut noter l'attitude pessimiste des Montréalais et Montréalaises pour qui les pressions « ne servent à rien ». Par contre à Toronto, on fait pression pour de nombreux problèmes, qu'ils soient directement ou indirectement liés à la communauté : équité en matière d'emploi, de logement, d'éducation, émigration, droits de la personne et alphabétisation. En outre, on considère les pressions comme un moyen efficace, puisque plusieurs disent envisager d'y avoir recours à nouveau. Tous les interviewés disent connaître personnellement une personne politiquement active. Tous exercent des activités au sein d'au moins une association, de type communautaire, culturelle ou professionnelle, et six d'entre eux sont membres d'au moins deux associations. Six personnes exercent des responsabilités au sein de certaines associations en tant que président ou vice-président. Enfin, 2 personnes disent ne pas intervenir politiquement par l'intermédiaire des associations, tandis qu'une personne affirme avoir l'habitude de le faire; les cinq autres disent intervenir différemment selon les circonstances (les Montréalais n'ont pas répondu à cette question).

Ainsi, il ressort que les personnes interviewées à Toronto sont toutes actives politiquement; on pourrait même qualifier la grande majorité d'entre elles de militantes chevronnées. Toutes n'agissent pas politiquement par les mêmes canaux puisque certaines (deux) se méfient

des partis politiques et que d'autres préfèrent l'action individuelle à l'action collective; d'autres encore agissent, au choix, par l'intermédiaire des groupes ou de manière isolée, ce qui démontre que la majorité de ces personnes fait confiance à son réseau. Ce sont des personnes qui votent à toutes les élections et qui accompagnent leur activisme politique d'un engagement financier. Par comparaison, les interviewés de Montréal sont beaucoup moins engagés politiquement et on peut noter une hiérarchie entre les trois personnes interrogées dans cette ville : la première ayant un profil de militant, sans toutefois s'engager financièrement, la seconde n'étant pas engagée politiquement à tel point qu'on pourrait la qualifier d'apolitique, la troisième occupant une position intermédiaire. Cette différence entre les deux groupes peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment par la durée du séjour au Canada. En effet, les Jamaïquains de Montréal sont au Canada depuis seulement quinze ou seize ans, alors que la moyenne pour Toronto est de vingt-trois ans et demi; ceux-là sont citoyens canadiens et depuis moins longtemps, en moyenne depuis un peu plus de huit ans et demi, que ceux-ci, la moyenne correspondante pour Toronto étant de dix-sept ans, soit plus du double. Le facteur temps nous semble essentiel, car c'est un élément qui, nous le verrons avec l'exemple d'autres communautés, est souvent cité comme un obstacle à la participation (voir l'excellent exemple de la communauté vietnamienne sur ce point). On peut penser que le contexte joue également un grand rôle, les deux communautés n'ayant pas la même histoire ni les mêmes problèmes.

Représentativité du système politique et des politiciens Dans l'ensemble, les interviewés et interviewées ont une vision assez positive du système politique. Une minorité dit que le système est franchement bon ou encore que le Canada est un pays démocratique. Les autres discours sont plus nuancés et on parle de « relativement démocratique », de « relativement bon ». Quelques personnes ont un discours plutôt négatif du genre : « Le système est pauvre. » Leur principale critique concerne le problème de la représentation puisque, disent-elles, des segments importants de la population sont exclus du système politique : les groupes ethniques, les femmes, les autochtones (ce sont les plus souvent cités) ou encore les pauvres. Les autres critiques à l'endroit du système sont aussi diverses qu'il y a d'interlocuteurs et d'interlocutrices; pour l'un, c'est le système de nomination des candidats et candidates qui est vicié (phénomène de corruption), pour un autre, c'est la citoyenneté qui devrait être élargie, pour un autre encore, c'est le problème de la répartition des sièges dans les assemblées et il souhaite l'institution d'un système proportionnel qui mette en rapport le nombre de voix et

le nombre de sièges; pour un autre enfin, c'est la représentation des provinces dans la structure fédérale qui est importante. Finalement, malgré ces critiques, il ressort qu'en général, les interviewés ont une vision plutôt positive du système politique.

Quant aux politiciens et politiciennes, le discours le plus courant consiste à dire qu'ils ne sont sûrement pas pires qu'ailleurs, et que parmi eux, comme partout, il y a les bons et les mauvais. Certains sont jugés honnêtes, dévoués, travailleurs, sincères, généreux, responsables ou raisonnables. Cependant, on leur reproche en général un manque d'ouverture et une absence de vision à propos de l'avenir du Canada. On constate aussi qu'ils font plus de promesses qu'ils ne peuvent en tenir, frisant parfois l'incohérence, de l'avis de certains. Démagogie, manque d'intégrité, inefficacité, malhonnêteté, tels sont certains des reproches faits par nos interviewés aux politiciens qu'ils accusent de penser avant tout à leurs intérêts personnels. On les dit non représentatifs de la population canadienne; seulement 2 personnes sur 10 pensent qu'ils le sont (encore que l'une des deux soit réservée : elle « imagine » qu'ils sont représentatifs). On insiste sur le fait que les politiciens canadiens sont des hommes, blancs, anglo-saxons, issus des classes favorisées, tandis que « ce pays est fait de plus que d'hommes blancs de la classe moyenne privilégiée », dit l'un des interviewés. Et plusieurs interlocuteurs soulignent que le Canada a un problème de définition : « L'une de ces définitions, nous dit-on, qui a survécu bien que n'étant plus appropriée, c'est celle de la dualité du Canada, le concept de deux nations fondatrices [...] déjà au départ c'était l'exclusion immédiate de tous les aborigènes [...]. Je pense que de la même façon cette définition exclut la multiplicité de gens de cultures différentes. »

Il n'y a pas un portrait type du premier ministre idéal; pour certains c'est Charles de Gaulle, pour d'autres ce n'est pas Brian Mulroney. Il se dessine toutefois deux images différentes à travers les divers discours. Les uns perçoivent le rôle de premier ministre comme complexe et difficile. Souvent, ce rôle est défini comme étant celui d'un arbitre, d'un intermédiaire qui doit favoriser l'équilibre entre les provinces, les cultures, les groupes et les gens; il doit donc être à l'écoute des besoins, inspirer confiance, faire montre d'ouverture et de tolérance. Les autres disent qu'un premier ministre doit être un homme d'État, un dirigeant capable de prendre des décisions importantes, capable d'avoir une idée précise de ce qu'est le Canada et de ce que sera l'avenir. Il doit donc être courageux et capable d'échapper aux humeurs de son électorat (c'est-à-dire ne pas avoir constamment l'œil sur les sondages en réajustant son discours en fonction de sa cote de popularité); il doit être un rassembleur. L'homme de référence pour la communauté

jamaïquaine, comme pour les autres minorités visibles est Pierre Trudeau; celui qui est sous le feu des critiques est l'actuel premier ministre. Tous ne citent pas Pierre Trudeau, mais son nom revient régulièrement. De même, Brian Mulroney n'est pas toujours vilipendé. Sur quatre personnes le citant, une le définit comme un bon premier ministre et un autre le soutient parce qu'il correspond à cette vision définie plus haut d'un premier ministre capable de prendre des décisions difficiles et de les soutenir sans chercher le consensus (en référence à l'attitude du premier ministre à propos de la taxe sur les produits et services). Quant aux deux autres personnes, elles sont très critiques; pour l'une ce n'est pas un bon dirigeant, il manque d'idée, de vision, de concept; l'autre est plus virulente encore et le voit comme un diviseur, un homme malhonnête et un antidémocrate.

En résumé, on peut dire des interviewés jamaïquains qu'ils ont une vision critique mais positive du système politique canadien et une perception tout aussi critique des politiciens, encore qu'elle soit plus négative.

Intérêts pour la politique canadienne Les Jamaïquains et Jamaïquaines sont extrêmement intéressés par la politique canadienne et sont, en général, très militants. Une seule personne a dit ne pas se sentir concernée par la politique même si elle en suit l'évolution. Cette personne n'est pas plus intéressée maintenant qu'avant, et il est probable qu'elle ne s'en préoccupera pas plus demain. Il s'agit là d'une exception parmi tous les interviewés et interviewées de la communauté. Cet intérêt pour la politique n'est pas nouveau; il est quasiment naturel pour les Jamaïquains, comme l'explique bien un interviewé : « En Jamaïque, la politique est partie intégrante de la vie, comme l'Église, l'école, et les trois sont toutes aussi importantes les unes que les autres [...]. C'est aussi naturel que la religion et la musique. » Quasiment tous les interviewés mentionnent cette expérience jamaïquaine. D'ailleurs, certains croient qu'ils sont beaucoup plus conscients aujourd'hui de l'importance de la politique dans le contexte canadien. Ils pensent aussi avoir une bonne connaissance des problèmes, ceci avec parfois beaucoup d'humilité face à la complexité de la société canadienne et à la dynamique des changements; ils ne prétendent pas comprendre totalement ou parfaitement tous les problèmes. Il faut noter enfin que certains avaient une image idéale du Canada avant de venir, ce qui n'est pas un rare cas parmi la population immigrante. Plusieurs ont eu l'occasion de voyager à travers le Canada et sont conscients de la diversité canadienne, du concept des deux nations fondatrices et des problèmes entre francophones et anglophones, de la spécificité du Québec et de

ses aspirations, des changements apportés par l'immigration. Les sphères d'intérêts des interviewés sont aussi variées que les interviewés eux-mêmes. Cependant, la question de la place des minorités visibles dans le système canadien préoccupe tous les Jamaïquains rencontrés; viennent ensuite le multiculturalisme, les relations raciales, les droits de la personne, l'immigration, les questions d'équité (dans l'emploi, le traitement, l'éducation, le logement). Pour nos interviewés, l'éducation constitue un véhicule de progrès, un outil pour le changement; ces derniers s'intéressent également aux problèmes d'alphabétisation (ils comparent la situation canadienne, où ils disent trouver 25 % d'illettrisme fonctionnel, à celle des petits pays comme Cuba ou le Sri Lanka qui ont un taux d'alphabétisation de 90 %). La situation économique constitue une préoccupation secondaire qu'ils abordent en termes sociopolitiques (effets sociaux sur la communauté, répartition des richesses). Ils se soucient enfin des affaires étrangères, du rôle du Canada dans le dossier de l'aide aux pays pauvres. La politique étrangère canadienne est jugée trop alignée sur celle des États-Unis, notamment lors de la crise du Golfe.

Les attentes des interviewés correspondent à leurs préoccupations. On veut une plus grande ouverture du système politique envers les minorités visibles. Notons que certains semblent assez pessimistes par rapport à la situation présente (récession, taxe sur les produits et services, sécession possible du Québec), tout en regardant ces derniers événements comme l'expression de la nécessité de penser le changement. On peut dire, finalement, que la grande majorité des interviewés jamaïquains s'intéresse de près à la politique, a une bonne connaissance de la situation canadienne et pense qu'une plus grande ouverture du système politique s'impose.

Politique canadienne et minorités visibles Les Jamaïquains et Jamaïquaines de Montréal, comme ceux de Toronto, se sentent exclus du système politique en général; ils ne s'estiment représentés ni dans les assemblées, ni au sein des conseils et des commissions, ni au sein des institutions politiques et administratives. Certaines personnes interviewées expliquent ce fait par des problèmes de communication, le manque d'expérience (certains réfugiés n'ayant jamais voté), la méfiance à l'endroit des politiciens et des politiciennes due à des expériences négatives dans le pays d'origine. Ces explications contredisent le discours dominant de nos entrevues et il semble plutôt s'agir de généralisations à l'endroit des minorités visibles. Certains interviewés ont soutenu un autre point de vue, lui aussi en totale opposition avec l'ensemble des entrevues à savoir qu'il n'existe aucun obstacle spécifique pour les

minorités visibles, la preuve étant que certains groupes participent très activement à la vie politique. Si les membres des communautés ne font pas de politique, c'est qu'ils ne le veulent pas, ont dit certains. Une telle opinion est extrêmement marginale parmi nos interviewés qui décrivent l'exclusion des leurs ainsi : il existe des obstacles inhérents à la communauté elle-même et des obstacles extérieurs à la communauté, de loin plus nombreux que les premiers. On nous précise que si la communauté jamaïquaine de Montréal, comme celle de Toronto, a peu de poids électoral, c'est essentiellement parce qu'elle est dispersée et qu'il n'y a pas de masse critique; par conséquent, aucun dirigeant ou dirigeante ne peut mobiliser le vote jamaïquain. La communauté sent qu'elle a peu d'influence, qu'elle n'est pas très riche et qu'elle n'intéresse donc pas les politiciens. Cela provoque des sentiments de découragement, de frustration ou d'indifférence par rapport au processus; on se sent exclu et on ne s'implique pas; à quoi bon, disent-ils, puisqu'on ne sera pas écouté. Parmi les obstacles inhérents au système, le manque d'information ou de formation est souvent mentionné. Les citoyens et citoyennes d'origine étrangère méconnaissent leurs droits et les moyens de les exercer. Ils ont le sentiment de n'exister aux yeux des politiciens qu'au moment des élections. Il faut noter que ce sont là les arguments avancés à Montréal; tout autre est le discours dominant à Toronto, beaucoup plus virulent et où on insiste essentiellement sur l'exclusion, le traitement différent des Noirs, le racisme.

L'obstacle principal, nous dit-on, est un problème de mentalité au sein de la société canadienne, au sein d'une population qui identifie le Canada à une société blanche et qui n'accepte pas ceux qui sont différents. Une société divisée, de façon arbitraire, en « Nous et les autres », les Anglo-Saxons et les autres, les Blancs et les autres, les Canadiens et les autres, en l'occurrence les groupes ethniques qui ne sont pas acceptés comme des Canadiens à part entière. Le sentiment qu'il y a une race dominante au Canada est présent, ce qui ferme la porte à une représentation ethnique et qui empêche un candidat ou une candidate d'origine ethnique de pouvoir représenter les Canadiens et Canadiennes de souche. On dit retrouver cette attitude dans les associations de comté où les Canadiens d'origine ethnique ne sont acceptés qu'au compte-gouttes. L'environnement n'encourage pas non plus la participation et on parle même de racisme latent et de tentative d'intimidation. Le sentiment d'être traité différemment par le système, du fait de son appartenance ethnique, est très fort même si 1 interviewé sur 2 n'en a pas fait l'expérience personnellement. Tous s'accordent néanmoins pour dire qu'il existe des différences selon les nationalités et que ce sont les minorités visibles qui sont les moins bien considérées.

On distingue une hiérarchie entre les nationalités, la majorité anglo-saxonne en tête, puis les Canadiens français, les Blancs en général, ensuite les autochtones et les minorités visibles. Il existe également d'autres critères comme la force de la communauté, force numérique ou financière. Les communautés juive et italienne sont souvent citées en exemple comme des communautés ayant plus d'influence, étant donné leur poids électoral. Car les politiciens et politiciennes, nous a-t-on expliqué, ne s'intéressent aux communautés que d'une manière opportuniste, dans le cadre des élections. Sur ce plan, la communauté jamaïquaine ne peut rivaliser. Provenant d'un pays en voie de développement, elle ne possède pas la force économique indispensable au financement des campagnes électorales. Le coût des élections demeure donc un obstacle majeur à une plus grande implication dans le système.

Tous les interviewés disent vouloir être traités comme des Canadiens. Selon eux, la dichotomie entre être Canadien et être d'origine jamaïquaine n'existe que dans l'esprit des Canadiens d'origine. Étant Canadiens d'origine étrangère, ils ne sont pas traités comme tels et disent être obligés de défendre leur différence. Bien sûr, ils sont Canadiens, mais ils n'oublient pas pour autant qu'ils ont des intérêts particuliers à promouvoir. Les Jamaïquains interviewés éprouvent donc un fort sentiment d'exclusion parce qu'ils n'ont ni poids électoral, ni ressources économiques. Certains notent une amélioration et croient que des efforts sont faits pour faciliter l'acquisition de la citoyenneté, favoriser le multiculturalisme et enrayer les divisions. Mais dans l'ensemble, les interviewés pensent que seuls les groupes de pression sont à même de défendre les intérêts de la communauté. Ils sont divisés sur ce qu'ils pensent des organisations satellites créées par le Parti libéral du Canada, ou le Nouveau Parti démocratique. Pour certains, les organisations satellites constituent un bon moyen d'attirer des gens dans un parti afin de les inciter à participer. Ils peuvent rencontrer des hommes et des femmes politiques, se familiariser avec le système; ils se sentent les bienvenus et nécessaires au parti. Mais l'attitude dominante à l'endroit de telles organisations est critiquable. On dit que ce sont des viviers de main-d'œuvre utilisés uniquement au moment des élections (pour coller les timbres, dit l'un des interviewés). Extérieures au parti, ces structures n'ont pas de pouvoir réel; il s'agit encore, croit-on, d'une marginalisation des minorités visibles au sein du système politique.

Pour tenter de trouver les solutions à ces problèmes, il nous faut faire une différence entre les Jamaïquains de Montréal et ceux de Toronto. Les problèmes identifiés étant différents, les solutions préconisées le sont aussi. Rappelons que pour ceux de Montréal, le problème

principal consiste en un manque d'information sur le système et son fonctionnement. La solution est évidemment l'information. « Il faut informer les gens sur leurs droits et l'exercice de leurs droits » nous dit l'un des interviewés. Et le véhicule de cette information se trouve du côté des médias ou des dirigeants de la communauté elle-même.

À Montréal, on croit qu'il faut s'éduquer et éduquer les autres, rencontrer les dirigeants politiques et participer au processus politique pour en connaître les rouages. On encourage donc les gens à aller voter.

Pour les Torontois et Torontoises par contre, le problème se pose plutôt en terme d'exclusion et de marginalisation. Selon eux, la solution réside dans une véritable participation à toutes les étapes du processus. Ils disent qu'il est de la responsabilité des partis politiques d'inclure les minorités visibles, de les recruter à toutes les étapes, y compris lors des courses à la désignation. On veut aussi qu'il y ait un changement par rapport aux organisations satellites et qu'on les considère comme un vivier de militants et de militantes politiques. On attend des partis politiques qu'ils facilitent l'accès des groupes ethniques aux structures décisionnelles. Certains pensent qu'il faudra peut-être envisager d'instaurer des quotas dans les associations de comté afin d'augmenter la représentation ethnique. On souhaite qu'il y ait plus d'élus issus de la communauté jamaïquaine pour défendre et faire comprendre les problèmes de la communauté. Mais il faut également que la communauté elle-même soit active, qu'elle s'organise en groupes d'intérêt pour surveiller chaque loi et fasse entendre son point de vue au Parlement. Cette communauté souhaite qu'il y ait des changements en ce sens. Elle veut promouvoir un Canada plus ouvert, pluriel, fait de gens différents mais égaux. Elle croit que sa contribution enrichira le Canada.

La communauté et les médias À l'exception d'une personne relativement prudente (« je ne veux pas accuser les médias [...] »), le jugement est unanime : les médias ne parlent pas suffisamment de la communauté en termes positifs, et ils en parlent trop en termes négatifs. Selon nos interviewés et interviewées, les journalistes véhiculent des stéréotypes à l'endroit de la communauté noire anglophone. Un Jamaïquain qui réussit, disent-ils, est un Canadien (mais de celui-là, on ne parle pratiquement pas); mais s'il s'agit d'un criminel (et de celui-là, il n'est que trop question), c'est à coup sûr un Jamaïquain. À l'instar des autres communautés, la communauté jamaïquaine se plaint que l'origine ethnique des criminels et des criminelles soit systématiquement rappelée. Parce que les médias ne couvrent que les événements à caractère sensationnel, on craint que le public n'entretienne une image

essentiellement négative de la communauté, trop souvent identifiée à une communauté de criminels.

Les personnes interviewées montrent peu d'originalité dans le choix qu'elles font des journaux ou des programmes de télévision. Tous les interviewés de Toronto lisent le *Toronto Star*, le *Globe and Mail* et les deux journaux de la communauté jamaïquaine, *Share* et *Contrast*. Quelques-uns lisent le *Toronto Sun* par obligation professionnelle, le *Sun* étant vu comme un assez mauvais journal, souvent raciste. La réaction d'un des lecteurs du *Sun* exprime bien le sentiment général : « Que Dieu me pardonne, je lis aussi le *Sun*. » Un interviewé lit également plusieurs journaux étrangers, américains ou britanniques, de même que des magazines. La chaîne de télévision la plus regardée est CBC, notamment les émissions « The National » et « The Journal ». À Montréal, on lit la *Gazette* et on regarde CBC, CJAD, CKVT ou CFCF. En règle générale, on n'écoute pas la radio régulièrement.

Rapport d'entrevues : communauté vietnamienne

Présentation des interviewés

Comme la communauté vietnamienne vit surtout à Montréal et à Toronto, 6 des 10 entretiens ont eu lieu à Montréal; les autres se sont déroulés à Toronto où 3 entrevues sur 4 étaient en anglais. En moyenne, nos interviewés et interviewées détiennent la citoyenneté canadienne depuis environ dix années et demie. Le nombre varie entre trois et dix-neuf années. Quant à la durée moyenne du séjour au Canada, elle est de treize années, variant de six à vingt-sept années. Sept de nos interviewés sont mariés et sept sont des hommes. Quant à la religion, six sont catholiques; les autres sont bouddhistes. L'âge moyen est de 42 ans, les plus jeunes ont 27 ans et les plus âgés 59 ans. Enfin, le revenu moyen est de 55 000 $; les salaires annuels se situent entre 26 000 $ et 100 000 $.

À propos de l'itinéraire migratoire de nos interviewés, cinq d'entre eux ont émigré directement à Montréal et deux à Toronto. Les trois autres ont tous habité quelques années dans un autre pays avant de venir au Canada. Ces pays sont les États-Unis, la Malaisie et la Thaïlande.

Tous nos interviewés ont un niveau de scolarité élevé et détiennent un diplôme universitaire. Ils travaillent dans la fonction publique (2 sur 10), exercent une profession libérale (dentiste, ingénieur, médecin, etc.) (4 sur 10), et sont enseignants ou enseignantes (2 sur 10). Enfin, un travaille dans les services et l'autre est écrivain.

Quant à la langue, un de nos interviewés parle plus de trois langues, soit le vietnamien, le chinois, l'anglais et le français, et cinq autres sont bilingues, les langues parlées étant le vietnamien et l'anglais ou encore

le vietnamien et le français. Enfin, en ce qui concerne le degré de participation au sein d'organismes communautaires, six de nos interviewés militent dans une association vietnamienne, et deux dans un organisme de la société d'accueil.

Comportement électoral, pressions et actions politiques Nos interviewés et interviewées militent peu au sein des partis politiques (une personne seulement) et cela se reflète sur les contributions qu'ils font lors des campagnes électorales ou auprès des partis politiques. En effet, un seul des interviewés a contribué au financement d'une campagne électorale au niveau fédéral, et deux au financement d'un parti politique.

Bien que nos interviewés restent en marge des partis politiques, il en va tout autrement de leur participation au moment des élections. Ainsi, il ressort des entretiens que la totalité des interviewés a voté lors des dernières élections. Toutefois, ce sont les niveaux fédéral et provincial qui présentent le plus d'intérêt pour eux, le niveau municipal semblant être souvent laissé pour compte. S'ils trouvent important d'aller voter, nos interviewés expriment aussi leur intention d'exercer leur droit de vote aux prochaines élections, plus particulièrement aux élections fédérales et provinciales.

On note un relatif conservatisme de nos interviewés quant au choix du parti politique. En fait, la quasi-totalité n'a pas changé d'allégeance politique depuis son arrivée au Canada; les partis libéraux, tant sur les scènes provinciales que fédérales, semblent l'emporter. Sans doute, la peur du communisme explique-t-elle en partie la fidélité électorale de nos interviewés et leur grande méfiance à l'endroit des partis politiques qui se situent plus à gauche. Nos interviewés du Québec ont montré de l'inquiétude à propos du projet souverainiste. En fait, tout ce qui risque de bouleverser le statu quo actuel est susceptible de rencontrer de l'opposition. Certes, il y a des exceptions à cette règle, puisque certains sont favorables soit au Nouveau Parti démocratique, soit au Parti québécois. Les interviewés de notre enquête militent surtout dans les associations communautaires vietnamiennes afin de défendre les droits des Vietnamiens et des Vietnamiennes, tant au Viêt-nam qu'au Canada. On nous a rappelé en entrevue « qu'à leur arrivée au Canada, plusieurs membres de la communauté ont décidé de contribuer et de se battre pour la liberté, le bonheur et la démocratie au Viêt-nam ».

Quant à leur intention future de faire de la politique, il ressort des entretiens des opinions très diversifiées. Si la moitié des répondants et répondantes a annoncé son intention de s'impliquer politiquement, c'est dans le but de faire la promotion de la démocratie au Viêt-nam. Par contre, ceux qui se disent peu intéressés à faire de la politique

« croient qu'avec les années, cette situation changera avec la venue de nouvelles générations ».

Pour nos interviewés, l'origine ethnique d'un candidat ou d'une candidate à une élection est bien sûr importante mais plusieurs disent qu'elle n'est pas suffisante. Ils disent voter d'abord pour le parti politique et son programme électoral. La personnalité du candidat vient ensuite. Sur un autre plan, il ressort de notre enquête que la grande majorité (70 %) des interviewés a exercé des pressions auprès des gouvernements, tant sur le dossier des Vietnamiens vivant au Viêt-nam (établissement de la démocratie), que sur celui des Vietnamiens vivant au Canada (immigration et intégration). Ces pressions sont généralement faites par l'entremise d'un organisme communautaire vietnamien.

Finalement, bien que les Vietnamiens de notre enquête discutent fréquemment de la politique canadienne (entre eux, avec des collègues de travail), peu d'entre eux connaissent personnellement des personnes actives sur le plan politique, quel que soit le niveau (municipal, provincial, fédéral).

Représentativité du système politique et des politiciens Il ressort de nos entretiens que le système politique canadien est vu comme représentatif et démocratique puisque, dit-on, ses représentants et représentantes sont élus au suffrage universel. Toutefois, on déplore certains vices du système; la possibilité pour le premier ministre du Canada de nommer des sénateurs et des sénatrices en vue de faire adopter un projet de loi a été relevée. On déplore aussi le déséquilibre qui existe entre le Sénat et le premier ministre au profit de ce dernier, ce qu'on ne retrouve pas, a-t-on souligné, aux États-Unis, entre le président et le Congrès. Dans l'ensemble, les politiciens et politiciennes sont jugés représentatifs. Le bon politicien sera celui qui est à l'écoute de l'opinion publique, celui qui sera capable de tenir ses promesses et surtout, celui qui aura suffisamment de jugement pour prendre des décisions qui contredisent parfois la « ligne politique » de son parti. Tous nos interviewés et interviewées ont noté le nombre peu élevé de politiciens issus des communautés ethniques.

Intérêts pour la politique canadienne Les interviewés et interviewées font montre de très peu d'intérêt à l'endroit de la politique canadienne mais s'ils s'y intéressent, c'est parce que l'économie et l'immigration les préoccupent. Toutefois, et avec quelques différences, il semble qu'avec l'augmentation de la durée du séjour au Canada, on s'inquiète davantage des dossiers politiques tels que le déficit, la récession, la

réduction de l'écart des revenus entre les riches et les pauvres, la situation particulière du Québec, la question de l'unité canadienne, etc. On attend de la politique canadienne qu'elle fasse preuve d'une meilleure compréhension à l'endroit des besoins de toutes les communautés présentes au Canada, entre autres en favorisant leur intégration économique et linguistique (plus spécialement au Québec), en stimulant les programmes d'action positive à leur intention, en encourageant l'immigration, etc.

Politique canadienne et minorités visibles Pour les personnes interrogées, le système politique canadien ne fait pas une place suffisante aux membres des groupes ethniques et aux autochtones. D'ailleurs, on trouve « drôle, parfois, de voir que des questions relatives aux groupes ethniques sont discutées au sein de "commissions" où l'on ne retrouve pas de membres issus des groupes ethniques ». De l'avis de plusieurs, l'absence des groupes ethniques peut constituer un obstacle à une plus grande participation des membres de la communauté vietnamienne à la vie politique. Cependant, il ne s'agit pas là du seul obstacle puisque notre enquête a montré que la langue freine encore la participation politique. Dans la mesure où il faut communiquer avec la société d'accueil et « si l'on ne parvient pas à maîtriser une des deux langues officielles du Canada, il devient en ce sens difficile de se faire comprendre et de se faire connaître », nous a-t-on expliqué en entrevue. On dit aussi que la méconnaissance de la langue ne permet pas toujours de saisir le programme électoral des différents partis politiques. De même, les origines culturelles des Canadiens et des Canadiennes originaires du Viêt-nam et la politique, telle que faite au Viêt-nam, constituent, quoique à un degré moindre, des embûches à une participation politique. Selon la tradition confucianiste en effet, « on n'agit pas, on attend ». De plus, compte tenu que la grande majorité des Vietnamiens et des Vietnamiennes qui arrive au Canada n'a pas connu la démocratie, il en résulte qu'« on n'a pas, d'une part, l'habitude de se traiter en égaux et, d'autre part, on ne perçoit pas que la politique puisse être quelque chose qui nous vienne en aide ». L'âge n'est pas à négliger non plus puisqu'il semble que chez les personnes âgées, la peur de la politique soit très forte. Enfin, selon les personnes interrogées, les problèmes d'intégration et d'adaptation au sens large du terme (économiques, socioculturels, scolaires et linguistiques), constituent également des facteurs susceptibles d'expliquer pourquoi la participation de la communauté à la vie politique est moins importante qu'on le souhaiterait.

Notre enquête a été l'occasion pour nos interviewés et interviewées de suggérer des solutions à cet état de fait. D'abord, on propose d'augmenter le nombre des candidatures issues des groupes ethniques lors des élections. Encore faudrait-il faire un effort (les partis politiques), insiste-t-on, pour que ces candidats et candidates soient présentés dans des circonscriptions électorales gagnantes.

On souligne également que les partis politiques doivent se mobiliser en vue d'informer les membres de la communauté sur ce qu'ils ont à offrir et sur le contenu de leurs programmes. On s'attend à ce que les partis politiques prennent conscience de la réalité ethnique du Canada et qu'ils défendent les intérêts de la communauté vietnamienne. On croit, enfin, que les organismes communautaires ont un rôle important à jouer, de concert avec les partis politiques, pour amener la communauté vietnamienne à exercer la totalité de ses droits politiques.

Les interviewés restent partagés quant au rôle qu'ils peuvent jouer en politique. Tandis que certains diront que les groupes ethniques, étant donné leur culture spécifique, constituent un enrichissement, et qu'ils peuvent et doivent jouer un rôle particulier, tant au sein des organismes gouvernementaux que dans la vie culturelle, sociale et économique, d'autres soutiendront que les membres de la communauté vietnamienne sont des Canadiens à part entière qui n'ont pas de rôle particulier à jouer. Bref, la question est difficile et plusieurs de nos interviewés l'ont souligné. Cela dit, tous souhaitent vivement que leur communauté s'implique davantage dans l'avenir, ce qui sera facilité par le fait que « les générations futures seront plus adaptées et les individus issus de ces dernières pourront, par conséquent, participer au système politique ».

Même si au Canada on reconnaît l'égalité de tous devant la loi, la moitié de nos interviewés croient qu'ils sont traités différemment par le système politique. Certains soutiennent que « si les membres de la communauté veulent présenter leur candidature, ils auront nécessairement des difficultés ». Quant aux différences de traitement selon les nationalités, la majorité des interviewés n'en voit pas. Pour les autres, ce sont les minorités visibles, plus spécialement les Noirs, qui demeurent les plus mal traités au Canada.

Dans leurs rapports avec les institutions politiques et le personnel politique, 40 % de nos interviewés veulent être traités à la fois comme Canadiens et comme Vietnamiens : « On veut être traité comme un membre de la communauté à laquelle on appartient mais, sur le même pied d'égalité qu'un Canadien de souche. » Un autre groupe (20 %) se dit Canadien et refuse les mesures particulières : « Si les gens nous traitent comme des membres d'une minorité visible, ils peuvent

effectivement nous donner des privilèges, mais aussi nous discriminer. » Un dernier groupe avoue préférer être traité en fonction de son appartenance à la communauté vietnamienne.

Enfin, nos interviewés sont divisés sur les personnes et les organismes qu'ils jugent les plus aptes à défendre les intérêts de leur communauté. Les députés et députées viennent en tête de liste, suivis par les groupes de pression et les gouvernements qui se retrouvent à égalité. Quelques répondants et répondantes pensent qu'aucune instance ne peut leur venir en aide. Soulignons que des interviewés ont exprimé leur reconnaissance à l'endroit des partis politiques, du gouvernement, des groupes de pression et des députés, en rappelant l'aide apportée par ces derniers aux réfugiés vietnamiens.

La communauté et les médias On sait que les médias nationaux jouent un rôle d'information. À ce propos, nos interviewés et interviewées constatent que, non seulement les médias parlent insuffisamment de leur communauté mais lorsqu'ils le font, ils contribuent à entretenir des préjugés puisqu'ils choisissent de montrer ce qui ne va pas : « Plus particulièrement dans les médias écrits, lorsqu'il y a des crimes et des questions relatives à la délinquance, on s'empresse rapidement d'identifier l'origine ethnique. » Par contre, quelques personnes relèvent les progrès accomplis depuis quelques années : « Il y a vingt ans, les journaux présentaient essentiellement les Chinois et les Vietnamiens comme étant des restaurateurs. » Ces mêmes personnes soulignent que de nos jours, l'information est plus adéquate et assez diversifiée et attribuent ce progrès aux efforts de la jeunesse vietnamienne : « Les jeunes Vietnamiens sont la cause de ce changement dans la mesure où notre niveau d'éducation nous permet de sélectionner les outils nécessaires pour nous battre, faire des pressions. Nous sommes la génération qui apporte le changement au sein de la communauté vietnamienne et nous attirons l'attention des Canadiens au moment où ils portent un regard sur notre communauté. »

Nos interviewés qui résident au Québec lisent essentiellement *La Presse* et *Le Devoir*, quelques-uns achètent la *Gazette*. À Toronto, le *Toronto Star* est le plus populaire, suivi du *Globe and Mail* et du *Time*. Plusieurs lisent des journaux vietnamiens, en fait la moitié des personnes rencontrées. Quant aux émissions télévisées, on dit préférer les programmes d'affaires publiques.

LES CONSTANTES ET LES SIMILITUDES

L'analyse qui précède montre l'existence d'une dynamique interne au sein de chaque communauté qui a été l'objet d'une enquête à l'aide

d'entrevues directives. Cette dynamique repose sur une série de déterminismes d'ordre culturel et religieux, historique, générationnel et personnel. Elle s'explique également par les itinéraires migratoires de chaque communauté tout autant que par l'accueil reçu au Canada. Une telle dynamique montre à quel point il est périlleux de recourir à des généralisations lorsqu'il s'agit de l'intériorisation de la culture politique canadienne par les minorités visibles et de leur participation au sein des institutions représentatives.

Bref, notre analyse suggère la prudence et nous interdit de dresser un portrait monolithique de ces communautés, tant dans leurs actions et leurs opinions, qu'à propos de leurs comportements.

En dépit de ces réserves, il nous apparaît néanmoins possible de dégager quelques constantes quant à certaines questions que pose cette recherche, à savoir : quelles sont les perceptions que les minorités visibles ont du système politique tel qu'il existe au Canada ? Quelles perceptions ont-elles, tant des mécanismes électoraux (loi électorale, mode de scrutin, système de partis, financement, etc.) que des politiciens et politiciennes qui nous gouvernent ?

Cette troisième partie tente de répondre à ces questions à partir de notre enquête. Il s'agit ici de faire ressortir les ressemblances et les similitudes avant de procéder à la formulation de nos recommandations.

De quel Canada s'agit-il ?

Nos entrevues font clairement ressortir l'intérêt des personnes rencontrées pour la politique canadienne. À l'exception de quelques membres de la communauté chinoise et vietnamienne, presque toutes les personnes rencontrées témoignent d'une très bonne connaissance des problèmes politiques du Canada et plusieurs avouent être passionnées par les débats politiques du moment.

> Je m'intéresse beaucoup à la politique du Canada, du Québec, et comment faire autrement ? C'est un pays qui est assez particulier et cela m'a frappé en plein visage lorsque je suis arrivé ici [...]. Le débat constitutionnel, vraiment, on ne peut pas le manquer. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

En fait, elles s'intéressent à la politique, disent vouloir participer et jouer un rôle accru mais, en même temps, constatent qu'il leur est extrêmement difficile de parler de ce qui se passe ici en termes critiques. Elles sentent que les « Canadiens de souche » leur dénient cette possibilité, étant donné qu'elles viennent souvent de pays qui n'ont guère de leçons à donner en matière de démocratie et d'égalité. Plusieurs de

nos interviewés et interviewées éprouvent ce sentiment, même s'ils sont au Canada depuis plus de dix ans. Un tel sentiment s'est souvent développé à la suite de réactions négatives venant de l'entourage immédiat des personnes rencontrées, spécialement de la part de leurs collègues de travail.

> L'image de votre pays d'origine intervient également dans la perception que l'on a de vous [...]. J'imagine que la grande prospérité du Japon implique un plus grand respect pour les Canadiens d'origine nippone. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)
>
> Qu'on le veuille ou non, la réputation du pays d'où l'on vient colore la réception dans le pays d'accueil. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

Intéressées par la politique canadienne, les personnes de nos entrevues se montrent souvent très sévères à l'endroit de la politique étrangère du Canada. Elles trouvent nos politiciens et nos politiciennes ignorants des grands enjeux internationaux, peu familiarisés avec les problèmes politiques de leur pays d'origine.

> Je pense que le gouvernement canadien n'a pas une bonne connaissance de la situation au niveau international [...]. (Une interviewée de Montréal, d'origine libanaise.)

Elles sont nombreuses à dire que le Canada, en matière de politique étrangère, est une copie conforme des États-Unis.

> On dirait que le Canada ne joue pas un rôle réel mais plutôt un rôle représentatif. Nous sommes un peu à la remorque de l'Amérique et c'est dommage [...]. Et je me dis que nous avons droit à notre place, et il faut que l'on s'implique plus au niveau international. (Une interviewée de Montréal, d'origine libanaise.)
>
> Le Canada suit les États-Unis, en tout cas, c'est ce que pensent beaucoup de gens. Le grand frère le fait, alors nous suivons. Nous devrions avoir notre propre attitude sans suivre qui que ce soit. (Un interviewé de Toronto, d'origine vietnamienne.)

Notre enquête le montre, les communautés analysées ont des relations certaines avec le système politique canadien, soit directement, soit indirectement. Notre enquête le montre aussi, plusieurs de nos interviewés se perçoivent comme des acteurs sociaux et politiques en ne cessant d'affirmer qu'ils se sentent concernés par la société canadienne

et les enjeux auxquels elle est désormais confrontée. Ils se veulent acteurs sociaux et acteurs politiques. Ils rejettent l'idée selon laquelle ils appartiennent à des communautés qui demeurent en marge de la société canadienne. Malheureusement, ils ne perçoivent pas toujours, de la part de la société d'accueil, toute l'ouverture qu'ils souhaiteraient.

> C'est une façon d'être Canadien que d'avoir quelque chose à laquelle contribuer; vous n'êtes pas ici seulement pour prendre mais aussi pour donner; c'est une manière d'enrichir et de promouvoir une image du Canada aux yeux du monde, image d'une société ouverte, faite de gens différents et que tous contribuent à servir. (Une interviewée de Toronto, d'origine jamaïquaine.)
>
> À Vancouver, les Chinois jouent un rôle très important aux plans économique, culturel, politique, industriel ! (Une interviewée de Vancouver, d'origine chinoise.)

D'ailleurs, les plus politisés ont insisté pour dire que les décisions du Canada en matière de politique nationale et internationale affectent tous les Canadiens et les Canadiennes, que ceux-ci le veuillent ou non, les minorités visibles comme les autres.

> Je pense que les communautés ethniques doivent s'assurer qu'elles comprennent pleinement le système. Toutes les lois votées dans le passé affectent les groupes ethniques [...]. Donc les groupes ethniques doivent faire attention à toutes les lois parce que toutes les affectent. (Un interviewé de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

Parce qu'elles se voient comme « acteurs politiques » ou sujets politiques, les communautés de notre analyse ne se considèrent donc pas comme un « corps étranger ». Au contraire, elles témoignent de leur désir de participer à la société politique canadienne à partir d'enjeux qui ne sont pas toujours ceux des deux peuples fondateurs.

> Mais le problème est que lorsque personne n'est intéressé par la politique, qui va défendre nos intérêts ? Il faut donc encourager les minorités visibles à s'intéresser à la politique. (Un interviewé de Montréal, d'origine vietnamienne.)

Il semble que ces communautés souscrivent à une logique d'intégration qui leur est propre et qui peut, dans certains cas, être perçue par la société d'accueil comme une logique conflictuelle et d'opposition.

D'ailleurs, l'analyse des communautés, au point précédent, le montre assez bien.

> On se pose la question : quel type de démocratie devons-nous avoir dans une société multiethnique ? Est-ce qu'on va faire une démocratie dans laquelle la majorité va écarter la minorité ? (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)

Sur un autre plan, notre enquête révèle que les communautés de nos entrevues croient fortement en un Canada démocratique, libre et égalitaire. Si elles critiquent souvent les décisions qui sont prises par les politiciens, elles se disent fières de vivre dans un pays comme le Canada qu'elles voient comme une terre d'asile, parce que démocratique.

> Je suis ennuyé par la politique (canadienne), mais j'ai toujours été intéressé par la démocratie [...]. Le Canada est une démocratie : on peut voter. On a le gouvernement et le premier ministre qu'on a choisis. (Un interviewé de Vancouver, d'origine indienne.)
>
> La plupart des Chinois choisissent le Canada parce qu'il a la réputation d'être un pays pacifique et démocratique. (Un interviewé de Vancouver, d'origine chinoise.)
>
> Nous les Vietnamiens, nous nous souviendrons toujours de la générosité du gouvernement canadien et de son attitude vis-à-vis des *Boat People*. Je pense que nous sommes dans un pays démocratique et que les intérêts de chacun sont défendus par la loi. (Un interviewé de Toronto, d'origine vietnamienne.)

Sans faire directement référence à l'État de droit, nos interviewés s'appuient souvent sur ce concept lorsqu'ils parlent du Canada, lorsqu'ils soulignent sa supériorité sur le plan international.

> Regardez les pays démocratiques comme le Canada [...], au moins le système, les mécanismes vous permettent de réaliser le changement si vous le voulez. Vous pouvez faire pression, vous pouvez vous battre, défendre des lois [...]. J'aime ce système parce qu'il vous autorise à parler, c'est la meilleure chose. (Un interviewé de Toronto, d'origine vietnamienne.)
>
> Je réaffirme mon grand respect pour le système parlementaire. Malgré tous les reproches qu'on peut lui faire, c'est celui-là que je préfère. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

> Les Canadiens de souche ne connaissent pas la valeur du système dans lequel ils se trouvent. Ça prend des immigrants pour qu'on leur dise. (Un interviewé de Montréal, d'origine égyptienne.)

Leur représentation du Canada repose sur la conviction qu'ils vivent dans un pays libre et démocratique. Et cette image est très forte chez les interviewés de notre enquête, eux qui viennent souvent de régions aux prises avec des régimes dictatoriaux ou encore déchirées par la guerre. Toutefois, notre enquête révèle qu'ils sont nombreux à vouloir que la démocratie canadienne change de visage, à vouloir que la démocratie canadienne s'incarne différemment dans ses institutions politico-administratives. Ce qu'ils veulent, c'est une démocratie multiethnique et multiraciale, puisque de leur point de vue à eux, la problématique des deux peuples fondateurs n'a plus sa raison d'être. Lorsqu'ils ne rejettent pas cette vision du Canada, ils la contestent assez vivement.

> Il existe ici une certaine hiérarchie : au sommet, les Anglais venus du Royaume-Uni; ils font partie depuis longtemps de la structure gouvernementale. Puis les Français (au Québec c'est peut-être le contraire), ensuite les Européens blancs, et en dessous viennent les autres immigrants, avec peut-être à ce niveau d'autres hiérarchies. C'est la caractéristique fondamentale du système, une hiérarchie basée sur la race et sur la langue. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)
>
> J'attends du système qu'il soit plus représentatif des groupes ethniques. (Un interviewé de Toronto, d'origine vietnamienne.)
>
> Si vous pensez Canada en fonction des deux peuples fondateurs, c'est représentatif. Mais le Canada change et les groupes ethniques sont une réalité. Ils doivent être absolument représentés. (Un interviewé de Montréal, d'origine jamaïquaine.)

On retient donc que le fort sentiment d'appartenance au Canada, dont témoignent les personnes de notre enquête, se colore négativement lorsqu'elles parlent de la place réservée aux immigrants et aux immigrantes. Ces dernie.s se sentent souvent exclus et rejetés; « je suis un *outsider* », nous a dit l'un d'eux en entrevue.

De leur point de vue, la démocratie canadienne restera un concept vague et imprécis si la société reste incapable d'intégrer les minorités visibles.

Moi je suis très pessimiste, parce qu'avant de participer à la politique active, on doit d'abord participer en tant que citoyen à part entière (emploi). Il ne faut pas se cacher derrière des quotas. Il faut qu'on participe à part entière à ce système, à toutes les activités de la vie économique et sociale et cela avant de penser à la participation politique, justement parce qu'à mon avis, ce dernier type de participation est l'aboutissement d'une participation à la vie économique et sociale d'un pays donné. (Un interviewé de Montréal, d'origine marocaine.)

Un Canada à deux visages

Les communautés de notre enquête ont un taux d'assimilation structurelle qui dépend de leurs conditions de vie et de travail, qui dépend également de la stratification sociale existant au sein de chaque communauté étudiée. Il faut dire aussi qu'à l'intérieur de ces communautés, le statut socio-économique des personnes est souvent lié à leur itinéraire migratoire et que, là encore, les généralisations demeurent extrêmement difficiles à faire. Même si la plupart des personnes de nos entrevues ont souvent un statut socio-économique supérieur à celui de la moyenne canadienne (*cf.* l'analyse par communauté qui précède), nos interviewés et interviewées se représentent le Canada comme un pays qui ne réserve pas le même traitement à tous les immigrants et immigrantes. De leur point de vue, il existe une première hiérarchisation qui renvoie à une différence de traitement entre les Canadiens et Canadiennes de « souche » et ceux issus des communautés autres que française et britannique.

On ne doit pas perpétuer cette distinction entre les citoyens de « souche » et ceux d'origine ethnique. Dans les deux cas ce sont des citoyens canadiens et en tant que tels ils ont les mêmes droits et devoirs face à la société canadienne. (Un interviewé de Montréal, d'origine marocaine.)

À cette première hiérarchisation s'en superpose une autre qui implique cette fois des minorités visibles. Nos interviewés font une différence très nette entre les immigrants de race blanche venus d'Europe (Italiens, Grecs, Européens de l'Est) et eux, immigrants provenant de l'Asie et des Caraïbes, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, immigrants de races asiatique et noire. Plusieurs des personnes rencontrées ont le sentiment d'être discriminées et se sentent exclues de la société, soit à cause de leur culture d'origine, soit parce qu'elles sont l'« autre », l'« étranger ».

Le fait qu'administrativement on nous nomme minorité visible, nous étiquette d'une façon irréversible : gêneurs, parce que visibles. Déjà au départ, c'est prétendu que la majorité est invisible. Mais toi qui es visible tu seras toujours l'autre de quelqu'un. Je ne peux être totalement québécoise parce que j'appartiens à une sous-catégorie. (Une interviewée de Montréal, d'origine haïtienne.)

Un grand nombre des définitions du Canada ont pu servir un besoin particulier à une époque particulière mais ce n'est plus le cas désormais. L'une de ces définitions, qui a survécu bien que n'étant plus appropriée, c'est celle de la dualité du Canada, le concept des deux nations fondatrices. Je pense qu'à l'origine, c'était bien réfléchi, c'était peut-être une bêtise, mais dans le contexte ça avait un sens. Mais en disant que le Canada était fondé sur deux cultures, deux groupes, deux races, c'était l'exclusion immédiate de [...] la multiplicité des gens de cultures différentes [...]. Il n'y a qu'une définition, pour une société blanche, francophone ou anglophone; si quelque chose n'est pas dans cette définition, ce n'est pas une norme canadienne. (Un interviewé de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

Les communautés les plus anciennes telles que les communautés juive ou française sont aujourd'hui capables de revendiquer une place. Mais les immigrants plus tardifs comme les Indiens, les Chinois, les Italiens, les Polonais, ils en sont à leur premier stade. Je ne crois pas qu'il y ait un seul Indien membre du Parlement fédéral, ni même au niveau provincial. (Un interviewé de Toronto, d'origine indienne.)

Les gens des minorités visibles comme les Chinois doivent se battre pour monter dans l'échelle sociale au travail ou pour obtenir des postes dans l'administration [...]. Beaucoup de Chinois sont aussi des hommes d'affaires bien nantis. Mais ils n'ont pas leur place au sein du gouvernement, ils ne sont pas en position de pouvoir changer les politiques. C'est décidément plus difficile pour les professionnels chinois. J'appelle ça du racisme institutionnel et du *glass ceiling*. (Une interviewée de Vancouver, d'origine chinoise.)

En fait, chaque communauté rencontrée a le sentiment d'être moins bien traitée que les autres communautés qui vivent au Canada; nos interviewés de race noire sont sans doute ceux qui dénoncent avec le plus de vigueur le racisme et la discrimination qu'ils subissent.

Un Grec ou un Italien n'est pas traité différemment d'un Canadien français ou d'un Canadien anglais. Mais les Noirs le sont; par exemple si vous vous présentez à un bureau d'un organisme gouvernemental, on ne vous dit pas que vous n'êtes pas désiré. Par contre, c'est souvent

ce que l'attitude des gens exprime. D'autre part, la police agit souvent de façon brutale avec les Noirs. On vous parle durement. (Un interviewé de Montréal, d'origine jamaïquaine.)

Être membre du PQ et avoir la peau noire peut constituer un problème lorsqu'on parle de choses sérieuses, parce que c'est tricoté serré. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

Dans plusieurs entrevues, la déception surgit et s'exprime. Au sein des communautés de notre enquête, on ressent vivement l'écart qui existe entre les droits obtenus en devenant citoyen canadien et la possibilité réelle d'exercer ces droits. Certains interviewés ont vécu ou vivent encore des sentiments de rejet de la part de la société d'accueil et ce sentiment est plus intense chez les personnes qui connaissent un sentiment d'échec sur le plan professionnel.

Je veux être traité comme un Canadien. Sinon qu'on me donne seulement ma carte de séjour. (Un interviewé de Montréal, d'origine marocaine.)

C'est au départ qu'il y a une différence entre les nationalités. Les Noirs ont plus de problèmes que les Blancs; eux peuvent se faire passer pour des immigrants d'origine européenne. Il y a aussi les noms. On est très réfractaire à des noms à consonance musulmane. (Un interviewé de Montréal, d'origine marocaine.)

Un système politique fermé, des partis politiques utilitaristes

Pour tout citoyen ou toute citoyenne et quelle que soit son option politique, le système politique se doit d'être ouvert et démocratique; un tel système se doit d'être à l'abri des pressions d'argent, mais aussi des oligarchies qui, trop souvent, contrôlent les partis politiques. D'ailleurs, plusieurs travaux de science politique montrent bien les nombreux obstacles que le citoyen moyen doit surmonter pour comprendre un tel système, et surtout pour y participer (*cf.* la méthodologie de la recension à la rubrique sur « Les approches théoriques et les pistes d'action »). En ce qui concerne les nouveaux arrivants au Canada, qu'en est-il de leurs représentations de ce système et à propos du rôle joué par les partis politiques ? Quel point de vue ont-ils à l'égard des institutions politiques et du jeu électoral ? Notre enquête permet de mettre en évidence certains traits.

Dans le système politique, pour être désigné comme candidat, il faut avoir le soutien d'environ 1 000 personnes au sein des associations. Ces groupes-là n'échappent pas au racisme, ou s'ils y échappent, ils

> penseront à leur électorat et ils auront tendance à penser qu'un candidat issu de la communauté majoritaire aura plus de chances de gagner. On n'est pas raciste parce qu'on le souhaite; c'est surtout une question d'ignorance. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)

Ces propos résument assez bien ce que l'on perçoit du système tel qu'il existe au Canada. Bien sûr, ceux qui ont déjà fait ou font encore de la politique activement ont une vision un peu plus nuancée. Malgré tout, il en ressort toujours le sentiment qu'on appartient à une communauté exclue des processus de décision.

> Tous ces appuis m'amènent à m'impliquer dans différents dossiers et ça, d'une manière permanente. Comme Noir, même si je déteste ce schéma de pensée; mais les gens disent qu'on peut réussir en politique canadienne que si on est Blanc. Moi, je veux démontrer le contraire. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

Il est difficile de relever tous les reproches qu'ils font au système de représentation; tous les exemples rapportés en entrevue démontrent, de leur point de vue à eux, que le système politique canadien, basé sur des valeurs d'égalité des droits, des chances et des statuts, est dominé par la majorité blanche et anglo-saxonne.

> Je regarde la Chambre des communes et aussi loin que ça me concerne, je ne vois que des hommes blancs. Or, ce pays n'est pas seulement fait d'hommes blancs. (Une interviewée de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

S'ils croient profondément aux valeurs d'égalité des droits, des chances et des statuts, ils constatent que le système politique canadien reproduit d'importantes distorsions en excluant les personnes et les communautés qui n'appartiennent pas aux groupes majoritaires. Ils dénoncent le manque de représentativité du système, son déséquilibre à l'endroit des communautés autres que britannique et française. Plusieurs nous parlent des femmes, qui, de leur point de vue, sont doublement exclues.

> Il n'y a pas de représentation au niveau politique. Ce sont toujours les mêmes gens qui sont là depuis des années. C'est toujours la même équipe. (Une interviewée de Montréal, d'origine chinoise.)
>
> Très peu de membres des groupes ethniques participent et sont impliqués dans le système politique. Même si c'est la première

génération, les gens se sentent plus Canadiens qu'ethniques. J'attends du système qu'il soit plus représentatif des groupes ethniques. (Un interviewé de Toronto, d'origine vietnamienne.)

C'est la mainmise de *l'establishment* anglo-saxon qui représente plus ou moins l'obstacle majeur à une plus grande participation des groupes ethniques au système politique canadien. (Un interviewé de Toronto, d'origine syrienne.)

Ce que j'appelle le colonialisme mental existe encore. Il est facile d'accepter, étant homme je peux vous le dire, l'égalité des femmes; mais quand arrive le moment d'accorder cette égalité, d'accepter l'égalité dans les faits, c'est une autre paire de manches. C'est la même chose pour les minorités visibles et l'égalité des races n'est pas encore ancrée dans la réalité politique au Canada. Ça va prendre du temps. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)

Dans une démocratie comme le Canada, les partis politiques font partie de l'État; ils sont au cœur du processus de gestion et de décision; ils jouent un rôle important de régulation politique. Même si les partis politiques canadiens ont été appelés, au cours de l'histoire, à évoluer, il n'en demeure pas moins qu'ils sont le lieu d'entrée dans le système politique. Les interviewés et interviewées de notre enquête savent pertinemment l'importance et le poids des partis politiques au Canada. Ils savent bien que sans eux, il leur sera impossible de participer pleinement au système politique. Ils savent aussi que les partis politiques sont soumis à des réseaux d'influence dont ils sont exclus; ils constatent enfin que leur manque d'argent constitue l'obstacle principal.

La politique canadienne s'incarne à travers le clientélisme électoral, le pouvoir de l'argent et des hommes blancs anglo-saxons et protestants. C'est difficile pour les gens démunis de candidater aux élections étant donné le mode de financement des campagnes électorales [...]. Pour être candidat, il faut être membre d'un parti politique; c'est la loi et on n'a pas le choix. Mais les partis politiques ne veulent pas d'une certaine clientèle. (Un interviewé de Montréal, d'origine vietnamienne.)

Cela dépend de la capacité dans les communautés de collecter des fonds, d'apporter l'appui financier au candidat. Il n'existe pas de filière encore. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)

Et je pense que c'est parce que la structure des partis est largement blanche, anglophone ou francophone. Il y a des communautés comme les Italiens qui ont pénétré ces structures. Mais je pense que dans ce sens ce n'est pas représentatif de toute la population parce que ces

groupes sont largement exclus. Et je pense que c'est une priorité pour les partis politiques eux-mêmes de tenter de recruter activement ces gens, à tous les niveaux de leurs activités, y compris les candidatures. Comment ? En allant dans les communautés, en changeant leurs attitudes par rapport aux organisations satellites. Ils ne doivent pas se contenter de leur demander de représenter leur communauté, mais ils doivent leur demander de nommer des candidats, de se proposer pour des postes exécutifs dans le parti, de travailler activement dans les comités du parti, pour le financement, le développement. Ils doivent proposer d'ouvrir le centre de décision du parti [...]. Et il leur faut structurer leurs comités pour intégrer ces gens dans les comités majeurs, comme le comité pour le financement, celui du développement politique, celui qui s'occupe du choix du candidat, tous les postes qui ouvrent vraiment les portes du pouvoir. Ainsi, nous nommons des candidats qui reflètent la société, et donc des députés qui reflètent la société. C'est leur exclusion qui empêche les gens de s'impliquer. (Un interviewé de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

Notre enquête montre que, pour qu'un système soit jugé représentatif, il doit intégrer tous les groupes, toutes les ethnies. Notre enquête montre également tout le défi auquel les partis politiques sont confrontés s'ils veulent être équitables et transparents, et mériter la confiance des électeurs et des électrices. Les interviewés les plus politisés de notre enquête critiquent vivement ce qu'ils appellent le côté utilitariste des partis politiques, principalement lors des campagnes électorales.

À peu près tous les partis ont un petit chapitre dans leur programme sur les relations interculturelles, les communautés culturelles, tant au PQ qu'au Parti libéral et au NPD. Au niveau du discours on a fait un bout de chemin. Il y a des orientations dans leur programme parce qu'on sent le vent venir. Concrètement cependant, il n'y a pas encore de résultats. (Un interviewé de Montréal, d'origine haïtienne.)

On a parachuté des candidats ethniques qui se promènent en Cadillac ou en limousine. Quelle est la différence ? Le jeu est d'acheter les membres [...]. En principe, de par leurs structures, les partis sont ouverts aux minorités [...]. J'aimerais que les partis qui s'engagent à avoir des candidats ethniques parachutés réalisent qu'ils gagneraient à avoir des gens intégrés, j'utilise ce mot prudemment, au système politique, pour le développement de la politique, du *membership*, et non pas seulement pour des affiches, ou pour téléphoner aux gens. (Un interviewé de Vancouver, d'origine chinoise.)

Bref, les partis politiques ont beaucoup à faire pour changer leur image auprès des minorités visibles. Ces dernières hésitent entre l'auto-exclusion, puisque de toute façon, les choses sont décidées en dehors d'elles, et la recherche de nouveaux modèles politiques. Nos interviewés ont le sentiment que l'augmentation des députés et députées issus des minorités visibles permettra une meilleure défense de leurs intérêts spécifiques.

> On devrait encourager l'élection de plus de membres des communautés ethniques à tous les niveaux parce que ces gens représentent des idées. Il y a beaucoup de gens très scolarisés qui pourraient aider le système politique canadien face au défi que pose l'intégration des minorités visibles. (Un interviewé de Montréal, d'origine égyptienne.)
>
> La plupart des groupes ethniques ont le sentiment qu'on ne s'occupe pas d'eux correctement; ils ont commencé à s'impliquer dans les partis politiques plus activement et commencé à choisir la personne qu'ils pensent être proche de leurs besoins. (Un interviewé de Toronto, d'origine indienne.)
>
> Peut-être que plus de candidats ethniques aiderait. Au moins, ils peuvent parler aux Chinois dans leur langue. (Une interviewée de Vancouver, d'origine chinoise.)

Des associations communautaires aux groupes de pression

Les interviewés et interviewées de notre enquête participent activement aux diverses associations communautaires, tantôt à titre de bénévoles, tantôt à titre de permanents salariés (*cf.* les analyses pour chaque communauté). Leur vision de ces associations est à l'inverse, dirions-nous, de celle des partis politiques. De leur point de vue à eux, ces regroupements sont le plus à même de promouvoir leurs intérêts communautaires spécifiques. Parce qu'ils ne se reconnaissent pas toujours dans les enjeux proposés et débattus par les grands partis politiques, ils ont tendance à utiliser les associations communautaires et les groupes de pression comme des courroies de transmission entre le système politique et leur communauté d'appartenance.

> Si jamais les intérêts de ma communauté sont défendus sur le plan politique, c'est évidemment par le biais des groupes de pression. (Un interviewé de Montréal, d'origine chinoise.)
>
> Nous ne pouvons fonctionner sans les groupes de pression; ils sont un élément clé du système. Il est important qu'il y ait plusieurs groupes de pression dans le genre de démocratie que nous avons. Ils

parlent fort, ils représentent des groupes, les élus les écoutent et trouvent la meilleure réponse possible. (Un interviewé de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

Les intérêts de ma communauté sont plutôt défendus par les groupes de pression. (Un interviewé de Montréal, d'origine vietnamienne.)

Certes, au Canada, toutes les forces politiques ne sont pas nécessairement regroupées dans les partis politiques. Néanmoins, ces derniers jouent un rôle de premier plan dans l'espace politique. Notre enquête montre que les minorités visibles se sentent exclues de ces structures traditionnelles qui les rejettent. Les minorités se tournent donc vers les groupes de pression et les associations communautaires avec mission de les défendre et de promouvoir leurs intérêts. De leur point de vue, la régulation politique, en ce qui concerne les intérêts de leur communauté, se fait d'abord par leur entremise. L'image ainsi projetée obéit à un double processus de régulation politique qui met en scène les partis politiques comme agents de promotion et de défense des intérêts des groupes dominants, les associations communautaires, les groupes de pression à titre d'agents de promotion et de défense des intérêts des groupes minoritaires.

Les groupes de pression peuvent provoquer des changements sur le gouvernement, peut-être dans des secteurs comme l'emploi, dans les services sociaux et le secteur public, pour faire des minorités une part de la machine. Si je vais à Revenu Canada et je vois une personne d'origine indienne assise là, je sentirai que c'est mon gouvernement. (Une interviewée de Montréal, d'origine indienne.)

Bref, on veut être représenté et faire partie de la société. Pour ne pas se sentir exclu, on investit dans les associations communautaires, on recherche des modèles dans tous les domaines de la vie sociale et politique.

Ça a pris dix ans avant qu'un Chinois soit élu à Vancouver [...]. On m'a déjà demandé comment accroître le nombre de Chinois dans la police. J'ai répondu que vous devez avant tout avoir des modèles. Et puis, si vous regardez l'expérience des Chinois de Hong-Kong, il n'y a pas de vote là-bas; il n'y a donc pas d'expérience passée. (Un interviewé de Vancouver, d'origine chinoise.)

Divers discours, diverses affirmations de l'identité

À première vue, les interviewés et interviewées de notre enquête ont tenu des discours fort différents les uns des autres, chaque discours renvoyant à une histoire de vie particulière. Pourtant, plusieurs de nos entretiens permettent de reconstituer l'itinéraire migratoire des personnes rencontrées, les raisons de leur venue au Canada, leurs relations avec la société d'accueil, leurs projets d'avenir. Bref, notre questionnement initial à propos des relations qu'entretiennent les minorités visibles avec le système politique canadien a ouvert la porte à une réflexion de la part de nos interviewés sur leur façon de voir et de saisir la société canadienne dans son ensemble, de voir et de saisir s'ils se sentent acceptés par cette société, de voir et de saisir enfin comment ils vivent leur intégration. Il s'en dégage quatre types de discours différents, chaque type renvoyant à l'affirmation de l'identité particulière d'un groupe.

Le premier groupe, minoritaire, tient un discours d'observateur sur sa communauté d'origine. Il s'agit d'un discours qui met de l'avant les perceptions des interviewés à propos de la dynamique qui s'est installée entre leur communauté d'origine et la société canadienne. Les interviewés de ce premier groupe se sentent de plus en plus éloignés de leur communauté d'origine et s'identifient fortement à la société d'accueil. Pour eux, « l'autre » est leur communauté d'origine.

> Moi, je n'ai pas besoin du relais de ma communauté parce que je suis bien intégré. Mes frères vivent en vase clos, renfermés sur la société vietnamienne, pas moi. Ils sont très fermés à la société québécoise et je le leur reproche; eux me font le reproche inverse. (Un interviewé de Montréal, d'origine vietnamienne.)

Les deuxième et troisième groupes, la majorité de nos interviewés, sont très impliqués dans les associations communautaires. Cependant, ils ne partagent pas les mêmes sentiments par rapport à la société d'accueil. Tandis que les interviewés du deuxième groupe vivent très près de leur communauté tout en se disant intégrés à la société d'accueil, acceptant ses défauts et ses qualités, les interviewés du troisième groupe expriment un profond malaise à l'endroit de la société d'accueil parce qu'ils ont des doutes sérieux à propos de sa capacité d'accepter leur communauté. Si les interviewés du deuxième groupe tiennent souvent un discours assez critique, ceux du troisième oscillent entre un discours défensif et agressif, surtout lorsqu'il s'agit de faire reconnaître les revendications particulières de leur communauté.

> J'aimerais qu'il y ait une véritable consultation publique au plan national et qu'on essaie de construire une vision du Canada, en ce qui concerne une politique sociale, économique, etc. (Un interviewé de Vancouver, d'origine chinoise.)
>
> D'une certaine manière c'est la même chose pour les Indiens, ils ne sont pas très bien traités ! Une fois que vous avez l'habitude de voir un certain genre de gens à certaines positions, c'est comme une loi [...]. Comme la police, pourquoi ne voyons-nous pas toutes sortes de visages ? On voit toujours un seul type de policiers; ce n'est pas une bonne chose dans notre communauté, ça devient « eux » et « nous ». (Un interviewé de Toronto, d'origine jamaïquaine.)

Les interviewés du deuxième groupe semblent avoir un double sentiment d'appartenance (à la société d'origine et à la société d'accueil), tandis que ceux du troisième se perçoivent comme « l'autre », le « différent », « l'exclu ». Cette exclusion est ressentie plus ou moins vivement et varie en fonction du degré d'intégration professionnelle. Encore là, ceux qui vivent une situation d'échec sur le plan de l'emploi expriment plus fortement ce sentiment que les autres.

Quant au quatrième groupe, il est aussi minoritaire. Les interviewés qui s'y retrouvent disent ne pas se sentir concernés par ce qui se passe ici. Les problèmes de leur communauté sont vécus par eux de manière aiguë; ils ont le sentiment que la société d'accueil ne les accepte pas.

> Évidemment, on parle d'intégration mais il n'y a pas de place pour ces communautés. Les programmes mis sur pied ne leur donnent pas de chance. (Une interviewée de Montréal, d'origine haïtienne.)

Le repérage de ces différents sentiments d'identification nous permet par ailleurs de comprendre les tendances ambiguës de nos interviewés à l'endroit de l'adoption de mesures préférentielles destinées à accroître leur participation et leur représentation dans le système politique. On ne veut pas de territoire réservé. On ne veut pas non plus d'une représentation par quota. On craint le phénomène du ghetto, on craint ses effets pervers à moyen et à long terme. Pourtant, les personnes de notre enquête qui travaillent quotidiennement avec les membres de leur communauté savent bien que sans des mesures particulières à l'endroit des minorités visibles, ces dernières ne pourront pas participer pleinement au processus politique. Dans ce domaine, les obstacles sont nombreux et l'analyse du questionnaire par communauté l'a amplement démontré.

L'avenir et le changement

Fortement identifiés au Canada et au système démocratique, les interviewés et interviewées de notre enquête sont inquiets à propos de l'avenir du Canada, inquiets à propos du statut des Canadiens et Canadiennes d'origine autre que britannique et française. Certains envisagent avec appréhension la présente décennie et craignent que certains groupes les utilisent comme boucs émissaires.

> Il a fallu une étude du *Laurier Institute* pour démontrer que la hausse des prix dans le marché de l'immobilier n'était pas le fait des Chinois de Vancouver mais des Chinois qui venaient de Toronto. Avant, la police parlait des *Chinese youth gangs*. Il a fallu du temps avant qu'elle parle de *youth with trouble with the law*. (Un interviewé de Vancouver, d'origine chinoise.)
>
> Mais il est resté une blessure profonde du référendum parce qu'alors beaucoup d'Haïtiens, parce que francophones, étaient partie prenante d'un Québec indépendant. La question d'indépendance dans l'histoire haïtienne est fondamentale. Quand le « non » est passé, les gens du « oui » ont dit que c'était la faute des immigrants. Ils mettaient tout le monde dans le même panier et pour les Haïtiens, cela a été très dur [...]. Très facilement, nous tombons dans le camp des boucs émissaires. (Une interviewée de Montréal, d'origine haïtienne.)

En dépit de ces constats, notre enquête montre que les grands débats politiques qui marqueront les prochaines années n'ont pas fini de passionner nos interviewés. Plusieurs parlent des problèmes internes du Canada, notamment de la question constitutionnelle et de la division Québec-Canada. Ils disent pouvoir jouer un rôle important à propos de ce problème et croient que la dynamique interne du Canada peut être changée par la présence et la contribution particulière des minorités visibles. Bref, ils se voient porteurs de changements, porteurs de solutions.

> Le pays est face à un défi. Selon mon point de vue, les groupes minoritaires ont un rôle à jouer dans le rétablissement du concept : un Canada. (Un interviewé de Montréal, d'origine indienne.)
>
> Je vois un grand rôle (pour les groupes ethniques) surtout si on considère que d'ici vingt ans, les immigrants représenteront une part considérable de la population totale canadienne. Ces derniers considèrent ce pays comme étant leur nouveau foyer. Il ne faut pas les ignorer. (Un interviewé de Montréal, d'origine égyptienne.)

Ces constantes et similitudes sont loin d'épuiser la totalité des perceptions qui se dégagent de notre analyse. Bien que partielles et générales, ces tendances s'avèrent néanmoins fort utiles pour la compréhension des modes de participation des minorités visibles à la société canadienne en général, au système politique en particulier. Elles révèlent également les capacités et les désirs d'adaptation de ces communautés à l'espace politique canadien.

RECOMMANDATIONS

La recherche met en relief de façon non équivoque les problèmes de la sous-représentation des minorités visibles, ainsi que le manque de candidats et candidates d'origine ethnique mis en nomination et élus dans les circonscriptions électorales, et ce sans distinction de pays, de régions et de communautés.

Néanmoins, ces remarques revêtent un caractère singulier au Canada où le législateur reconnaît, notamment par l'article 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le patrimoine multiculturel dans un contexte bilingue (Canada, Parlement 1982, 31–33) et où les valeurs de démocratie et d'égalité sous-tendent toute idée de représentation et de participation politiques. Il faut en outre signaler que la représentation, élément fondamental de la démocratie, est, chez nous, perçue et comprise de façon plus large, pour englober non plus seulement des représentants et représentantes issus des deux peuples fondateurs, mais aussi des représentants issus des diverses minorités visibles. Dans cette perspective, nous avons établi trois grands objectifs, deux à court terme et un à long terme, sur lesquels nous appuierons nos recommandations soumises aux commissaires.

Objectifs

Premier objectif (à court terme)
Accroître la participation politique des membres des minorités visibles.

Deuxième objectif (à court terme)
Accroître la représentation des minorités visibles, c'est-à-dire augmenter le nombre de candidats et candidates d'origine ethnique et augmenter le nombre d'élus issus des minorités visibles.

Troisième objectif (à long terme)
Accroître la compétence politique des membres des minorités visibles, c'est-à-dire faire en sorte qu'ils aient une meilleure connaissance du système politique canadien et une meilleure compréhension des enjeux.

Par ailleurs, des constats généraux se dégagent de la recherche, à la fois de la revue des articles, des monographies ainsi que des entrevues. Ils sont au nombre de trois et constituent en quelque sorte des préalables sur lesquels s'appuieront également nos recommandations.

Constats

Premier constat
Les membres des minorités visibles se voient comme des acteurs, ainsi que des agents de changement.

Deuxième constat
Au Canada, les partis politiques sont des agents de régulation politique extrêmement importants et il faut qu'ils continuent de jouer ce rôle.

Troisième constat
Les associations communautaires jouent un rôle fondamental de liaison entre la société d'accueil et les membres des minorités visibles.

Recommandations

On le devine aisément, objectifs et constats sont étroitement liés, et constamment en interrelation. Cependant, pour des raisons de clarté, nous avons classé les recommandations qui suivent en fonction des trois grands objectifs ci-haut énumérés.

Premier objectif : accroître la participation politique des membres des minorités visibles
Comme on l'a indiqué précédemment, l'extension du droit de vote aux immigrants reçus tend à susciter un intérêt supplémentaire pour la chose électorale et à encourager de nouvelles candidatures. Par ailleurs, dans les entrevues, plusieurs ont affirmé qu'ils trouveraient normal que les résidents et résidentes, qui contribuent à l'économie du pays et paient des taxes, aient aussi le droit de participer pleinement à la vie politique du Canada, droit sans lequel les immigrants se voient considérés comme des citoyens et des citoyennes de second ordre. Le droit de vote et l'éligibilité apparaissent donc comme une donnée cruciale de la participation politique.

En conséquence, nous recommandons :

1. **qu'au Canada, tous les immigrants reçus soient habilités à voter; qu'ils soient également éligibles au niveau fédéral (Canada, *Loi électorale*, articles 50 et 53).**

Condition nécessaire, le droit de vote et l'éligibilité ne sont cependant pas suffisants pour que les membres des minorités visibles participent davantage. En effet, comme on l'a relevé dans les articles et les monographies ainsi qu'au cours des entrevues, plusieurs [illegible]s entravent aussi leur participation à la vie politique.

La barrière linguistique n'est pas le moindre de ces obstacles. Il n'existe pas, soulignons-le, de solution miracle à cette barrière. Si la traduction des bulletins de vote et de l'information électorale apparaît aux yeux de plusieurs personnes rencontrées en entrevues comme une solution des plus attrayantes, cette mesure n'est pas sans soulever plusieurs interrogations, notamment d'ordre pragmatique. Doit-on traduire systématiquement toute l'information là où le nombre le justifie ? Cela risque-t-il d'engendrer des tensions interethniques ou interraciales ? Ne risque-t-on pas de jeter les bases d'une « Tour de Babel » à vouloir tout traduire, pour tous ? Doit-on traduire, par exemple, en cantonais ou en mandarin, ou encore en penjabi ou en hindi, ou dans toutes ces langues ?

Déjà la *Loi électorale du Canada* prévoit certaines mesures visant à appuyer les électeurs et électrices incapables de lire, aveugles ou frappés d'une incapacité physique (entre autres, articles 135 et 136) le jour du scrutin. La Loi prévoit de plus des mesures obligeant le scrutateur à aider l'électeur qui en fait la demande, ou à permettre à un ami ou à un parent de l'accompagner dans le bureau de scrutin (article 135), ou encore à nommer un interprète s'il ne comprend pas la langue d'un électeur (article 136). Ces mesures gagneraient, à notre avis, à être renforcées.

En conséquence, nous recommandons :

2. **que les mesures en matière de droit des électeurs éprouvant des difficultés linguistiques, de même que les procédures qui leur sont associées, soient publicisées avant le jour du scrutin, notamment par l'intermédiaire des médias ethniques et par l'affichage.**
3. **qu'il y ait un ajout de pictogrammes afin d'aider à identifier à la fois les candidats et les partis politiques sur le bulletin de vote et sur des affiches à l'entrée des bureaux de scrutin dans les circonscriptions où le nombre d'immigrants le justifie.**

De l'avis de plusieurs personnes interviewées dans le cadre de la recherche, des mesures s'imposent toutefois dès l'inscription sur la liste électorale, l'un des moments les plus cruciaux du processus électoral. D'une part, il semble que la langue constitue véritablement un obstacle

pour de nombreux électeurs d'origine étrangère, et pas seulement pour les plus âgés; d'autre part, à cette barrière linguistique se greffe une barrière qu'on pourrait qualifier de « culturelle » : le porte-à-porte, pour plusieurs membres de certaines communautés, crée un mouvement de recul. Il y a aussi les horaires de travail souvent défavorables.

Ainsi, le recensement électoral dans sa forme actuelle semble représenter un obstacle à la participation politique des membres des minorités visibles.

En conséquence, nous recommandons :

4. qu'il y ait institution d'une liste électorale permanente.

Tout individu pourrait s'inscrire à tout moment. Les étrangers et étrangères pourraient s'inscrire dès l'obtention du statut d'immigrant reçu (advenant le cas où la *Loi électorale du Canada* est modifiée à cet égard) ou au moment de l'obtention de la citoyenneté canadienne.

L'établissement d'une telle liste devrait évidemment tenir compte de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Aussi, à défaut d'une liste électorale permanente, nous suggérons d'autres mesures de nature à favoriser la participation chez les électeurs éprouvant des problèmes linguistiques.

En conséquence, nous recommandons :

5. qu'au moins l'un des deux recenseurs ou recenseuses puisse communiquer dans la langue parlée et comprise par l'électeur; advenant le cas où ni l'un ni l'autre des recenseurs n'est capable de communiquer avec l'électeur ou encore son représentant ou sa représentante, que tout soit mis en œuvre pour que l'inscription se fasse ultérieurement dans la langue de l'électeur.

6. que le directeur ou la directrice du scrutin soit tenu de favoriser le recrutement de membres des minorités visibles dans les circonscriptions où le nombre le justifie, de même que dans toutes les circonscriptions, de manière générale.

Deuxième objectif : accroître la représentation des membres des minorités visibles, c'est-à-dire augmenter le nombre de candidatures ethniques et augmenter le nombre d'élus

Il s'avère à la fois curieux et intéressant de noter, sur le plan de la représentation des minorités visibles, l'existence de similitudes entre plusieurs des analyses et des réflexions posées dans le cadre de notre

recherche et celles présentées lors du colloque organisé dans le cadre de la Commission sur la participation active des femmes à la vie politique (Erickson 1991)[9].

Chose certaine, l'un des obstacles majeurs à une plus grande représentation politique soulevé de part et d'autre est le suivant : les normes des trois grands partis ont tendance à protéger les députés et députées en poste contre toute concurrence au sein des associations locales. La période précédant la désignation semble déterminante. Le Nouveau Parti démocratique, de l'avis de plusieurs, semble plus ouvert et plus enclin à ouvrir ses rangs aux candidatures féminines et aux candidatures ethniques. Chose certaine, tout le monde s'entend sur le rôle central des partis politiques dans l'élargissement de la représentation des minorités visibles.

En conséquence, nous recommandons :

7. **qu'un maximum de deux mandats consécutifs soit fixé par la *Loi électorale du Canada* afin de favoriser le renouvellement des élus politiques dans les circonscriptions.**
8. **que le directeur général des élections mette sur pied des programmes incitatifs financiers à l'intention des partis politiques qui adoptent des mesures visant à supprimer les obstacles et les pratiques discriminatoires[10] à l'endroit des membres des minorités visibles.**
9. **que le directeur général des élections favorise la création, au sein de chacun des partis politiques, d'un comité national ethnique dont le mandat serait d'identifier et d'encourager les éventuels candidats d'origine ethnique.**
10. **que le directeur général des élections incite les partis à constituer, avant l'établissement de la liste finale des candidats, une banque de candidats d'origine ethnique pour une mise en nomination aux assemblées de désignation, de même qu'une banque de candidats à des postes de direction.**
11. **que le directeur général des élections encourage l'organisation d'ateliers régionaux, sous la responsabilité de l'organisation nationale des partis, à l'intention des candidats d'origine ethnique potentiels; ces ateliers permettraient à ceux-ci de se familiariser avec les procédures de mise en nomination.**
12. **que les candidats issus des minorités visibles se voient attribuer par leur parti des « circonscriptions sûres et ayant de bonnes chances d'être remportées », ainsi que des circonscriptions « ordinaires », les candidats d'origine ethnique devant être perçus**

comme des représentants de l'ensemble des citoyens de la circonscription et non pas comme des représentants de leur seule collectivité.

13. **que les partis politiques assurent un suivi des progrès réalisés au chapitre de la participation accrue des membres des minorités visibles au sein de toutes leurs instances.**
14. **que l'âge minimal des personnes déléguées aux congrès de direction des partis politiques canadiens passe de quatorze ans, limite actuelle, à dix-huit ans.**

Cette question de représentation des minorités visibles est également étroitement liée au financement électoral que d'aucuns nomment avec justesse « le nerf de la guerre ». Erickson (1991) a éloquemment démontré à propos des femmes que la compétition se fait plus forte dans les circonscriptions sans député sortant aux assemblées de désignation, et que cela suppose un investissement monétaire supérieur de la part d'une candidate si elle veut se faire nommer représentante d'un parti. Plusieurs commentaires recueillis laissent croire que la situation n'est guère différente pour un candidat d'origine ethnique.

En conséquence, nous recommandons :

15. **que le financement électoral au niveau fédéral soit un financement populaire, comme celui qui prévaut actuellement au Québec et que les fonds proviennent des dons personnels.**
16. **qu'une partie des fonds centralisés par les partis pour les campagnes d'investiture soit mise à la disposition des candidats d'origine ethnique avant la désignation.**
17. **que les dépenses pour les campagnes en vue de la désignation, pour les campagnes électorales et les courses à la direction soient plafonnées et régies par la *Loi électorale du Canada*.**

Troisième objectif : à long terme, accroître la compétence politique des membres des minorités visibles, c'est-à-dire augmenter leur connaissance du système politique canadien et leur compréhension des enjeux

Inciter les gens à voter n'implique pas nécessairement qu'ils se sentent justifiés de le faire, ou encore suffisamment concernés par le système politique canadien en général et les enjeux politiques. Des mesures de sensibilisation et d'éducation, qui visent des objectifs à long terme, s'avèrent nécessaires, ce qui suppose entre autres une information

continue et non pas seulement ponctuelle (pendant une campagne électorale).

Plusieurs auteurs et auteures recensés ont souligné à quel point les médias de masse (non ethniques) transmettent une image bien rudimentaire du système politique et véhiculent des stéréotypes. La majorité des personnes interviewées confirme la sous-représentation des communautés ethniques dans les médias et la forte présence de stéréotypes, comme l'avaient fait d'ailleurs la commission Caplan-Sauvageau (Canada, Groupe 1986) et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (1985). Mais en même temps, tous conviennent que leur utilisation est obligatoire.

Par ailleurs, même si l'efficacité des médias ethniques n'a pas été clairement démontrée, leur importance au plan numérique au Canada est indéniable. À titre indicatif, Lacroix (1988) a recensé pas moins de 324 publications qu'on retrouve essentiellement dans les grands centres urbains comme Vancouver, Montréal et Toronto. Au total, plus de 60 groupes ethniques éditent un journal, un bulletin ou une revue, dans près de 50 langues. On trouve 11 quotidiens, dont deux sont coréens et huit chinois. Cette importance primordiale des médias ethniques nous a d'ailleurs été confirmée lors des entrevues, de même que celle des associations communautaires ethniques dont plusieurs jouent un rôle d'information et d'éducation incontestable.

En conséquence, nous recommandons :

18. **que le directeur général des élections non seulement continue de diffuser de l'information à travers les grands médias de masse mais utilise aussi les médias ethniques.**
19. **que le directeur général des élections, en complémentarité avec les instances, ministères et autres institutions concernées, mette sur pied des programmes incitatifs à l'intention des médias écrits, radiophoniques et télévisés, dans le but de mieux informer les membres des minorités visibles sur le système politique canadien.**
20. **que le directeur général des élections, en complémentarité avec les programmes existants, mette sur pied des programmes incitatifs à l'intention des associations communautaires ethniques dans le but d'informer et de sensibiliser leurs membres et clients au système politique canadien et au processus électoral.**

Évidemment, toutes ces mesures ne sauraient être appliquées efficacement sans une coordination serrée, et sans une vision globale

de la participation politique des minorités visibles. Si les associations communautaires jouent un rôle irremplaçable dans l'intégration des nouveaux arrivants, elles n'ont ni le mandat ni les ressources suffisantes pour favoriser de façon adéquate et efficiente la participation à la vie politique. Pourtant, de par leur structure de médiation et d'intégration, elles se situent au cœur du processus d'éducation au système politique canadien. Nous préconisons donc une structure de liaison entre elles et les élus, un peu analogue aux Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement existant à Paris.

En conséquence, nous recommandons :

21. **qu'un Comité d'initiative des minorités visibles soit créé sous la responsabilité du directeur général des élections.** Ce comité, formé d'élus et de représentants des fédérations ethniques, aurait notamment pour mandat la recherche, la traduction, la conception et l'élaboration de programmes incitatifs financiers à l'intention des partis, des médias ethniques et des associations communautaires, dans le but d'accroître la participation politique des membres des minorités ethniques, d'accroître leur représentation et d'accroître leur « compétence politique ».

D'autres irritants dans la Loi électorale du Canada

Nous aimerions par ailleurs attirer l'attention des commissaires sur certains points de la présente *Loi électorale du Canada*, qui ne font pas l'objet de recommandations proprement dites mais qui sont néanmoins susceptibles de contredire les objectifs fondamentaux que nous avons établis plus haut :

- L'article 66, selon lequel le directeur ou la directrice du scrutin envoie à chaque électeur ou électrice un avis de recensement. Étant donné la barrière linguistique pour de nombreux électeurs d'origine étrangère, cet avis mériterait d'être traduit dans la langue maternelle de l'électeur, en particulier dans les circonscriptions où le nombre le justifie.
- L'article 74, qui prévoit que le directeur du scrutin achemine aux maîtres de poste une proclamation sur l'addition des suffrages, le lendemain du scrutin. Dans les circonscriptions et régions où le nombre d'immigrants et d'immigrantes le justifie, il y aurait lieu de traduire la présentation de ladite proclamation affichée dans les bureaux de poste.

- L'article 79, précisant le jour d'élection (un lundi, sauf exceptions). En respect des minorités visibles au sein de la société canadienne, nous pensons qu'il serait opportun d'éviter de tenir le scrutin au moment de fêtes religieuses importantes pour certaines communautés, comme les musulmans et les juifs.

ANNEXE A
FICHE DE L'INTERVIEWÉ

Nom _____

Adresse _____

N° tél. _____

Nationalité d'origine et d'aujourd'hui

Citoyen canadien depuis _____

Statut civil _____ Sexe _____ Religion _____

Âge _____ Revenu _____

Origine géographique

Durée du séjour au Canada _____

Itinéraire migratoire _____

Niveau d'instruction _____

Langue parlée _____

Profession de départ/Canada _____

Militantisme — association _____

Notes sur le déroulement de l'enquête

_____

_____

QUESTIONNAIRE

1. Êtes-vous membre d'un parti politique ? _____
2. Si oui, à quel niveau ?

   ❒ Municipal ❒ Provincial ❒ Fédéral

3. Avez-vous déjà contribué au financement d'une campagne électorale ?

_____

À quel niveau ?

❒ Municipal ❒ Provincial ❒ Fédéral

4. Avez-vous déjà contribué au financement d'un parti politique ?

❒ Municipal ❒ Provincial ❒ Fédéral

5. Avez-vous voté aux dernières élections ?

❒ Municipale ❒ Provinciale ❒ Fédérale

Si non, pourquoi ? _____

6. Avez-vous l'intention de voter aux prochaines élections ? _____

7. Depuis votre arrivée au Canada, avez-vous changé d'allégeance politique ?

❒ Au provincial ❒ Au fédéral

Si oui, pourquoi ? _____

Si non, pourquoi ? _____

8. Avez-vous déjà fait de la politique active ? _____

9. Si oui, faire raconter son expérience. _____

_____

10. Avez-vous l'intention, un jour, de faire de la politique active ? _____

11. À votre avis, quel serait le portrait type d'un bon député ? _____

_____

D'un bon premier ministre ? _____

12. Quel est votre sentiment par rapport aux politiciens canadiens ?

_____

Les trouvez-vous représentatifs ? _____

13. La politique canadienne vous intéresse-t-elle ? _____

Si oui, principaux champs d'intérêt. _____

Si non, pourquoi ? _____

14. Qu'attendez-vous de la politique canadienne ? _____

_____

15. Que pensez-vous du système de représentation politique, tel qu'il existe au Canada ? _____

16. Trouvez-vous ce système représentatif de tous les membres de la société canadienne ? _____

    Si non, pourquoi ? _____

17. La politique, telle qu'elle est faite au Canada, fait-elle réellement place aux membres des différents groupes ethniques ? _____

18. Selon vous, quels sont les principaux obstacles à une implication plus grande des membres des groupes ethniques sur le plan politique ?

    _____

19. Voyez-vous un rôle particulier à jouer pour les groupes ethniques en politique ? _____

20. Si vous aviez à choisir entre un candidat issu d'un groupe ethnique et un candidat d'origine française ou britannique, quel serait votre choix ?

    _____

    Pourquoi ? _____

21. Entre un candidat issu de votre communauté et un autre candidat ?

    _____

    Pourquoi ? _____

22. Lorsque vous votez, l'appartenance ethnique d'un candidat a-t-elle un rôle déterminant ? _____

    L'appartenance religieuse ? _____

23. Lors d'une élection, comment faites-vous votre choix ?

    Classer par ordre d'importance
    - Parti du candidat _____
    - Sexe du candidat _____
    - Origine ethnique du candidat _____
    - Programme électoral _____
    - Personnalité du candidat _____

24. Quelles suggestions feriez-vous pour accroître la participation des diverses communautés ethniques au système politique canadien ? _____

    _____

25. Comment voyez-vous l'avenir à propos de cette participation ?

    _____

26. Selon vous, êtes-vous traité différemment par le système politique du fait que vous soyez d'origine ... ? _____

27. Voyez-vous des différences selon les nationalités ? _____

28. Depuis votre arrivée au Canada, vous intéressez-vous davantage à la politique ? _____

29. Comprenez-vous davantage les grands problèmes qui préoccupent la société canadienne ? _____

30. Trouvez-vous que les intérêts de votre communauté sont bien défendus au Canada ?
    - par les partis politiques ? _____
    - par le gouvernement ? _____
    - par les groupes de pression ? _____
    - par les députés ? _____

31. Dans vos rapports avec les institutions politiques et le personnel politique, que préférez-vous ?
    - être traité comme un Canadien ? _____
    - être traité comme un membre de la communauté à laquelle vous appartenez ? _____

32. Avez-vous déjà exercé des pressions auprès des gouvernements ?

    _____

    Si oui, en quelles occasions ? Qu'avez-vous fait ? _____

    Si non, pourquoi ? _____

33. Vous arrive-t-il de parler de la politique canadienne avec vos amis, parents, collègues de travail ? _____

34. Connaissez-vous personnellement des membres de votre communauté qui ont une expérience politique active ? _____

35. Jouez-vous un rôle actif dans les diverses associations ? _____

    Lesquelles et que faites-vous ? _____

36. Avez-vous déjà exercé des pressions auprès des gouvernements ?

    _____

    Si oui, pourquoi, et comment ? _____

    Si non, pourquoi ? _____

37. Trouvez-vous que les mass media parlent suffisamment des membres de votre communauté ? _____

38. Trouvez-vous que les mass media présentent une image positive de votre communauté ? _____

39. Quels journaux lisez-vous régulièrement ? _____

40. Quelles émissions de radio et de télévision écoutez-vous régulièrement ?

    _____

ANNEXE B

Tableau 3.B1
Composition des principales catégories ethniques selon les origines uniques ou multiples, Canada, recensement de 1986

	Origines uniques	Origines multiples*
Origines arabes (103 550)	72 315	31 230
Égyptien	11 850	4 135
Libanais	29 345	15 685
Palestinien	1 070	525
Syrien	3 045	4 135
Arabe, n.i.a.	27 275	10 230
Origines sud-asiatiques (314 035)	266 800	47 235
Bengali	390	200
Cinghalais	745	335
Gujarati	690	555
Pendjabi	10 865	4 680
Tamoul	1 275	925
Bangladeshi, n.i.a.	1 480	185
Indien	220 630	40 805
Pakistanais, n.i.a.	24 880	6 775
Sri-Lankais, n.i.a.	5 830	1 455
Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est (688 485)	600 530	87 690
Birman	600	810
Cambodgien	10 365	1 430
Chinois	360 320	53 720
Coréen	27 680	2 020
Indonésien	1 265	2 265
Japonais	40 245	14 260
Laotien	9 575	1 510
Malaisien	815	1 565
Philippin	93 280	13 775
Thaïlandais	1 230	1 700
Vietnamien	53 015	9 980
AL asiatiques, n.i.a.	2 145	935
Origines des Caraïbes (81 160)	48 475	32 685
Cubain	410	775
Haïtien	10 865	6 140
Jamaïquain	11 210	8 510
Portoricain	375	720
AL antillais	24 670	15 620
AL caraïbes, n.i.a.	950	1 380

Tableau 3.B1 (suite et fin)
Composition des principales catégories ethniques selon les origines uniques ou multiples, Canada, recensement de 1986

	Origines uniques	Origines multiples*
Origines noires (260 335)	174 970	85 360
Noir	170 340	83 775
Noir africain	4 630	4 120

*Le total des réponses multiples de chacune des principales catégories d'origines ethniques n'est pas égal à la somme des groupes composants. Exemple : un répondant qui indique comme origine ethnique « Anglais et Irlandais » sera compté seulement une fois dans la réponse multiple de la principale catégorie ethnique « Origines britanniques », mais sera compté dans le groupe multiple Anglais et dans le groupe multiple Irlandais.

ANNEXE C

Tableau 3.C1
Composition des principales catégories ethniques selon le sexe, Canada, recensement de 1986

	Masculin	Féminin	Total
Origines arabes n.i.a.	56 085	47 465	103 550
Nouvelle-Écosse	2 350	2 090	4 440
Québec	18 425	15 410	33 835
Ontario	23 315	20 040	43 355
Alberta	6 460	5 360	11 820
Colombie-Britannique	2 495	1 965	4 455
Montréal	15 905	13 630	29 530
Toronto	11 050	9 415	20 465
Vancouver	1 765	1 440	3 205
Origines sud-asiatiques	159 195	154 840	314 035
Nouvelle-Écosse	1 245	1 205	2 450
Québec	11 665	9 820	21 485
Ontario	81 425	79 975	161 395
Manitoba	4 465	4 385	8 855
Saskatchewan	2 205	1 955	4 165
Alberta	17 530	17 115	34 645
Colombie-Britannique	39 520	39 290	78 810
Montréal	11 240	9 405	20 645
Toronto	62 955	62 435	125 380
Vancouver	26 095	25 880	51 975
Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est	339 645	348 845	688 485
Québec	30 925	30 725	61 645
Ontario	146 290	152 560	298 845
Alberta	46 850	45 880	92 730
Colombie-Britannique	87 895	92 320	180 215
Montréal	27 005	27 140	54 140
Toronto	112 680	117 675	230 355
Vancouver	74 045	78 400	152 445
Origines des Caraïbes	38 175	42 990	81 160
Québec	9 635	11 170	20 805
Ontario	22 970	26 225	49 195
Alberta	2 390	2 360	4 750
Colombie-Britannique	1 565	1 380	2 945
Montréal	8 795	10 455	19 255
Toronto	18 190	21 685	39 875
Vancouver	1 160	1 040	2 200

Tableau 3.C1 (suite)
Composition des principales catégories ethniques selon le sexe, Canada, recensement de 1986

	Masculin	Féminin	Total
Origines noires	123 245	137 085	260 335
Nouvelle-Écosse	6 275	6 730	13 005
Québec	24 555	27 710	52 265
Ontario	72 945	85 195	158 140
Alberta	7 575	6 885	14 460
Colombie-Britannique	5 680	4 965	10 645
Montréal	22 870	26 165	49 035
Toronto	55 940	67 765	123 705
Vancouver	3 975	3 570	7 545
Arabes n.i.a. (A-1)	21 100	16 395	37 500
Québec	7 390	5 400	12 790
Ontario	9 325	7 625	16 950
Alberta	2 340	1 840	4 180
Colombie-Britannique	1 100	835	1 940
Montréal	6 390	4 925	11 315
Toronto	5 805	4 810	10 605
Vancouver	860	695	1 550
Indiens de l'Inde n.i.a (B-1)	131 640	129 795	261 430
Nouvelle-Écosse	1 085	1 045	2 130
Québec	7 910	7 165	15 075
Ontario	67 630	67 250	134 880
Manitoba	3 620	3 630	7 255
Alberta	14 385	14 030	28 145
Colombie-Britannique	34 210	34 070	68 280
Montréal	7 590	6 845	14 435
Toronto	52 365	52 560	104 930
Vancouver	22 505	22 435	44 935
Pakistanais n.i.a. (B-2)	16 135	15 520	31 650
Québec	1 930	1 555	3 480
Ontario	9 545	9 340	18 885
Alberta	2 050	1 940	3 995
Colombie-Britannique	1 650	1 740	3 445
Montréal	1 875	1 470	3 340
Toronto	7 220	7 350	14 570
Vancouver	1 415	1 520	2 935

Tableau 3.C1 (suite et fin)
Composition des principales catégories ethniques selon le sexe, Canada, recensement de 1986

	Masculin	Féminin	Total
Chinois (C-1)	205 940	208 100	414 040
Québec	13 285	13 475	26 755
Ontario	89 480	91 480	180 960
Alberta	28 785	27 975	56 760
Colombie-Britannique	61 850	63 675	125 530
Montréal	11 970	12 215	24 185
Toronto	70 690	72 550	143 240
Vancouver	53 605	55 770	109 370
Vietnamiens (C-2)	34 440	28 555	62 990
Québec	9 305	8 120	17 425
Ontario	11 660	9 705	21 365
Alberta	6 490	5 150	11 640
Colombie-Britannique	3 905	3 180	7 095
Montréal	8 175	7 200	15 370
Toronto	7 225	5 840	13 060
Vancouver	2 925	2 465	5 385
Haïtiens (D-1)			
Québec	7 565	8 530	16 095
Montréal	6 930	7 985	14 915
Jamaïquain (D-2)	9 575	10 140	19 720
Québec	450	565	1 010
Ontario	7 545	8 115	15 665
Alberta	830	755	1 590
Montréal	440	540	980
Toronto	6 090	6 830	12 915
Vancouver	340	310	645

NOTES

L'auteure tient à remercier M^me^ Sylvie Bélanger et M. Serge Turmel pour leur collaboration à la rédaction des parties « Les approches théoriques et les pistes d'action » et « Recommandations », de même que M^mes^ Nathalie Lavoie et Anne-Lise Polo qui, quant à elles, ont prêté leur concours pour la partie « L'enquête : analyse et résultats ».

1. On peut mentionner à cet égard les articles sur certains quartiers de Montréal, tels Côte-des-Neiges (Blanc 1986) et Chinatown (Chan 1986),

sur la communauté antillaise anglophone (Labelle *et al.* 1983), sur la Constitution canadienne (Woehrling 1986), etc. En ce qui a trait aux monographies, on peut signaler l'ouvrage de Guillaume *et al.* (1986).

2. Nous introduisons ici une nuance du fait que certains interviewés disent intervenir même s'il ne s'agit pas de leur pays d'origine.

3. Nous rappelons qu'une personne a toujours vécu au Canada; son intérêt ou sa compréhension des problèmes canadiens ne peuvent donc pas être comparés à ses expériences passées.

4. Cela est peut-être conjoncturel car au moment où nous avons fait ces entrevues, des élections municipales venaient tout juste d'avoir lieu à Vancouver et il y avait plusieurs candidats et candidates d'origine chinoise. Nos interviewés et interviewées, membres d'un parti politique municipal, vivent à Vancouver dans 3 cas sur 4.

5. Si l'on identifie l'origine géographique des personnes rencontrées à partir des langues parlées (dont nous n'avons présenté ici que les principales, les autres langues indiennes citées étant le tamoul, l'ourdou, le marathi et le malaylam), on peut avancer qu'une partie des interviewés et interviewées vient du Penjab, peut-être la moitié, mais que l'autre moitié vient de différents États de l'Inde.

6. Voir note précédente.

7. Ce sont là des problèmes rencontrés par les Indiens et Indiennes pour faire venir leur conjoint ou leur conjointe de l'Inde; il s'agit la plupart du temps de mariages « arrangés », puisqu'il est dans la tradition des Sud-Asiatiques que les parents choisissent le conjoint ou la conjointe de leur enfant.

8. Il faut noter que deux Jamaïquains ont été élus aux élections provinciales de septembre 1990, soit Alvin Curlin (libéral) et Zanana Akande (néo-démocrate); la plupart des interviewés et interviewées ont fait mention de leurs liens personnels avec l'un ou l'autre des candidats. Sur la base des entrevues recueillies à Toronto, on peut affirmer que la participation d'un membre de la communauté ethnique aux élections a été un facteur de mobilisation.

9. D'ailleurs, quelques-unes des recommandations ci-après s'inspirent des conclusions de cette recherche.

10. Les recommandations du rapport Abella (Canada, Commission 1984) sur l'égalité en matière d'emploi sont faites dans ce même esprit.

RÉFÉRENCES

Abréviation :

L.R.C. Lois révisées du Canada

Anderson, Alan B., et James S. Frideres, *Ethnicity in Canada, Theoretical Perspectives*, Toronto, Butterworths, 1981.

Anwar, M., *Race and Politics — Ethnic Minorities and the British Political System*, Londres, Tavistock, 1986.

Blanc, Bernadette, « Problématique de la localisation des nouveaux immigrants à Montréal », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, nº 1 (1986), p. 89–107.

Breton, Raymond, « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 23–37.

Canada, *Charte canadienne des droits et libertés*, dans *Loi de 1982 sur le Canada*, L.R.C. (1985), appendice II, nº 44, annexe B, partie I.

———, Commission sur l'égalité en matière d'emploi, *Rapport*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1984.

———, Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, *Rapport*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1986.

———, *Loi électorale du Canada*, L.R.C. (1985), chapitre E-2.

———, Parlement, *Notes sur la Constitution*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1982.

Chan, Kwok B., « Ethnic Urban Space, Urban Displacement and Forced Relocation : The Case of Chinatown in Montreal », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 18, nº 2 (1986), p. 65–78.

Chan, Kwok B., et Lawrence Lam, « Resettlement of Vietnamese-Chinese Refugees in Montreal, Canada : Some Socio-Psychological Problems and Dilemmas », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, nº 1 (1983), p. 2–15.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Une politique en matière de radiodiffusion qui reflète la pluralité linguistique et culturelle du Canada », Avis public 1985-139, Ottawa, juillet 1985.

Courtois, Stéphane, et Gilles Kepel, « Musulmans et prolétaires », dans Rémy Leveau et Gilles Kepel (dir.), *Les musulmans dans la société française*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, collection « Références », 1988.

Dahlie, J., et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Canadian Ethnic Studies Association, vol. 8, Toronto, Methuen, 1981.

D'Arcy, François, *La représentation*, Paris, Économica, collection Politique comparée, 1985.

De Marchi, Bruna, et Anna Maria Boileau, *Boundaries and Minorities in Western Europe*, Milan, Franco Angeli, 1982.

Dias, Manuel, « La vie culturelle et associative des immigrés », *Projet*, vol. 199 (1986), mai-juin, p. 61–66.

Ehrlich, Stanislaw, et Graham Wootton (dir.), *Three Faces of Pluralism : Political, Ethnic and Religious*, Westmead, Farnborough, Hants, Gower Publishing, 1980.

Enloe, Cynthia H., *Ethnic Conflicts and Political Development*, New York, University Press of America, 1986.

Entzinger, Han, «Les Pays-Bas : Entre une stratégie pluraliste et une stratégie intégrationniste », dans Gilles Verbunt (dir.), *Diversité culturelle, société industrielle, État national : Actes du colloque*, Paris, Éditions Harmattan, 1984.

Erickson, Lynda, « Les candidatures de femmes à la Chambre des communes », dans Kathy Megyery (dir.), *Les femmes et la politique canadienne : Pour une représentation équitable*, vol. 6 des études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Montréal, CRREFP/Dundurn et Wilson & Lafleur, 1991.

Forrest, James, « Social Status, Urbanization and the Ethnic Dimension on Voting Behavior in Australia », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 11, nº 4 (1988), p. 489–505.

Fried, C. (dir.), *Minorities : Community and Identity*, Report on the Dahlem Workshop on Minorities : Community and Identity, Berlin, 28 novembre au 3 décembre 1982, Berlin, Springer Verlag, 1983.

Fugita, Stephen S., et David J. O'Brien, « Structural Assimilation, Ethnic Group Membership, and Political Participation Among Japanese Americans : A Research Note », *Social Forces*, vol. 63, nº 4 (1985), p. 986–995.

Guillaume, P., Jean-Michel Lacroix, Réjean Pelletier et Jacques Zylberberg (dir.), *Minorités et État*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, et Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Hawkins, Freda, « Multiculturalism in Two Countries : The Canadian and Australian Experience », *Revue d'études canadiennes*, vol. 17, nº 1 (1982), p. 64–80.

Isajiw, Wsevolod W., « Multiculturalism and the Integration of the Canadian Community », Perspectives/Opinions, *Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 107–117.

Jazouli, Adil, « Les maghrébins de France, objets et sujets du politique », *Projet*, vol. 199 (1986), mai-juin, p. 23–28.

Juteau, Danielle, « L'État et les immigrés : de l'immigration aux communautés culturelles », dans Pierre Guillaume *et al.* (dir.), *Minorités et État*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, et Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Kim, Wong Yong, *Mass Media Use and Political Participation of Ethnic Minorities*, Austin, UMI Dissertation Information Service, University of Texas, 1986.

Labelle, Micheline, Serge Larose et Victor Piché, « Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900–1979 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 15, nº 2 (1983), p. 2–23.

Lacroix, Jean-Michel, *Anatomie de la presse ethnique au Canada*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1988.

Lacroix, Jean-Michel, et Stanislav Kirschbaum, « Les Slovaques à Toronto pendant l'ère Trudeau », dans Pierre Guillaume *et al.* (dir.), *Minorités et État*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, et Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Laferrière, Michel, « Le cas du Canada », dans Gilles Verbunt (dir.), *Diversité culturelle, société industrielle, État national : Actes du colloque*, Paris, Éditions Harmattan, 1984.

Lecompte, Monique, et Claudine Thomas, *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, Presses universitaires de Lille III, 1983.

Leithner, Christian, « Immigrants and Political Involvement in Canada : The Role of the Ethnic Media », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 20, nº 1 (1988), p. 1–19.

Le Lohé, M., « The Effects of the Presence of Immigrants upon the Local Political System in Bradford, 1945-77 », dans Robert Miles et Annie Phizacklea (dir.), *Racism and Political Action in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1979.

Lemieux, Vincent, « Les minorités et l'État : quelques propositions générales », dans Pierre Guillaume *et al.* (dir.), *Minorités et État*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, et Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Leveau, Remy, et Gilles Kepel (dir.), *Les musulmans dans la société française*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, collection « Références », 1988.

Loo, Chalsa M., « The Biliterate Ballot Controversy : Language Acquisition and Cultural Shift Among Immigrants », *International Migration Review*, vol. 19, nº 3 (1985), p. 483–515.

Magnusson, Warren, et Andrew Sancton (dir.), *City Politics in Canada*, Toronto, Buffalo, London, University of Toronto Press, 1983.

Miles, Robert, et Annie Phizacklea (dir.), *Racism and Political Action in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1979.

Mohl, Raymond A., « The Politics of Ethnicity in Contemporary Miami », *Migration World*, vol. 19, nº 3 (1986), p. 7–11.

Moodley, Kogila, « Canadian Ethnicity in Comparative Perspective : Issues in the Literature », dans J. Dahlie et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Canadian Ethnic Studies Association, vol. 8, Toronto, Methuen, 1981.

Olsen, Marvin E., *Participatory Pluralism : Political Participation and Influence in the United States and Sweden*, Chicago, Prentice-Hall, 1982.

Parry, Geraint, « Pluralism, Participation and Knowledge », dans Stanislaw Erhlich et Graham Wootton (dir.), *Three faces of Pluralism : Political, Ethnic and Religious*, Westmead, Farnborough, Hants, Gower Publishing, 1980.

Peter, Karl, « The Myth of Multiculturalism and Other Political Fables », dans J. Dahlie et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Canadian Ethnic Studies Association, vol. 8, Toronto, Methuen, 1981.

Portes, Alejandro, et Rafael Mozo, « The Political Adaptation Process of Cubans and Other Ethnic Minorities in the United States : A Preliminary Analysis », *International Migration Review*, vol. 19, nº 1 (1985), p. 35–63.

Rath, Jan (John), « Political Participation of Ethnic Minorities in the Netherlands », *International Migration Review*, vol. 17, nº 3 (1983), p. 445–469.

———, « La participation des immigrés aux élections locales aux Pays-Bas », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 4, nº 3 (1988), p. 23–33.

Raub, Patricia, « The National Geographic Magazine's Portrayal of Ethnicity — The Celebration of Cultural Pluralism and the Promise of Social Mobility », *Journal of Urban History*, vol. 14, nº 3 (1988), p. 346–371.

Richmond, Anthony, « Le Canada et l'Australie », dans Gilles Verbunt (dir.), *Diversité culturelle, société industrielle, État national : Actes du colloque*, Paris, Éditions Harmattan, 1984.

Thernstrom, S., « Ethnic Pluralism : The U.S. Model », dans C. Fried (dir.), *Minorities : Community and Identity*, Report on the Dahlem Workshop on Minorities : Community and Identity, Berlin, 28 novembre au 3 décembre 1982, Berlin, Springer-Verlag, 1983.

Toinet, Marie-France, « L'accès des groupes ethniques aux médias », dans Monique Lecompte et Claudine Thomas (dir.), *Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada*, Lille, Presses universitaires de Lille III, 1983.

Tramier, Sylviane, « En France, le difficile passage de l'individuel au collectif », *Le Devoir*, 11 décembre 1990, p. B1.

Verba, S., N. H. Nie et Jae-On Kim, *Participation and Political Equality : A Seven Nation Comparison*, Cambridge, Cambridge University Press, 1978.

Verba, Sydney, Bashiruddin Ahmed et Amil Bhatt, *Caste, Race and Politics : A Comparative Study of India and the United States*, Beverly Hills, Sage Publications, 1971.

Verbunt, Gilles (dir.), *Diversité culturelle, société industrielle, État national : Actes du colloque*, Paris, Éditions Harmattan, 1984.

Woehrling, José, « La Constitution canadienne et la protection des minorités ethniques », *Les Cahiers de Droit*, vol. 27, nº 1 (1986), p. 171–188.

Wolfinger, Raymond E., et Steven J. Rosenstone, *Who Votes*, New Haven, Yale University Press, 1980.

Wood, John R., « A Visible Minority Votes : East Indian Electoral Behaviour in the Vancouver South Provincial and Federal Elections of 1979 », dans J. Dahlie et T. Fernando (dir.), *Ethnicity, Power and Politics in Canada*, Canadian Ethnic Studies Association, vol. 8, Toronto, Methuen, 1981.

Zylberberg, Jacques, « La régulation étatique des minorités religieuses », dans Pierre Guillaume *et al.* (dir.), *Minorités et État*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, et Québec, Presses de l'Université Laval, 1986.

Recherche et rédaction, volume 7

Yasmeen Abu-Laban	Université Carleton
Alain Pelletier	Agent de recherche à la Commission
Carolle Simard	Université du Québec à Montréal
Daiva K. Stasiulis	Université Carleton

Remerciements

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de même que les éditeurs tiennent à remercier les éditeurs et particuliers suivants qui leur ont accordé la permission de reproduire et de traduire certains passages de leurs ouvrages :

Harvard University Press; Danielle Juteau.

Nous avons veillé à mentionner le nom des détenteurs des droits d'auteur touchant les œuvres citées dans le texte, y compris les tableaux et figures. Les auteurs et éditeurs recevront avec plaisir tout renseignement qui leur permettra de corriger toute référence ou mention de source dans les éditions subséquentes.

~

Conformément à l'objectif de la Commission de favoriser une pleine participation de tous les segments de la société canadienne au système électoral, nous avons utilisé, dans la mesure du possible, le masculin et le féminin dans les études publiées.

LA COLLECTION D'ÉTUDES

VOLUME 1

L'argent et la politique fédérale canadienne :
Le financement des candidats et candidates et des partis

W.T. STANBURY	L'argent et la politique fédérale canadienne — Le financement des candidats et candidates et des partis

VOLUME 2

Les groupes d'intérêt et les élections au Canada

Sous la direction de F. Leslie Seidle

JANET HIEBERT	Les groupes d'intérêt et les élections fédérales canadiennes
A. BRIAN TANGUAY ET BARRY J. KAY	L'activité politique des groupes d'intérêt locaux

VOLUME 3

Le financement des partis et des élections de niveau provincial au Canada

Sous la direction de F. Leslie Seidle

LOUIS MASSICOTTE	Le financement des partis au Québec — Analyse des rapports financiers de 1977 à 1989
DAVID JOHNSON	Le financement des partis politiques et des campagnes électorales en Ontario — Initiative et défi
TERRY MORLEY	La politique et l'argent en Colombie-Britannique
HUGH MELLON	L'évolution de la réglementation du financement politique au Nouveau-Brunswick
DOREEN P. BARRIE	Le financement des partis en Alberta — Des mesures législatives à faible effet

VOLUME 4
Le financement des partis et des élections : Aspects comparatifs
Sous la direction de F. Leslie Seidle

HERBERT E. ALEXANDER	Réglementation du financement électoral aux États-Unis et propositions de réforme
ROBERT E. MUTCH	Évolution de la réglementation du financement électoral aux États-Unis et au Canada
JANE JENSON	Innovation et équité — Les répercussions du financement public
MICHAEL PINTO-DUSCHINSKY	Le financement politique et les fondations partisanes en Allemagne

VOLUME 5
Aspects du financement des partis et des élections au Canada
Sous la direction de F. Leslie Seidle

LISA YOUNG	Pour une plus grande transparence — Évaluation des mécanismes de divulgation dans le domaine du financement politique au Canada
MICHAEL KRASHINSKY ET WILLIAM J. MILNE	L'incidence de la situation de député sortant aux élections fédérales de 1988 — Quelques constatations
R. KENNETH CARTY	Le rôle des agents officiels dans les élections canadiennes — Analyse des élections fédérales de 1988
D. KEITH HEINTZMAN	Les luttes électorales, les dépenses d'élection et l'avantage du député sortant
THOMAS S. AXWORTHY	La politique capitalistique — L'argent, les médias et les mœurs électorales aux États-Unis et au Canada
PETER P. CONSTANTINOU	Le financement public des partis politiques, des candidats et des élections au Canada
ERIC BERTRAM	Les candidats indépendants aux élections fédérales

DONALD PADGET	Les contributions importantes accordées à des candidats lors des élections fédérales de 1988 et le problème de l'abus d'influence
PASCALE MICHAUD ET PIERRE LAFERRIÈRE	Considérations économiques sur le financement des partis politiques au Canada

VOLUME 6
Les femmes et la politique canadienne : Pour une représentation équitable
Sous la direction de Kathy Megyery

JANINE BRODIE, AVEC LE CONCOURS DE CELIA CHANDLER	Les femmes et le processus électoral au Canada
SYLVIA BASHEVKIN	La participation des femmes aux partis politiques
LISA YOUNG	L'incidence du taux de roulement des députés sur l'élection de femmes à la Chambre des communes
LYNDA ERICKSON	Les candidatures de femmes à la Chambre des communes
GERTRUDE J. ROBINSON ET ARMANDE SAINT-JEAN, AVEC LE CONCOURS DE CHRISTINE RIOUX	L'image des femmes politiques dans les médias — Analyse des différentes générations

VOLUME 7
Minorités visibles, communautés ethnoculturelles et politique canadienne : La question de l'accessibilité
Sous la direction de Kathy Megyery

DAIVA K. STASIULIS ET YASMEEN ABU-LABAN	Partis et partis pris — La représentation des groupes ethniques en politique canadienne
ALAIN PELLETIER	Ethnie et politique — La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles à la Chambre des communes
CAROLLE SIMARD AVEC LE CONCOURS DE SYLVIE BÉLANGER, SERGE TURMEL, NATHALIE LAVOIE ET ANNE-LISE POLO	Les minorités visibles et le système politique canadien

VOLUME 8

Les jeunes et la vie politique au Canada : Engagement et participation

Sous la direction de Kathy Megyery

RAYMOND HUDON, BERNARD FOURNIER ET LOUIS MÉTIVIER, AVEC LE CONCOURS DE BENOÎT-PAUL HÉBERT	L'intérêt des jeunes pour la politique : une question de mesure ? — Enquêtes auprès de jeunes de 16 à 24 ans
PATRICE GARANT	La remise en question de l'âge électoral à la lumière de la Charte canadienne des droits et libertés
JON H. PAMMETT ET JOHN MYLES	L'abaissement de l'âge électoral

VOLUME 9

Les peuples autochtones et la réforme électorale au Canada

Sous la direction de Robert A. Milen

ROBERT A. MILEN	Les Autochtones et la réforme constitutionnelle et électorale
AUGIE FLERAS	Les circonscriptions autochtones au Canada — Les leçons de la Nouvelle-Zélande
VALERIE ALIA	Les peuples autochtones et la couverture médiatique des campagnes électorales dans le Nord
ROGER GIBBINS	La réforme électorale et la population autochtone du Canada — Évaluation des circonscriptions autochtones

VOLUME 10

Les droits démocratiques et la réforme électorale au Canada

Sous la direction de Michael Cassidy

JENNIFER SMITH	Le droit de vote et les théories en faveur d'un gouvernement représentatif
PIERRE LANDREVILLE ET LUCIE LEMONDE	Le droit de vote des personnes incarcérées
YVES DENONCOURT	Réflexion sur les critères du vote des personnes ayant un désordre mental

PATRICE GARANT	Les droits politiques du fonctionnaire au regard du processus électoral
KENNETH KERNAGHAN	Les droits politiques des fonctionnaires fédéraux au Canada
PETER MCCORMICK	La procédure de révocation des élus — Paramètres et perspectives
DAVID MAC DONALD	Référendums et élections fédérales
JOHN C. COURTNEY ET DAVID E. SMITH	L'inscription des électeurs au Canada — Étude comparative
CÉCILE BOUCHER	Structure administrative et application de la Loi électorale du Canada

VOLUME 11
La délimitation des circonscriptions au Canada : Pour un vote égal et efficace
Sous la direction de David Small

KENT ROACH	Une personne, une voix ? Les normes constitutionnelles canadiennes en matière de répartition des sièges et de découpage des circonscriptions électorales
HOWARD A. SCARROW	Répartition, découpage et représentation aux États-Unis
ALAN STEWART	La communauté d'intérêts dans le remaniement des circonscriptions électorales
MUNROE EAGLES	La délimitation fondée sur le nombre d'électeurs — Un pas vers l'égalité relative des votes au Canada
DOUG MACDONALD	Communautés écologiques et délimitation des circonscriptions électorales
ALAN FRIZZELL	Au service du public — La représentation dans un Canada moderne
DAVID SMALL	Pour une meilleure représentation des Autochtones dans le cadre du système actuel de délimitation des circonscriptions

VOLUME 12
L'éthique et la politique au Canada
Sous la direction de Janet Hiebert

PIERRE FORTIN	Les enjeux éthiques de la réforme électorale au Canada — Analyse éthicologique
VINCENT LEMIEUX	L'éthique du secteur public
IAN GREENE	Allégations d'abus d'influence dans le cadre de la politique canadienne
WALTER I. ROMANOW, WALTER C. SODERLUND ET RICHARD G. PRICE	La publicité électorale négative — Une analyse des résultats de recherche à la lumière des pratiques au Canada
JANE JENSON	Citoyenneté et équité — Variations dans l'espace et le temps
KATHY L. BROCK	Justice, équité et droits
JANET HIEBERT	Un code d'éthique pour les partis politiques

VOLUME 13
Les partis politiques au Canada : Chefs, candidats et candidates, et organisation
Sous la direction de Herman Bakvis

KEITH A. ARCHER	Le choix du chef au sein du Nouveau Parti démocratique
GEORGE PERLIN	Attitudes des délégués au congrès du Parti libéral du Canada sur les propositions de réforme du processus de désignation du chef
R. KENNETH CARTY ET LYNDA ERICKSON	L'investiture des candidats au sein des partis politiques nationaux du Canada
WILLIAM M. CHANDLER ET ALAN SIAROFF	Partis et gouvernement de parti dans les démocraties avancées
RÉJEAN PELLETIER	Les structures et le fonctionnement des partis politiques canadiens
KEITH A. ARCHER	Le Nouveau Parti démocratique et le mouvement syndical face à la perspective d'une réforme électorale

VOLUME 14
Les partis politiques au Canada : Représentativité et intégration
Sous la direction de Herman Bakvis

DAVID J. ELKINS	Les partis en tant qu'institutions nationales — Un essai comparatif
MAUREEN COVELL	Les partis en tant qu'institutions de gouvernement national
RAND DYCK	Les liens entre les partis politiques nationaux et provinciaux et les régimes de partis au Canada
PAUL G. THOMAS	Les partis et la représentation des régions
DONALD E. BLAKE	La concurrence entre les partis et la versatilité de l'électorat au Canada
JOHN FEREJOHN ET BRIAN GAINES	Le vote pour l'individu au Canada
SHARON L. SUTHERLAND	Les conséquences de la versatilité de l'électorat — Ministres inexpérimentés entre 1949 et 1990
NEIL NEVITTE	Nouvelle politique, Charte des droits et participation à la vie politique
RÉJEAN LANDRY	Les incitations créées par les institutions de démocratie représentative — L'incidence sur les électeurs, les partis et les politiques publiques

VOLUME 15
La participation électorale au Canada
Sous la direction de Herman Bakvis

MUNROE EAGLES	La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes — Une analyse écologique
JON H. PAMMETT	L'exercice du droit de vote au Canada
JEROME H. BLACK	La réforme du contexte du vote au Canada — L'expérience d'autres démocraties

VOLUME 16
Les sondages et les médias lors des élections au Canada : Le pouls de l'opinion

GUY LACHAPELLE	Les sondages et les médias lors des élections au Canada : Le pouls de l'opinion

VOLUME 17
La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes

ANDRÉ BLAIS ET ELISABETH GIDENGIL	La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes

VOLUME 18
Les médias et l'électorat dans les campagnes électorales canadiennes
Sous la direction de Frederick J. Fletcher

JEAN CRÊTE	La télévision, la publicité et les élections au Canada
ROBERT H. MACDERMID	L'influence des médias sur le comportement politique
CATHY WIDDIS BARR	L'importance et le potentiel des débats des chefs
ROBERT BERNIER ET DENIS MONIÈRE	L'organisation des débats des chefs télévisés aux États-Unis, en Europe, en Australie et au Canada
LYNDSAY GREEN	L'amélioration des méthodes d'information de l'électorat

VOLUME 19
Médias, élections et démocratie
Sous la direction de Frederick J. Fletcher

JACQUES GERSTLÉ	La communication électorale en France
HOLLI A. SEMETKO	La radiodiffusion et la couverture des élections en Grande-Bretagne
KLAUS SCHOENBACH	Mass media et campagnes électorales en Allemagne
KAREN SIUNE	La communication électorale en Scandinavie

JOHN WARHURST	La communication électorale en Australie
DORIS A. GRABER	Mass media et campagnes électorales aux États-Unis
FREDERICK J. FLETCHER ET ROBERT EVERETT	Mass media et élections au Canada

VOLUME 20

La communication avec l'électeur : Les campagnes électorales dans les circonscriptions

Sous la direction de David V.J. Bell et Frederick J. Fletcher

DAVID V.J. BELL ET FREDERICK J. FLETCHER	La communication électorale dans les circonscriptions — Cadre d'analyse
ANTHONY M. SAYERS	L'importance attribuée aux questions locales dans les élections nationales — Kootenay-Ouest – Revelstoke et Vancouver-Centre
ANDREW BEH ET ROGER GIBBINS	La campagne électorale et les médias — Étude de leur influence respective dans deux circonscriptions albertaines lors des élections fédérales de 1988
DAVID V.J. BELL ET CATHERINE M. BOLAN	La couverture médiatique des campagnes locales lors des élections fédérales de 1988 — Analyse de deux circonscriptions ontariennes
LUC BERNIER	La couverture médiatique des campagnes locales lors des élections fédérales de 1988 — Analyse de deux circonscriptions québécoises
LEONARD PREYRA	Porté par la vague — Les partis, les médias et les élections fédérales en Nouvelle-Écosse
DAVID V.J. BELL, FREDERICK J. FLETCHER ET CATHERINE M. BOLAN	La communication électorale dans les circonscriptions — Résumé et conclusion

VOLUME 21

La radiodiffusion en période électorale au Canada

Sous la direction de Frederick J. Fletcher

DAVID RALPH SPENCER, AVEC LE CONCOURS DE CATHERINE M. BOLAN	Aperçu historique de la radiodiffusion électorale au Canada

PIERRE TRUDEL ET FRANCE ABRAN	Cadre constitutionnel et juridique de la réglementation de la radiodiffusion électorale
DAVID HOGARTH ET WILLIAM O. GILSDORF	L'effet des services d'information continue sur les élections et leur couverture
PETER DESBARATS	La câblodistribution et les campagnes électorales fédérales au Canada
STEPHEN KLINE, ROVIN DEODAT, ARLENE SHWETZ ET WILLIAM LEISS	La publicité politique dans les médias électroniques au Canada
LORNA ROTH	Le Service du Nord de Radio-Canada et les élections fédérales — Problèmes et stratégies de redressement

VOLUME 22
Sous l'œil des journalistes : La couverture des élections au Canada
Sous la direction de Frederick J. Fletcher

WILLIAM O. GILSDORF ET ROBERT BERNIER	Pratiques journalistiques et couverture des campagnes électorales au Canada
JEAN CHARRON	Les relations entre les partis politiques et les médias lors des campagnes électorales au Québec
CHRISTOPHER DORNAN	Libre de rendre des comptes — La responsabilité de la presse écrite
ROBERT A. HACKETT	Le traitement des petits partis dans les médias
EILEEN SAUNDERS	Couverture médiatique et marginalisation

VOLUME 23
L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada

R. KENNETH CARTY	L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION

PRÉSIDENT
Pierre Lortie

COMMISSAIRES
Pierre Fortier
Robert Gabor
William Knight
Lucie Pépin

PERSONNEL CADRE

Directeur exécutif
Guy Goulard

Directeur de la recherche
Peter Aucoin

Conseiller spécial du président
Jean-Marc Hamel

Recherche
F. Leslie Seidle
Coordonnateur principal

Coordonnateurs et coordonnatrices
Herman Bakvis
Michael Cassidy
Frederick J. Fletcher
Janet Hiebert
Kathy Megyery
Robert A. Milen
David Small

Adjoints à la coordination
David Mac Donald
Cheryl D. Mitchell

Législation
Jules Brière, conseiller principal
Gérard Bertrand
Patrick Orr

Communications et publications
Richard Rochefort, directeur
Hélène Papineau, directrice adjointe
Paul Morisset, rédacteur-conseil
Kathryn Randle, rédactrice-conseil

Finances et administration
Maurice R. Lacasse, directeur

Personnel et contrats
Thérèse Lacasse, chef

Services d'édition, de conception graphique et de production

Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis

Réviseurs Denis Bastien, Ginette Bertrand, Louis Bilodeau, Claude Brabant, Louis Chabot, Danielle Chaput, Norman Dahl, Susan Becker Davidson, Carlos del Burgo, Julie Desgagners, Chantal Granger, Volker Junginger, Denis Landry, André LaRose, Paul Morisset, Christine O'Meara, Mario Pelletier, Marie-Noël Pichelin, Kathryn Randle, Georges Royer, Eve Valiquette, Dominique Vincent.

Centre de documentation juridique du Québec inc.

Président Hubert Reid
Contrôleur Claire Grégoire

Directrice de la production Lucie Poirier
Adjointe au projet Gisèle Gingras

Traducteurs Pierre-Yves de la Garde, Richard Lapointe, Marie-Josée Turcotte.

Techniciens Stéphane Côté Coulombe, *coordonnateur*; Josée Chabot, Danielle Morin.

Réviseurs Martine Germain, Lise Larochelle, Élizabeth Reid, Carole St-Louis, Isabelle Tousignant, Charles Tremblay, Sébastien Viau.

Traitement de texte André Vallée.

Mise en page Typoform, Claude Audet; Lynda Goudreau, *coordonnatrice*.

Wilson & Lafleur ltée

Président-directeur général Claude Wilson

DUNDURN PRESS

Président J. Kirk Howard
Contrôleur Ian Low
Coordonnatrice des travaux Jeanne MacDonald

Rédactrice administrative et directrice de la production Avivah Wargon
Rédactrice administrative Beth Ediger
Rédacteur administratif John St. James
Adjointe principale au projet Karen Heese

Réviseure responsable des tableaux Ruth Chernia
Réviseure juridique Victoria Grant

Personnel Michèle Breton, Elliott Chapin, Peggy Foy, Lily Hobel, Marilyn Hryciuk, Madeline Koch, Elizabeth Mitchell, John Shoesmith, Nadine Stoikoff, Shawn Syms, Anne Vespry.

Réviseurs Carol Anderson, Elizabeth d'Anjou, Jane Becker, Diane Brassolotto, Elizabeth Driver, Curtis Fahey, Tony Fairfield, Freya Godard, Frances Hanna, Kathleen Harris, Andria Hourwich, Greg Ioannou, Carlotta Lemieux, Elsha Leventis, David McCorquodale, Virginia Smith, Gail Thorson, Louise Wood.

Mise en page Green Graphics; Joanne Green, *coordonnatrice*; Linda Carroll, Mary Ann Cattral, Gail Nina, Eva Payne, Jacqueline Hope Raynor, Andy Tong, Carla Vonn Worden, Laura Wilkins.

Ce volume fait partie d'une série de 23 consacrés aux recherches effectuées pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

MINORITÉS VISIBLES, COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES ET POLITIQUE CANADIENNE

LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITÉ

Kathy Megyery, directrice de publication

Bien qu'elles représentent une partie de plus en plus grande de la population canadienne, les minorités visibles et les communautés ethnoculturelles s'estiment sous-représentées dans le processus politique. Les études du présent volume examinent la nature et l'ampleur de leur participation à la politique canadienne au sein des partis politiques et à la Chambre des communes.

L'examen des partis politiques canadiens a permis à Daiva Stasiulis et Yasmeen Abu-Laban de conclure que les communautés ethnoculturelles sont sous-représentées en raison d'obstacles nombreux, associés à des caractéristiques structurales, culturelles, linguistiques et organisationnelles.

De son côté, après avoir étudié l'évolution de la représentation des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la Chambre des communes, Alain Pelletier rapporte qu'elles y sont sous-représentées et ont relativement peu de chances de faire élire des candidats et candidates.

Carolle Simard enfin présente les résultats d'entrevues qu'elle a menées auprès de dirigeants de six communautés ethnoculturelles. Bien que ces communautés se sentent marginalisées à l'intérieur des partis politiques, elles adhèrent fortement aux idéaux démocratiques et souhaitent faire leur part dans un Canada qui s'en fera le défenseur.

Dundurn Press
Wilson & Lafleur

ISBN 1-55002-126-5

9 781550 021264

Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis